



Comptes administratifs

2020

Rapport de présentation

Budget principal

Budgets annexes

Conseil d'agglomération du 30 juin 2021

SYNTHESE

Le budget 2020 a été exécuté dans un contexte international inédit marqué par la crise sanitaire économique et sociale due à la pandémie de coronavirus. Cette crise va impacter fortement et de manière durable le budget des collectivités.

L'impact de la crise sur l'exécution du budget 2020 de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été chiffré à 2,5 millions d'euros. Les conséquences de la crise seront plus fortes sur les exercices 2021 et 2022 en raison de l'effet différé sur la fiscalité des entreprises.

L'impact global sur la période 2020 à 2022 a été estimé à 9,2 millions d'euros.

L'impact financier de 2,5 millions d'euros sur l'année 2020 se décline principalement comme suit :

- Une perte de recettes liée à la baisse d'activité des services et aux soutiens accordés aux usagers (remboursements piscine, école de musique, transport, gens du voyage) et aux entreprises (remboursements loyers, redevance spéciale),
- Une diminution du versement mobilité qui est impacté par l'exonération accordée au titre du chômage partiel,
- Une diminution de la taxe de séjour liée à la baisse du nombre de nuitées sur le territoire,
- Des dépenses nouvelles correspondant aux dispositifs d'aide mis en place à destination des entreprises : un fonds de 3 millions d'euros sur 2020 et 2021 déclinés en plusieurs dispositifs (Covid TPE, Covid ADIE, fonds « Covid Résistance Bretagne », coaching, tickets commerçants, « j'achète local »),
- Des dépenses liées à la lutte contre le coronavirus (masques, désinfection) et à l'adaptation du service public (adaptation des locaux, prime, mise en place du télétravail).

Le compte administratif consolidé 2020 de Saint Brieuc Armor Agglomération, qui fait l'objet d'une analyse détaillée dans ce rapport, démontre que les orientations et le plan d'actions qui avaient été budgétisés ont été réalisés à hauteur de **188 163 054 €** au titre des recettes réelles consolidées et à **189 779 725 €** pour les dépenses réelles consolidées.

FONCTIONNEMENT

Les graphiques de la page 8 du présent document identifient la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées, atteignent **165 694 176 €**. Elles contribuent au financement des dépenses de fonctionnement et à l'autofinancement.

En volume, le premier poste de recettes concernent les produits des services avec 43,4 M€. Les postes suivants sont constitués des impôts économiques (CVAE, CFE, TASCOM) pour 26,9 M€, des impôts ménages (TH, Foncier) perçus pour 29,1 M€, de la taxe GEMAPI pour 1 M€, des autres impôts et taxes pour 3,2 M€ puis les dotations et participations pour 23,7 M€, le versement mobilité pour 16,7 M€, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui atteint 14,7 M€ et enfin les autres recettes et produits exceptionnels pour 6,9 M€.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** nécessaires à l'exécution des dépenses communautaires, atteignent **127 113 383 €**.

En volume, le premier poste d'un montant de 35,9 M€ concerne les charges à caractère général.

Les postes suivants sont constitués des dépenses de personnel pour 34,4 M€, des dotations reversées aux communes membres résultant du calcul de la DAC, du FNGIR ainsi que des redevances eau et assainissement pour un montant de 28,9 M€, des subventions et contributions pour 22,2 M€ et des charges financières et exceptionnelles pour 5,7 M€.

AUTOFINANCEMENT ET ANNUITE DE LA DETTE

Une fois les dépenses de fonctionnement couvertes par les recettes, la section de fonctionnement consolidée - hors intérêt de la dette - dégage un solde positif de 41,8 M€ dédié au remboursement des annuités des emprunts contractés les années passées et à l'autofinancement d'une partie des investissements réalisés sur l'année 2020.

L'annuité de la dette consolidée s'élève à 16,7 M€. L'encours de la dette consolidé passe de 170,9 M€ à fin 2019 à 166,4 M€ à fin 2020.

Après la couverture de l'annuité de la dette la section de fonctionnement permet de dégager une épargne nette de 25,1 M€ qui permettra de concourir au financement des investissements.

L'INVESTISSEMENT

Les graphiques, page 9 du présent document, permettent d'identifier la répartition par nature des dépenses et des recettes réelles d'investissement.

Les **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **24 085 549 €** sont composées : des ressources propres, des subventions perçues et d'emprunts réalisés à hauteur de 9 M€. Le bouclage du programme d'investissement 2020 est assuré par l'épargne nette (25,1 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **61 049 671 €**, dont 13,5 M€ consacrés au remboursement du capital de la dette de l'ensemble des budgets principal et annexes.

En 2020, 47 M€ ont été investis sur le territoire. Les dépenses d'équipement se décomposent d'une part en dépenses d'équipements propres pour 39,8 M€ et d'autre part en subventions d'équipements versées à des collectivités partenaires ou des organismes publics ou privés pour 7,2 M€.

Ces projets d'investissement concernent en priorité :

- **27 M€** ont été affectés aux projets d'investissement liés à **l'environnement** comprenant les services publics de l'eau, de l'assainissement et du pluvial, le développement durable et la collecte des déchets.
- Le **transport** auquel **4,8 M€** ont été consacrés en 2020 principalement au titre des projets

Transport Est ouest, Pôle d'échange multimodal et à l'acquisition de

- **3,8 M€** ont été consacrés aux projets relatifs à **l'économie et au tourisme** ainsi qu'à la recherche l'innovation et l'enseignement supérieur et concernent principalement le fonds d'aide COVID, les actions du cadre stratégique de développement économique, la gestion immobilière des entreprises et les parcs d'activités économiques.
- **2,7 M€** ont financé des projets **d'aménagement et voirie**, notamment le très haut débit, la rocade urbaine et le contournement sud.
- **2,2 M€** ont financé des projets relatifs à **l'habitat** majoritairement les aides à destination du parc public et du parc privé.
 - **1,5 M€** concernent les projets d'investissement sur les **équipements sportifs et culturels** essentiellement la salle couverte d'athlétisme en 2020.
- Enfin, **5 M€** ont été consacrés aux **autres politiques et à l'administration générale** dont 3,3 M€ pour l'acquisition du nouveau siège du CIAS.

Saint-Brieuc Armor Agglomération affiche un effort d'équipement moyen de 99 € par habitant.

Il est ainsi confirmé l'engagement de l'Agglomération en faveur d'une politique de soutien de l'économie et de l'emploi, facteur d'attractivité du territoire communautaire, tout en contenant la stabilité des finances de l'EPCI, malgré de fortes évolutions structurelles.

Le présent rapport présente l'analyse consolidée des différents budgets aux chapitres I et II puis une présentation du compte administratif par politique au chapitre III pour finir par une présentation budget par budget au chapitre IV.

SOMMAIRE

I - RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020.....	6
II - ANALYSE CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF.....	7
<i>A - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT.....</i>	<i>7</i>
<i>B - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE.....</i>	<i>8</i>
<i>C - RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE.....</i>	<i>9</i>
III - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR POLITIQUE.....	10
<i>A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....</i>	<i>11</i>
<i>B - ENSEIGNEMENT, RECHERCHE, INNOVATION</i>	<i>17</i>
<i>C - TOURISME.....</i>	<i>20</i>
<i>D - HABITAT ET LOGEMENT.....</i>	<i>22</i>
<i>E - TRANSPORT ET DEPLACEMENT.....</i>	<i>28</i>
<i>F - EQUIPEMENTS ET DEVELOPPEMENT CULTURELS.....</i>	<i>36</i>
<i>G - EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE.....</i>	<i>42</i>
<i>H - INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE.....</i>	<i>49</i>
<i>I - COHESION SOCIALE.....</i>	<i>53</i>
<i>J - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE.....</i>	<i>58</i>
<i>K - ENVIRONNEMENT.....</i>	<i>66</i>
<i>L - AMENAGEMENT ET VOIRIE.....</i>	<i>78</i>
<i>M - DOTATIONS AUX COMMUNES.....</i>	<i>84</i>
<i>N - ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION.....</i>	<i>87</i>
<i>O - INCENDIE ET SECOURS.....</i>	<i>94</i>
<i>P - LA CHAINE DE L'EPARGNE CONSOLIDÉE.....</i>	<i>95</i>
IV - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR BUDGET.....	96
<i>A - BUDGET PRINCIPAL.....</i>	<i>97</i>
<i>B - BUDGET ANNEXE TRANSPORT.....</i>	<i>111</i>
<i>C - BUDGET ANNEXE EAU.....</i>	<i>118</i>
<i>D - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.....</i>	<i>123</i>
<i>E - BUDGET ANNEXE SPANC.....</i>	<i>127</i>
<i>F - BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS.....</i>	<i>130</i>
<i>G - BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE.....</i>	<i>138</i>
<i>H - BUDGET ANNEXE DES ZAE.....</i>	<i>142</i>
<i>I - BUDGET ANNEXE HIPPODROME.....</i>	<i>144</i>
<i>J - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS.....</i>	<i>147</i>
<i>K - BUDGET ANNEXE GOLF.....</i>	<i>150</i>
<i>L - BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE.....</i>	<i>153</i>
V - ANALYSE DE LA DETTE.....	156
VI - PPI.....	161
VII - ANNEXES.....	163
<i>Annexe 1 : CHAINE DE L'EPARGNE DETAILLÉE.....</i>	<i>163</i>
<i>Annexe 2 : COMPTE ADMINISTRATIF AGRÉGÉE.....</i>	<i>164</i>
<i>Annexe 3 à 14 : CA - MOUVEMENTS BUDGETAIRES PAR CHAPITRE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.....</i>	<i>165</i>
<i>Annexe 15 : LES RATIOS REGLEMENTAIRES.....</i>	<i>177</i>
<i>Annexe 16 : TABLEAU DES TAUX DE REALISATION PAR POLITIQUE.....</i>	<i>178</i>
<i>Annexe 17 : LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES.....</i>	<i>179</i>
<i>Annexe 18 : EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET CREATIONS DE POSTES.....</i>	<i>180</i>
<i>Annexe 19 : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS COMMUNAUTAIRES.....</i>	<i>182</i>
<i>LEXIQUE.....</i>	<i>187</i>

I – RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2020

– en mouvements budgétaires –

Le tableau ci-après présente les résultats constatés au compte administratif agrégés du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Gestion Immobilière, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, à la Chaufferie bois, à la Collecte et Valorisation des déchets ménagers, au Golf, au Pôle Nautique et à ceux de l'Eau, de l'Assainissement et du SPANC. Les dépenses en mouvements budgétaires s'établissent à 261 413 598,90 € et les recettes à 279 045 273,31 € (cf. tableau - Annexe 2).

Résultats CA 2020 - Budgets agrégés - Mouvements budgétaires

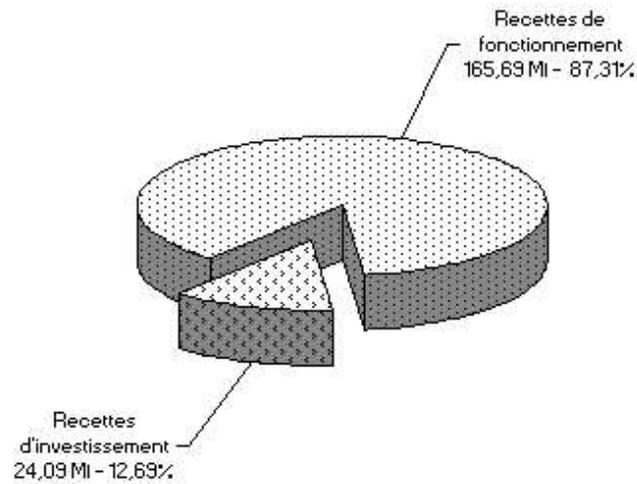
Comptes administratifs	2019	2020
Résultats de fonctionnement		
Résultats de l'exercice	26 154 229	24 506 847
Résultats reportés	-229 211	-146 230
Intégration de résultats > 2019 : intégration résultats suite à la prise de compétence Eau et Assainissement, la reprise des résultats de la Technopôle et la reprise des résultats du SMEGA > 2020 : intégration résultats suite à la dissolution du SMICTOM Launay-Lantic	1 472 046	-77 074
Total	27 397 064	24 283 544
Restes à réaliser Fonctionnement		
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat net de fonctionnement	27 397 064	24 283 544
Résultats d'investissement		
Résultats de l'exercice	-7 147 683	4 655 652
Résultats reportés	-8 897 578	-11 384 595
Intégration de résultats > 2019 : intégration résultats suite à la prise de compétence Eau et Assainissement, la reprise des résultats de la Technopôle et la reprise des résultats du SMEGA > 2020 : intégration résultats suite à la dissolution du SMICTOM Launay-Lantic	4 663 200	-327 707
Total	-11 382 060	-7 056 650
Restes à réaliser Investissement		
Dépenses	15 326 620	19 679 687
Recettes	0	2 378 497
Résultat net d'investissement	-26 708 680	-24 357 841
Résultat cumulé	688 384	-74 297
Résultat global de clôture hors : > les restes à réaliser > l'intégration des résultats suite à la prise de compétence Eau et Assainissement, la reprise des résultats de la Technopôle et la reprise des résultats du SMEGA en 2019 > l'intégration des résultats suite à la dissolution du SMICTOM Launay-Lantic sur le budget Collecte et valorisation des déchets en 2020	9 879 757	17 631 674
Résultat global de clôture hors restes à réaliser mais comprenant : > l'intégration des résultats suite à la prise de compétence Eau et Assainissement, la reprise des résultats de la Technopôle et la reprise des résultats du SMEGA en 2019 > l'intégration des résultats suite à la dissolution du SMICTOM Launay-Lantic sur le budget Collecte et valorisation des déchets en 2020	16 015 004	17 226 894

II - ANALYSE CONSOLIDÉE DU COMPTE ADMINISTRATIF

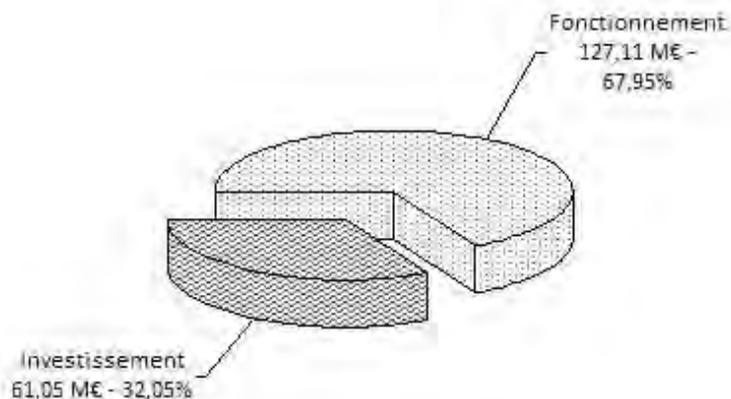
Le **compte administratif 2020 consolidé** qui correspond au cumul des réalisations du budget principal et des budgets annexes **après retraitement** des flux entre budgets, des opérations d'ordre, des résultats antérieurs et opérations revolving s'établit à **188 163 054 €** de dépenses réelles et **189 779 725 €** de recettes réelles¹.

A – RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 189 779 725 €



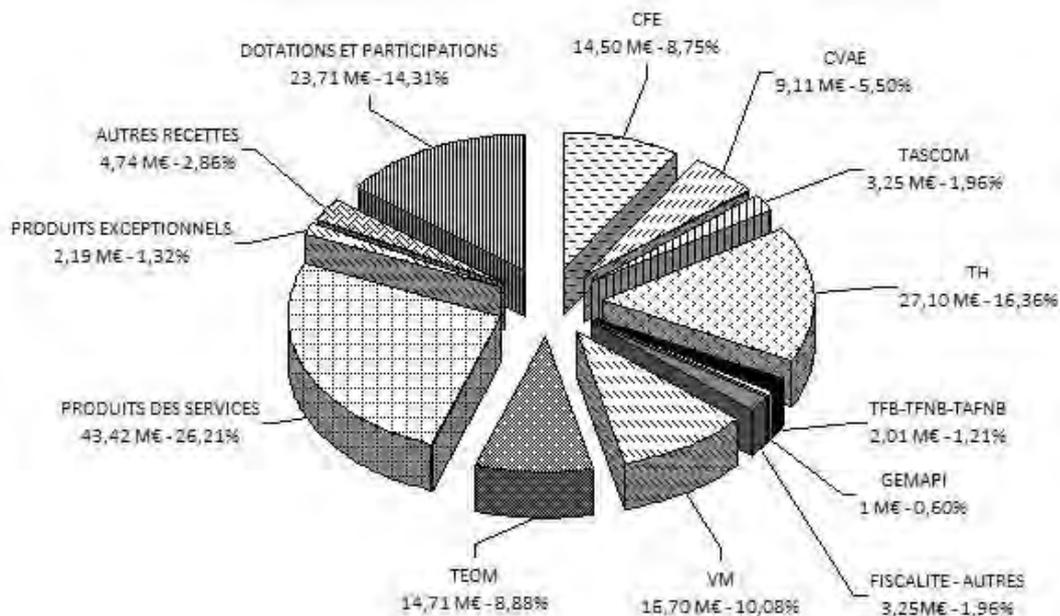
Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 188 163 054 €



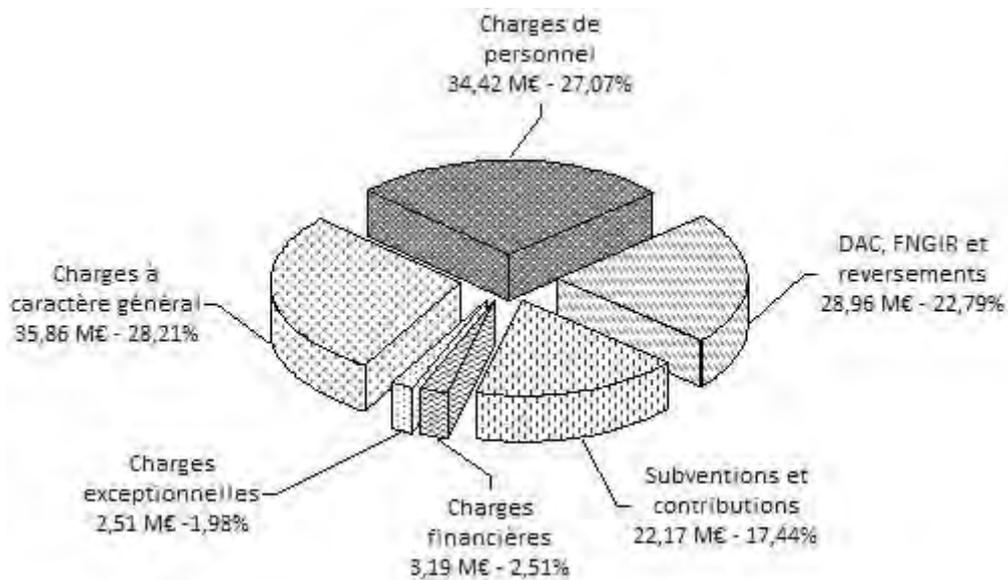
¹ Sont exclus du calcul des dépenses ou recettes réelles l'ensemble des opérations d'ordre des budgets. Des retraitements sont également opérés pour éviter les doubles comptabilisations (contrats revolving et flux entre budgets). Enfin, certains flux de fonctionnement sont retraités en flux d'investissement (subventions d'équipements, aménagement des parcs d'activités, produits de cessions).

B - RECETTES ET DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Les recettes réelles de fonctionnement par nature 165 694 176 €

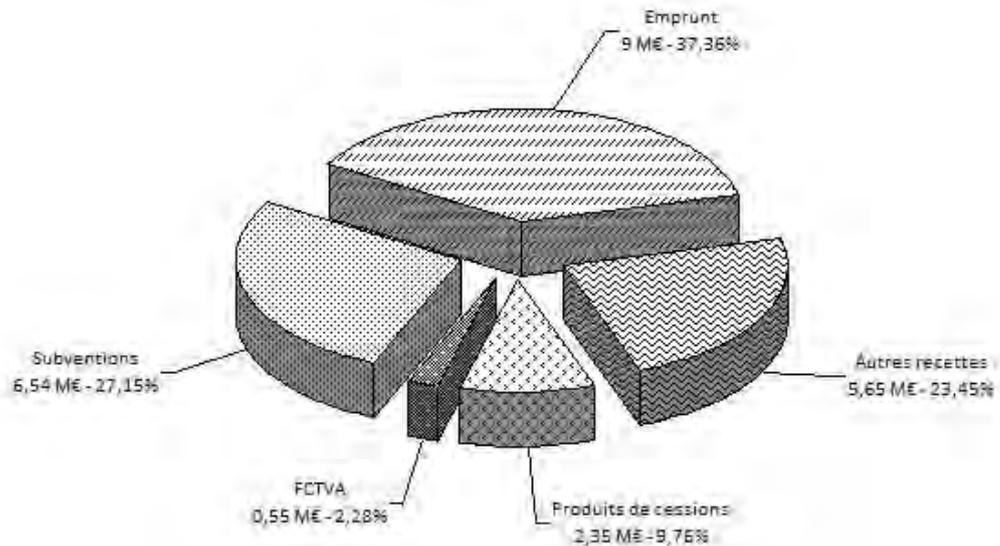


Les dépenses réelles de fonctionnement par nature 127 113 383 €

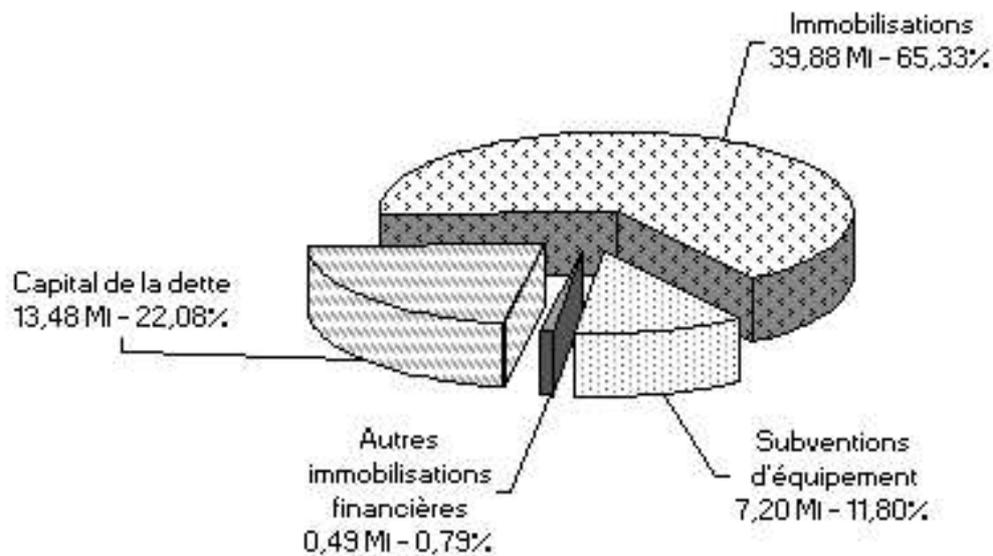


C - RECETTES ET DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

**Les recettes réelles d'investissement par nature
24 085 549 €**



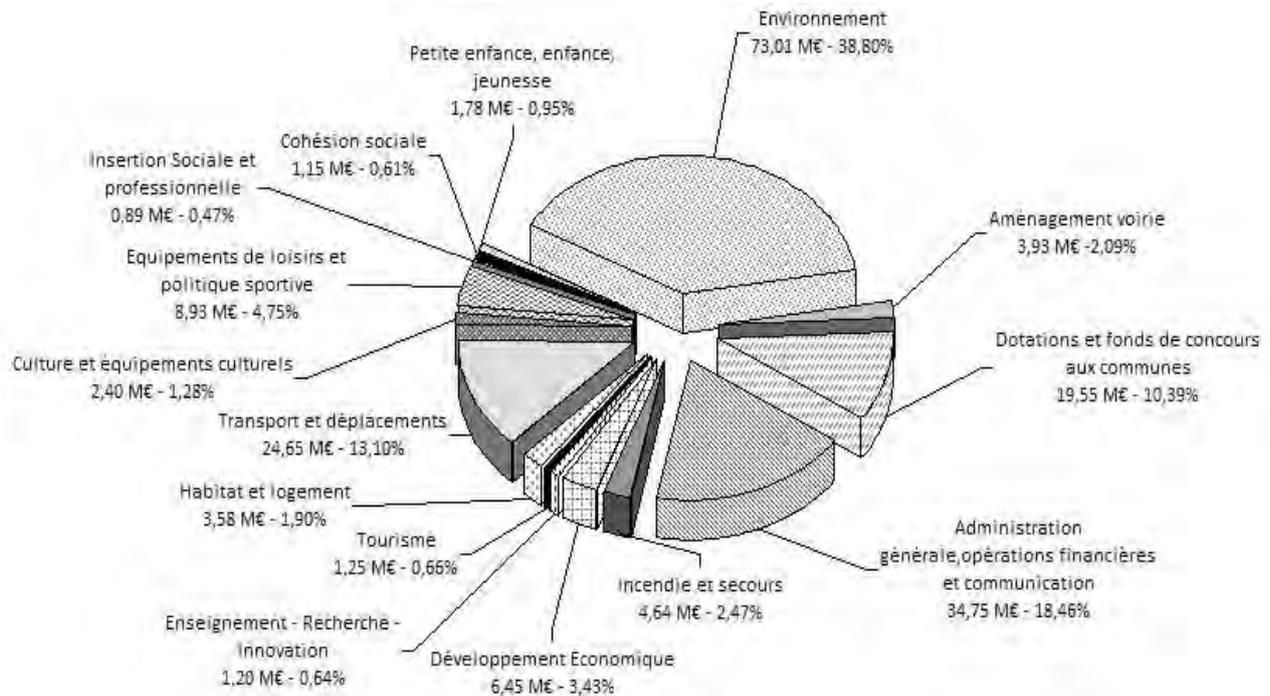
**Les dépenses réelles d'investissement par nature (hors CLTR)
61 049 671 €**



III- PRESENTATION DES REALISATIONS PAR POLITIQUE

Le graphique, ci-dessous, présente les dépenses réelles consolidées par politique en investissement et en fonctionnement :

188 163 054 €



Les taux de réalisation présentés politique par politique figurent à l'annexe n°16.

A - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MONTANT DEPENSES = 6,45 M€

FONCTIONNEMENT = 2,28 M€

INVESTISSEMENT = 4,17 M€

La loi NOTRe du 7 août 2015 a profondément bouleversé les conditions d'accompagnement des entreprises et de développement économique au niveau institutionnel. Désormais, les départements n'ont plus de compétences pour soutenir directement l'économie locale. La loi a fixé une nouvelle responsabilité en la matière au binôme Région-Intercommunalité.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-382-2017) une convention de partenariat avec la Région Bretagne concernant les politiques de développement économique pour la période 2017-2021.

Compte tenu de ce contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération a également mis en place le 30 novembre 2017 (DB-381-2017), un Cadre Stratégique de Développement Economique 2018-2024 co-construit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire. Les 5 axes du cadre stratégique sont :

- Soutenir le développement endogène avec agilité et adaptation
- Poursuivre et innover dans l'équipement économique
- Renforcer et mailler l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation
- Construire une animation économique partagée et volontaire
- Construire la stratégie de promotion et d'animation.

Par ailleurs, par délibération du 15 février 2018 (DB-003-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a constitué un comité d'engagement chargé de l'instruction des demandes d'aides des entreprises, Enfin, l'agglomération a délibéré sur le dispositif du pass TPE commerce, artisanat le 5 juillet 2018 (DB-194-2018).

Les **dépenses hors cadre stratégique** concernent le « **fonds d'aides Covid-19** » et s'élèvent à **877 K€** pour 2020 (nouveau 2020) : 126,6 K€ de dépenses de fonctionnement et 750,4 K€ de dépenses d'investissement (dont 594 K€ d'étalement de charges de dépenses de fonctionnement / DB-010-2021). Son objectif est l'accompagnement des entreprises et associations du territoire dans le contexte sanitaire et économique lié à la Covid-19. En effet, par les délibérations DB-093-2020 et DB-300-2020, l'agglomération a décidé en accord avec la Région de mettre en place ce fonds d'un montant global de 3 M€ sur 2020 et 2021. Il se décline en diverses actions venant en complément des autres dispositifs. Les principales dépenses de l'exercice 2020 concernent :

> des subventions (1 K€ à 3 K€) versées aux petites entreprises selon leur besoin de trésorerie dans le cadre du dispositif « **Pass Covid-TPE** » pour **406,7 K€** (DC-206-2020). En 2020, 207 demandes ont été acceptées pour 602,4 K€. 140 entreprises ont bénéficié de l'aide en 2020. Les 67 autres entreprises toucheront leurs subvention sur l'exercice 2021 pour 195,7 K€.

> la participation au **dispositif « Covid-ADIE »** pour **135,3 K€** (DC-206-2020) dont l'objectif est le maintien de l'activité des travailleurs indépendants de l'ADIE. Sur ce montant, 100 K€ sont destinés à des prêts d'honneur allant jusque 5 K€ et 30 K€ à des primes forfaitaires de 1 K€. Au 30/11/2020, 20 personnes ont été aidées pour 67,5 K€ de prêts d'honneur et 20 K€ de primes forfaitaires.

> la participation au **fonds « Covid Résistance Bretagne »** à hauteur de **156,4 K€** (DC-186-2020). La région, les départements et les EPCI bretons en collaboration avec la Banque des Territoires ont

créé un fonds pour aider les petites entreprises et associations par remboursables.

> le **dispositif coaching** et expertise pour l'accompagnement des entreprises en difficulté à hauteur de **28 K€** (DC-189-2020). Après une phase de diagnostic, un accompagnement pour la mise en place d'actions est proposé (digitalisation des commerces,...).

> l'aide à **acquisition de vélos à assistance électrique** pour **80,1 K€** par le versement d'une participation au budget annexe des Transports qui assure cette dépense. Un solde de 40 K€ sera versé sur l'exercice 2021.

> l'**exonération de la REOM et de la redevance spéciale** pour **30,6 K€** par le versement d'une participation au budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets qui perçoit ces recettes.

> l'**exonération de loyers sur les budgets annexes** pour **39,9 K€** par le versement d'une participation au budget annexe GIE pour 36,9 K€ et au budget annexe Golf pour 3 K€. En effet, les locataires d'un local de la propriété de l'agglomération ont eu la possibilité, pour le 1er confinement, de solliciter jusque 3 mois d'exonération pour un montant maximum de 3 K€.

A noter que 1,4 K€ ont également été dépensés en communication (cf. politique administration générale et administration).

Les **dépenses communes aux axes du cadre stratégique** s'élèvent à **493,2 K€** (+10,3 K€ / CA 2019) et concernent des dépenses de personnels à hauteur de 491,5 K€ (+17,7 K€ / CA 2019) et des charges à caractère général pour 1,7 K€ (-7,4 K€ / CA 2019).

AXE 1 - SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ENDOGENE AVEC AGILITE ET ADAPTATION

- 951,7 K€ (151,2 K€ en fonctionnement et 800,5 K€ en investissement)

L'enjeu est de rendre le territoire plus résilient en accompagnant le développement des entreprises du territoire tout au long de leur vie avec pour objectif de soutenir les entreprises dès leur création et de s'assurer de leur pérennité. Les actions sont diverses : soutenir financièrement les projets d'entreprises (création, reprise, innovation), construire une stratégie de filières, co-construire une stratégie de développement commercial, accompagner les entreprises dans la transformation digitale vers une French Tech Saint-Brieuc Bay et favoriser le développement de l'économie Sociale et solidaire.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **151,2 K€** (+3 K€ / CA 2019) et comprennent principalement:

- **141,3 K€** (-3,9 K€ / CA 2019) de **subventions aux structures accompagnant les entreprises** dans la création/reprise d'entreprises. Les subventions concernent Initiative Armor, l'ADIE, le BGE, Réseau entreprendre et Armor Angels. L'évolution entre 2019 et 2020 est principalement liée au paiement de la subvention 2018 de Armor Angels sur l'exercice 2019.
- Des **études** pour **7,7 K€** (nouveau CA 2020) qui concernent la réalisation d'un **diagnostic par la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'un projet territorial alimentaire** (travailler sur les flux alimentaires entrants/sortants pour mieux cerner les besoins de diversification de la production/transformation/distribution,...).
- Des dépenses liées au dispositif « **Esprit start-up** » pour **2,2 K€** (-0,8 K€ / CA 2019).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **800,5 K€** (-54,4 K€ / CA 2019) et comprennent principalement :

- **746,7 K€** (+0,9 K€ / CA 2019) pour la **mise en œuvre du développement économique 2018-2024** coconstruit avec l'ensemble des acteurs économiques du territoire et voté lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-381-2017). On y retrouve les dispositifs : Pass TPE Commerce & Artisanat, Aide à l'immobilier d'entreprises, Aide à l'immobilier d'entreprises en centralité, Aides à la création d'emplois et Aides à l'installation agricole.
- Des **avances remboursables** à hauteur de **50 K€** auprès de la Région (-50 K€ / CA 2019). En 2020, cela concerne l'accompagnement de l'entreprise Alinova à Saint-Brandan pour le développement des emplois durables et de la qualité par la compétitivité de l'entreprise (DB-272-2019).
- Des dépenses liées au dispositif « **Esprit start-up** » pour **3,8 K€** (+3,8 K€ / CA 2019).

Il n'y a pas de **recettes d'investissement** en 2020 car elles sont décalées sur 2021 pour un montant estimé à **43 K€** (-8,1 K€ / CA 2019). Elles sont constituées des subventions reçues de la Région dans le cadre du dispositif Pass commerce.

AXE 2 - POURSUIVRE ET INNOVER DANS L'EQUIPEMENT ECONOMIQUE – 4,07 M€

(1,45 M€ en fonctionnement et 2,62 M€ en investissement)

L'enjeu est de permettre aux entreprises de se créer et d'évoluer sur l'agglomération afin d'éviter des départs vers d'autres territoires. Les actions sont diverses : proposer une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises, renforcer l'innovation sur le territoire, poursuivre le développement du port du légué, densifier et optimiser le foncier des parcs d'activités économiques, aménager et anticiper les besoins fonciers de demain, reconquérir et reconvertir les friches industrielles et entretenir et moderniser les Parcs d'Activités Économiques.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **1,45 M€** (-38,8 K€ / CA 2019) et comprennent principalement:

- **L'entretien des Parcs d'activités Économiques communautaires** à hauteur de **291,3 K€** (-23,3 K€ / CA 2019). Les principales dépenses concernent les espaces verts et la voirie, la réparation et le dépannage des candélabres dont la compétence est transférée au Syndicat Départemental d'Électricité ainsi que l'éclairage public.
- La participation statutaire au **Syndicat Mixte de l'Aéroport** s'élève à **108,8 K€** (+5,1 K€ / CA 2019) dont la progression est liée au retrait de la CCI.
- Les dépenses du **Grand Brézillet** s'élèvent à **101,2 K€** (+4,7 K€ / CA 2019) dont 84,6 K€ (+6,6 K€ / CA 2019) de charges liées à la DSP et aux bâtiments du Palais des Congrès. Malgré des dépenses de maintenance et d'entretien moindre (-15,8 K€ / CA 2019), les dépenses progressent globalement du fait en particuliers des taxes foncières (Hall 3 et hall rateau). Les autres dépenses qui s'élèvent à 16,5 K€ (-1,9 K€ / CA 2019) sont principalement liées au centre de tri postal.
- La participation au fonctionnement du **Port du Légué** s'élève à **83,8 K€** (+43,7 K€ / CA 2019) dont 57,6 K€ (+21,6 K€ / CA 2019) de participation au Syndicat Mixte du Légué et 25,7 K€ (+22,1 K€ / CA 2019) pour la maintenance de la passerelle. La hausse de la participation statutaire au Syndicat Mixte du Légué est liée à des frais de gestion en progression (recrutement,...). Concernant la maintenance de la passerelle, 12,7 K€ auraient dû être réglés sur 2019 dont 4,2 K€ de dépenses exceptionnelles.
- Les frais de fonctionnement du **budget annexe ZAE** s'élèvent à **59,5 K€** (+18,6 K€ / CA 2019) dont 36 K€ de frais financiers (-4,9 K€ / CA 2019) et 23,5 K€ de régularisation de TVA (exceptionnel 2019).

- Les frais de **fonctionnement de divers sites** (Handi-Chien,...) s'élèvent à **146,2 K€** (+6,8 K€ / CA 2019).
- Les frais de fonctionnement de **Saint-Brieuc Factory au port du légué** s'élèvent à **146,2 K€** (+6,8 K€ / CA 2019) dont 139,7 K€ de charges de personnel (+12,5 K€ / CA 2019). Ce service comprend un Fablab, une salle de formation ainsi qu'une salle de réunion avec visioconférence. En raison du contexte sanitaire, les charges à caractère général diminuent de -5,7 K€ par rapport au CA 2019 (fournitures, maintenance). A noter que 0,2 K€ de fournitures sont comprises dans les 723,5 K€ de dépenses du budget principal liées à la crise sanitaire faisant l'objet d'un étalement de charges et donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).
- La **gestion immobilière des entreprises** regroupée au sein d'un budget annexe s'élève à **649,5 K€** (-92,2 K€ / CA 2019). Les principales dépenses comprennent :
 - la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **325,4 K€** (-19,4 K€ / CA 2019). Sur ce montant, on retrouve entre autre la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 207 K€ et les taxes foncières pour 84,6 K€. Les autres charges correspondent à l'entretien des bâtiments et extérieurs.
 - la **gestion de la Technopole** pour **210,9 K€** (-24,7 K€ / CA 2019) qui correspond principalement aux fluides pour 78,3 K€ (-7,9 K€ / CA 2019) et aux frais d'entretien et maintenance pour 90,9 K€ (-20,5 K€ / CA 2019).
 - Les **charges de personnel** qui s'élèvent à **39,2 K€** (+10,1 K€ / CA 2019).
 - Les **charges d'intérêts des emprunts** qui s'élèvent à **41 K€** (-12 K€ / CA 2019).
 - Le **projet TOTEM** (réhabilitation de l'ancienne CAF) pour **24 K€** (-36 K€ / CA 2019) dans le cadre d'une convention passée avec la CCI pour la période 2019/2021 (DB-078-2019). Le solde de 36 K€ est décalé sur l'exercice 2021.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,39 M€** (+284,5 K€ / CA 2019) et comprennent :

- Les recettes de la **gestion immobilière des entreprises** regroupée en budget annexe s'élèvent à **1,3 M€** (+396,8 K€ / CA 2019) dont la principale concerne les loyers pour **778,4 K€** (+45,1 K€ / CA 2019) dont 393,3 K€ (-25,4 K€ / CA 2019) pour le site de la Technopole et 243,6 K€ (-49,9 K€ / CA 2019) de la SEM Baie d'Armor Entreprises (Cap 1, Cap 2). La progression entre 2019 et 2020 est liée aux loyers hors Technopôle/SEM qui progressent de +120,4 K€ malgré quelques loyers à la baisse. On peut noter le Quai Armez qui progresse de 57,2 K€ (inclus dans la SEM Baie d'Armor Entreprises en 2019) et des nouveaux loyers perçus en 2020 tels que 64,1 K€ pour EKKO PINCEMIN, 4 K€ pour l'atelier relais de Ploeuc et 2,3 K€ pour le coin des malins. Ces recettes sont minorées de 36,9 K€ d'exonérations accordées en raison du contexte sanitaire et économique (DB-093-2020 et DB-300-2020). En effet, les locataires d'un local de la propriété de l'agglomération ont eu la possibilité, pour le premier confinement, de solliciter jusque 3 mois de d'exonération pour un montant maximum de 3 K€.
- Une autre recette significative concerne la subvention du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe Gestion Immobilière qui s'élève à 418 K€ (+308,9 K€ / CA 2019). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital). La dernière recette significative concerne une subvention de 36,9 K€ du budget principal dans le cadre du « fonds d'aides Covid-19 » (DB-093-2020 et DB-300-2020) pour les exonérations de loyers accordées en raison du contexte sanitaire et économique.

- **Diverses recettes économiques** pour **79,9 K€** (-68,4 K€ / CA 2019) et 28,7 K€ de redevance des contrats de panneaux publicitaires avec l'entreprise « clear channel » (-11,8 K€ / CA 2019). La diminution est principalement liée à une écriture comptable de 60 K€ sur l'exercice 2020.
- La **redevance versée par le délégataire Saint-Brieuc Expo Congrès** s'élève à **0 K€** (-40,8 K€ / CA 2019). Elle fait l'objet d'un échelonnement de 2022 à 2025 en raison du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19 (DB-239-2020).
- Les recettes de **Saint-Brieuc Factory au port du légué** s'élève à **11,3 K€** (-3,1 K€ / CA 2019). Son évolution est liée au contexte sanitaire.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **2,62 M€** (-2,44 M€ / CA 2019) et comprennent principalement :

- les dépenses du **Grand Brézillet** qui s'élèvent à **350 K€** (+239,5 K€ / CA 2019) et concernent l'acquisition du hall Rateau.
- **L'entretien des Parcs d'activités Économiques communautaires** à hauteur de **634,2 K€** (+423,4 K€ / CA 2019) pour de la requalification et de la signalétique. Les dépenses les plus conséquentes concernent la requalification de la rue Bertholet pour 130,6 K€, le solde de l'aménagement des accotements sur le PAE Beausoleil pour 118 K€ et le solde de l'aménagement sur le PAE l'Escale pour 70,7 K€. L'évolution entre 2019 et 2020 est liée à un décalage de travaux ce qui se traduit en 2020 par 281 K€ de dépenses liées au programme de requalification 2019.
- Des **travaux divers** pour **3,3 K€** (+2,5 K€ / CA 2019) dont le site loué à Handi-chiens pour 0,8 K€ (stable / CA 2019).
- **La création de Parcs d'Activités Economiques** à hauteur de **692,9 K€** (-384,9 K€ / CA 2019). Cette action est gérée au sein d'un budget annexe et a pour objectif de proposer aux entreprises une offre foncière diversifiée et adaptée à leurs besoins. Les principales dépenses concernent des aménagements pour 448,3 K€ (+ 298,5 K€ / CA 2019), le remboursement du capital de la dette pour 175,3 K€ (+0,6 K€ / CA 2019), des frais divers pour 65,8 K€ (-7,4 K€ / CA 2019) et des acquisitions pour 3,4 K€ (-199 K€ / CA 2019). Des acquisitions à hauteur de 290 K€ sont décalées sur 2021 (successions non conclues, négociations plus longues que prévues,...). L'exercice 2019 comprenait des immobilisations financières à hauteur de 0,48 M€ concernant des régularisations faites à la demande de la Chambre Régionale des Comptes suite à des avances du budget principal.
- **La gestion immobilière des entreprises** regroupée en budget annexe s'élève à **941 K€** (-2,7 M€ / CA 2019). Les principales dépenses comprennent 323,7 K€ (-366,9 K€ / CA 2019) concernant le Quai Armez, 70 K€ (-424 K€ / CA 2019) pour l'atelier relais de Ploeu-L'Hermitage, 65,6 K€ (+42,1 K€ / CA 2019) pour la Technopôle, 63,4 K€ (+63,4 K€ / CA 2019) pour le projet TOTEM, 37,3 K€ (+37,3 K€ / CA 2019) dans le cadre de l'opération le Coin des Malins et 31,9 K€ (-10,6 K€ / CA 2019) pour les bâtiments CAP1-2. Le remboursement du capital de la dette de ce budget s'élève à 295,6 K€ (+10,2 K€ / CA 2019).

Lors de l'exercice 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération a procédé à l'acquisition d'un bâtiment à destination d'atelier-relais formant le lot 9 d'environ 7700 m² à la Société Genesis Baie d'Armor pour un montant de 2 100 000 €HT (DB-010-2019). Cette acquisition a été réalisée en 2019 dans la perspective d'une vente ou d'une location à l'entreprise Ekko Pincemin. Cette solution facilitatrice au développement d'Ekko Pincemin est un soutien économique que Saint-Brieuc Armor Agglomération peut mettre en œuvre dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **1,45 M€** (-1,46 M€ / CA 2019) et concernent principalement :

- **La création de Parcs d'Activités Economiques** du budget annexe ZAE pour **930,1 K€** (+42,6 K€ / CA 2019) dont des cessions de terrains aménagés à hauteur de 848,3 K€ (-31 K€ / CA 2019), une subvention de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives de 47,4 K€ (nouveau CA 2020) pour la zone de La Colignère à Trémuson ainsi que divers remboursements (taxes foncières, frais de bornages,...) à hauteur de 34,4 K€ (+33,2 K€ / CA 2019).
- Les recettes liées à la **gestion immobilière des entreprises** du budget annexe GIE s'élèvent à **520,6 K€** (-1,5 M€ / CA 2019) et concernent principalement 285 K€ (+255,4 K€ / CA 2019) de subventions pour l'atelier relais de Ploelec-L'Hermitage dont 200 K€ du Département et 85 K€ de l'État, 213,7 K€ (+188,3 K€ / CA 2019) de ventes sur le site du Quai Armez (maison des douanes,...) et 21,9 K€ (+12,6 K€ / CA 2019) de remboursement de cautions.
L'exercice 2019 bénéficiait d'une subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal à hauteur de 2 M€ afin de combler le déficit d'investissement récurrent de ce budget dont l'équilibre dépend du budget principal.

AXE 4 - CONSTRUIRE UNE ANIMATION ECONOMIQUE PARTAGEE ET VOLONTAIRE

- 33,4 K€ (33,4 K€ en fonctionnement et 0 € en investissement)

L'enjeu est de soutenir le développement d'une synergie entre les acteurs pour booster la dynamique économique sur le territoire et y développer l'emploi.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **33,4 K€** (-38,7 K€ / CA 2019) et concernent le partenariat avec la chambre des Métiers et de l'Artisanat 22. Celui-ci se décline en une subvention de 28,9 K€ (-8,5 K€ / CA 2019) et une campagne de communication sur les services et ateliers en ligne pour le compte de la CMA 22 à hauteur de 4,4 K€ (nouveau CA 2020).

La diminution des dépenses est principalement liée au contexte sanitaire (-34,6 K€ / CA 2019) qui n'a pas pu permettre l'organisation ou la participation à diverses manifestations (les Terralies, le forum de l'emploi, soirée french tech,...).

AXE 5 - ORGANISER LA PROMOTION ECONOMIQUE ET DEVELOPPER

L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - 27,1 K€ (27,1 K€ en fonctionnement et 0 € en investissement)

L'objectif est de définir et mettre en oeuvre une stratégie de communication économique et de promotion territoriale en renforçant la présence et la visibilité économique de Saint-Brieuc Armor Agglomération à l'extérieur du territoire.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **27,1 K€** (-25,6 K€ / CA 2019) et comprennent principalement :

- Une **mission de prospection** digitale et multicanale d'entreprises en croissance réalisée par Régional Partner pour **14,7 K€** (stable / CA 2019).
- La participation au **salon du SIMI** pour **12,4 K€** (+ 5,8 K€ / CA 2019) dont 6 K€ de solde pour l'édition 2019.

Les dépenses diminuent du fait de dépenses en 2019 non reconduites en 2020 (une subvention à Grand Ouest innovation, une étude sur la stratégie d'aménagement commercial,...)

B - ENSEIGNEMENT – RECHERCHE - INNOVATION

MONTANT DEPENSES = 1,20 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,88 M€	INVESTISSEMENT = 0,32 M€

Au vu du développement de l'Enseignement Supérieur sur le territoire, Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté au conseil d'agglomération du 2 mars 2017 (DB-097-2017) l'élaboration d'un schéma local de l'Enseignement Supérieur et de Recherche afin de définir des objectifs de développement en matière d'offres de formations, d'équipements et de conditions de vie étudiante. Celui-ci est réalisé en complémentarité du Schéma Départemental de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ce travail qui s'est poursuivi en 2018 s'est d'ores et déjà traduit par le vote lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 d'un cadre stratégique de l'ESRI intégré dans celui du développement économique 2018-2024 (DB-381-2017) dont l'axe 3 a pour objectif de « renforcer et mailler l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation » sur le territoire.

L'Agglomération a ainsi défini les axes de travail et de développement suivant :

- Renforcer l'accompagnement vers l'Enseignement Supérieur
- Développer une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire
- Consolider le socle de formations universitaires et développer une offre croisée entre les filières
- Accompagner le développement des entreprises et du territoire par une offre de formation adaptée
- Améliorer les conditions de vie des étudiants et l'attractivité
- Doter l'Agglomération des équipements structurants permettant le développement des connaissances, de la Recherche et de l'innovation

Le Schéma Local de l'ESRI est une déclinaison opérationnelle de ce cadre stratégique : Elaboré avec l'aide des acteurs locaux, partenaires du développement de notre Enseignement Supérieur et de notre Recherche, il permettra de concrétiser les ambitions de Saint-Brieuc Armor Agglomération affichées dans le Projet de Territoire voté en Juillet 2018, dont l'atteinte de 10 000 étudiants en 2025.

Ce Schéma Local composé de fiches projet a été soumis à l'avis des membres du Comité Local d'Orientation Stratégique (CLOS) de l'ESR de SBAA et des élus de Saint-Brieuc Armor Agglomération à l'occasion de la Plénière du 3 octobre 2019. Celui-ci est adopté en Conseil d'Agglomération le 24 Octobre 2019 (DB 234-2019).

Depuis octobre 2019 (DB-234-2019), l'Agglomération s'est dotée d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), déclinaison opérationnelle de son cadre stratégique voté en novembre 2017.

Ce schéma est la traduction de la forte dynamique de développement que connaît l'agglomération depuis 18 mois en matière d'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche) : installation de la PACES (1^{ère} année commune aux études de santé) et de la licence Santé à Saint-Brieuc, création du Campus Connecté, création d'une formation d'ingénieur Matériaux à l'IUT, projet d'école d'ingénieur AGRI AGRO sur la Technopôle, licence numérique au sein de Totem...

1. Fonctionnement : 876,35 K€ (- 33,65 K€/2019)

Les dépenses réelles de fonctionnement au titre de l'Enseignement Supérieur s'élèvent à **588,6 K€** (-2,8 K€ /2019). Hormis 109,35 K€ (-0,65 K€/2019) de charges de personnel, elles comprennent entre autre :

- **Le Renforcement de l'accompagnement vers l'enseignement supérieur : 1 K€**
 - 1 K€ de cotisation à l'AVUF (Association des villes universitaires de France).
La subvention à Saint-Brieuc Prépa de 3 K€ (délibération DB-278-2020 du 26 novembre 2020) n'a pas été versée en 2020. Celle-ci sera versée sur l'exercice 2021.

- **Le Développement d'une offre de formation spécialisée sur les domaines d'excellence du territoire : 7,29 K€**
 - 7,29 K€ pour une étude de préfiguration d'une école d'ingénieurs en Agri Agro, Environnement et Numérique, par alternance (50 % Conseil Départemental et 50 % Saint-Brieuc Armor Agglomération).

- **La Consolidation du socle de formations universitaires et développement d'une offre croisée entre les filières : 462,5 K**
 - 427,5 K€ de contribution au SGPU pour la construction d'un nouveau partenariat d'objectifs et de moyens avec les universités (dont soutien pour l'ouverture d'un campus Connecté et d'une Licence Santé sur le Campus Mazier)
 - 35 K€ de subvention de fonctionnement au CNAM.

- **L'amélioration des conditions de vie des étudiants et d'attractivité : 4,4 K€**
 - 3,12 K€ de soutien aux associations étudiantes (0,75 K€ à l'association étudiante « AEDM » pour la visite du Parlement Européen, 0,4 K€ à Armor Staps, 1 K€ à l'Association Sportive Universitaire Briochine (ASUB), 0,75 K€ à Historia Tempus pour l'attractivité de la licence histoire et 0,22 K€ à La Citrouille).
 - 1,28 K€ de soutien à l'organisation de la soirée inter filières étudiantes.

La participation à la tarification étudiante de 2,4 K€ à Bonjour Minuit (délibération 280-2020 du 26 novembre 2020) n'a pas été versée en 2020. Celle-ci sera versée en 2021.

- **Des actions pour Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants et des jeunes diplômés** : l'Entreprenariat étudiants, poursuite du partenariat avec Entreprendre pour Apprendre (EPA) : passage à 4 accompagnements de groupes d'étudiants pour **4 K€**.

Le **Fonds Recherche Innovation**, créé par Saint-Brieuc Agglomération en 2014 (DB-077-2014), est repris dans le cadre stratégique de développement économique à l'axe 3. Les dépenses de fonctionnement dans le cadre du Fonds Recherche Innovation s'élèvent à **287,75 K€** (-32,55 K€/2019).

- **Doter le territoire des équipements structurants permettant le développement des connaissances, de la Recherche et de l'Innovation :**

- 51,25 K€ de Soutien aux diverses thèses et programmes de recherche sur le territoire.
- **Valoriser l'innovation sur le territoire :**
 - 72,5 K€ de soutien à la culture scientifique (le Temps des Sciences 45 K€ et le Forum des Savoirs 27,5 K€)
- **L'Accompagnement au développement des entreprises et du territoire par une offre de formation adaptée :**
 - La subvention à PEPITE de Bretagne 3 K€ (délibération DB-279-2020 du 26 novembre 2020) n'a pas été versée en 2020. Celle-ci sera versée en 2021.
- **Développer l'accompagnement à l'innovation des entreprises :**
 - 164 K€ de Soutien à Zoopôle Développement dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2020 : accompagnement des entreprises 90 K€, Animation Technopolitaine 25 K€, ID Composite 24 K€, 25 K€ de soutien au développement de la Communauté French Tech Saint-Brieuc Bay.

2. Investissement : 322,7 K€

- Les dépenses réelles d'investissement au titre de l'**Enseignement Supérieur** s'élèvent à **182 K€ (-250,5 K€/2019)** et concernent les travaux d'aménagement du Campus Mazier : le solde de la 2ème tranche pour **62 K€** et la troisième phase pour **120 K€**.
Ces dépenses sont inscrites dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (DB-155-2015 ET DB-080-2017).
- Les dépenses dans le cadre du **Fonds Recherche Innovation** s'élèvent à **140,73 K€ (-103,7 K€/2019)** dont le projet APILAVE 27,5 K€, GENOSANTE 9 K€, SRSEB 27 K€, 3DFS 7,2 K€, EZY-P 8,14 €, IGPIG 20,19 K€, MULTIMAT MATECOM 41,75 K€.

C - TOURISME

MONTANT DEPENSES = 1,25 M€

FONCTIONNEMENT = 1,19 M€

INVESTISSEMENT = 0,06 M€

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite NOTRe, renforce significativement les champs de compétences de plein droit dévolues, notamment, aux Communautés d'Agglomération, particulièrement en matière de Tourisme, et traduite dans les dispositions du nouvel article L 134-2 du Code du Tourisme.

Les Communautés deviennent de plein droit compétentes, dès le 1^{er} janvier 2017, en matière de « Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ».

Ainsi, dans le cadre de l'élargissement et du transfert de la compétence tourisme à l'intercommunalité :

- L'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc est devenu office siège de l'agglomération intégrant l'office associatif de Quintin qui a évolué en un bureau d'information touristique (BIT). La subvention de l'agglomération versée au fonctionnement de l'Office de tourisme de la Baie de Saint-Brieuc est consolidée pour couvrir les besoins en fonctionnement du BIT de Quintin ;
- L'Office de Tourisme de Binic Etables sur Mer a conservé une structure juridique distincte sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) administré par un comité de direction et financé par une subvention communautaire. A ce titre, l'Agglomération lui verse une subvention de fonctionnement. Elle fait l'objet d'une évaluation par la Commission Locale des Charges Transférées et d'une réfaction de DAC des communes concernées.
- En revanche, la compétence tourisme reste communale sur la Commune de Saint-Quay-Portrieux suite à la décision prise par le Conseil municipal.

Lors du Conseil d'agglomération du 21 décembre 2017, une nouvelle convention d'objectif a été signée entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et les offices de tourisme communautaires pour la période 2018-2020 (DB-465-2017).

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,19 M€ (- 34,2 K€/2019)**

Hormis 86,3 K€ de charges de personnel (+3,5 K€/2019) les principales dépenses concernent :

> **Le développement de l'activité touristique** à hauteur de **1,1 M€ (- 0,04 M€/2019)** dont :

- 777,3 K€ de subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc dont 575,8 K€ de subvention annuelle et 201,5 K€ de taxe de séjour,
- 207,1 K€ de subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme de Binic Etables sur Mer,
- 103,5 K€ au Pays de Saint-Brieuc pour la Destination Saint-Brieuc Paimpol Les Caps,
- 5,7 K€ de subventions à des manifestations locales à vocation touristique (Association pour le Grand Léjon 2 K€, festival de la Gastronomie 2 K€, Confrérie des Chevaliers de la Coquille Saint-Jacques 1 K€, Ville de Plérin pour les Fêtes maritimes 700 €),
- 2,7 K€ de cotisations dont 1,3 K€ à la Confédération du Tourisme Urbain et 1,4 K€ à COESIO - destinations francophones d'accueil de congrès.

- 3,8 K€ de dépenses diverses dont : 1,62 K€ d'assistance et de maintenance de séjour, 1,42 K€ d'impression de vitrophanie pour l'Office de Tourisme de la Baie de Saint-Brieuc 0,28 K€ de réalisation de panneaux de signalisation provisoires de la « Vélomaritime ».

Il est à noter que la participation à la campagne d'attractivité « Tout Vivre en Côtes-d'Armor », prévue à hauteur de 2 K€, n'a pas été versée.

Deux études ont été réalisées à hauteur de **2,3 K€ (+2,3 K€/2019)** dont le diagnostic pour la ligne ferroviaire Saint-Brieuc Loudéac en vue de rétablir une circulation à vocation touristique (1,2 K€) et la mise en place du module d'enquête hôtelière MORGOAT (1,1 K€).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **299,3 K€ (+ 10 K€/2019)** et comprennent principalement la taxe de séjour reversée à l'office de tourisme à hauteur de 201,6 K€ (- 46,9 K€/2019) et la mise à disposition de 3 agents à l'Office de Tourisme sur les exercices 2018 et 2019 pour 97,7 K€.

- **Les dépenses réelles d'investissement du développement de l'activité touristique** s'élèvent à **59 K€ (+ 45,5 K€/2019)**

En 2020, Les principales dépenses d'investissement s'élèvent à 59 K€ et portent sur les équipements numériques : l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création du site internet de l'office du tourisme de la Baie de Saint-Brieuc 19,2 K€ et 39,8 K€ de création des sites internet des Offices de Tourisme.

La mise en ligne du site mère (celui de la Baie de Saint-Brieuc) a eu lieu au mois de mars 2021. La prochaine étape sera la mise en ligne du site internet satellite de l'Office de Tourisme de Saint-Quay. Un deuxième site satellite était programmé pour l'Office de Tourisme de Binic – Etables-Sur-Mer qui a privilégié une autre solution.

D – HABITAT ET LOGEMENT

MONTANT REALISE = 3,58 M€	
FONCTIONNEMENT = 1,39 M€	INVESTISSEMENT = 2,19 M€

Depuis 2019 l'**Espace info habitat** (guichet unique) accueille différents acteurs spécialisés dans l'information et le conseil dans les domaines du logement, de l'habitat durable et de l'énergie. Il permet de renseigner directement les usagers sur toutes les questions relatives au logement.



En dépit de la crise sanitaire, l'année 2020 est marquée par un accroissement de l'activité de l'Espace Info Habitat, qui a accompagné 1489 ménages (renseignements et/ou diagnostics et/ou financements). Ce guichet unique accueille différents acteurs spécialisés dans l'information et le conseil dans les domaines du logement, de l'habitat durable et de l'énergie. Il permet de renseigner directement les usagers sur toutes les questions relatives au logement.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a adopté le 11 juillet 2019 (DB-172-2019) le « PLH 2019-2024 » concernant ses 32 communes. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Les actions 2020 de Saint-Brieuc Armor Agglomération ont été la mise en œuvre du PLH3 de l'agglomération adopté fin 2011, du PLH à 32 adopté le 11 juillet 2019 et la prise en compte des actions menées conjointement avec les partenaires au sein de l'Espace Info Habitat inauguré en 2018.



Le **Guide des Aides Habitat 2020** a été adopté par délibération du 27 février 2021. Le guide comprend des fiches précisant la nature de l'aide, son montant, les modalités techniques d'attribution, les bénéficiaires concernés, les conditions d'éligibilité, les pièces à fournir, les modalités d'application et les contacts pour plus d'informations. Il est accessible via plusieurs supports comme le site internet de l'agglomération. Par ailleurs, des versions papier sont transmises aux 32 communes de l'agglomération.

La crise sanitaire a fortement impacté les résultats du secteur de l'habitat, notamment sur la section d'investissement :

- arrêt ou ralentissement des chantiers ont entraîné un retard dans la livraison de logements locatifs sociaux,
- baisse du volume des ventes immobilières pour les ménages éligibles à l'aide à l'accession à la propriété.

1. HABITAT ET LOGEMENT : 2,951 M€ (-0,63 M€/2019)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 776 K€ (-121,3 K€/2019).

Il est à noter que les dépenses relatives au suivi-animation des opérations programmées (honoraires versés à SOLIHA et URBANIS pour le suivi du PIG précarités et de l'OPAH-RU) sont affectées en section d'investissement depuis l'exercice 2019.

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- **Rénovation** pour **66,3 K€ (-158,8 K€/2019)** qui comprend 3 dispositifs pour l'accompagnement des propriétaires privés à la rénovation de leur logement et/ou la mise en location de leur logement ainsi qu'une plateforme d'information et d'accompagnement. Ce montant comprend : le SLIME pour repérage/sensibilisation habitat indigne et précarité énergétique **42,4 K€**, les Compagnons Bâisseurs pour l'auto-réhabilitation Accompagnée **9 K€**, l'ADIL pour l'animation du PLRH (plateforme locale de rénovation de l'habitat) **8,4 K€** et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la mobilisation des professionnels du bâtiment **6,5 K€**.

On note l'absence de réalisation pour le suivi-animation du conventionnement sans travaux (20 K€), BATIPOLE sur la mobilisation des professionnels du bâtiment (12,5 K€), la maintenance de la plateforme web de rénovation énergétique UBITIK EIH (3,1 K€), les actions de terrain de l'ambassadeur et l'espace info habitat (2 K€).

Une plateforme locale de la rénovation de l'habitat « Rénovation » a été votée au conseil d'agglomération du 1^{er} décembre 2016 (DB-286-2016) pour 3 ans (2017-2019) pour permettre une porte d'entrée unique pour les ménages ainsi qu'un accompagnement technique et financier (DB-120-2017). Les résultats de la plateforme créée en décembre 2016 étant forts positifs, Saint-Brieuc Armor Agglomération a obtenu le renouvellement de cette plateforme pour l'année 2020. Cette action devrait se poursuivre jusqu'en 2022.

A noter que Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 pour 4 ans (2018-2021). Cette opération a pour objectif d'accompagner 1340 propriétaires privés éligibles aux aides de l'ANAH pour réaliser des travaux dans leurs logements.



- Des honoraires liés à l'assistance à maîtrise d'ouvrage au lancement opérationnel du nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) avec l'ANRU pour **15,5 K€ (+ 10,3 K€/2019)**.
- Des **charges de personnel** à hauteur de **458,6 K€ (+50,3 K€/2019)** pour des contrats de remplacements et temporaires.).
- **Des cotisations et subventions** prévues à hauteur de **181,6 K€ (- 23,8 K€/2019)** dont Trait d'Union pour 15 K€, Sillage pour 55 K€, Creha Ouest (fichier de la demande locative sociale des Côtes-d'Armor) pour 8,3 K€, le Conseil Départemental (FSL : fonds de solidarité pour le logement) pour 81,7 K€, l'ADIL 22 pour 19,6 K€ et le Club Décentralisation de l'Habitat pour 2 K€.
- Une **étude** à hauteur de **48 K€ (+ 8 K€/2019)** pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'opportunité et de faisabilité d'un rapprochement de Terre et Baie Habitat avec d'autres organismes HLM dans le cadre de la loi ELAN.
- Des **dépenses diverses** pour **5,9 K€ (- 7,3 K€/2019)** dont 0,7 K€ de fournitures et alimentation, 2,7 K€ d'impôts et taxes dans le cadre du portage foncier, 0,21 K€ de frais de mission et déplacements, 0,84 K€ de flyers pour le salon de l'habitat et 0,5 K€ de frais de réception.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1,12 M€ (+ 1,01 M€)**

Il s'agit de recettes perçues dans le cadre de :

- **Rénovation** (Région et ADEME pour les subventions liées au fonctionnement de la plateforme 194,2 K€ et ANAH pour les subventions liées au suivi-animation du PIG et de l'OPAH-RU 149,2 K€),
- le **SLIME** (la vente des certificats d'économie d'énergie pour 38,8 K€, la recette du **CLER** réseau pour la transition énergétique pour 24,1 K€),
- la **rétrocession de portage foncier** à TREGUEUX rue de Verdun pour **661,8 K€**,
- les **remboursements de rémunération d'agents 47,2 K€**,
- un **avoir de l'ALEC** de 3 K€ sur appel de fonds « rénovation énergétique de l'habitat » pour 2020.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2,175 M€ (+ 0,51 M€/2019)

Les dépenses d'investissement comprennent :

Aides en faveur du parc public : 1,196 M€

- **177,1 K€** dans le cadre de la **délégation des aides à la pierre de l'Etat (ANAH)**. Cette délégation est renouvelée pour 2020-2025 (DB-312-2019). Elle concerne l'ensemble du territoire de l'agglomération. La création d'un FIH (Fonds d'Intervention Habitat) a été décidé en Conseil d'Agglomération du 27 février 2020 (DB-046-2020) afin de gérer une partie des aides relevant du guide des aides Habitat 2020. Le FIH concerne également les aides « hors Anah » dont la gestion administrative et financière était confiée à L'ALEC jusqu'en 2019.
- **310,07 K€** au titre de la **requalification du parc public social**, du renouvellement urbain. Le renouvellement du parc HLM est un enjeu considérable du territoire. L'agglomération participe aux côtés des autres partenaires (ANRU, Etat, Conseil régional, Conseil Départemental, communes,...) au financement des travaux effectués par les bailleurs sociaux.
- **709 K€** au titre de la **construction de logements locatifs sociaux** dans le cadre des OPH (Opération programmée de l'habitat).

Aides en faveur du parc privé (Rénovation): 889 K€

- **361 K€** de subventions ont été versées pour l'aide à l'**accession sociale à la propriété**.
- **528 K€** de subventions ont été versées au titre de l'**amélioration du parc privé** dont 419,2 K€ aux prestataires assurant l'animation des programmes et le montage des dossiers de demande d'aides déposés par les particuliers.

Les recettes s'élèvent à 277,8 K€ et comprennent une subvention de l'ANAH de **165,6 K€** au titre du suivi-animation du PIG 2019, des remboursements de subventions d'accession à la propriété pour **53,7 K€** et un remboursement de subvention par Côtes d'Armor Habitat suite à l'annulation de l'agrément de l'aide à la pierre pour la construction de 13 logements locatifs sociaux à La Ville Nize à Yffiniac pour **58,5 K€**.

Portage foncier habitat: 90,2 K€

Le portage foncier correspond à l'acquisition de terrains et de bâti, programmée dans le cadre de la politique de portage foncier pour l'habitat (terrain : rue de Verdun à Trégueux pour 87 K€ et la MEAUGON Le Vau Lorgan pour 3,2 K€).

L'intervention de Saint-Brieuc Armor Agglomération est complémentaire à celle de l'Etablissement Public Foncier Régional.

2. ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : 628,8 (+146,18 K€/2019)

- **Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 611,7 K€ (+166,6 K€ /2019)**

Depuis le 1er janvier 2012, Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce la compétence pour l'accueil des gens du voyage.

La compétence gens du voyage comprend notamment la gestion de territoire (l'aire d'accueil de Plérin a fermé en 2019 pour transformation en terrain familial locatif) mais également l'accueil des grands rassemblements et l'accueil des petits groupes familiaux en saison estivale sur les terrains identifiés.

Par délibération Numéro DB-248-2019 du 24 octobre 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération a approuvé l'engagement d'une consultation pour la gestion des aires pour un montant prévisionnel de 275 K€ avec passation d'un marché à bons de commandes avec le prestataire retenu par la commission d'appel d'offres. Depuis juin 2020, le prestataire assure les missions d'encaissement des droits de place et des fluides, de tranquillité des aires et d'entretien des sites.



Cette mission porte sur les aires de Langueux, Plédran, Pordic, Trégueux, Saint-Brieuc, Ploufragan et Hillion. Le Taux d'occupation pour l'année 2020 reste constant à hauteur de 80 % en moyenne pour l'ensemble des aires d'accueil.

Les principales dépenses sont :

- les **frais de fonctionnement** des aires pour **292,2 K€** (fluides, fournitures,...) soit **+137,3K€ /2019**. Ces frais sont en augmentation compte tenu du transfert de la gestion des aires à un prestataire (L'HACIENDA) depuis juin 2020 : 131,5 K€ ont été versés à ce titre. L'autre poste important concerne le nettoyage de terrains et l'enlèvement d'encombrants qui est stable à 8,1 K€ (+0,43 K€/2019). Enfin, Les frais d'entretien de terrains, bâtiments et réseaux s'élèvent à 9,2 K€ (+ 6,9 K€/2019).
- les **charges de personnel** pour **290,8 K€ (+20 K€/2019 mais après réaffectation des agents – 55 K€)**. Les agents « gestionnaires des aires d'accueil » étaient en cours de reclassement en 2020 du fait de l'arrivée du prestataire pour la gestion des aires et restent intégrés au service sur l'exercice 2020.
- **Une participation de 11,3 K€** (nouvelle action donc **+ 11,3 K€/2019**) pour le poste de médiatrice départementale du 12 juin 2019 au 11 décembre 2020 mais supporté en totalité sur l'exercice 2020 pour les 18 mois de la convention entre l'État/Les EPCI du département/Le centre de gestion 22 employeur.
- une subvention de **17 K€** à l'association **Itinérance** qui accompagne les familles séjournant dans l'agglomération.
- Des reversements de redevance de prépaiement pour **448 €**.

Il est à noter l'absence de dépense exceptionnelle (**- 1,3 K€/2019**),

- **Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 232,1 K€ (-27,6 K€)**

Elles comprennent entre autre :

- les redevances versées par les gens du voyage pour 64,8 K€ (- 34,7 K€/2019). Les pertes de recettes importantes au cours de l'exercice 2020 correspondent à la gratuité des aires

d'accueil incitée par M. Le Préfet et validée par SBAA au cours de la décision n°192-2020)

- la participation de l'Etat AGAA (Aide à la Gestion des Aires d'Accueil) en fonction de l'occupation des aires à hauteur de 151,6 K€ (- 2,2 K€/2019). La baisse de la participation de l'État correspond essentiellement à la perte engendrée par la fermeture de l'aire d'accueil de Plérin sur l'ensemble de l'exercice 2020.
 - des remboursements sur rémunération du personnel pour 7,4 K€ (+1,7 K€/2019),
 - un remboursement de sinistre sur l'aire de Chaptal pour 5,8 K€,
 - des remboursements d'électricité sur les aires de Chaptal et Ploufragan pour 0,72 K€,
 - des aides aux familles pour 1,79 K€ (+ 1,37 K€).
- **Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 17,1 K€ (-20,6 K€/2019)**

Les dépenses d'investissement se composent principalement de 5 K€ de diagnostic des sols avant travaux sur l'aire d'Hillion, 8,9 K€ pour la fourniture de portes pour les aires de Chaptal, Hillion, Pordic, 0,78 K€ d'étude béton pour la construction d'un mur de séparation à Chaptal, 0,58 K€ pour la pose d'un coffret électrique à Plaine Haute et 1,78 K€ de restitution de cautions.

E – TRANSPORT ET DEPLACEMENT

MONTANT REALISE = 24,65 M€	
FONCTIONNEMENT = 18,67 M€	INVESTISSEMENT = 5,98 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend « permettre la mobilité pour tous les habitants dans le territoire » (Orientation n°3). Avec l'arrivée de Bretagne Grande Vitesse en 2017, le Pôle d'Echange Multimodal (PEM), la ligne de bus Transport Est-Ouest (TEO), le nouveau Plan de Déplacement Urbain, Saint Brieuc Armor Agglomération prépare l'avenir sur un mode durable où les alternatives à la voiture ont toute leur place.

L'année 2019 a connu de nombreux faits marquants dont l'adoption du Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 le 19 décembre 2019, la gestion en année pleine de 29 circuits scolaires à l'échelle des 19 communes sur lesquelles la compétence transport scolaire était gérée par la Région avant le 1^{er} septembre 2018, l'inauguration du nouveau dépôt des bus le 8 septembre 2019 ainsi que l'inauguration commune de la phase 2 du chantier TEO et du pôle d'échange multimodal (PEM) le vendredi 20 septembre 2019.

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire qui impacte les recettes et dépenses d'exploitation.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 18,67 M€ (+1,2 M€ / CA 2019).

Exception faite de quelques dépenses communes, les dépenses réelles d'exploitation sont réparties entre les quatre composantes du budget annexe des transports : le réseau des transports, le Plan de Déplacement Urbain, le Transport Est-Ouest et le Pôle d'Echange Multimodal.

Le réseau des transports : 17,58 M€ (+1,41 M€ / CA 2019)

- **16,19 M€** ont été consacrés **au transport de passagers** (+1,04 M€ / CA 2019). La dépense principale concerne la rémunération de l'exploitant qui s'élève à 15,88 M€ (+1,05 M€ / CA 2019) dont 13 M€ de rémunération de base, 1,24 M€ pour les services Proxitub/Mobitub/Domitub/Rou'libre, 234,6 K€ pour le remboursement des frais de gestion de la régie de recettes des TUB et du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) et 83,3 K€ dans le cadre de la démarche qualité. La progression de la rémunération de l'exploitant résulte principalement de l'impact de l'avenant n°18 pour 271 K€ (Domi'TUB, nouveau dépôt des bus,...), de l'avenant n°19 pour 320 K€ (desserte du collège d'Hillion et amélioration de la régularité de la ligne B), de l'ajustement des parts variables pour 130 K€, d'une hausse du remboursement des frais de gestion de la régie de recettes des TUB et du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs pour 117,7 K€ et des frais de déménagement au nouveau dépôt pour 64,7 K€. Retraité d'une minoration de 253,8 K€ du montant de l'actualisation 2020 en raison d'un trop perçu sur les dépenses Proxitub/GMU/NOCTUB en 2019, la rémunération de l'exploitant progresse de +1,3 M€ entre 2019 et 2020 pour atteindre 16,13 M€. Les autres dépenses concernent l'application de la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes Breizgho et des frais de gestion de la ligne 7 pour un montant de 304,5 K€ (+0,7 K€ / CA 2019).

- **665,3 K€** ont été consacrés au **transport exclusivement scolaire** compris dans la rémunération de BAT et se composent de marchés auprès d'entreprises de transports, de contrats avec des autorités organisatrices de second rang et des abonnements scolaires réglementés auprès de la SNCF. Cette évolution est principalement liée à la reprise des services scolaires sur Plaintel par Baie d'Armor Transports depuis septembre 2019 (cf avenant 17 contrat OSP).
- **724 K€** ont été consacrés aux **autres dépenses** (+457,3 K€ / CA 2019) et concernent principalement la compensation de pertes de recettes à la Région dont le montant de la participation familiale des recettes perçues par l'agglomération pour des abonnés scolaires empruntant les lignes Breizhgo et circuits mixtes pour 580,2 K€ (+431,7 K€ / CA 2019). Cette compensation déterminée par la délibération DB-244-2019 du 24 octobre 2019 fait l'objet d'une régularisation de +282,4 K€ sur l'exercice 2020 pour les années 2017-2019. Les autres dépenses notables sont les frais de possession de différents locaux (taxe foncière du dépôt des bus,...) pour 46,8 K€ (+0,9 K€ / BP 2020), des annulations de titres sur exercices antérieurs pour 30,8 K€ (+29,7 K€ / CA 2019), le partenariat avec la région pour financer le fonctionnement de l'espace KorriGo situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF pour 28,2 K€ (stable / CA 2019), des cotisations pour 15,5 K€ (stable / CA 2019) et divers services extérieurs pour 3,8 K€ (-8 K€ / CA 2019).

Le transport de passagers : retraité d'une minoration de 253,8 K€ du montant de l'actualisation 2020 en raison d'un trop perçu sur les dépenses Proxitub/GMU/NOCTUB en 2019, la rémunération de l'exploitant s'élève à 16,13 M€ (+1,3 M€ / CA 2019) et le transports de passagers à 16,44 M€ (+1,29 M€ / CA 2019).

Les autres dépenses : retraité de la régularisation de +282,4 K€ sur l'exercice 2020 concernant l'affrètement des lignes Breizhgo pour les années 2017-2019, elles s'élèvent à 441,6 K€ (+174,9 K€ / CA 2019).

Covid-19 :

> L'impact de la crise sanitaire sur le réseau présente une diminution du trafic voyageurs au plus bas à -95 % pendant le confinement pour remonter à -13 % à la rentrée 2020.

> La diminution d'un certain nombre de dépenses d'exploitation (chômage partiel, carburant, prestations non réalisées,...) a conduit Baie d'Armor Transports à reverser 669,8 K€ à l'agglomération fin 2020.

	En 2020	EN 2019
Kilomètres réalisés	4 052 484	4 377 001
Voyages effectués	4 037 123	6 013 341
Recettes commerciales	2 696 234*	3 593 599
Parc d'autobus	69 véhicules SBAA/ 26 affrétés	65 en propre et 25 affrétés

*(*Chiffres SEDIT différent du RA TUB consolidé)*

Nota : Données km et voy. hors Proxitub et Mobitub

Source : Rapport mensuel de décembre, dans l'attente du rapport d'activité 2020

Le Plan de Déplacement Urbain : 107,3 K€ (+39 K€ / CA 2019)

- **L'expérimentation de VAE en libre service pour 65,1 K€** (nouveau 2020). Cette expérimentation actée lors du BP 2019 a finalement eu lieu sur l'exercice 2020 avec 2 stations (centre ville et port du légué).
- Les actions en faveur du **développement du covoiturage pour 19,7 K€** (stable / CA 2019) conformément aux objectifs du Plan de Déplacement Urbain. Les dépenses comprennent une adhésion au collectif OuestGo ainsi qu'une contractualisation avec l'association EHOP sur la base d'une convention pluriannuelle 2019-2021.
- **L'entretien du mobilier urbain en accessibilité PMR pour 14,9 K€** (-11,1 K€ / CA 2019).
- Les **autres dépenses s'élèvent à 7,6 K€** (-15 K€ / CA 2019) et comprennent principalement des cotisations et subventions pour 5,4 K€ (stable / CA 2019). L'évolution à la baisse vient du solde de la révision du PDU pour 16,3 K€ sur l'exercice 2019.

PDU (DB-308-2019): le Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 a été adopté le 19 décembre 2019. Une enveloppe budgétaire de 21,2 M€ lui sera consacrée et se décompose en 6 thématiques et 34 actions.

TEO : 100,3 K€ (-159,9 K€ / CA 2019)

Les principales dépenses concernent l'indemnisation des professionnels riverains pour 61 K€ (-69,5 K€ / CA 2019), des frais de communication pour 27,7 K€ (-86,6 K€ / CA 2019), des fournitures pour 9 K€ (nouveau 2020) et les frais relatifs à la commission d'indemnisation pour 1,7 K€ (-4,4 K€ / CA 2019).

Les frais de communication étaient plus élevés en 2019 du fait entre autre de l'inauguration commune de la phase 2 du chantier TEO et du pôle d'échange multimodal (PEM) le vendredi 20 septembre 2019.

PEM : 26,8 K€ (- 58,2 K€ / CA 2019)

Les principales dépenses concernent des frais de maintenance et de réparation des ascenseurs de la passerelle et du parking en silo pour 16,1 K€ (+13,4 K€ / CA 2019), des frais juridiques pour 4,9 K€ (+0,2 K€ / CA 2019), des frais relatifs à la commission d'indemnisation pour 2 K€ (-2 K€ / CA 2019), des taxes foncières pour 1,7 K€ (+0,2 K€ / CA 2019) et des charges de copropriété pour 1,4 K€ (-0,1 K€ / CA 2019).

L'évolution des dépenses entre 2019 et 2020 vient du fait entre autre de l'inauguration commune de la phase 2 du chantier TEO et du pôle d'échange multimodal (PEM) le vendredi 20 septembre 2019 (-66,9 K€ / CA 2019) et des services extérieurs pour un diagnostic pollution (-3 K€ / CA 2019).

Les dépenses communes : 862,4 K€ (-30,7 K€ / CA 2019)

Elles sont consacrées aux 4 composantes du budget annexe transports et comprennent principalement 594 K€ (+8,1 K€ / CA 2019) de frais de personnels, 238,3 K€ (-22,1 K€ / CA 2019) liés au paiement des intérêts d'emprunts et 28,4 K€ (-15,3 K€ / CA 2019) de charges à caractère général.

Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements et son remboursement commence en février 2021 (4M€ mobilisés sur 2020 et 6 M€ début 2021).

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 22,23 M€ (-1,97 M€ / CA 2019) :

- **22,17 M€** de recettes dans le cadre du **réseau des transports** (-1,71 M€ / CA 2019) dont:

- Les **recettes voyageurs** s'élèvent à **2,77 M€** en 2020. Retraitées du remboursement de 253,1 K€ sur l'exercice 2019 par BAT d'un trop perçu sur les dépenses Proxitub/GMU/NOCTUB de 2018, les recettes voyageurs diminuent de -0,82 M€ entre 2019 et 2020. Les recettes voyageurs correspondent principalement aux recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub et Rou'libre à hauteur de 2,31 M€ (-959,4 K€ / CA 2019) et aux « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources) pour 461,5 K€ (-123,2 K€ / CA 2019). La crise sanitaire a eu un impact important sur les recettes via une mobilité plus contrainte mais également une politique de non prélèvement des échéances mensuelles d'avril et de mai ainsi que l'émission de bons de réduction pour les abonnés annuels ayant payé au comptant.
- Le **Versement Mobilité et sa compensation** s'élèvent à **16,85 M€** (-1,31 M€ / CA 2019) dont 16,70 M€ de versement mobilité (-1,33 M€ / CA 2019) et 148,2 K€ de compensation (+23,3 K€ / CA 2019).
Le versement mobilité est acquitté par les employeurs publics ou privés qui emploient onze salariés et plus. Conformément à la délibération DB-155-2017, le taux de versement mobilité est de 1,60% pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération (13 communes) et 0,80 % pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui a bénéficié d'une exonération pour 2017 et 2018 avant une montée en puissance du taux de 2019 à 2022 (DB-037-2018). Entre 2019 et 2020, on constate une évolution de **-1,75 M€ qui résulterait de la crise sanitaire et économique liée au Covid-19 (chômage partiel, télétravail,...) ainsi qu'à un montant de versement mobilité exceptionnellement élevé en 2019** en raison principalement d'une régularisation (le versement mobilité était en baisse entre 2017 et 2018). Concernant cette baisse, 828 K€ est liée à une régularisation de 2018 perçue en 2019. Pour le reste de cette évolution, les informations dont nous disposons aujourd'hui ne permettent pas de déterminer ce qui découle de la crise sanitaire et économique de ce qui découle d'un montant de versement mobilité exceptionnellement élevé en 2019. L'agglomération est donc en attente de réponse de 2 courriers adressés à l'ACOSS pour avoir les éléments indispensables à cette analyse. Cette baisse de -1,75 M€ est minimisée par le **taux de versement mobilité passé de 0,40 % à 0,80 % en 2020 sur une partie du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération soit +440 K€ entre 2019 et 2020 (uniquement l'ACOSS, la MSA ne faisant pas cette distinction)**.
La compensation assurée par l'Etat est liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au VM. La compensation 2019 de 125 K€ comprenait 102,3 K€ pour l'exercice 2019 ainsi qu'un rappel de 22,7 K€ pour l'exercice 2018. La compensation perçue en 2020 s'élève à 148,2 K€ dont 124,9 K€ pour l'exercice 2020 ainsi qu'un rappel de 23,3 K€ pour l'exercice 2019.
- Les **dotations et participations** s'élèvent à **1,83 M€** (-19,5 K€ / CA 2019). La dotation générale de décentralisation versée par l'Etat et la Région s'élèvent à 909,5 K€ (stable / CA 2019). L'autre recette principale concerne une participation de la Région à hauteur de 789 K€ (stable / CA 2019) pour l'exercice de la compétence transport scolaire. Les autres recettes concernent une participation de 75,4 K€ (-19,5 K€ / CA 2019) pour les actions menées dans le cadre du PIA-Jeunesse (Projet innovants en faveur de la jeunesse / DB-151-2016) qui vise à favoriser l'émergence de politiques de jeunesse globales, intégrées et novatrices (Noc'TUB) et 60,6 K€ (stable / CA 2019) de participation de la Région pour la gestion de la ligne 7.

- Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **702,2 K€** (+690,5 K€ d'écritures comptables (+24,7 K€ / CA 2019) et 6,9 K€ d'amendes TUB (+0,9 K€ / CA 2019). Par ailleurs, la diminution d'un certains nombres de dépenses d'exploitation en raison de la crise sanitaire (chômage partiel, carburant, prestations non réalisées,...) a conduit Baie d'Armor Transports à reverser 669,8 K€ à l'agglomération (exceptionnel 2020).

Retraité du remboursement de 253,1 K€ sur l'exercice 2019 par BAT d'un trop perçu sur les dépenses Proxitub/GMU/NOCTUB de 2018, les recettes voyageurs diminuent de -0,82 M€ entre 2019 et 2020 et les recettes du réseau des transports de -1,45 M€ entre 2019 et 2020.

- **59,6 K€** de recettes dans le cadre du **PDU** (+24,2 K€ / CA 2019) dont des redevances abris-bus pour 42,5 K€ (-2,5 K€ / CA 2019). Les autres recettes sont nouvelles et concernent la prime perçue au titre du dispositif ALVEOLE visant à accompagner le développement du stationnement vélo sur le territoire national (Site de Poulain Corbion) pour 15 K€ et les recettes liées à la mise à disposition des VAE en libre service pour 2,1 K€. Cette expérimentation actée lors du BP 2019 a finalement eu lieu sur l'exercice 2020 avec 2 stations (centre ville et port du légué). A noter une écriture comptable de -9,6 K€ sur l'exercice 2019 par rapport à une participation de l'Etat dans le cadre de la loi relative à la Transition Energétique pour une Croissance Verte (+9,6 K€ / CA 2019).
- **1 K€** de recettes dans le cadre des projets **TEO/PEM** (-249 K€ / CA 2019). L'exercice 2019 concernait un remboursement d'un trop-perçu de 249 K€ de Réseau Ferré de France dans le cadre de la participation de l'agglomération aux travaux de libération des emprises ferroviaires sud.
- **2,1 K€** de **recettes communes** (-31 K€ / CA 2019) aux 4 composantes du budget annexe transports correspondant à 1,4 K€ de recettes liées aux ressources humaines et 0,7 K€ d'écritures comptables. L'année 2019 correspondait principalement à la convention de partenariat avec la ville de Saint-Brieuc pour 25,6 K€ dans le cadre du pôle aménagement urbain pour l'année 2018 avec la mise à disposition de la ville de Saint-Brieuc d'un demi ETP (Convention communication et concertation). Le montant 2020 de 17,8 K€ a été perçu sur le budget principal et sera régularisé lors du budget supplémentaire 2021.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,98 M€ (-22,78 M€ /CA 2019) :

- **2,11 M€** ont été consacrés au **réseau des transports (-2,41 M€ / CA 2019)**:
 - **420,7 K€** (-3,45 M€ / CA 2019) pour la construction du **grand dépôt de bus** (DB-086-2014 / Saint-Brieuc Agglomération). Son coût global s'élève à 8,8 M€.
 - **1,69 M€** pour les **autres dépenses** (+1,04 M€ / CA 2019) dont les principales concernent l'acquisition de 3 bus hybrides pour 952,2 K€, l'acquisition de 3 bus articulés d'occasion et leur équipement pour 227,2 K€, le solde du programme de rénovation des bus 2019 pour 197 K€, le solde du matériel commandé en 2019 pour le nouveau dépôt des TUB pour un montant de 151 K€ (dépôt en rayonnage, cabine de peinture, station pneu, plateforme carrosserie, pose de système de frein, chariots élévateur...), du matériel embarqué et des postes radios (priorité des bus aux carrefours à feux) pour 49,6 K€, l'acquisition de 38 Vélos à assistance électrique pour le service Rou'libre pour 40,5 K€ et le remplacement du sanitaire

à l'arrêt les Villages-Espace Commercial pour les conducteurs
38,4 K€.



Le nouveau dépôt des bus a été inauguré le 8 septembre 2019.

Le parking des bus a une capacité d'extension assez importante pouvant abriter près de 120 véhicules d'ici 2030.

- **841,4 K€** ont été consacrés au **PDU (+444,2 K€ / CA 2019)** dont 319,1 K€ pour la requalification en voie verte de l'ancienne voie ferrée reliant la gare SNCF de Saint-Brieuc au port du légué. Les travaux actuels concernent la section rue Berthollet – rue du Valais). Les autres dépenses notables sont 134 K€ pour la réalisation d'une voie verte dans la vallée du Gouëdic, 120 K€ d'aide à l'acquisition de VAE auprès des particuliers dans le cadre du « fonds d'aides Covid-19 » (DB-300-2020), 108,2 K€ dans le cadre du schéma directeur cyclable (91 K€ de fonds de concours et 17,2 K€ pour le lancement de sa révision), 78,9 K€ pour la mise en accessibilité du réseau, 27,4 K€ de participation à la plateforme Korrigo, 13,3 K€ pour le solde de la révision du PDU et 12,4 K€ pour la pose d'abris à vélo (CNAM,...).

Aménagement de la vallée du Gouëdic : le projet consiste à aménager une liaison cyclable et piétonne sécurisée entre le boulevard de la Mer à Saint-Brieuc et la rue des Villes Cadorées à Ploufragan. Cette opération vise à connecter la vallée de Gouedic et le port du Légué au technopole Saint-Brieuc Armor via la vallée du Goelo, vallée qui a fait l'objet d'un aménagement du même type en 2013 par l'agglomération.

Requalification en voie verte de l'ancienne voie ferrée reliant la gare SNCF de Saint-Brieuc au port du légué : conforme aux objectifs du PDU (action 3.6), ce projet permet notamment de relier la ville à la mer sans déclivité et d'assurer un lien entre l'ancien site de Beaufeuillage et le Campus Mazier.

- **1,10 M€** ont été consacrés à **TEO (-11,23 M€ / CA 2019)** dont :
 - **des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à terme à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **547,3 K€** pour 2020 (-2,54 M€ / CA 2019). Sur ce montant, 146,4 K€ concernent la phase 3 de TEO. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la place Dugesclin, la rue du combat des Trente,...
 - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **549,3 K€** (-8,69 M€ / CA 2019). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 480,8 K€ pour 2020 (acquisition foncière, réalisation des travaux d'aménagement définitifs des équipements...). Par ailleurs, l'agglomération a versé 68,5 K€ de subventions d'équipements au Syndicat Départemental d'Électricité.

L'inauguration commune de la phase 2 du chantier TEO et du pôle d'échange multimodal (PEM) a eu lieu le

vendredi 20

- **699 K€** ont été consacrés au PEM (-9,67 M€ / CA 2019) dont :
 - **Des investissements pour compte de tiers c'est-à-dire pour la ville de Saint-Brieuc donnant lieu à terme à un remboursement intégral** par la ville de Saint-Brieuc s'élèvent à hauteur de **1,045 M€** (-6,44 M€ / CA 2019). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,...
 - **des investissements pour le compte de l'agglomération** à hauteur de **-345,9 K€** (-3,23 M€ / CA 2019). L'exercice 2020 a fait l'objet d'une régularisation de TVA qui se traduit par une minoration des dépenses réalisées sur les exercices antérieurs.



L'inauguration commune du pôle d'échange multimodal (PEM) et de la phase 2 du chantier TEO a eu lieu le vendredi 20 septembre 2019.

- **1,23 M€** de **dépenses communes** (+80 K€ / CA 2019) aux 4 composantes du budget annexe transport et concernent le remboursement du capital pour 1,17 M€ (+40 K€ / CA 2019) ainsi que des avances auprès des entreprises dans le cadre des travaux d'investissements pour 63,6 K€ (+ 40 K€ / CA 2019).
Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements et son remboursement commence en février 2021 (4M€ mobilisés sur 2020 et 6 M€ début 2021).

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 12,39 M€ (+6,26 M€ / CA 2019) :

- **550 K€** de recettes pour le **réseau des transports** (+253 K€ / CA 2019) correspondant à la vente de l'ancien dépôt de bus à la ville de Saint-Brieuc.
- **380,3 K€** de recettes pour le **PDU** (+338,3 K€ / CA 2019) comprenant 300 K€ de subventions de l'État dans le cadre de la loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte pour divers projets dont l'aménagement de la vallée de Gouëdic pour 257 K€. Parmi les autres recettes, il y a un acompte de 80,1 K€ du budget principal de l'agglomération pour les aides à l'acquisition de VAE auprès des particuliers dans le cadre du « fonds d'aides Covid-19 » (DB-300-2020). Le solde sera perçu sur 2021.
- **3,61 M€** de recettes dans le cadre du **PEM** (-0,74 M€ / CA 2019). Sur ce montant 1,37 M€ correspondent au remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et 1,73 M€ de subventions de la Région et du Département. Pour finir, 511,7 K€ correspondent à des subventions perçues par

l'agglomération pour le compte de la ville de Saint-Brieuc et temps que maître d'ouvrage (Région).

- **3,85 M€** de recettes dans le cadre de **TEO** (+3,79 M€ / CA 2019). Sur ce montant 3,09 M€ correspondent au remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et 767 K€ de recettes autres dont 562 K€ de subventions et 192,4 K€ de FCTVA.
- **4 M€** de **recettes communes** (+2,62 M€ / CA 2019) qui correspondent à un emprunt de 10 M€ réalisé fin 2020 pour financer les investissements. 4 M€ ont été mobilisés sur 2020 et 6 M€ début 2021. Son remboursement débute en février 2021.

F - EQUIPEMENTS ET DEVELOPPEMENT CULTURELS

MONTANT REALISE = 2,40 M€	
FONCTIONNEMENT = 2,29 M€	INVESTISSEMENT = 0,11 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend garantir le bien-être des habitants par un accès à la culture (Orientation n°3). Par ailleurs, la culture doit être vectrice d'un rayonnement économique et touristique de l'agglomération en attirant de nouveaux habitants et des touristes. (Orientation n°2).

En 2019, une Charte de Coopération Inter-territoriale des Côtes d'Armor pour la période 2019-2021 a été signée entre la DRAC, la Région, le Département et les 8 intercommunalités costarmoricaines autour de 3 enjeux : le développement de l'éducation et de la pratique artistique tout au long de la vie, la construction d'une communauté d'acteurs et le soutien aux patrimoines historiques et immatériels.

Suite à ça, un Pacte Culturel de Territoire 2019-2021 a été signé entre le Département et Saint-Brieuc Armor Agglomération (DB-317-2019) autour de 4 enjeux prioritaires et axes de coopération :

- soutenir la politique de lecture publique
- lancer un travail de fond sur la politique « Education à l'image »
- renforcer la coopération dans la cadre de l'analyse des dossiers et des projets
- soutenir la dynamique d'éducation artistique et culturelle

En dehors de 267,7 K€ (+3,7 K€ / CA 2019) de dépenses communes à la politique culturelle (67,7 K€ de prise en charge des frais de fonctionnement de la MJC de Quintin, 199 K€ de charges de personnel communes,...), les dépenses se répartissent ainsi :

1) Photo Festival Baie de Saint-Brieuc : 22,8 K€

Le festival Photoreporter a fait émerger des appels à projets qui ont bénéficié à plus de 60 photoreporters. Nommé Photo Festival Baie de Saint-Brieuc depuis l'édition 2019, l'édition 2020 n'a pas eu lieu en raison du contexte sanitaire.

Les 22,7 K€ de dépenses (-89,6 K€ / CA 2019) ont permis la préparation de l'édition 2021 prévue du 3 juin au 29 août 2021.

2) Tir Ar Vro – L'OTE - Maison des cultures de Bretagne : 53,8 K€

L'association Telenn, fédération des associations de cultures bretonnes du Pays de Saint-Brieuc qui anime plus de 24 associations regroupant 2000 adhérents environ, dans les domaines de l'éducation la danse, musique, langues bretonnes, sport, arts... occupe la Maison des cultures de Bretagne.

Une convention d'objectifs et de moyens triennale (2019-2021) a été signée auprès de la fédération Ti Ar Vro/Telenn qui occupe le site pour contribuer au développement des cultures de

Bretagne (DB-370-2018). Elle a été amandée lors du conseil d'agglomération (DB-116-2019) en vu d'une prise en charge directe des fluides par l'agglomération au 1^{er} juillet 2019 au lieu de leur remboursement auprès de TELENN. En effet, dans le cadre du groupement d'achat du Syndicat Départemental de l'Energie (SDE22), les tarifs dont bénéficie l'agglomération sont inférieurs à ceux dont bénéficie l'association TELENN.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **38,3 K€** (+1,8 K€ / CA 2019). Les principales dépenses concernent :

- 26,5 K€ (-2,8 K€ / CA 2019) de subvention versée à Telenn pour le projet culturel et le poste de coordinateur. La subvention 2019 comprenait 4,3 K€ de frais d'exploitation du bâtiment pour 6 mois (DB-116-2019) pris en charge directement par l'agglomération en 2020.
- 11,8 K€ de charges à caractère général (+4,6 K€ / CA 2019) dont 5,5 K€ de frais d'entretien et de maintenance du bâtiment (+0,6 K€ / CA 2019) et 6,4 K€ de fluides (+4 K€ / CA 2019). Ces derniers sont pris en charge directement par l'agglomération depuis le 1^{er} juillet 2019 (DB-116-2019).

Il n'y a pas de **recette de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **15,5 K€** (+ 11,6 K€ / CA 2019) et concernent principalement le solde des travaux de déplacement et de réinstallation de la chaudière gaz dans les combles, par souci de conformité réglementaire.

Il n'y a pas de **recette d'investissement**.



L'association TELENN occupe le site à titre gracieux (DB-281-2015). Cette mise à disposition est estimée à 11 600 €.

3) École de musique : 473,5 K€

Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été créé en 2007 entre les Communautés de Communes de Moncontour, Centre Armor Puissance 4 et Quintin Communauté. Suite à la recomposition territoriale, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se sont substituées aux 3 communautés de communes. Le syndicat intercommunal de l'école de musique de Centre Armor a été dissout au 31 juillet 2017 (DB-264-2017). Saint-Brieuc Armor Agglomération exerce depuis le 1^{er} août 2017 cette compétence de manière territorialisée sur les 14 communes du sud du territoire. L'intérêt communautaire a été voté au conseil d'agglomération du 28 septembre 2017 (DB-312-2017).

Dans le cadre du schéma départemental relatif au développement de l'enseignement musical, Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Département ont signé en 2019 une convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 (DB-318-2019).

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **464,5 K€** (-30,5 K€ / CA 2019). Les dépenses de personnel s'élèvent à 442 K€ (-25,3 K€ / CA 2019) et diminuent principalement en raison d'un recours moindre au personnel non permanent (remplacements et renforts) du fait de la fermeture du site (crise sanitaire). Les autres dépenses concernent principalement les charges à caractère

général pour 15,2 K€ (-10,9 K€ / CA 2019) : 3,7 K€ de fluides (-3,3 K€ / CA 2019), 1,5 K€ de locations d'instruments (-3,2 K€ / CA 2019), 2,3 K€ de frais de mission (-0,7 K€ / CA 2019), 1,9 K€ de fournitures (-2,1 K€ / CA 2019) et les frais de réception pour 96 € (-1 K€ / CA 2019).

A noter que 0,1 K€ de dépenses de fonctionnement (fournitures) sont comprises dans les 723,5 K€ de dépenses du budget principal liées à la crise sanitaire faisant l'objet d'un étalement de charges et donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).

La baisse des dépenses de fonctionnement (fluides, location de matériel) du fait du contexte sanitaire est atténuée par une dépense exceptionnelle liée au remboursement partiel des inscriptions perçues sur l'exercice 2020 à hauteur de 5,2 K€ (DB-109-2020 et DB-327-2020). Ce montant fera l'objet d'un solde sur l'exercice 2021.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **175,1 K€** (+25,5 K€ / CA 2019) dont principalement 83,5 K€ de redevances et droits réglés par les familles (-9,3 K€ / CA 2019) qui diminuent en raison du contexte sanitaire. Les autres recettes se composent de 56,7 K€ (stable / CA 2019) de participation du Conseil départemental au financement du fonctionnement de l'école de musique dont les postes de musiciens ainsi qu'une recette nouvelle de 35 K€ concernant des remboursements d'assurances sur la rémunération de personnels dans le cadre d'arrêts de travail.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **9 K€** (+2 K€ / CA 2019) dont 0,1 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) faisant l'objet d'un étalement de charges en section d'investissement (DB-010-2021). Les autres dépenses concernent principalement l'achat d'instruments de musique.

Il n'y a pas de **recette d'investissement**.

4) Éducation enseignement artistique: 430 K€

L'agglomération coordonne un réseau de musiciens intervenants qui contribue au développement des activités musicales en milieu et hors temps scolaire sur le territoire. Cette action se mène en partenariat avec les communes concernées qui sont associées à la réalisation des projets pédagogiques et pour certaines au financement. Le service a été étendu à 6 nouvelles communes à compter de la rentrée scolaire 2018.

Dans le cadre du schéma départemental relatif au développement de l'enseignement musical, Saint-Brieuc Armor Agglomération et le Département ont signé en 2019 une convention d'objectifs et de moyens 2019-2021 (DB-318-2019).

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **425,9 K€** (-26,6 K€ / CA 2019). Hormis 384,7 K€ de dépenses de personnel (-12,3 K€ / CA 2019), les autres dépenses s'élèvent à 41,2 K€ (-14,3 K€ / CA 2019) et concernent :

- 27,9 K€ (+1,6 K€ / CA 2019) de subventions pour l'accessibilité à la musique des enfants résidant sur des communes sans école de musique.
- 13,3 K€ (-15,9 K€ / CA 2019) consacrés aux projets intercommunaux des musiciens intervenants dont 8,1 K€ (-7,1 K€ / CA 2019) pour du matériel pédagogique, 1 K€ de frais de déplacements (-4,3 K€ / CA 2019), 1,1 K€ pour la location et la réparation d'instruments (-1,6 K€ / CA 2019) et 1,5 K€ pour la création de spectacles (-1 K€ / CA 2019).

La baisse des dépenses de fonctionnement résulte du contexte sanitaire.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **91 K€** (-33,9 K€ / CA 2019) dont principalement la refacturation des salaires des musiciens intervenants s'élevant à 62,7 K€ (-26,3 K€ / CA 2019) et une aide à l'emploi du Conseil Départemental pour un montant de 28 K€ (-7 K€ / CA 2019).

La baisse des recettes de fonctionnement résulte du contexte sanitaire.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **4,1 K€** (+1,6 K€ / CA 2019) et concernent l'achat de matériels (guitares, enceintes,...).
Il n'y a pas de **recette d'investissement**.

5) Lecture Publique : 308,8 K€

Les « médiathèques de la baie » est un réseau rassemblant les bibliothèques du territoire de Saint-Brieuc Agglomération depuis 2014. Ce réseau permet d'avoir un catalogue en ligne commun (livres, CD,...). Une seule carte et un seul abonnement permet d'avoir accès à l'ensemble des bibliothèques du réseau.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté le 28 juin 2018 (DB-183-2018) l'élargissement du réseau informatique intercommunal des bibliothèques de l'agglomération. Ainsi, au second semestre 2019, les communes concernées par les « médiathèques de la baie » sont passées de 13 à 23 et le nombre de bibliothèques de 17 à 28. Sur l'exercice 2019, l'élargissement du réseau n'a pas généré de coûts supplémentaires de fonctionnement, hormis l'acquisition de cartes lecteurs pour 8 K€. L'évolution des coûts réactualisés d'hébergement et de maintenance du réseau élargi n'est visible qu'à compter de 2020.

Les **dépenses de fonctionnement** représentent **246,3 K€** (-15,2 K€ / CA 2019). Les dépenses de personnel s'élèvent à 96,5 K€ (-33,5 K€ / CA 2019) et diminuent en raison d'un compte administratif 2019 sur-estimé. En effet, celles-ci progressent en réalité de +7,7 K€ principalement en raison d'un impact en année pleine d'une création de poste courant 2019. Les autres dépenses s'élèvent à 149,9 K€ (+18,3 K€ / CA 2019) et concernent :

- 140,8 K€ (+20,8 K€ / CA 2019) pour le fonctionnement du réseau informatique intercommunal des médiathèques de la Baie et la réalisation d'actions visant à développer des projets intercommunaux. En 2020 le Contrat Territoire-Lecture 2019-2022 de Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élève à 8,3 K€ (+4,9 K€ / CA 2021).
- 9 K€ (-2,5 K€ / CA 2019) pour soutenir des manifestations intercommunales consacrées à la lecture publique.

Ces dépenses de fonctionnement prises en charge par Saint-Brieuc Armor Agglomération sont refacturées aux communes au travers de la mise en place d'un fonds de concours à hauteur de 50 %.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **129,4 K€** (+23,5 K€ / CA 2019) dont principalement 112,4 K€ (+22,9 K€ / CA 2019) de fonds de concours auprès des communes pour la participation aux frais de fonctionnement de l'exercice 2019 et 17 K€ (+2 K€ / CA 2019) de participation de la DRAC dont 15 K€ dans le cadre du Contrat de Territoire Lecture 2019-2022.

Les contrats territoire-lecture (CTL) permettent d'initier des partenariats entre les collectivités territoriales et l'État autour de projets de développement de la lecture. Le CTL de Saint-Brieuc Armor Agglomération (2019-2022) s'élève à 90 K€ et bénéficie d'un financement de 50% par la DRAC (DC-078-2019).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **62,5 K€** (-47 K€ / CA 2019) et comprennent principalement 25 K€ d'investissements (élargissement du réseau,...) ainsi que le reversement aux communes de 36,4 K€ de subvention de la DRAC perçue en 2019.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **80,2 K€** (+21,7 K€ / CA 2019) et concernent principalement le remboursement de 73,6 K€ des communes dans le cadre des investissements réalisés pour leur compte par l'agglomération en 2019.

Schéma d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (D élaboration en 2018, les premières actions ont débuté en 2019 à hauteur de 3,1 K€. Pour 2020, les dépenses s'élèvent à 6,6 K€ pour la constitution de valises thématiques.

6) Spectacles vivants et arts visuels : 320,3 K€

Ce budget consacré aux spectacles vivants et arts intègre l'organisation d'actions culturelles telles que des expositions, des médiations jeune public et des événements intercommunaux. Des subventions sont également prévues à destination des acteurs du spectacle vivant et des arts visuels.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **314,3 K€** (-29,8 K€ / CA 2019) dont :

- 291,4 K€ (-1,2 K€ / CA 2019) de subventions de fonctionnement pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels avec lesquels l'Agglomération a tissé des partenariats (Art Rock,...). L'ensemble de ces interventions représentera également une source de rayonnement et d'attractivité pour notre territoire en constituant un appui financier à la diffusion jeune public et à la médiation culturelle.
- 22,8 K€ (-28,6 K€ / CA 2019) de charges à caractère général dont 9 K€ (-10,5 K€ / CA 2019) pour l'organisation de manifestations, 10,5 K€ (+1 K€ / CA 2019) pour le 7Bis&Cie dont la vocation est de soutenir la création et la présence artistique sur le territoire et 3,3 K€ (-19,1 K€ / CA 2019) de dépenses pour le festival Art-Rock.

En dehors d'une régularisation sur l'exercice 2019 de dépenses liées à Art Rock pour 4,4 K€, la diminution des charges à caractère général est liée au contexte sanitaire.

Il n'y a pas de **recette de fonctionnement**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **6 K€** (-0,5 € / CA 2019) et concernent la construction de boîtes de rangement pour les expositions.

Il n'y a pas de **recette d'investissement**.

7) Maison de la Baie : 351,9 K€

6 700 visiteurs sont venus sur le site en 2020 contre 16000 en 2019 en raison du contexte sanitaire.

La convention d'objectifs et de moyens 2020-2023 (DB-220-2020) avec le Département permet à l'équipement de conserver le label « Maison Nature des Côtes d'Armor » et de bénéficier de financements en contrepartie d'objectifs partagés.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **346,5 K€** (-16,6 K€ / CA 2019). En dehors de 280,5 K€ de dépenses de personnel (+6,9 K€ / CA 2019), les autres dépenses s'élèvent à 66 K€ (-23,5 K€ / CA 2019) et concernent principalement:

- la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 18,6 K€ (-6,1 K€ / CA 2019)
- les fournitures et petits équipements pour 15,3 K€ (-3 K€ / CA 2019) dont 7,3 K€ de produits pour la boutique.
- Les frais liés au site de la Maison de la Baie pour 30,4 K€ (-11,1 K€ / CA 2019) dont 17,2 K€ (-2 K€ / CA 2019) de fluides et 13,2 K€ (-9,1 K€ / CA 2019) de frais de maintenance et d'entretien

En **recettes de fonctionnement**, Saint-Brieuc Armor Agglomération a perçu **51,9 K€** (-51,4 K€ / CA 2019) dont 19,3 K€ (-55,6 K€ / CA 2019) de billetterie, de vente de produits boutique et de location de studios mais également 26 K€ (stable / CA 2019) de subvention du Conseil Départemental.

Le contexte sanitaire se traduit pas des dépenses de fonctionnement m la programmation culturelle,...) mais surtout par des recettes divisées par 2.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **5,4 K€** (-8,5 K€ / CA 2019) principalement pour l'achat de matériels (vidéoprojecteur, assises espace 7,...).

Il n'y a pas de **recette d'investissement**.

8) Musée de la Briqueterie : 178,7 K€

3953 visiteurs en 2020 contre 8500 en 2019.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **166,4 K€** (-48,9 K€ / CA 2019). En dehors de 109,5 K€ de dépenses de personnel (-3,2 K€ / CA 2019), les autres dépenses s'élèvent à 56,9 K€ (-45,7 K€ / CA 2019) et concernent principalement:

- la mise en œuvre de la programmation culturelle pour 20 K€ (-36,2 K€ / CA 2019)
- les fournitures et petits équipements pour 7,9 K€ (-2,8 K€ / CA 2019)
- Les frais liés au site de la Briqueterie pour 26,1 K€ (-4,3 K€ / CA 2019) dont 10,8 K€ de fluides (-3 K€ / CA 2019) et 15,3 K€ de frais de maintenance et d'entretien (-1,3 K€ / CA 2019)

A noter que 1,1 K€ de dépenses de fonctionnement (fournitures) sont comprises dans les 723,5 K€ de dépenses du budget principal liées à la crise sanitaire faisant l'objet d'un étalement de charges et donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à hauteur de **29,9 K€** (-31,8 K€ / CA 2019) et concernent les entrées (-16,2 K€ / CA 2019). En 2020, il n'y a pas de subvention de la part du Conseil Départemental en l'absence du Festival de la Baie des Sons et d'une résidence d'artistes (-15,6 K€ / CA 2019).

Le contexte sanitaire se traduit pas des dépenses de fonctionnement moindre (mise en œuvre de la programmation culturelle,...) mais, également par des recettes divisées par 2.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **12,3 K€** (-6,4 K€ / CA 2019) dont 1,1 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) faisant l'objet d'un étalement de charges en section d'investissement (DB-010-2021).

Elles comprennent principalement 7,1 K€ pour des aménagements du site (pose de volets,...) ainsi que 4,1 K€ d'achat de matériels (lecteur vidéo,...).

G - EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET POLITIQUE SPORTIVE

MONTANT REALISE = 8,92 M€	
FONCTIONNEMENT = 7,28 M€	INVESTISSEMENT = 1,64 M€

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend favoriser l'épanouissement des habitants entre autre par des équipements propices à la pratique sportive (Orientation n°3). Par ailleurs, le sport doit être vecteur d'un rayonnement économique et touristique de l'agglomération en attirant de nouveaux habitants et des touristes. (Orientation n°2).

Pour atteindre ces objectifs, les actions mises en place pour y parvenir sont les suivantes :

> La construction de la Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur inaugurée le 12 juin 2019.

> L'ambition 'Station Sports-Nature' approuvée par la délibération DB-229-2018 du Conseil d'Agglomération du 5 juillet 2018 et qui concerne les politiques sportives, touristiques et environnementales de l'agglomération.

Les dépenses communes à la politique sportive s'élèvent à 235,9 K€ (-168,1 K€ / CA 2019) dont 233,9 K€ (-28,8 K€ / CA 2019) de charges de personnel communes qui diminuent principalement en raison d'un poste vacant courant 2020. L'exercice 2019 comprenait 140 K€ de fonds de concours pour l'aménagement du bois de Plédran et la construction de la salle Omnisport de Langueux,...). Les autres dépenses se répartissent ainsi :

1) La politique sportive d'intérêt communautaire : 502,9 K€

Malgré 62 K€ de dépenses en moins en raison du contexte sanitaire, la politique d'intérêt communautaire progresse de +160,8 K€ / CA 2019 en raison des événements nautiques. En effet, l'agglomération a organisé en 2020 le départ de la Solitaire Urgo Le Figaro. Les principales actions de l'exercice 2020 sont les suivantes :

- **333,4 K€** (+223,1 K€ / CA 2019) pour les **événements nautiques** avec l'organisation du Trophée Multicoques de la Baie de Saint-Brieuc du 21 au 23 août 2020 et le départ de la baie de Saint-Brieuc de la Solitaire du Figaro du 27 au 30 août 2020. Le trophée des Multicoques est une compétition nautique inscrite au programme de la Class Multicoques 50 pieds (Bateaux évoluant sur le transat J. Vabre ou la Route du Rhum). Les recettes s'élèvent à 54,2 K€ dont 35 K€ de subvention du Département et 7,5 K€ de partenariat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor.
- **122,4 K€** (-32,4 K€ / CA 2019) de **subventions** pour des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux, ou encore pour le sponsoring de jeunes sportifs issus des clubs du territoire inscrits sur la liste espoirs du ministère des Sports.
- **37,9 K€** (-20 K€ / CA 2019) d'aides pour faciliter le **transport des élèves vers les équipements sportifs communautaires**.
- **9,2 K€** (-9,9 K€ / CA 2019) de dépenses pour **l'organisation et la participation à des événementiels sportifs**, Saint-Brieuc Armor Agglomération accompagne des événements autres que les événements nautiques constituant un enjeu du territoire. En 2020, en raison du contexte sanitaire, ces dépenses ont concerné l'achat de matériels (arche, tentes,...).



2) La Patinoire : 503,8 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **498,6 K€** (-77,7 K€ / CA 2019). Les dépenses de personnel s'élèvent à 370,5 K€ (-47,1 K€ / CA 2019) et diminuent principalement en raison d'un recours moindre au personnel non permanent (remplacements et renforts) du fait de la fermeture du site (crise sanitaire). Les autres dépenses s'élèvent à 128,1 K€ (-30,6 K€ / CA 2019) et concernent principalement:

- la mise en œuvre de la programmation sportive pour 0,3 K€ (-4,6 K€ / CA 2019)
- les fournitures et petits équipements pour 13,7 K€ (+1,6 K€ / CA 2019)
- des services extérieurs (honoraires, impressions,...) pour 8,9 K€ (-4,8 K€ / CA 2019). L'année 2019 a connu des dépenses exceptionnelles concernant les frais de gardiennage et les honoraires.
- les frais liés au site pour 95,3 K€ (-22,7 K€ / CA 2019) dont 88,5 K€ de fluides (-5,6 K€ / CA 2019) et 6,9 K€ de frais de maintenance et d'entretien (-17,1 K€ / CA 2019). Ces dépenses moins importantes résultent de la fermeture du site du fait du contexte sanitaire.

Contrat de Performance Énergétique 2020-2027 (DB-068-2020) : il a débuté au 1^{er} avril 2020 pour une durée de 7 ans et a pour objectif la baisse en volume de la consommation en fluides de la patinoire par une maintenance optimisée ainsi que par la réalisation d'investissements.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à hauteur de **144,7 K€** (-149,6 K€ / CA 2019) dont 110,3 K€ d'entrées (-78,1 K€ / CA 2019). Les remboursements sur la rémunération de personnel qui s'élèvent à 34,4 K€ (-71,5 K€ / CA 2019).

Le contexte sanitaire se traduit par des dépenses de fonctionnement moindre (mise en œuvre de la programmation culturelle,...) mais surtout par des recettes liées aux entrées en baisse de -58 %.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **5,2 K€** (-42,1 K€ / CA 2019) dont 3 K€ de patins à glace et 2,2 K€ de matériel informatique pour le système monétique de gestion et de contrôle d'accès.

3) Les Piscines : 4,7 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **4,51 M€** (-0,38 M€ / CA 2019). Les dépenses de personnel s'élèvent à 2,9 M€ (-175,7 K€ / CA 2019) et diminuent principalement en raison d'un recours moindre au personnel non permanent (remplacements et renforts) du fait de la fermeture des 3 sites (crise sanitaire). Les dépenses principales concernent :

- 1 M€ pour les fluides (-0,14 M€ / CA 2019) dont 152,3 K€ d'eau (-132,9 K€ / CA 2019). Ophéa représente 25,2 K€ (-15,1 K€ / CA 2019), Goëlys 37,2 K€ (+14,1 K€ / CA 2019) tandis que Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher représentent 89,9 K€ (-131,9 K€ / CA 2019). 848,6 K€ (-9,6 K€ / CA 2019) concernent le reste des fluides de l'ensemble des sites (électricité, gaz, bois, réseau de chaleur) dont 160,8 K€ pour Ophéa, 98,6 K€ pour Goëlys et 589,2 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. La diminution des dépenses en fluides et plus

particulièrement des dépenses en eau est liée à la fermeture piscines en raison du contexte sanitaire.

- 305,4 K€ d'entretien et de maintenance (-105,1 K€ / CA 2019) dont 69,8 K€ pour Ophéa, 42,8 K€ pour Goëlys et 192,8 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. Sur cette diminution, 83,5 K€ concernent les piscines Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher dont 48,7 K€ pour la maintenance et 34,8 K€ de travaux d'entretien.
- 79,7 K€ de fournitures et petits équipements (-32,9 K€ / CA 2019) dont 8,8 K€ pour Ophéa, 32,5 K€ pour Goëlys et 38,4 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher. De nombreuses dépenses ont été moindres en 2020 : produits d'entretien, matériel pédagogique,... A noter que 1,4 K€ de fournitures sont comprises dans les 723,5 K€ de dépenses du budget principal liées à la crise sanitaire faisant l'objet d'un étalement de charges et donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).
- 92,4 K€ de services extérieurs (-2,6 K€ / CA 2019) dont le gardiennage/télésurveillance des sites pour 40,6 K€, les contrôles sanitaires pour 17,2 K€ et le nettoyage des locaux pour 6,9 K€. Ces dépenses représentent 11 K€ pour Ophéa, 11,1 K€ pour Goëlys et 70,3 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher.
- 79,2 K€ de dépenses exceptionnelles nouvelles (+79,2 K€ / CA 2019). La baisse des dépenses de fonctionnement en fluide et en maintenance du fait du contexte sanitaire est atténuée par une dépense exceptionnelle liée au remboursement partiel des abonnements et cours perçus sur l'exercice 2020 (DB-109-2020 et DB-327-2020). Ce montant fera l'objet d'un solde sur l'exercice 2021.

Contrat de Performance Energétique 2020-2027 (DB-068-2020) : il a débuté au 1er avril 2020 pour une durée de 7 ans et a pour objectif la baisse en volume de la consommation en fluides des piscines par une maintenance optimisée ainsi que par la réalisation d'investissements.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,07 M€** (-1,15 M€ / CA 2019). La diminution par rapport à l'exercice 2019 est liée à l'indemnisation de l'agglomération dans le cadre de contentieux sur les piscines Aquabaie et Goëlys (-494,5 K€ / CA 2019) mais surtout à la billetterie du fait du contexte sanitaire (-738 K€ / CA 2019). Les recettes sont:

- 894,5 K€ de billetterie (-738 K€ / CA 2019) dont 190,3 K€ pour Ophéa (-103 K€ / CA 2019), 204 K€ pour Goëlys (-163,6 K€ / CA 2019) et 500,2 K€ pour Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher (-471,4 K€ / CA 2019).
- 92,6 K€ (+81,4 K€ / CA 2019) de remboursements sur rémunération du personnel (arrêt de travail, congé paternité,...)
- 86,2 K€ de recettes exceptionnelles (-492,5 K€ / CA 2019) dont 79,4 K€ (-494,5 K€ / CA 2019) d'indemnisations d'assurances et contentieux (1,7 K€ pour Goëlys et 77,7 K€ pour Aquabaie).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **205,7 K€** (-81,1 K€ / CA 2019) dont 1,4 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) faisant l'objet d'un étalement de charges en section d'investissement (DB-010-2021). Elles comprennent :

- Aquabaie/Aquaval/Hélène Boucher pour 104,2 K€ (-75,3 K€ / CA 2019): 9,6 K€ d'études (AMO pour la mise en place du Contrat de Performance Energétique,...), 73,5 K€ de travaux (carrelage, pentaglass, plomberie...) dont 21,4 K€ dans le cadre du Contrat de Performance Energétique et 21,1 K€ d'achat de matériels (aquabikes,...). L'exercice 2019 comprenait une subvention de 73,7 K€ à la commune de Saint-Brieuc dans le cadre de la construction d'Aquaval (démolition de la piscine de Gernugan).
- Goëlys pour 16,3 K€ (-53,8 K€ / CA 2019) 70,1 K€ dont 11,7 K€ de travaux (glissière de sécurité,...) et 3,2 K€ de matériels.

- Ophéa pour 85,2 K€ (+48 K€ / CA 2019) dont 61,1 K€ de travaux K€ dans le cadre du Contrat de Performance Energétique et 24,1 K€ d'achat de matériels (aquabikes, autolaveuse,...).

Il n'y a pas de **recette d'investissement**.

4) L'Hippodrome : 348,4 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **182,3 K€ (-11,9 K€ / CA 2019)** dont 87,8 K€ de dépenses de personnel (+2 K€ / CA 2019), 33,6 K€ de remboursement des intérêts de 2 emprunts (-4,5 K€ / CA 2019) et 8 K€ d'aide financière en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017). Les charges à caractère général s'élèvent à 52,9 K€ (-9,5 K€ / CA 2019) dont 12 K€ de fluides (-0,4 K€ / CA 2019), 8,4 K€ de fournitures (+0,1 K€ / CA 2019), 5,3 K€ (-10,5 K€ / CA 2019) de frais d'entretien et de maintenance, 5,4 K€ de services extérieurs (+0,5 K€ / CA 2019) et 21,8 K€ de taxes foncières (+0,8 K€ / CA 2019). La diminution entre 2019 et 2020 est donc liée à des frais d'entretien et de maintenance moindres en 2020 (pas d'entretien de la vitrerie,...) ainsi qu'à des dépenses exceptionnelles en 2019 (changement des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **358,4 K€ (+17 K€ / CA 2019)** dont 75 K€ (stable / CA 2019) de loyer de la Société des Courses, 12,2 K€ (-7,1 K€ / CA 2019) de prélèvement sur les paris, 10 K€ (stable / CA 2019) de redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration mais qui donnera lieu à une réduction de 9 K€ en 2021 et 1,3 K€ de locations du site (-1,5 K€ / CA 2019).

La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal s'élève à 260 K€ (+26 K€ / CA 2019). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

La diminution de -7,7 K€ du montant des prélèvements sur les paris pour atteindre 12,2 K€ en 2020 est principalement liée au fait, qu'en application de la loi de finances 2019 et en l'absence de délibération prise par la commune d'Yffiniac, celle-ci perçoit à présent la moitié de cette recette.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **166,1 K€ (-52,5 K€ / CA 2019)** dont :

- > **17,2 K€** de **dépenses d'équipements** (-54,9 K€ / CA 2019) dont 7,6 K€ pour l'achat d'une balayeuse, 6,3 K€ pour le changement de rideaux métalliques et 1,4 K€ pour la pose d'une alarme.
- > **148,9 K€** (+2,4 K€ / CA 2019) pour le **remboursement du capital** des 2 emprunts dont principalement l'emprunt réalisé dans le cadre de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration contracté en décembre 2014.

Il n'y a pas de **recette d'investissement**.

5) Piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur : 1,05 M€

La piste d'athlétisme Maryvonne Dupureur a été inaugurée le 12 juin 2019.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **181,4 K€ (+63,9 K€ / CA 2019)** dont 82,5 K€ (+45,3 K€ / CA 2019) de dépenses de personnel qui progressent principalement en raison d'un impact en année pleine de deux créations de postes courant 2019. Concernant les autres dépenses, l'année 2019 comprenait l'inauguration du site pour 15,1 K€. Malgré cette dépense en moins sur 2020, les autres dépenses s'élèvent à 98,9 K€ (+18,6 K€ / CA 2019) et concernent :

- les fournitures et de petits équipements pour 11,2 K€ (+6,2 K€ / CA 2019)
- des services extérieurs (télésurveillance,...) pour 11,1 K€ (-11,6 K€ / CA 2019)
- les frais liés au site pour 76,6 K€ (+39,1 K€ / CA 2019) dont 38,1 K€ (+23 K€ / CA 2019) de fluides et 38,5 K€ (+16,1 K€ / CA 2019) de frais de maintenance et d'entretien. De nombreuses maintenances n'ont commencé qu'en 2020 (ascenseurs,...) et il y a eu des dépenses exceptionnelles (élagage,...).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à hauteur de **3 K€** (-1,6 K€ / CA 2019).

Le contexte sanitaire a un impact difficilement estimable car 2020 est la première année pleine de l'équipement (inauguration le 12 juin 2019).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **870 K€** (-2,95 M€ / CA 2019) dont 840,5 K€ pour les travaux de construction du stade couvert d'athlétisme et 18,3 K€ d'achats de matériels pour l'aménagement du site.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **366,9 K€** (-1,63 M€ / CA 2019) et correspondent aux soldes des subventions d'investissement perçues par le CNDS pour 239,5 K€ ainsi que par la Région pour 127,4 K€.

6) Vélodrome – Sports Nature – Piste de Roller : 21 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **21 K€** (+12,6 K€ / CA 2019) dont :

> 6,5 K€ (+0,4 K€ / CA 2019) pour le site du vélodrome dont 3,2 K€ de fluides et 2,8 K€ d'entretien et réparations

> 0,2 K€ pour la **piste de Roller** (+0,2 K€ / CA 2019).

> 14,3 K€ (+12 K€ / CA 2019) pour **les sports nature** dont 6,1 K€ (+3,8 K€ / CA 2019) pour la **station VTT** dont une étude pour 2,6 K€ et des droits de reproduction pour 1,7 K€. Les 8,3 K€ restant concernent principalement une **étude de faisabilité pour le centre d'hébergement**.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à 1,5 K€ et concernent une subvention du Département dans le cadre des sports nature.

Il n'y a pas de **dépense d'investissement** (-2 K€ / CA 2019).

7) Stade de Beach Volley : 131,1 K€

Le budget de la construction de la salle couverte de Beach-volley a été arrêté par la délibération DB-295-2018 du Conseil d'Agglomération du 18 octobre 2018 pour un montant de 1 253 000 € HT. La Préfecture ayant remis en cause la légalité du bail emphytéotique administratif, la solution d'une cession de terrain par la commune de Binic-Etables n'a pas été retenue au Conseil Municipal du 07 octobre 2020, provoquant ainsi l'abandon du projet.

Les **dépenses** s'élèvent à **131,1 K€** (+109,5 K€ / CA 2019) et concernent principalement des travaux de terrassement pour l'accès au chantier.

Les **recettes** s'élèvent à 1 K€.

8) Salles de Sport Camille Claudel et La Closerie et Boulodrome La Vaillante : 81,2 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **28,5 K€** (-3,8 K€ / CA 2019) dont :

> 20,5 K€ pour la salle de sport de la Closerie (-2,7 K€ / CA 2019) dont 13,6 K€ de fluides et 6,7 K€ de frais de maintenance et d'entretien.

> 7,5 K€ pour la salle de sport Camille Claudel (-1,3 K€ / CA 2019). La diminution des dépenses est liée aux frais de nettoyage qui s'élèvent à 2,6 K€ en 2020.

> 0,5 K€ pour le boulodrome (+0,2 K€ / CA 2019) pour des dépenses de fonctionnement. Les **recettes de fonctionnement de 8,3 K€** (+3 K€ / CA 2019) correspondent à la facturation du Lycée Hôtelier la Closerie pour l'utilisation de la salle sur l'exercice 2019.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **52,7 K€** (+18,4 K€ / CA 2019) et concernent, comme en 2019, les travaux de réhabilitation du gymnase de la Closerie (création d'un réseau sanitaire aérien suite à des problèmes d'évacuation, installation d'un chauffage plus efficient et économique,...). Il n'y a pas de **recette d'investissement**.

9) Pole Nautique Sud Goëlo : 720,7 K€

Les **charges de fonctionnement du Pôle Nautique pour l'année sont de 561,4 K€** et ont diminué de 22,1 K€ par rapport à l'année 2019.

Les charges à caractère général d'un montant de **136,8 K€** (-14,2 K€ / CA 2019) portent principalement sur les fluides pour un montant de 12,5 K€ (-3 K€ / CA 2019), les fournitures et petits équipements de la flotte de 110 bateaux pour 35,3 K€ (-1,6 K€ / CA 2019), les frais de carburant pour 6,7 K€ (+0,2 K€ / CA 2019), l'entretien des locaux, maintenance et réparations pour 21,9 K€ (-6,8 K€ / CA 2019), 21,4 K€ (+4,6 K€ / CA 2019) pour les passeports et licences de la Ligue de Bretagne de Voile ou de la Fédération Française de Voile, les assurances pour 14,2 K€ (+4,6 K€ / CA 2019), les honoraires pour 1,7 K€ (-3,2 K€ / CA 2019), frais téléphoniques et communications pour 9 K€ (+0,9 K€ / CA 2019), 3,2 K€ (+0,7 K€ / CA 2019) pour les cotisations, les taxes d'amodiation et foncières et droits d'auteur pour 7,8 K€ (+0,1 K€ / CA 2019) et divers petites dépenses de fonctionnement pour 3,1 K€.

Les autres dépenses concernent les charges de personnel pour **405,3 K€** (-6,1 K€ / CA 2019) et les charges financières pour **19,1 K€** (-2K€ / CA 2019).

A noter que 7,4 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) font l'objet d'un étalement de charges et sont donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 579,5 K€ (-46 K€ / CA 2019)

Elles comprennent principalement les produits liés aux cotisations, les activités, stages, les régates, la location de matériel, les licences et la facturation aux scolaires et groupes pour **191,4 K€** (-58,4 K€ / CA 2018) soit une baisse de 23,4 % du fait de l'impact de la crise sanitaire.

Des produits exceptionnels ont été versés pour **384,3 K€** (+8,7 K€ / CA 2019) dont 370 K€ de subvention du budget Principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération mais également 14,3 K€ d'indemnités de sinistre (bateaux et bâtiments).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **159,3 K€** contre 142,5 K€ au CA 2019 dont 7,4 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) faisant l'objet d'un étalement de charges en section d'investissement (DB-010-2021). Les autres dépenses se composent principalement de :

- l'acquisition de matériel nautique (bateaux, optimists, KayaKs, voiles ...) pour **50,6 K€**,
- la réfection de la toiture pour 37,5 K€ sur le site de la base de Binic
- le remboursement du capital des emprunts pour **63,7 K€** (+2,8 K€ / CA 2019) .

Les **50 K€ de recettes d'investissement** correspondent à la subvention d'équipement du budget Principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

10) Golf de la Baie de Saint-Brieuc : 616,7 K€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 563,9 K€ et sont en augmentation par rapport à 2019 (+2 K€ / CA 2019).

Les charges à caractère général qui représentent **209 K€** (+4 K€ / CA 2019) portent principalement sur des fluides pour **15,9 K€** (-0,8 K€ / CA 2019), des fournitures (petits équipements, carburant et cartes Golfy assurant un retour sur les ventes d'accès) pour **45,4 K€** (-12,9 K€ / CA 2019), l'achat de marchandises pour **57,4 K€** (+13,7 K€ / CA 2019) avec 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop avec les sociétés Bretagne Clubmacking et Golf Action, des locations de voitures et minipelle pour **4,7 K€** (-0,5 K€ / CA 2019), de frais d'assurance pour **8,2 K€** (+4,6 K€ / CA 2019), des frais de nettoyage de locaux pour **14,6 K€**, de l'entretien-réparation pour **11,3 K€** (-7,6 K€ / CA 2019), des frais de communications pour **8,1 K€** (+2,3 K€ / CA 2019), des prestations d'audit, licence logiciel et transport de fonds pour **7 K€** (+1,2 K€ / CA 2019) des cotisations (Réseau Golfy, taxe professionnelle) pour **8,6 K€** (-0,3 K€ / CA 2019) et des taxes pour **11,7 K€** (-0,8 K€ / CA 2019). S'ajoute à cela le stock initial de marchandise au 1^{er} Janvier 2020 de **16,1 K€** (-5 K€ / CA 2019).

Les autres dépenses de fonctionnement concernent les charges de personnel qui sont en diminution par rapport à 2019 pour **327,5 K€** (-4,1 K€ / CA 2019), et enfin les charges financières pour **20,2 K€** (-0,7 K€ / CA 2019).

A noter que 4,6 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) font l'objet d'un étalement de charges et sont donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 668,2 K€ et sont en augmentation par rapport à 2019 (+3,8 K€ / CA 2019) dont **486,8 K€** (-56,7 K€ / CA 2019) de prestations d'accès aux terrains et de location de voitures, **67,6 K€** (-2,2 K€ / CA 2019) de ventes de marchandises comprenant les ventes ProShop, **10,1 K€** (-6 K€ / CA 2019) de location du club house au restaurant l'Accent et d'emplacements publicitaires, (baisse due aux exonérations de loyers de 3 K€ accordées au titre des aides économiques aux entreprises locataires de SBAA), **7,5 K€** (-1,3 K€ / CA 2019) de remboursement de frais de fluides du restaurant, 8,1 K€ de remboursement de salaire et chômage partiel dans le cadre de la crise sanitaire, et **2 K€** pour la revente d'électricité des panneaux photovoltaïques identique au CA 2019, une subvention de **3 K€** venant du Budget Principal dans le cadre du dispositif COVID19.

A cela s'ajoutent les stocks finaux de marchandises au 31 12 2019 pour **16,9 K€** (-7 K€ / CA 2019).

Une régularisation a été opérée en 2020 à hauteur de **65,7 K€** concernant de la TVA collectée antérieure au 1^{er} Janvier 2017 sur demande de la trésorerie et qui sortait en anomalie dans les comptes du Golf.

Cette recette exceptionnelle permet de compenser les effets de la crise sur les recettes de fonctionnement du Golf.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 52,8 K€ (-1,7 K€ / CA 2019) dont 4,6 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) faisant l'objet d'un étalement de charges en section d'investissement (DB-010-2021).

Les autres dépenses d'investissement s'élèvent à 48,2 K€ (-6,3 K€ / CA 2019) et concernent le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 32,2 K€ ainsi que l'avance remboursable de 16 K€ au budget principal de l'agglomération.

En recettes d'investissement, il n'y a eu aucun mouvement sur l'année 2020.

H. INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

MONTANT REALISE = 0,9 M€	
FONCTIONNEMENT = 0,88 M€	INVESTISSEMENT = 0,02 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération mène une politique spécifique pour accompagner le retour à l'emploi des publics qui en sont éloignés et développe des actions pour favoriser l'emploi par l'insertion. Dans ce cadre, elle a voté lors du conseil d'agglomération du 26 octobre 2017 la création d'une plateforme Insertion Sociale et Professionnelle élargie aux 32 communes pour la période 2018-2020. Elle a pour objectif de donner davantage de cohérence, de lisibilité et donc d'efficacité aux interventions autour de 5 axes :

- Repérage - Accueil, information, accompagnement de premier niveau
- Lever les freins à l'emploi
- En route vers l'emploi
- Appui à la création d'activité pour les publics en insertion sociale et professionnelle
- Actions spécifiques de cohésion sociale.

En 2020, le service poursuit l'action de la plate-forme d'Insertion Sociale et Professionnelle et renforce la délocalisation du service sur l'ensemble des communes de SBAA, pour une meilleure équité des services à la population.

A. Des réalisations, mises en œuvre dans le cadre de la Plate-forme d'Insertion Sociale et Professionnelle

I. L'accompagnement vers l'emploi et l'initiation à internet, actions prioritaires de la plate-forme, et notamment sur les territoires excentrés sont également confortés.

2233 personnes ont été accueillies dans le PAE-Point Accueil Emploi et 331 personnes ont été reçues en entretien individuel sur l'année 2020.

II. **Malgré le contexte, diverses manifestations à l'échelle de SBAA ont été mises en œuvre** pour favoriser le rapprochement des demandeurs d'emploi, des acteurs de l'emploi, de la formation et des entreprises.

Bilan :

*** 10 évènements initiés au titre de la Plate-Forme d'Insertion Sociale et Professionnelle, fréquentés par 362 chercheurs d'Emploi. 68 partenaires acteurs de l'emploi et/ou économiques ont été associés à l'organisation de ces évènements.**

*** 2 actions de recrutement** pour le CIAS et l'Industrie ont été organisées : 12 femmes sont entrées en formation qualifiante Industri'ELLE à DIAFOR Plérin et 12 à l'AFPA de Langueux pour se former au métier d'aide à domicile.

*** 2 forums ont été organisés** en partenariat avec la Cité des Métiers : Forum Service à la personne et forum formation continue. 133 personnes y ont participé.

*** 1 atelier emploi** a été organisé avec l'association UNVESTI sur Plérin à l'attention de 10 femmes en situation de monoparentalité.

* **1 action de remobilisation des cadres** demandeurs d'emploi de long terme avec Pôle Emploi. 34 cadres y ont participé.

* **1 matinée découverte des emplois** du bâtiment sur Ploufragan en partenariat avec La Fédération FFB, Pôle emploi, la Mission Locale, Les compagnons Bâtisseurs, l'Afpa, et 2 entreprises du Bâtiment.

* **1 forum emploi** en partenariat avec la Cité des Métiers et tous les acteurs de l'emploi du territoire.

* **1 Café Remobilisation vers l'emploi** sur la commune d'Yffiniac, réunissant 32 demandeurs d'emploi et 17 partenaires.

Seule 1 action « TP au Féminin », initiée suite à lauréat à l'AAP de la Région Bretagne, a été reportée sur 2021 suite à la situation sanitaire.

III. Mise en œuvre de la Clause d'insertion Sociale dans les marchés publics :

- **60 marchés accompagnés en 2020** ; 189 maîtres d'ouvrage (Communes ; établissements publics (CPAM, CAF, Centre hospitalier ..) ; bailleurs sociaux ; entreprises partenaires..
- 49 605 Heures (contre 43 738 heures en 2019) d'insertion ont été réalisées et 126 demandeurs d'emploi ont pu en bénéficier.

Bilan :

- 69 % de mise à l'emploi durable en 2020 (contre 40% en 2019) CDD, CDI et contrat d'apprentissage

IV. Des actions d'insertion sociale et professionnelle en direction des publics les plus fragiles :

- **Action « Déclic »** : Retour à l'emploi des publics de rue en partenariat avec le Trait d'Union, Armor Emploi, ADALEA et la ville de St Brieuc.
- **Action de « lutte contre les plantes invasives »** : 3 chantiers écoles en 2020 et non 4 comme prévu (6 en 2019), participation de 21 personnes. Partenaires : Pôle Logement -Hébergement d'ADALEA et DEA/SBAA.
- **Action d' « auto- réhabilitation accompagnée »** des logements sur les QPV (quartiers prioritaires de la ville) et sur le parc privé de SBAA avec les Compagnons bâtisseurs. 14 chantiers ont été réalisés dans le parc public et 3 dans le parc privé.
- **Soutien à l'itinérance** pour l'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage.
- **Soutien à la Mission Locale** et au **Fonds d'Aide** aux Jeunes/aides d'urgence.

V. Égalité **FEMMES/HOMMES**:

3 actions de recrutement ou de remobilisation des publics féminins ont été initiées en 2020.

SBAA a soutenu l'action « Femmes en Réseau » en 2020 pour un montant de 500€. Action reportée en 2021.



- **Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **0,87 M€ (+20 K€/2019)**

Les principales dépenses concernent :

- **410,6 K€** (+30,6 K€/2019 mais réduits à + 9 K€ pour tenir compte des retraitements de charges 2019 sous estimés) de **dépenses de personnel**.

- **56,5 K€** (-4,1 K€/2019) de dépenses d'**entretien et de fonctionnement de l'Espace Initiative Emploi et des ateliers du cœur** dont 10 K€ de nettoyage des locaux (- 4 K€/2019 car facturation sur 9 mois au lieu de 12 en 2020), 8,7 K€ de maintenance et d'entretien des locaux, 16,2 K€ de fluides, 4,4 K€ de taxe foncière, 5,8 K€ de frais informatique et de télécommunication, 5,9 K€ de fournitures diverses (alimentation,...), 2,3 K€ pour l'action Déclic, 1 K€ pour le chantier d'éradication des plantes invasives rue des Pêcheurs à Plérin.

- **258,2 K€** (+ 0,5 K€/2019) représentent le montant des **adhésions** à la Mission Locale dédiée à l'accueil des jeunes de 16 à 25 ans (233,3 K€), au réseau SPEF Breton (0,2 K€), à l'Association Alliance Villes Emploi (3,08 K€), à l'association Territoires Zéro Chômeur de longue durée (0,5 K€) et la participation de Saint-Brieuc Armor Agglomération au Fonds d'Aide aux Jeunes (21,1 K€).

- **149,9 K€** (- 4,8 K€/2019) de **subventions** ont été versés aux partenaires associatifs œuvrant dans le domaine de l'insertion et de l'emploi tels que Avant-premières (accompagner la création d'activités par des publics en insertion) 7,2 K€, Avant Premières CJS (coopérative jeunesse de service) 4 K€, la Mission Locale 35,6 K€, le CIDF (centre information des droits des femmes et des familles) 7,5 K€, Itinérance 5 K€, la Cité des métiers 33,5 K€, CLPS Centre de formation 8,5 K€, AFPA Langueux formation CIAS 13 K€, ADALEA public insertion chantier plantes invasives 3 K€, ADALEA participation Territoire Zéro Chômeurs Longue Durée 6 K€, les Compagnons bâtisseurs 11 K€, DIAFOR ORGANISATION Industri'elle 7 K€, la Régie de Quartiers 2 K€, AGIR abcd fracture numérique 2 K€, BATI PREMIERES 0,6 K€, ATD Quart Monde pour accompagnement territoires zéro chômeur longue durée 1 K€ et AEC (Action emploi Cesson Sévigné) actions cadres demandeurs d'emploi longue durée 3 K€.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **186,6 K€ (+5,6 K€/2019)** et comprennent principalement :

- les loyers et charges de l'Espace Initiatives Emploi et les loyers des Ateliers du Cœur pour **172,2 K€**,
- les subventions du Conseil Régional pour **4 K€** dont 2 K€ d'attribution annuelle concernant l'EPN (l'espace public numérique) et 2 K€ pour une action « découverte des métiers des travaux publics » à destination des femmes en situation de monoparentalité en recherche d'emploi,

- les avances du FSE (Fonds social européen) pour les deux postes CIS et Coordination des actions d'insertion sociale et professionnelle sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour **10,4 K€**.
- **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **16,9 K€ (- 22,7 K€/2019)**

Les charges d'investissement comprennent :

- **7,5 K€** pour accompagner des projets, au titre de l'**investissement de croissance** octroyés aux structures de l'Insertion par l'Activité Economique pour améliorer les conditions de travail et développer les activités proposées aux publics salariés qui y sont accueillis.
- **3,6 K€** de licences et matériel informatique,
- **5,8 K€** de signalétique intérieure à l'**Espace Initiative Emploi**.

I - COHESION SOCIALE

MONTANT REALISE = 1,15 M€

FONCTIONNEMENT = 1,11 M€

INVESTISSEMENT = 0,04 M€

Saint-Brieuc Armor Agglomération est compétente pour les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance.

Depuis 2007, Saint-Brieuc Agglomération s'est dotée d'un CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) associant les acteurs de la prévention et de la sécurité.

➤ CISPD

Le CISPD est composé de trois collèges :

- Un collège d'élus désignés par le Président du CISPD.
- Un collège des représentants de l'Etat (Préfet, Procureur, Police, Gendarmerie, Justice, Education nationale, Conseil général...).
- Un collège de socio-professionnels (associations de prévention, associations jeunesse, bailleurs sociaux, transport...), confrontés aux manifestations de la délinquance et désignés par le Président du CISPD.

Les thématiques des actions menées par le CISPD validées lors du comité de pilotage du 1^{er} mars 2017 (DB-131-2017) sont :

- Le bien vivre ensemble sur l'espace public
- La prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes
- La prévention à l'égard des jeunes de 18-25 ans particulièrement exposés aux risques de délinquance
- La réinsertion sociale et professionnelle des personnes placées sous main de justice
- La lutte contre la radicalisation

Le budget de fonctionnement est en baisse et s'explique par la prise en charge sur l'exercice 2019 de deux années de participation au financement du poste de l'assistante sociale du Commissariat.

En dépenses de fonctionnement, 95,4 K€ ont donc été consacrés au CISPD en 2020 (- 20,4 K€/2019).

Outre les charges de personnel (13,5 K€ soit + 0,2 K€/2019), les postes budgétaires sont les suivants :

- **pas de prestation de formation (-5,9 K€/2019).**
- **62,6 K€ (+ 7,6K€/2019)** en subventions pour **soutenir les associations** qui portent les actions sur ces différents sujets sur notre territoire : ADALEA (code de la route en maison d'arrêt et accueil écoute femmes) 19,6 K€ (+ 2,4 K€/2019), CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles) 10 K€, ADAJ (aide aux victimes) 6 K€ (+ 1 K€/2019), ANPAA (action de prévention/réduction des risques soirées étudiantes) 3 K€, Association BEAUVALLOIN (prévention spécialisée) 11,5 K€, Accueil familles détenus maison d'arrêt 3 K€, UNVSTI (prévention de la délinquance et de la radicalisation par le sport) 6,5 K€ (+ 4 K€), AS GINGLIN 3 K€.

- Par ailleurs, **19,3 K€** (-21,6 K€/2019 car 2 années de participation) subvention ont été versés au département pour la participation au financement du poste d'assistance sociale du commissariat.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9 K€ (+ 9K€/2019) et correspondent à l'acquisition de l'exposition « 13-18 questions de justice » destinée aux collèges et aux structures de jeunesse.



Description

Point clés : Le droit, c'est quoi ?, Qui crée le droit ?, Qui protège le droit et les droits ?, Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ? Moins de 18 ans, quels droits ?, Défendre nos droits, changer la loi !

Thématiques : Discriminations, Droits de l'enfant, Égalité, Justice, Société

Public : 12 ans et plus, Intervenant-e-s

Format : Exposition

Auteur : Les Productions de l'Ordinaire et Protection Judiciaire de la Jeunesse



Cette exposition permet d'apporter des réponses claires aux élèves des collèges sur la loi et le système judiciaire, à partir de textes fondamentaux relatifs aux droits des mineurs. En mettant ces textes à la portée des adolescents, l'exposition *13/18, Questions de justice* s'inscrit dans une politique concrète d'information et de prévention.

Renseignements
 Les Productions de l'Ordinaire
 71 rue Robespierre
 93100 Montreuil
 tél. 01 41 72 10 30
 production@ordinaire.fr
 www.ordinaire.fr

➤ ACTION SOCIALE

Par délibération lors du conseil d'agglomération du 30 novembre 2017 (DB-397-2017), Saint-Brieuc Armor Agglomération a défini l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle Action Sociale : « les services de maintien à domicile (aide à domicile, soins à domicile, portage des repas, assistance administrative, homme toutes mains, téléalarme) pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou les personnes en situation de handicap ou bénéficiant d'une prescription médicale, ou toute autre personne en faisant la demande, à l'ensemble du territoire de l'agglomération ».

Cette compétence sur les 32 communes a été confiée par l'agglomération au **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** au 1^{er} janvier 2018.

Le CIAS comprend 3 lieux d'accueil : l'antenne centre à TREGUEUX, l'antenne sud à SAINT-BRANDAN et l'antenne littoral à BINIC-ETABLES-SUR-MER.

Les dépenses de fonctionnement 2020 du CIAS s'élèvent à **1,01 M€** dont 1 M€ de subvention de fonctionnement, 8 K€ de taxes foncières pour le nouveau siège à Trégueux, 0,9 K€ de fournitures (fournitures électriques, luminaires...) et 0,92 K€ de dépenses diverses (contrôle accès badges, maintenance ascenseur...). Cette subvention doit couvrir le besoin de financement existant et les évolutions que doit mettre en œuvre le service afin de rendre plus attractif le métier d'aide à domicile en revalorisant les salaires et répondre aux besoins croissants de la population. Ces évolutions correspondent à des obligations réglementaires (frais kilométriques) et aux actions à mettre en place pour revaloriser les métiers d'aide à la personne (revalorisation salariale).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **2,3 K€** et concernent la pose de matériel incendie au CIAS de Trégueux.

L'année 2020 a également été marquée par l'acquisition du nouveau siège du CIAS situé à Trégueux (l'investissement est pris en compte en administration générale présentée à la page 90). Saint-Brieuc Armor Agglomération a acquis le bâtiment et le met à disposition du CIAS qui verse un loyer annuel de 140 K€.



Nouveau siège du CIAS à TREGUEUX

Pour mémoire, le CIAS bénéficie d'une avance de trésorerie de 1,68 M€. accordées au fil du temps : 884 K€ avant la fusion intercommunale, la dernière avance a été versée en 2018 pour un montant de 800 K€.

➤ Le Contrat Local de Santé

Par délibération du conseil d'agglomération du 26 septembre 2019 (DB-190-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de s'investir et développer son engagement autour des questions de santé et d'accès aux soins en autorisant la signature du Contrat Local de Santé (CLS) et en validant le recrutement d'un chargé d'animation du CLS pour une période de 3 ans renouvelable.

Le Contrat local de santé (CLS) participe à la construction des dynamiques territoriales de santé. Il permet d'articuler les objectifs du projet porté par l'agence régionale de santé de Bretagne et les besoins repérés sur le territoire pour mettre en œuvre des actions au plus près de la population.

Par délibération du Conseil d'Agglomération du 26 septembre 2019 (DB 191-2019) Saint-Brieuc Armor Agglomération a acté la prise de la compétence facultative santé.

Cette compétence comprend :

- L'animation et la coordination du contrat local de santé
- L'ingénierie, l'accompagnement technique et la mise en œuvre de projets facilitant l'accès aux soins et l'accès aux professionnels de santé
- Le soutien financier sous forme de fonds de concours ou subvention pour favoriser l'accès aux soins.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **0,18 K€** pour l'organisation d'une intervention web-conférence sur le thème: pré-adolescents, adolescents, les comportements face aux écrans, destiné en priorité aux parents-déconstruction des idées reçues.

De plus, par délibération du 7 février 2019 (DB-009-2019), Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à l'installation de médecins généralistes (aide à l'acquisition/travaux et aide à la première installation). Dans ce contexte, **les dépenses d'investissement** s'élèvent à **30 K€** et correspondent au versement d'un fonds de concours à la **Commune de PORDIC** dans le cadre de l'aide à l'acquisition visant à valoriser l'installation de médecins généralistes.

➤ La convention territoriale globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes-d'Armor

Par délibération du 29 novembre 2018, Saint-Brieuc Armor Agglomération a décidé de lancer une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor ayant pour objectif de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions en direction des habitants par une vision globale et décloisonnée sur les champs de la petite enfance, l'enfance jeunesse, l'habitat, l'insertion et la vie locale.

C'est un cadre politique sur lequel se rattachent des financements et qui s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires d'un territoire et définit des priorités et des moyens via un plan d'actions.

Par délibération du 11 juillet 2019 (DB 173-2019), Saint-Brieuc Armor Agglo a adopté la convention territoriale globale 2019-2023 et le plan d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés.

Programme d'actions de la CTG :

Petite enfance :

- Action 1 : mettre en place un Guichet unique « Espace Info Petite Enfance »
- Action 2 : Créer des places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) en EAJE, complétées par un Relais séniors de garde à domicile en atypie d'horaires

Insertion professionnelle :

- Action 1 : animer un réseau territorial des partenaires de l'insertion et l'emploi
- Action 2 : Développer les actions renforçant l'insertion des jeunes (13-30 ans)
- Action 3 : Développer les actions renforçant l'insertion des femmes

Habitat/logement :

- Action 1 : Expérimenter des formes d'habitat alternatif pour favoriser l'accès au logement
- Action 2 : Renforcer et développer les actions de l'Espace Info Habitat
- Action 3 : Agir pour l'amélioration du logement et lutter contre l'habitat indigne, dans un cadre partenarial
- Action 4 : Accompagner la sédentarisation des gens du voyage par de l'habitat adapté
- Action 5 : Mettre en œuvre l'Observatoire Territorial du Logement Etudiant.

J - PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

MONTANT REALISE = 1,78 M€

FONCTIONNEMENT = 1,73 M€

INVESTISSEMENT = 0,05 M€

La **politique petite enfance** repose depuis janvier 2018 sur la gestion du Relais Parents Assistants Maternels ainsi que sur la gestion de deux équipements « La Farandole » à Quintin et « Potes & Potirons » à Binic-Etables-Sur-Mer.

Saint-Brieuc Armor Agglomération se donne également pour mission d'accompagner la réflexion des communes en matière de Politique Petite Enfance. En effet, une observation/réflexion au niveau communautaire est indispensable pour aider, conforter voire orienter des actions nouvelles et des projets en adéquation avec la situation sociale, économique et les besoins de la population.

Enfin, la **politique enfance jeunesse** se traduit également par l'accueil de loisirs sans hébergement géré par le pôle de proximité situé à Quintin.

Saint-Brieuc Armor Agglomération contribue également au financement du Syndicat de Lorge qui exerce la politique petite enfance et enfance jeunesse pour les communes de Le Bodéo, Plaintel, Ploëuc-L'Hermitage et Saint-Carreuc.



1 – La Politique Petite Enfance : 9 K€ (- 8,9 K€/2019)

La stratégie en matière d'organisation et de réponses apportées pour ce qui relève de l'accueil et de services pour la Petite Enfance a été déterminée dans le deuxième **SIOPE** (Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) adopté en juillet 2019 pour la période 2020-2023. Il s'intègre dans le cadre du schéma territorial des services aux familles et poursuit les objectifs fixés par la CNAF. Le SIOPE est également un outil de référence pour les communes mais également les organismes comme la CAF et le Conseil Départemental concernant le développement de l'offre d'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets sur l'agglomération.

L'année 2020, malgré la crise sanitaire, a permis l'installation des groupes techniques de travail au nombre de quatre :

- **Parentalité.** L'agglomération a fait le choix de consacrer un 0.20 ETP (équivalent temps plein) d'ingénierie à cette mission majeure d'accompagnement des familles. Outre le développement des

Rencontres Territoriales Petite Enfance, un groupe de travail multi d'envisager des actions itinérantes sur l'agglomération dans les années à venir.

- **Equiperment d'accueil du jeune enfant.** L'agglomération accompagne la réflexion et l'interconnaissance des responsables d'équipements publics sur des thématiques communes qui les préoccupent.

- **Accueil individuel.** En 2020, les travaux et la situation du territoire concernant l'offre d'accueil ont mené au besoin de mettre en lumière les métiers de l'accueil individuel. La perspective d'une journée de valorisation de ces métiers est lancée pour 2021.

- **Observatoire local.** Lancé fin 2020, il s'agit de se doter d'un outil d'observation Petite Enfance qui permette un diagnostic tous les 4 ans et une lettre d'information annuelle ou bi annuelle. Cette démarche est réalisée en interne avec les partenaires départementaux et ne demande pas de moyens financiers supplémentaires.

La baisse des dépenses s'explique principalement par l'absence en 2020 d'étude (8,6 K€ en 2019 pour le nouveau Schéma Intercommunal d'Orientations Petite Enfance) et de participation pour le conventionnement avec le FEPEM Bretagne qui s'est terminé le 30 juin 2019 (2,07 K€ en 2019).

En 2020, 2,8 K€ (- 1,5 K€/2019) ont été consacrés à la 7^{ème} édition des Rencontres Territoriales de la Petite Enfance qui s'est déroulée en visioconférence dans le cadre du contexte sanitaire.

Les deux dernières éditions ayant rassemblé plus de 500 personnes et face au contexte sanitaire, il a été proposé, pour continuer cette dynamique, de mettre en place une édition sous le format de « web-conférences » : des vidéos d'experts pour accompagner les professionnels et les parents de jeunes enfants dans leur quotidien.

12 mini-vidéos ont été enregistrées par quatre intervenants et mises en ligne sur le padlet. Elles ont donné lieu à 1.500 visionnages et plus de 150 interactions. Parallèlement sur le groupe Facebook, 18.257 personnes ont été « touchées » par les Rencontres, provoquant plus de 350 interactions et le retour, côté professionnels comme côté familles, a été très positif.

Dans le cadre du renforcement des missions du RPAM suite à la circulaire du 26 juillet 2017, Saint-Brieuc Armor Agglomération a effectué une action pour un montant de **1,4 K€** pour le **renforcement du rôle du RPAM** (analyse des pratiques) pour les situations de tension entre parents et assistants maternels : fonction de médiation dans les conflits, informations préoccupantes, recherche d'un nouveau mode d'accueil... A ce titre, il apparaît nécessaire d'accompagner les animatrices dans l'analyse de leur pratique avec un professionnel.

Les autres frais s'élèvent à **4,8 K€** et concernent des groupes de travail petite enfance (0,2 K€) ainsi qu'un remboursement de trop perçu de la CAF au titre de l'ancien contrat enfance jeunesse du Sud Goëlo (4,6 K€).

2 – Les relais Parents/Assistants maternels (RPAM) : 689,5 K€

Les relais Parents Assistants Maternels sont autorisés à fonctionner dans le cadre d'un agrément délivré par le conseil d'administration de la CAF pour une durée de 4 ans. Cet agrément se matérialise par une convention entre l'Agglomération et la CAF qui permet le versement de la prestation de service. Un Contrat de Projet RPAM spécifique a été signé avec la CAF (DB-259-2016) pour l'année 2017 le temps que la nouvelle agglomération élabore un Contrat de Projet RPAM

2018-2021. Celui-ci a été voté au conseil d'agglomération du 26 octobre 2018. Le Contrat de Projet RPAM 2018-2021 établit un diagnostic, des objectifs, un budget et un financement de la CAF.

Les relais Parents Assistants Maternels bénéficient aussi d'un financement dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Voté pour 2017-2020 le 30 novembre 2017 (DB-398-2017), c'est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Jusqu'en décembre 2020, les Relais Parents Assistants Maternels bénéficient également d'un financement dans le cadre d'un contrat Enfance Jeunesse. Ce dispositif prenant fin, les subventions versées à ce titre, le seront à partir de 2021 dans le cadre de la Convention Territoriale Globale sous forme de bonus territoire.

Le Relais Parents Assistants maternels (RPAM) de l'agglomération est composé de 4 secteurs et 7 antennes et couvre les 32 communes. Il se veut être un lieu d'échanges, de rencontres, d'informations et de documentations pour les parents et futurs parents, pour les assistants maternels et futurs assistants maternels. En 2020, l'équipe du RPAM regroupait 10 animatrices (9,80 ETP dont 0,20 ETP de coordination parentalité depuis le 1^{er} janvier 2017), une assistante et une cheffe de service qui encadre et coordonne leurs actions à 0,50 ETP de son temps de travail.

Le relais, en maintenant des ateliers d'éveil, a désamorcé des tensions intrafamiliales et ou des tensions dans la relation employeur/salarié. Il a su adapter ses outils au service des usagers.

Au total ce sont :

- 3.287 contacts familles
- 4.161 contacts avec des professionnels (assistants maternels ou gardes à domicile)
- 30 sorties avec enfants et professionnels
- 434 ateliers d'éveil
- 43 soirées à thèmes à destination des assistants maternels.

Le rôle du relais est majeur durant cette crise sanitaire aussi bien pour les professionnels de l'accueil individuel que les familles. Les échanges téléphoniques ou en visioconférences ont été démultipliés face à la demande sur des sujets tels que l'information législative relative au contrat de travail, les mesures sanitaires à domicile, les modes d'accueil à mobiliser, la gestion du stress...

Le groupe Facebook du relais de SBAA existe depuis 2018, mais c'est depuis cette crise sanitaire qu'il a véritablement pris son envol avec plus de 1.100 membres.

Le **padlet**, quant à lui, a été créé pendant le premier confinement. Cet outil a été conçu pour permettre des échanges collaboratifs entre les assistant(e)s maternel(le)s de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de maintenir ainsi du lien professionnel.



Comme un « mur virtuel », les professionnels y ont partagé des idées d'activités et de sorties, des livres, des vidéos sur le thème de l'éveil et de l'accompagnement du jeune enfant. C'est le padlet qui a servi de support de diffusion pour les web-conférences des RTPE (Rencontres Territoriales de la Petite Enfance).

Un **budget global de 682,8 K€ (- 5,6 K€/2019)** est consacré aux relais Parents Assistants Maternels dont les principales dépenses sont :

- 632,5 K€ de frais de personnel (- 0,2 K€)
- 50,3 K€ (- 5,4 K€/2019) de frais de fonctionnement du relais dont 24,2 K€ de prestations consacrés aux ateliers d'éveil (- 4,6 K€/2019), 3,5 K€ (-0,8 K€/2019) de frais de télécommunications, 10,8 K€ de fournitures (livres, alimentation,...), 6,2 K€ de frais de maintenance des copieurs, 4,7 K€ de frais d'impression et 0,9 K€ de frais divers (documentation générale et frais de missions).



La crise sanitaire, apparue en mars 2020, a eu quelques conséquences sur les budgets, notamment sur la consommation des crédits votés pour les prestataires intervenant auprès du RPAM. Malgré la volonté de reporter les séances qui avaient été annulées par la mise en place des mesures sanitaires, tous les ateliers d'éveil et animation programmés pour l'année 2020 n'ont pas pu avoir lieu soit un taux de réalisation de 86 %.

Les **recettes de fonctionnement 2020** s'élèvent à **428,4 K€** (- 121,2 K€/2019) et correspondent aux recettes de la CAF (contrat enfance jeunesse, RPAM, SIOPE...). La baisse des recettes s'expliquent par des régularisations sur le Contrat Enfance Jeunesse en 2019.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **6,73 K€** dont 1,46 K€ pour l'acquisition d'une valise de matériel sensoriel destinée à l'ensemble des antennes du relais et 4,5 K€ pour la licence d'accès au logiciel professionnel des animatrices du relais WEBGRAM.

3 – Haltes-Garderies / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 720,5 K€ (+64,6 K€)

Par délibération du 30 novembre 2017 (DB-398-2017), Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté un Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020. Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat d'objectifs et de financement passé avec la CAF pour une durée de 4 ans. Il a pour objectif de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des enfants et des jeunes (jusque 17 ans révolus) par un soutien au développement des services d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

Outre le CEJ, Les haltes-garderies et l'ALSH bénéficient dans le cadre d'un d'un financement "Prestation de Service" qui est une prise en charge tarifée d'une partie des coûts de fonctionnement des établissements. Les objectifs de ce financement de la CAF sont la mixité sociale, la réponse aux besoins des familles, le développement du multi-accueil et l'amélioration du taux d'occupation des structures d'accueil.

Multi accueil "La Farandole": 308,5 K€

La Farandole, située sur la commune de Quintin, accueille les enfants de 2 mois ½ à 4 ans révolus, de façon occasionnelle, régulière ou urgente. L'équipement a une capacité d'accueil de 15 enfants et est ouvert le lundi de 13h à 18h et du mardi au vendredi de 8h à 18h. Il est animé par deux éducateurs de jeunes enfants, deux auxiliaires de puériculture et un agent petite enfance.

La Farandole fonctionne sur un mode halte garderie et remplit plusieurs missions :

- libérer les familles pour des rendez-vous ou des démarches de retour à l'emploi,
- rompre l'isolement des parents et des enfants gardés chez eux,
- préparation à la scolarisation,
- soutien à la parentalité,
- intervenant dans le cadre d'un accompagnement social organisé par la PMI et les services sociaux du conseil départemental,
- moyen de garde permanent pour les parents qui ont un besoin inférieur à 20h/semaine et qui ne trouvent pas de place chez les assistantes maternelles car elles veulent des plein temps

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **289,6 K€** (+38,7 K€ / CA 2019) dont 242,2 K€ de charges de personnel (+38 K€ / CA 2019) qui varient en fonction du personnel temporaire. Les charges à caractère général s'élèvent à 46,4 K€ (-0,3K€ / CA 2019). La baisse est principalement liée au contrat de prestations de services de repas qui s'élèvent à 9 K€ (-1,4 K€ / CA 2019) car il y a eu moins de livraison lors de la crise sanitaire.

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **159,7 K€** (+15,7 K€ / CA 2019) dont :

- 26,2 K€ de tarification des usagers (-5 K€ / CA 2019)
- 131,7 K€ de la CAF et la MSA dans le cadre de la Prestation de Service et du Contrat Enfance Jeunesse (+ 18,9 K€ / CA 2019 correspondant à des régularisations).

Des **dépenses d'investissement** ont été réalisés à hauteur de **18,9 K€** (+5,4 / CA 2019) dont 10,4 K€ d'installation de structures de jeux enfants (toboggan combiné et cabane), 1,2 K€ de reprise d'engazonnement, 5,9 K€ de travaux sur la bâtiment (pose d'un store et d'un bloc porte), 0,9 K€ d'acquisition de tapis (en mousse et d'évolution) et 0,5 K€ d'acquisition de mobilier.

Halte-garderie "Potes & Potiron" : 239 K€ (+ 9,3 K€/2019)

La halte-garderie propose un accueil collectif pour les enfants de 2 mois à 4 ans qui est soit :

- un accueil occasionnel proposé aux familles qui peuvent réserver d'une semaine sur l'autre ou le jour même (imprévu, rendez-vous...)
- un accueil régulier qui implique la signature d'un contrat où les familles s'engagent sur un ou plusieurs mois

Les **dépenses de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **210,5 K€** (+5 K€ / CA 2019) dont **177,4 K€ de charges de personnel** (-5,1 K€ / CA 2019). Les charges à caractère général sont en hausse et s'élèvent à 30,2 K€ (+7,2 K€ / CA 2019). Cette augmentation porte principalement sur la livraison de repas pour 4,4 K€ (+4,4 K€/2019 car la livraison a commencé au 1^{er} janvier 2020), A

cela s'ajoute un remboursement de trop perçu de la CAF sur le Contrat de Service (+2,8 K€/2019).

Les **recettes de fonctionnement** de la halte-garderie s'élèvent à **120,7 K€** (+40 K€ / CA 2019) dont :

- 16,6 K€ de tarification des usagers (-5,3 K€ / CA 2019 compte tenu de la crise sanitaire)
- 100,3 K€ de la CAF dans le cadre de la Prestation de Service (+ 42,3K€ / CA 2019 du fait de régularisations). Ce financement impose une fréquentation approchant les 70% ainsi que le respect d'un coût horaire maximal.
- 3,8 K€ pour l'accueil d'un enfant handicapé.

Des **dépenses d'investissement** ont été réalisés à hauteur de **28,5 K€** (+4,3 K€ / CA 2019) dont 15,5 K€ pour des travaux d'aménagement extérieur , 6,6 K€ de réfection de la cuisine, 5,2 K€ de mise en place d'un interphone et 1,2 K€ d'acquisition de matériel (chaîne hifi, cuisine extérieur avec draisiennes et chariots de cuisine).

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : 173 K€ (+ 0,5 K€)

Lors du Conseil d'Agglomération du 29 novembre 2018 (DB-316-2018, DB-317-2018 et DB-318-2018), Saint-Brieuc Armor Agglomération a voté l'harmonisation de la compétence facultative enfance et petite enfance. Par ailleurs, SBAA a rétrocéder la compétence ALSH et activités des adolescents aux communes qui étaient membres de Quintin Communauté. Enfin, un service commun est créé pour « l'organisation d'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de 3 à 11 ans et des activités en faveurs des adolescents jusqu'à 16 ans » (expérimentation limitée aux communes proches de Quintin). L'organisation des activités est confiée à la MJC du Pays de Quintin via une convention d'objectifs de 2 ans renouvelable signée par les 11 communes membres du service commun de l'agglomération. Cette nouvelle organisation a pris effet au 1^{er} janvier 2019.

L'ALSH, rattaché au pôle de proximité situé à Quintin est destiné à l'accueil des jeunes de 3 à 17 ans.

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) accueillent les enfants le mercredi, les petites vacances scolaires et l'été. C'est un lieu d'activité où les enfants apprennent à vivre en collectivité. L'objectif est de permettre aux enfants de s'épanouir tout en respectant des règles de vie préétablies.

Pendant les vacances, les enfants évoluent autour d'un thème en relation avec l'actualité et les intentions pédagogiques du centre. Dans un contexte de détente, les enfants appréhendent des sujets variés et développent leur création et leur imagination. Chaque semaine est programmée une sortie pédagogique à la journée, et à chaque fin de séjour : un temps fort pour valoriser les travaux et applications des enfants.

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **173 K€** (+0,5 K€ / CA 2019) dont :

- 172 K€ (+ 0,4 K€ de participation à la MJC qui assure la gestion des accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 11 ans et l'accueil des jeunes de 12 à 17 ans.
- 1 K€ de dépenses annexes de fonctionnement (jeux multi accueil, câble fibre optique...).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **204 K€** (+24 K€ / CA 2019) et proviennent de la CAF et de la MSA pour 32 K€ dans le cadre de la Prestation de Service et du Contrat Enfance Jeunesse et des remboursements de frais par les communes pour 172 K€.

Il n'y a pas de **dépenses d'investissement**.

4- PIA Jeunesse : 367 K€ (+ 218,7 K€)

Par délibération DB-151-2016, l'agglomération a répondu à l'appel à projet «Projets innovants en faveur de la Jeunesse», qui vise à favoriser l'émergence de politiques de jeunesse globales, intégrées et novatrices, en rassemblant les partenaires sur un périmètre d'action pertinent. Il s'agit de répondre aux besoins des jeunes (13-30 ans) de façon cohérente.

Il s'agit également d'agir pour réduire les inégalités, de permettre à chaque jeune d'exprimer ses potentialités quelle que soit son origine sociale et géographique.

Dans le cadre du PIA Jeunesse, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'est identifiée comme porteuse de projet et agit donc comme intermédiaire entre l'ANRU (opérateur national) et les maîtres d'ouvrages (partenaires locaux portant les actions). Une part de budget est donc destinée à la perception de la subvention de l'ANRU (article 7488) et à la redistribution aux maîtres d'ouvrages de la part qui leur revient (article 7489). Le montant est calculé sur la base du prévisionnel fourni par les maîtres d'ouvrage chaque année en fonction de l'état d'avancement de leur projet.

Les recettes liées aux subventions ANRU revenant à l'agglomération directement sont prévues sur des lignes de crédit différentes. **320 K€** ont été versés pour la part correspondant aux actions menées directement par la Direction Prospective et Stratégie Territoriale (site mobile, bourses jeunes, évaluation, coordination). Pour les actions « Noc'tub » et « Insertion des étudiants » les recettes seront respectivement engagées par le service déplacements et la DDE sans transiter par la DPST.

Sur 5 ans, près de 3,5 M€ doivent transiter par l'agglomération pour être reversés aux partenaires.

Le montant des actions réalisées en 2020 s'élèvent à **354,4 K€ (+ 239,6 K€)** et concernent :

- Langueux (action 14 : aménagement des espaces publics en faveur des jeunes dans le quartier de l'Orangerie à Langueux) : 37,2 K€
- Hillion (action 4 : vers un nouveau projet jeunesse, aménagement de cheminement cyclable vers le futur collège Est) : 32,2 K€
- Saint-Brieuc Mairie (action 5 : un toit, deux générations, action 11 : pôles d'équilibre dans les quartiers et action 16 : réalisation d'un terrain multi-sport afin de développer un espace de proximité pour les jeunes du quartier ouest) : 90,3 K€
- Saint-Brieuc CCAS (action 5 : développement logement intergénérationnel) : 0,6 K€
- Avant Premières (action 6 : CJS-coopératives jeunesse de services et CJM-coopératives jeunes majeurs) : 14,7 K€
- MJC du Plateau (action 7ac : accompagnement des jeunes vers une pratique numérique inclusive et émancipatrice) : 2,6 K€
- Chambre Régionale d'Agriculture (action 8 : sensibilisation des jeunes aux métiers de l'agriculture) : 2,6 K€
- Le Cercle la Croix Lambert (action 21 : développement d'outils et de supports vidéos d'information par et pour les jeunes) : 111,1 K€
- Les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne (action 27 : jeunes du territoire, accès à des actions collectives « chantiers solidaires ») : 30 K€.
- Association Beauvallon (action 17 : action volontariste dans le domaine de la prévention en favorisant l'épanouissement des jeunes des quartiers prioritaires à travers une reconfiguration et une amplification des moyens et actions menées) : 33,1 K€.

Les actions portées directement par l'Agglomération s'élèvent à **12,6 K€** et se répartissent comme suit :

- l'évaluation du projet jeunesse du territoire pour 7,3 K€ régie par un marché 2018- 2021,
- les bourses jeunes pour 5,3 K€.

En 2020, le PIA Jeunesse représente **367 K€** en **dépenses de fonctionnement** (+218,7 K€ / CA 2019) et **356,5 K€** en **recettes de fonctionnement** (+ 265,1 K€ / CA 2019).

K – ENVIRONNEMENT

MONTANT REALISE = 73,01 M€		
Fonctionnement : 38,85 M€	Investissement : 34,16 M€	
	FUNCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
➔ EAU POTABLE	9,61 M€	9,70 M€
➔ ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ET INDIVIDUEL, RESEAU DE CHALEUR	7,14 M€	19,6 M€
➔ EAUX PLUVIALES	0,43 M€	2,73 M€
➔ ACTIONS ENVIRONNEMENTALES, AMENAGEMENT DES EAUX ET RESERVE NATURELLE DE LA BAIE	1,36 M€	0,13 M€
➔ ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE, CHAUFFERIE BOIS	0,70 M€	0,12 M€
➔ COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS	19,61 M€	1,88 M€

a) EAU, ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - résultats définitifs par budget

Budgets	Fonctionnement				Investissement				Total	
	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat cumulé	Résultat cumulé (hors RAR)
Eau	6 101 572,10	0,00	6 101 572,10	0,00	13 782,66	8 319 444,23	8 333 226,89	-4 279 799,89	10 154 999,10	14 434 798,99
Assainissement	6 505 411,58	0,00	6 505 411,58	0,00	-7 562 234,45	2 368 185,67	-5 194 048,78	-6 504 538,54	-5 193 175,74	1 311 362,80
SPANC	-54 426,02	-62 071,02	-116 497,04	0,00	11 611,99	0,00	11 611,99	0,00	-104 885,05	-104 885,05

- **EAUX PLUVIALES : 3,16 M€** y ont été consacrés sur 2020 (-1,31 M€ / CA 2019) répartis de la manière suivante :

En fonctionnement : 432 K€. Cette somme, validée en CLECT en 2011 (date du transfert de la compétence) constitue un versement du budget principal au budget annexe assainissement qui supporte la charge.

En investissement : 2,73 M€ A travers ces investissements, les services ont pour objectifs d'optimiser le fonctionnement du système existant, de réduire le ruissellement urbain, d'accompagner l'aménagement de l'espace public (exemple : 400 K€ consacrés au Transport Est Ouest en 2020), et enfin réduire les zones de vulnérabilité aux inondations.

- **L'Eau Potable : Ce sont 19,3 M€** de dépenses (+2 M€ / CA 2019) qui ont été consacrés à cette compétence en 2020 et **18 M€** (-4,9 M€ / CA 2019) de recettes réelles.

En exploitation, les **dépenses** s'élèvent à **9,61 M€** (+0,87 M€ / CA 2019) :

Cette enveloppe finance la production (station, forage...) et la distribution de l'eau potable (plus de 2 000 Km de réseaux).

Sans entrer dans le détail (développé dans la partie « analyses »), nous pouvons évoquer à ce stade une évolution des charges 2020 liée à un surcroît d'achat d'eau en gros.

Les **recettes** s'élèvent à **17,4 M€** (stabilité/ CA 2019). Les ventes d'eau représentent 14,9 M€ dont 12,2 M€ de vente aux abonnés (-0,7 M€ / CA 2019).

En investissement les dépenses s'élèvent à **9,7 M€** (+1,2 M€ /CA 2019).

L'augmentation de 1,2 M€ résulte essentiellement d'un montant de travaux réalisés plus important en 2020 (6,9 M€ à comparer aux 5,7 M€ de 2019). Néanmoins, la consommation des crédits travaux demeure faible au regard du budget voté (19,5 M€).



Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **0,5 M€** (-5 M€ / CA 2019).

Considérant le montant des dépenses réalisées en investissement sur l'exercice et le niveau d'autofinancement, il n'a pas été nécessaire de contracter un emprunt sur le budget Eau cette année.

- **L'Assainissement : 26,56 M€** (+6,02 M€ / CA 2019) ont été consommés en dépenses réelles et, en recettes, **18,5 M€** (-3,5 M€ / CA 2019)

Puisque cette décision impacte également 2020, il convient de rappeler qu'au 1^{er} janvier 2019, l'exercice de la compétence Assainissement est élargie à l'ensemble des 32 communes qui composent l'Agglomération. On observe une mixité des modes de gestion (régie – Délégation de service public). Particularité également, afin de faciliter la prise en main progressive de cette compétence, le Conseil d'Agglomération a décidé de maintenir la gestion technique, humaine et matérielle dans certaines communes. Des conventions de mandat, signées pour une durée temporaire d'un an, ont été passées avec les communes de Plaine Haute, Saint Gildas, La Harmoye, Lanfains, Le Vieux Bourg, Quintin, Le Foeil, Saint Brandan, Tréveneuc, Plourhan, Saint Quay Portrieux, Binic-Etables, Plaintel, Lantic.

En exploitation, les dépenses s'élèvent à **6,96 M€** (-0,17 M€ / CA 2019)

Cette enveloppe est stable. Elle finance, l'entretien et la réparation des réseaux, le traitement des effluents (station d'épuration, lagunes...)

Les **recettes** s'élèvent à **16,2 M€** (+0,5 M€ / CA 2019)

La redevance d'assainissement collectif représentent à elle seule

En investissement, les dépenses s'élèvent à 19,6 M€ (+6,2 M€ / CA 2019)

15,3 M€ sont consacrés aux travaux sur les réseaux d'assainissement (priorité de services, aménagement et voirie) et matériels. Après une baisse constatée en 2018 par rapport à 2017 puis un retour à un niveau d'investissement antérieur en 2019, 2020 témoigne du lancement des travaux de grande ampleur sur les stations d'épuration de Saint Quay Portrieux et Lantic.

21 % de l'enveloppe d'investissement (soit 4,2 M€) a pour objet le financement de la dette (remboursement du capital). Cette enveloppe augmente de 0,2 M€ par rapport à 2019 en raison d'un emprunt contracté sur l'exercice 2019.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à 2,3 M€ (-4 M€ / CA 2019)

Aucun emprunt n'a été contracté sur l'exercice 2020.

On constate une augmentation (2,2 M€ en 2020, soit +1,7 M€/2019) des subventions accordées notamment dans le cadre des travaux sur les stations d'épuration et des fonds de concours versées par les communes.

- **L'Assainissement non collectif : 177 K€ (-107,3 K€ / CA 2019)** représentent le montant des dépenses réelles du **BUDGET ANNEXE SPANC** essentiellement comptabilisées en exploitation. Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SPANC est soustrait du budget Assainissement et fait l'objet d'un budget annexe TTC. Cette compétence est exercée sur l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis sa création. L'activité se partage entre gestion en régie (les charges de personnel représentant en 2020 : 91 % des dépenses) et prestation de service.

En exploitation, les dépenses s'élèvent à **177 K€ (-101,5 K€ / CA 2019)**. Cette évolution est liée au contexte sanitaire et à un retard dans le démarrage de la prestation de contrôle par le prestataire privé. Concernant les charges à caractère général, elles comprennent principalement les prestations de contrôles en complément de ceux réalisés en régie pour 7 K€ (-76,4 K€ / CA 2019).

Les **recettes** s'élèvent à **132 K€ (-91,6 K€ / CA 2019)** et concernent principalement les produits liés au contrôles des installations individuelles pour 125,4 K€ (-71,4 K€ / CA 2019). Les participations de l'Agence de l'Eau s'élèvent à 6,4 K€ (-20,4 K€ / CA 2019) dans le cadre des contrôles des branchements ainsi que pour l'animation du programme de réhabilitation.

Il est important de préciser que les recettes auraient du être plus élevées. En effet, le service a du composer avec un agent en arrêt de travail et non remplacé. Ce sont autant de contrôles non effectués et donc non facturés.

B) ACTIONS ENVIRONNEMENTALES ET AMENAGEMENT DES EAUX

I - Actions environnementales : 331,8 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **299,8 K€ (+45 K€ / CA 2019)** dont 119,3 K€ de dépenses de personnel (-1,4 K€ / CA 2019). Le reste des dépenses soit 180,5 K€ (+46,4K€ / CA 2019) comprend principalement :

a. Schéma Baie Grandeur Nature

Saint-Brieuc Armor Agglomération entretient 2 fois par an 192 kilomètres de chemins :

- des liaisons majeures sur le territoire de Saint-Brieuc Agglomération
- des circuits VTT sur le territoire Sud-Goëlo
- 10 circuits pédestres sur le territoire de Quintin Communauté
- un circuit pédestre à Saint-Carreuc de l'ex-Pays de Moncontour
- les chaos du gouët du l'ex-SIVU du Chaos du Gouët

Les dépenses de fonctionnement des chemins représentent 152,2 K€ (+28,9 K€ / CA 2019) dont 143,1 K€ pour leur entretien (+20,1 K€ / CA 2019).

L'entretien manuel est réalisé par le biais de marchés réservés à différentes structures d'insertion, et d'emploi adapté (art 28 et art 36 du CMP), ainsi que par les pôles de proximité. L'entretien mécanique est réalisé en régie par le Centre d'Exploitation Est et par le SIVAP par voie de convention.

b. Natura 2000

Les dépenses s'élèvent à 26,2 K€ (+23,9 K€ / CA 2019) dont **21 K€ pour la poursuite d'une étude hydraulique du fonctionnement de la tourbière du Haut Quéstel**, sur les communes de Gausson et de l'Hermitage-Lorge lancée en juin 2018 en vue de sa restauration. Cette étude est financée à 100% par la DREAL (DC-190-2018). Les **5,2 K€** restant concernent **2 autres études** d'inventaire: une étude de l'avifaune sur Bon Abri pour 2,7 K€ et une étude chiroptères à la Tour de Cesson pour 2,5 K€.

c. Forêts communautaires

Saint-Brieuc Armor Agglomération gère deux forêts communautaires :

- La forêt de Beaugouyen à Plourhan (37ha) ;
- La forêt du Sud-Goëlo à Lantic (56ha).

Seule la Forêt du Sud-Goëlo est inscrite au budget principal, la forêt de Beaugouyen, faisant partie d'un périmètre de captage d'eau est inscrite au budget annexe de l'eau.

Les plans de gestion de ces forêts s'échelonnent sur 20 ans avec un équilibre à terme entre des dépenses (abattage, débardage, aménagements forestiers) et des recettes (vente de bois).

Les dépenses 2020 de la forêt du Sud-Goëlo s'élèvent à 1 K€ (-6,5 K€ / CA 2019) pour une cotisation et des taxes.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **0,5 K€** (-3 K€ / CA 2019) du fait de la quasi-absence de vente de bois en 2020.

Les **dépenses d'investissement** des actions environnementales s'élèvent à **32 K€** (-39,1 K€ / CA 2019) dont 30 K€ dans le cadre du schéma Baie Grandeur Nature. L'investissement le plus important concerne la dépose et l'installation d'une nouvelle passerelle aux Chaos du Gouët. Pour finir 1,8 K€ ont été investis dans les forêts communautaires et 0,2 K€ dans le cadre de Natura 2000 (signalétique).

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

2 - Aménagement des eaux : 1,04 M€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **948,9 K€** (-277 K€ / CA 2019). Hormis les charges de personnel qui s'élèvent à 356,4 K€ (+16,2 K€ / CA 2019), les principales dépenses concernent :

- **283,1 K€** (-303,2 K€ / CA 2019) pour la **collecte et le traitement des algues vertes**. Le tonnage d'algues récoltées est très variable d'une année à l'autre (4 235 T en 2018, 8 973T en 2019 et 1 656 T e n 2020).

- **131,7 K€** de **participations** (-7,5 K€ / CA 2019) dont 119,5 K€ au Saint-Brieuc (SAGE, PLAV et FEAMP).
- **74,5 K€** (-37,5 K€ / CA 2019) de **travaux d'entretien et d'aménagement 'bocage-milieux aquatiques-GEMAPI'**. Saint-Brieuc Armor Agglomération est maître d'ouvrage opérationnel sur les bassins versants du Gouët et de l'Anse d'Yffiniac en partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) situés sur ces mêmes bassins versants. A ce jour, on compte plus de 60 kms de haies bocagères réalisées dont 90% de haies plantées. Ce travail de concertation avec la profession agricole a permis à plus de 110 exploitants d'adhérer à cette démarche.
- **100,5 K€** (+54,4 K€ / CA 2019) pour des **études** dont 25 K€ pour une campagne de mesures d'hydrogène sulfuré dans l'air lors de la saison d'échouage d'algues vertes (financement de l'ARS). La dépense principale soit **75,5 K€** concerne des études dans le cadre de la prise de compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques pour la Prévention des Inondations (**GEMAPI**) au 1^{er} janvier 2018 en application de la loi Notre du 7 août 2015.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **1,58 M€** (+502 K€ / CA 2019) dont principalement:

- **580,8 K€** (-498 K€ / CA 2019) de **subventions** dont une subvention de l'Etat de 201,9 K€ (-287,7 K€) au titre de la gestion des opérations de ramassage, transport et traitement des algues vertes. Pour ses autres actions, l'agglomération a perçu 17 K€ (+5 K€ / CA 2019) de l'ARS Bretagne pour la campagne de mesures d'hydrogène sulfuré dans l'air lors de la saison d'échouage d'algues vertes ainsi que 361,7 K€ (-216,2 K€ / CA 2019) dans le cadre des actions 'bocage-milieux aquatiques-GEMAPI' dont 258,4 K€ de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. L'évolution par rapport au CA 2019 est liée au décalage des recettes dans le temps et du fait qu'il y ait eu moins d'algues à ramasser en 2020.
- **1 M€** (+1 M€ / CA 2019) de **taxe GEMAPI** instaurée en 2020 pour financer le plan pluriannuel de dépenses (DB-220-2020 et DB-221-2019). La prise de compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques pour la Prévention des Inondations (GEMAPI) est effective depuis le 1^{er} janvier 2018 en application de la loi Notre du 7 août 2015.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **94,6 K€** (+93,6 K€ / CA 2019) dans le cadre de la réhabilitation de la maison du Pré Aly qui est transformée en Maison de la Pêche. Ce projet de 113 K€ (travaux + dépenses annexes) a duré de décembre 2019 à octobre 2020.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

3 - Réserve Naturelle de la Baie : 116,4 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **115,3 K€** (+3,6 K€ / CA 2019). En dehors de 105,4 K€ de dépenses de personnel (+5,8 K€ / CA 2019), les 9,9 K€ charges à caractère général (-2,2 K€ / CA 2019) comprennent 4,3 K€ de fournitures (-0,1 K€ / CA 2019) et 5,6 K€ de services extérieurs (-2,1 K€ / CA 2019) dont 2,2 K€ d'éditions (La pie Bavarde, la lettre de la réserve,...) et 2 K€ pour le site internet de la réserve.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **56,8 K€** (+52,9 K€ / CA 2019) dont une subvention de 54 K€ de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement) dans le cadre de la gestion de la Réserve Naturelle de la Baie. L'autre subvention qui s'élève à 2,8 K€ (-1,7 K€ / CA 2019) est versée par Le CEDRE dans le cadre du programme de surveillance des déchets marins. L'évolution entre 2019 et 2020 vient principalement du fait que la subvention 2019 de la DREAL a été perçue sur 2018 pour 54 K€.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **1,1 K€** (+0,1 K€ / CA 2019) pour l'achat de matériels (loupe, jumelle, GPS).

C) ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le projet de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération voté le 5 juillet 2018 (DB-192-2018), l'agglomération entend devenir une référence en matière de construction durable, d'économie circulaire et de sobriété énergétique (Orientation n°2).

Ce budget comprend les actions développées au titre de l'énergie et du développement durable sur le budget principal mais également le budget annexe chaufferie bois.

La politique énergie développement durable de Saint-Brieuc Armor Agglomération est formalisée par deux documents structurants :

- L'agenda 21, dont le bilan est valorisé dans le rapport sur la situation de SBAA en matière de développement durable rendu obligatoire pour les collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (DB-217 du 16 décembre 2010).

- Le Plan Climat Air Energie Territorial voté le 24 septembre 2019 (DB-188-2019) qui s'articule autour de 6 orientations stratégiques.

Des objectifs pour 2030

Si le Plan Climat est conçu pour 6 ans (2018-2024), les objectifs qu'il doit poursuivre sont définis sur une trajectoire plus longue. L'ambition de Saint-Brieuc Armor Agglomération est qu'en 2030, avec une population en augmentation et en dépit des effets attendus du changement climatique, le territoire :

- s'inscrive dans une **perspective post-carbone** avec une **réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre** du territoire par rapport à 2010 et une **augmentation de 5% de la séquestration carbone** des sols, des forêt et des matériaux biosourcés
- **accélère la transition énergétique** avec une **réduction de 20% des consommations d'énergie** du territoire et une **production d'énergies renouvelables locales représentant 20% des consommations**
- **lutte contre la pollution atmosphérique** avec notamment une réduction des oxydes d'azote et des particules.

I – Énergie et développement durable : 437,9 K€

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **386 K€** (+58,3 K€ /CA 2019). Les dépenses de personnel s'élèvent à 213,7 K€ (+30,6 K€ /CA 2019). Les autres dépenses concernent principalement :

- **122,8 K€ de subventions et cotisations** (+13,8 K€ / CA 2019) : L'Agence Locale de l'Energie et du Climat a perçu 103,8 K€ (+ 11,5 K€ / CA 2019) dont 15,1 K€ de cotisation, 45 K€ pour le Conseil en Énergie Partagé qui accompagne les communes sur l'efficacité énergétique de leur patrimoine, 14 K€ pour l'accompagnement de la Ville de Saint-Brieuc notamment sur la thématique « transition énergétique » et 29,6 K€ pour l'animation territoriale pour la transition énergétique (appui sur la rédaction des candidatures pour les AAP planification énergétique et adaptation aux changements climatiques et à leur déploiement et appui sur des projets en lien avec le PCAET). Les autres cotisations

concernent principalement Air Breizh qui intègre les en PCAET pour 15,3 K€, Réseau Bretagne Solidaire pour 2,5 K€ et Taranis pour 1 K€.

- **30,8 K€** dans le cadre de la **filière bois** (+23,5 K€ / CA 2019) dans l'objectif d'alimenter les chaudières de Goëlys, du Centre Technique de l'Eau et du nouveau dépôt des Tub. Ce montant n'inclut pas le coût du personnel. En 2020, 60 tonnes ont été livrées dont 28,3 T pour le Centre Technique de l'Eau et 31,7 T pour le nouveau dépôt des bus. Des conventions étant en cours de signature, les recettes sont décalées sur l'exercice 2021.
- **5,7 K€** (-0,6 K€ /CA 2019) pour un partenariat avec la **Maison de l'Agriculture Bio** dans le cadre du programme bio dans les cantines.
- **4,7 K€** dans le cadre du **Fonds Chaleur Territorialisé** (+4,7 K€ / CA 2019) servant à accompagner des projets répondant aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en termes de production renouvelable de chaleur. L'agglomération prend en charge les études de faisabilité des projets et les missions de prospection et d'accompagnement. En 2020, une **étude de faisabilité à été réalisée à Lantic** pour une chaudière bois à granulés (maison des associations + école).
- **3,7 K€** (+3,7 K€ / CA 2019) pour une **enquête** "Perceptions du changement climatique, leviers d'actions et visions d'adaptation de l'aménagement" dans le cadre de l'AAP « **Adaptation au changement climatique** » auprès des habitants de l'agglomération. Cette enquête a débouché sur un rapport de synthèse qui permet d'apporter un éclairage aux élus sur les perceptions des habitants de l'agglomération face au changement climatique, de mieux cerner les leviers d'actions aux niveaux individuel et collectif ainsi que leur visions en termes d'adaptation de l'aménagement des villes et bourgs.
- **3,8 K€** pour **diverses actions** (-1,2 K€ /CA 2019) telles que l'inscription au programme 'une planète pour tous', le Printemps du Développement Durable, les ruches ainsi que des ateliers jardinage.

Des dépenses de l'exercice 2019 ne sont pas reconduites sur l'exercice 2020. C'est le cas des dépenses pour la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (14,6 K€) voté le 24 septembre 2019 (DB-188-2019).

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **19,7 K€** (+12,2 K€ / CA 2019) et correspondent à un acompte de la Région dans le cadre de l'appel à projet adaptation aux changements climatiques (2019 à 2021). Son objectif est la sensibilisation de la population ainsi que l'aide à la décision des élus dans leur mise en place du PCAET.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent **51,9 K€** (+50,2 K€ / CA 2019) et concernent principalement la filière bois avec des travaux à hauteur de 49 K€ sur la plateforme de Plourhan. Les travaux concernent un désamiantage et un renforcement de la charpente.

Il n'y a pas de **recettes d'investissement**.

2 – La Chaufferie Bois : 381,4 K€

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation en régie par le personnel de l'agglomération a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché

d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un ma avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **311,8 K€** (-2,8 K€ / CA 2019) et comprennent principalement :

- **259,2 K€** (+4 K€ / CA 2019) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** correspondant à un taux de couverture 70% bois/ 30% gaz (78% bois/ 22% gaz en 2019). Ce montant se décompose en 112,9 K€ de gaz (+21,7 K€ / CA 2019) et 146,3 K€ de redevances à l'exploitant (-17,7 K€ / CA 2019). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. La hausse du montant de gaz et la baisse de la redevance à l'exploitant qui comprend l'achat de bois sont donc liées à un fonctionnement plus important au gaz en 2020 qu'en 2019 (+8%). Par ailleurs, il y a aussi un décalage d'un mois de facture de gaz pour 8,9 K€ de 2019 sur 2020.
- **29 K€** (-1,5 K€ / CA 2019) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie.
- **20,5 K€** de **fluides** (+3,3 K€ / CA 2019) dont 20 K€ d'électricité et 0,5 K€ d'eau. L'évolution est liée à un décalage d'un mois de facture d'électricité de 2019 sur 2020.
- **1,8 K€** (-7,2 K€ / CA 2019) de **frais divers** (entretien divers, taxe foncière,...). L'exercice 2019 comprenait entre autre des dépenses exceptionnelles d'entretien pour 5,8 K€ liées au contrat d'exploitation signé avec Dalkia.
- **1,3 K€** (-1,4 K€ / CA 2019) d'**assurances, d'honoraires et frais juridiques**.

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **377,3 K€** (-22,3 K€ / CA 2019) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione). L'évolution à la baisse résulte de la fermetures de divers sites (piscines,...) en raison de la crise sanitaire. Cette facturation est réalisée conformément à la délibération tarifaire du 27 février 2020 (DB-080-2020).

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **69,6 K€** (+17,1 K€ / CA 2019) et comprennent :

- **54 K€** (+1,5 K€ / CA 2019) de **remboursement du capital de l'emprunt** réalisé lors de la construction de la chaufferie bois
- **15,6 K€** (+15,6 K€ / CA2019) de **travaux** dont 10,3 K€ pour la mise en place d'une passerelle d'accès à la fumisterie.

Il n'y a pas de **recettes réelles d'investissement**.

D) COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETERIES : 21,24 M€

La particularité de ce budget réside depuis le regroupement des intercommunalités dans son mode de financement : une partie du service relève de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et l'autre relève de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères). Le service financé par la REOM, doit être équilibré par la redevance. Le service financé par la TEOM, n'est pas soumis à cette obligation d'équilibre par les usagers du service. Pour cette raison, une comptabilité analytique permettant de dissocier ces deux régimes de financement a été mise en place.

Cette situation est transitoire, l'Agglomération dispose d'un délai de 5 ans pour choisir le mode de financement du service de collecte et traitement des déchets qui doit être unique à terme.

Une étude comparative des deux modes de financement a été réalisée par délibération n° 007-2019 en date du 07 Février 2019, le conseil d'agglomération de Saint Briec Armor Agglomération a décidé de retenir le financement par la REOM à compter de 2022.

Les budgets des services de collecte et traitement (dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement) connaissent une augmentation de 7,14% avec un taux de réalisation de 93,5%. Cela s'explique en partie par :

- l'augmentation de certaines charges d'exploitation comme le carburant, le poste fourniture de pièces et entretien des véhicules
- l'intégration d'une partie des services de collecte du Smitom de Launay Lantic au 1^{er} Janvier 2020 dans les effectifs de Saint Briec Armor Agglomération
- La reprise de la gestion de la déchetterie de Binic Etables sur Mer par Saint Briec Armor Agglomération
- l'évolution des tarifs 2020 de traitement facturés par Kerval et notamment sur de nouvelles filières comme les briques plâtrières.
- Le financement d'une étude sur le mode de financement REOM décidé en Février 2019 par le conseil d'agglomération
- de nouveaux investissements à financer sur le territoire de la Zone Nord de l'Agglomération en particulier pour l'installation des conteneurs enterrés sur les communes de SBAA gérées par le Smitom avant le 1^{er} Janvier 2020



1) Budget du service financé par la TEOM : 19,1 M€

Le service financé par la TEOM correspond depuis le 1^{er} Janvier 2020 au service de collecte du territoire du Sud Goëlo et de Saint-Briec Agglomération. La gestion de ce service est désormais harmonisée sur les 2 territoires avec le propre personnel de Saint Briec Armor Agglomération.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget **TEOM pour l'année 2020** s'élèvent à **17,71 M€** soit près de 93% du budget déchets 2020 et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte des déchets** pour **13,61 M€** soit près de 77 % des dépenses 2020 du service dont 6,37 M€ de charges de personnel, 1,58 M€ de charges à caractère général, 5,61 M€ de contributions versées à KERVAL pour le traitement des déchets, 44 K€ de frais financiers et 1,5 K€ de charges exceptionnelles .
- La **gestion des déchetteries** pour **4,1 M€** soit 16% des dépenses 2020 du service dont 0,82 M€ de charges de personnel, 330 K€ de charges à caractère général, 2,95 M€ de contributions versées à KERVAL.

Les **recettes de fonctionnement** du budget **TEOM** s'élèvent à **18,54 M€** en 2020 dont 14,71 M€ de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, 2,1 M€ de participation d'Eco-emballages et Eco-organismes, 26 K€ de recettes verres et encombrants, 615 K€ de redevance spéciale, 830 K€ de subvention d'équilibre du budget principal, 141 K€ de remboursements de salaires, 45 K€ de location du site de Lantic, 8 K€ de produits divers et 40 K€ de reprise de subvention venant de l'ex cdc Sud Goëlo.

Une subvention du BP SBAA est venue compléter ces recettes pour 28 K€ dans le cadre du dispositif COVID19 pour compenser les exonérations de redevances spéciales effectuées cette année.

En 2020 aucune recette matière n'a été versée hormis 128 K€ pour le verre, Kerval ayant dû garder ces recettes (303 K€) afin d'alimenter le « pot commun » de la péréquation transport.

*En 2020 le service est financé par la TEOM avec application d'un taux unique sur l'ensemble du territoire à savoir **10,05 %** alors qu'en 2019 il était de 9,54 %.*

Les **dépenses d'investissement** du Budget TEOM s'élève à **1 638 K€** avec :

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt pour **497 K€** intégrant cette année la reprise d'une parité des emprunts du Smitom de Launay-Lantic
- La régularisation d'une subvention pour les conteneurs enterrés de Plourhan pour la réaffecter sur les opérations sous mandat en 4581 pour **22 K€**
- **1,12 M€** de dépenses d'équipement déclinées comme suit :

- **739 K€ pour la collecte des déchets**. Les principales dépenses concernent :

➤ Les fonds de concours versées à hauteur de 51 K€ et qui concernent :

- 51 K€ pour l'installation des conteneurs enterrés sur les communes de Plérin, Plourhan, Saint Brieuc et Yffiniac

➤ Les frais d'annonces et logiciel à hauteur de 2 K€ et qui concernent :

- les annonces concernant l'acquisition de la benne OM 0,7 K€ et la licence Access 1,3 K€

➤ Les Acquisitions de matériels pour un montant de 390 K€ et comprenant :

- 280 K€ pour l'acquisition de conteneurs, composteurs, colonnes aériennes, de caches bacs .

- 98 K€ pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères et un godet chargeur verre,

- 8 K€ pour des matériels et logiciels informatiques et copieurs,

- 4 K€ pour achats poêle à Lantic et matériels mécaniques

➤ Les Travaux ci dessous à hauteur de 66 K€ :

- 46 K€ pour des travaux au CTLD concernant un agrandissement de la voie, du marquage au sol, changement d'un séparateur, d'une chaudière et mesure de la qualité de l'air.

- 8 K€ pour le site de Lantic comprenant l'installation d'un projecteur sur cour, des travaux sur réseaux et remplacement de la motorisation du portail

-12 K pour le solde du marché travaux sur le siège du Smitom et l'installation d'un filet de protection pour la fosse au CTLD

➤ Les installations de conteneurs enterrés sur la Zone Nord à hauteur de 230 K€ :

Reprise du marché de fourniture des conteneurs enterrés du Smitom de Launay Lantic sur le territoire de la Zone Nord

- **380 K€ pour les déchetteries.** Les dépenses principales concernent :

➤ Les Frais d'annonces à hauteur de 23 K€ :

- 23 K€ pour le projet de la déchetterie du futur sur le site de Trégueux

➤ Les Acquisitions de matériels pour un montant de 110 K€ et comprenant :

- 95 K€ pour l'acquisition d'un chargeur télescopique, d'un véhicule type boxer et d'un véhicule utilitaire
- 15 K€ d'éléments de stockage de produits et un collecteur à huile à la déchetterie de Binic Etables sur Mer

➤ Les Travaux ci dessous à hauteur de 247 K€ :

- 230 K€ pour la mise aux normes de la déchetterie de Plérin notamment sur la problématique gestion des eaux, réalisation de plateforme pour déchets inertes et modification des circulations, constituent la totalité du réalisé 2020.
- 10 K€ pour équiper la déchetterie de Binic-Etables sur Mer de la vidéo surveillance et la pose d'un système de comptage trafic.
- 6 K€ pour la mission Baie d'armor Aménagement pour la déchetterie du Futur à Trégueux
- 1 K€ de petits travaux sur la déchetterie de Ploufragan

Les recettes réelles d'investissement 2020 s'élèvent à 125,1 K€ de recettes réelles :

109,7 K€ pour la collecte des déchets. Elles sont composées :

- du FCTVA à hauteur de 41 K€
- d'une annulation de la part d'achat de colonnes pour la commune de Plourhan pour la réaffecter sur l'opération sous mandat à hauteur de 33,1 K€ du fait de la non propriété des conteneurs pour SBAA.
- de la participation de la commune de Plourhan pour 33,1 € sous l'opération sous mandat
- 2,5 K€ de subvention Ademe pour l'opération solaire.

13,7 K€ pour les déchetteries. Elles concernent :

- une subvention Ademe relative aux travaux de modernisation de la déchetterie de Plérin pour 7,6 K€
- le remboursement de l'avance par Baie d'Armor Aménagement pour la déchetterie du Futur pour 6,1 €

2) Budget du service financé par la REOM : 2,14 M€

Le service financé par la REOM correspond aux services des territoires de Quintin Communauté et de Saint-Carreuc qui a vu apparaître un nouveau service depuis le 1^{er} janvier 2017 avec des tarifs unifiés.

Les **dépenses de fonctionnement** du budget REOM s'élèvent à **1,90 M€** soit 9% du budget déchets 2020 et se décomposent comme suit :

- Le **service Collecte** pour **1,42 M€** soit 75 % du budget de fonctionnement 2020 dont 527 K€ de charges de personnel, 167 K€ de charges à caractère général et 725 K€ de contributions versées à Kerval pour le traitement des déchets et 3 K€ de charges exceptionnelles.
- La **gestion des déchetteries** pour **475 K€** soit 25% du budget de fonctionnement 2020 dont 61 K€ de charges de personnel, 43 K€ de charges à caractère général et 276 K€ de contributions versées à Kerval pour le traitement des déchets et 95 K€ pour l'utilisation de la déchetterie de Ploëuc l'Hermitage à Loudéac Bretagne Centre.

Les **recettes de fonctionnement** du budget REOM s'élèvent à **2,14 M€** soit 10 % du budget 2020 et se déclinent comme suit :

- Le **service Collecte** pour **2,12 M€** soit 99 % du budget de fonctionnement 2020 dont 1,67 M€ de redevance d'enlèvement des ordures ménagères, 25 K€ de reprise matières et verres et vente de composteurs et 383 K€ de participations des organismes Citéo et Eco Organismes, 1,3 K€ de vente de composteurs, 6 K€ de régularisation de recettes, 30 K€ de reprise de provision acquise par l'ex cdc de Quintin et servant aux impayés mis en créances irrécouvrables. Une subvention du budget principal de SBAA est venue compléter ces recettes pour 2,5 K€ dans le cadre du dispositif COVID19.

- La **gestion des déchetteries** pour **26,4 K€** soit 1% du budget de fonctionnement 2020 dont 18 K€ de participation CITEO, 6,7 K€ de participations Eco Organismes (D3E - ECO DDS) et 1,7 K€ de vente matières et facturation déchetterie

Les **dépenses d'investissement** du budget REOM s'élèvent à **242,7 K€** pour 2020 dont :

- **229,6 K€** pour la **collecte des déchets** correspondant au renouvellement de bacs pour 29,6 K€ et le renouvellement d'une benne OM pour 200 K€
- **13,1 K€** pour les **déchetteries** dont les principales dépenses concernent
 - les travaux à la déchetterie de Quintin au niveau des quais et mise en place de la vidéosurveillance pour 8 K€
 - l'acquisition d'un véhicule de service pour 12,8 K€ et un taille haie pour 0,3 K€.

S'agissant des **recettes d'investissement 2020** du budget REOM elles correspondent à la récupération du FCTVA pour 1,6 K€

L – AMENAGEMENT ET VOIRIE

MONTANT REALISE = 3,93 M€	
FONCTIONNEMENT =1,22 M€	INVESTISSEMENT = 2,71 M€

CENTRE D'EXPLOITATION : 0,90 M€ (+0,18 M€/2019)

Suite à la dissolution du SIVOM de la Baie le 31 décembre 2012, par délibération DB-228-2012, le Conseil d'Agglomération a entériné la création d'un « **centre d'exploitation de Saint-Brieuc Agglomération** ». Celui-ci a pour but, via la mise en commun de matériels, d'entreprendre divers travaux d'entretien de voirie tels que du balayage, fauchage, curage de fossés, peinture routière etc.... Les missions se réalisent notamment sur la base de conventions de prestations de services avec les communes intéressées, et prioritairement avec les 5 communes membres de l'ex SIVOM de la Baie (Hillion, Langueux, Plédran, Trégueux et Yffiniac) afin d'assurer la continuité des prestations.

La prestation du Centre Exploitation Est communautaire est facturée sur la base d'une grille tarifaire, actualisée annuellement, et au vu des missions réalisées dans chaque commune. Une priorité d'intervention est accordée aux communes membres de l'ancien SIVOM de la Baie (Hillion, Langueux, Plédran, Trégueux et Yffiniac), qui par ailleurs se sont engagées à faire appel en priorité au service communautaire pour leurs demandes d'interventions.

S'agissant des prestations réalisées pour le compte de SBAA, elles se traduisent notamment par des missions facturées pour le compte de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement ou par des prestations non facturées effectuées sur les Parcs d'Activités Economiques, aux abords d'équipements communautaires ou dans le cadre du schéma Baie Grandeur Nature (entretien de chemins de randonnée).

Un résumé financier de la huitième année d'exercice de ce service communautaire est présenté ci-dessous :

> Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **743,7 K€** (+ 88,7 K€ /2019) dont 488 K€ de frais de personnel (+ 81,2 K€ /2019). L'évolution des charges de personnel est réduite à + 7,3 K€ après prise en compte des charges 2019 retraitées et sous-estimées. S'ajoutent à ces 743,7 K€ de dépenses réelles, les dotations aux amortissements d'un montant de 184,9 K€. Les principales augmentations portent sur l'entretien du matériel roulant (+ 13,5 K€), les fournitures de pièces de réparation... (+ 8,4 K€), les assurances (+ 6,6 K€) et les vêtements de travail (4,4 K€). Cependant, il est à noter une baisse sur le carburant (-25,4 K€) compte tenu du confinement imposé durant la crise sanitaire.

> Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **770,7 K€** (+ 51,7 K€/2019) dont **757,9 K€** de prestations facturées aux communes et services de Saint-Brieuc Armor Agglomération soit + 42,9 K€/2019 (auxquelles s'ajoutent les prestations non facturées et valorisées en interne à SBA pour un montant de 202,8 K€ soit + 38 K€/2019).

Le bilan du Centre d'Exploitation s'améliore par rapport à 2019 en raison de l'augmentation des prestations effectuées pour les communes et pour Saint-Brieuc Armor Agglomération.

> Les **dépenses d'investissement** du Centre d'Exploitation s'élèvent à **156,2 K€ (+ 126,7 K€)** pour l'année 2020 :

- Concernant les acquisitions de véhicules et d'engins, on peut mentionner un tracteur de 110cv en remplacement de l'Ergos de 2003 pour 90 K€, d'une remorque porte engin pour 33 K€, une rotobroyeuse pour 8,9 K€, un poste à souder 4 K€, un pont élévateur 6,3 K€ et une cuve pour 0,78 K€.

- Sur le plan des travaux, on note la rénovation des bureaux du Centre d'Exploitation pour 13,2 K€ qui intègre le remplacement des convecteurs électriques, des revêtements de sol et muraux.

VOIRIE : 1,50 M€ (+1,36 M€/2019)

> Les dépenses concernant la **Rocade Urbaine** s'élèvent à **705,2 K€** (+ 701,5 K€/2019) dont 93 % relèvent des travaux d'aménagement d'un giratoire au niveau de l'échangeur entre la rocade urbaine (RD 700) et la rue Marcel Proust (ex RD1) pour lequel Saint-Brieuc Armor Agglomération était maître d'ouvrage. La ville de Saint-Brieuc et le département étaient des co-financiers à hauteur, respectivement, de 30 et 35 %. Les 7 % restants étaient mobilisés pour une étude de circulation visant à reconfigurer l'actuel giratoire de Brézillet et créer un giratoire sur la RD 712 dans le prolongement de la rue Pierre de Coubertin.

> Le financement du **Contournement Sud** s'élève sur l'exercice 2020 à **757,4 K€** correspondant à la participation versée au Département pour la Rocade et l'échangeur du Perray.

Pour rappel, voici les étapes principales du projet Section Le Sabot – Le Perray y compris l'échangeur RN 12 :

Avant 2013 : Travaux entre Le Zoopole et La Crarée y compris rétablissement de voies et ouvrages d'art avec une mise en service de cette section en juillet 2012.

Fin 2013/2014 : Travaux sur la voie principale entre La Crarée et La Croix Gibat avec mise en service de cette section le 24 janvier 2014, construction de l'ouvrage d'art au niveau du SDIS, début des travaux (partiel) de l'échangeur du Perray.

2015 - 2017 : La fin des travaux de la tranche ferme entre le zoopole et le Perray s'est concrétisée par une mise en service de l'échangeur du Perray et de la section entre la Croix Gibat et le Perray le 27 novembre 2017.

2018 – 2019 : Construction des 2 ouvrages d'art restant à réaliser sur la section Le Merlet – Les Plaines Villes (au niveau du passage de la voie ferrée Paris – Brest et au niveau du rétablissement de la voie qui mène de Saint-Hervé au bourg de Ploufragan)

2020 : Aménagement de la section courante entre le Merlet et les Plaines Villes ainsi que l'échangeur du Merlet.

Le montant de participation Saint-Brieuc Armor Agglomération, sur cette section, en tenant compte de l'exercice 2020 est de 18,6 M€ (dont 757,4 K€ au titre de 2020).

> Des subventions d'équipement pour **39 K€** à la Commune de **Lanfains** (14,3 K€) pour la desserte de l'entreprise LDC Bretagne et à la Commune d'Yffiniac pour la desserte de la voie N°5 desservant la déchetterie de la Haute Lande (24,7 K€).

DROIT DES SOLS / PLU/PLUI : 765,9 K€

L'adhésion au **CAUE** reste stable à 15,2 K€.

> **ADS (23 communes) refacturation : 295,8 K€** (dont 286 K€ de dépenses de personnel hors frais de gestion)

En 2015, les communes et la communauté d'agglomération (ex SBA) se sont organisées pour créer un service commun d'Application du droit des sols (ADS), qui a pris le relais de la DDTM (suite à la fin de l'instruction des demandes d'urbanisme par les services de l'État pour le compte des communes issue de la loi ALUR du 24 mars 2014).

Au 1^{er} septembre 2015, un pôle d'instruction a été mis en place, désormais intégré au sein du service urbanisme de St-Brieuc Armor Agglomération.

Depuis 2017, le service commun ADS intervient sur un territoire de 23 communes (via une convention d'adhésion au service commun).

Il repose sur un instructeur référent pour chacune des 23 communes et un logiciel d'instruction dématérialisé partagé avec les communes.

Les modalités d'instruction, le rôle des communes et du service commun sont formalisées par une convention signée entre la communauté d'agglomération et chaque mairie.

Le service commun ADS est complémentaire aux 3 communes de l'Agglomération dotées de leur propre service d'instruction (Plérin, Ploufragan et Saint-Brieuc). *NB : 6 communes soumises au Règlement national d'urbanisme bénéficient toujours de l'instruction de la DDTM 22.*

Malgré la crise sanitaire, une augmentation importante des dossiers à instruire (permis de construire, déclarations préalables, ...) déposés par les particuliers et entreprises est à noter pour l'année 2020 : les 6 instructeurs ont su s'organiser pendant la période de télétravail mise en place durant le 1^{er} confinement, en instruisant par voie dématérialisée pendant 2 mois, permettant donc de respecter les délais d'instruction et contribuer ainsi à ne pas ralentir l'activité du BTP.

Le service commun, composé de 7 agents fin 2020 (6,8 ETP), a instruit **2 000 dossiers**, soit près de 1 600 dossiers après pondération sur l'année 2020 pour les 23 communes (+ 100 dossiers / 2019 et + 170 dossiers / 2018).

La réflexion sur la dématérialisation* des autorisations d'urbanisme qui doit être rendue possible au 1^{er} janvier 2022 a également été poursuivie durant l'année 2020 (**fait que les porteurs de projets puissent déposer leur dossier par voie électronique*).

Hors dépenses de personnel, les **dépenses de fonctionnement** pour l'exercice 2020 s'élèvent à **0,2 K€** de frais divers de fonctionnement (fournitures, copieurs, frais de déplacement).

Le coût de ce service est pris en charge en totalité par les communes bénéficiaires. Les **recettes de fonctionnement** de l'exercice 2020 s'élèvent à **288,1 K€**.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **9,6 K€** pour des frais divers (impression des dossiers des communes).

> **PLU et PLUi (réfaction de DAC) : 454,5 K€** (dont 174,8 K€ de charges de personnel)

St-Brieuc Armor Agglomération est compétente en matière de "**Plan local d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale**" depuis le **27 mars 2017**, échéance fixée par la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, dite loi "ALUR".

Avancement sur le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : 75,4 K€

Il n'y a pas de dépense de **dépense de fonctionnement** (hors RH).

En investissement, les dépenses s'élèvent à **75,4 K€** pour l'élaboration du PLUi (exécution du marché depuis le 21 décembre 2018) lot 1 du groupement Citadia/Aire Publique/Biotope/Even.



Réunions d'informations avec les élus (forum de lancement, randos PLUi, forum prospectif).
- Réunions d'informations avec le public (ciné-débat, forum citoyen, réunions publiques).
- Réunions d'informations avec personnes publiques associées (présentation PADD).

Le groupement d'études Citadia a réalisé le diagnostic du PLUi en octobre 2019.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été rédigé et débattu en conseil d'agglomération le 28 novembre 2019.

La plupart des communes a également débattu du PADD en conseil municipal.

Il est probable que le PADD soit à nouveau débattu une fois les travaux sur le règlement plus avancés, avant la phase validation (arrêt puis enquête publique).

En 2020, dans l'attente de l'installation de la nouvelle gouvernance, des travaux d'ordre technique ont pu être menés en collaboration avec les communes :

- poursuite du référentiel foncier habitat (inventaire des terrains constructibles)
- rencontre des 32 communes (présentation du PLUi, des travaux en cours etc.)
- méthodologie du règlement et des zones agricoles et naturelles
- inventaire des anciens bâtiments agricoles d'intérêt patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination : **1 942 bâtiments inventoriés** (dont les 2/3 dans les communes du sud), offrant ainsi un potentiel pour permettre la transformation d'une nouvelle pièce de vie ou créer un nouveau logement ;

Un comité de pilotage avec un représentant élu pour chaque commune a également été installé à l'automne 2020.

Les prochaines étapes pour 2021-2022 portent sur la phase de traduction réglementaire (zonage des parties agricoles, naturelles et urbaines) en vue d'aboutir à l'approbation du PLUi en 2024.

- **Point sur les procédures de PLU en cours : 202,6 K€**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence PLU depuis le 27 mars 2017, conformément à la Charte de gouvernance, les documents d'urbanisme communaux restent applicables et évolutifs (modifications, mise en compatibilité, ...) jusqu'à l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sous l'autorité de St-Brieuc Armor Agglomération, les communes restant les "pilotes opérationnels" des procédures engagées.

De mars 2017 à fin 2020, l'activité du service sur les documents communaux a été :

- poursuite de 8 révisions générales et 2 élaborations de PLU, dont 4 en cours en 2020.
- 14 modifications de droit commun (avec enquête publique), 8 modifications simplifiées et 3 mises en compatibilité de PLU, dont près d'une dizaine en 2020.
- 2 poursuites d'AVAP (Aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine), dont 1 en cours en 2020.

25 délibérations prises en 2020 sur les procédures de PLU (40 en 2019) dont :

- 2 arrêts de PLU
- 3 approbations de révision générale
- 4 approbations de modifications de droit commun (enquête publique) dont 2 relatives à des ouvertures à l'urbanisation
- 1 approbation de modification simplifiée
- 2 engagements de procédures de modification de PLU

Les dépenses de fonctionnement (2,4 K€) correspondent aux frais d'actes et de contentieux pour le PLU de PLERIN.

En investissement, 200,2 K€ de dépenses ont été réalisées pour le **PLU des communes**.

Le montant de la réfaction de DAC 2020 au titre des dépenses engagées sur les PLU en 2020 régularisation s'élève à - 212 K€.

En recettes, 131,4 K€ de DGD (dotation globale de décentralisation) ont été perçus au titre des exercices 2018 et 2020.

- **Le RLPi : 1,7 K€**

Un Règlement local de publicité intercommunal (RLPi), adossé à la compétence PLU, a été prescrit en juin 2020 pour éviter que 3 RLP communaux du territoire (St Brieuc, Langueux et Plérin) ne soient caducs à la date butoir réglementaire de juillet 2022. Jusqu'à ce jour, l'élaboration du PLUi, avait été privilégiée en matière de mobilisation des moyens humains et financiers de la communauté d'agglomération

Cependant, en vue de répondre aux attentes de plusieurs communes en la matière, cette prescription pourrait être suivie des études correspondantes à compter de 2021.

En investissement, 1,7 K€ de dépenses ont été réalisées pour le RLPi.

LE TRES HAUT DEBIT : 764,6 K€ (-20,8 K€/2019)

L'accès à internet haut débit est devenu un enjeu d'aménagement et c'est pourquoi la région Bretagne s'est dotée d'un schéma dont l'objectif est d'amener le très haut débit à travers la fibre optique à 100% des foyers bretons à l'horizon 2030.

Le déploiement sur les communes de l'ex St Brieuc Agglomération (zone AMII) est confié à Orange et financé par celle-ci. Ces 13 communes devaient être couvertes en 2020.

Le déploiement sur les autres communes est confié à Mégalis. Le conseil départemental est partenaire ainsi qu'Orange. Il est à la charge de l'agglomération à hauteur de 445 € par prise soit un coût global de 11 073 000 € dont le paiement s'étale de 2016 à 2030.

Déploiement de 2013 à 2026 en 3 phases :

- **phase 1 (2014-2019)** : Le Leslay, Le Foeil, St Gildas, St Carreuc, Le Bodéo, Tréveneuc et Lantic ,
- **phase 2 (2020-2023)** : communes couvertes totalement ou en partie sont : La Harmoye, Lanfains, Quintin, Plaine Haute, Plaintel, Plœuc-L'Hermitage, Plourhan, Saint-Bihy, Saint-Brandan,
- **phase 3 (2023-2026)** : communes couvertes totalement ou en partie sont : Binic-Étables-sur-Mer, Lanfains, Le Vieux-Bourg, Plaintel, Plœuc-L'Hermitage, Saint Quay Portrieux.

La participation versée en 2020 par Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élève à **764,6 K€ (- 20,8 K€/2019)** et correspond à 745,5 K€ pour la phase 2 et 19,1 K€ pour le versement d'un acompte de 50 % pour la montée en débit de Plaintel.

M - DOTATIONS AUX COMMUNES

MONTANT REALISE = 19,54 M€	
FONCTIONNEMENT = 19,53 M€	INVESTISSEMENT = 0,01 M€

Les dispositions financières du Pacte de confiance et de gouvernance, adopté fin d'année 2016, ont été reconduites pour les années 2019 et 2020, en préalable au renouvellement de ce Pacte par la prochaine mandature.

Les deux principaux flux financiers entre l'Agglomération et les communes sont les Dotations d'Attribution de Compensation (DAC) et le Fonds Communautaire de Fonctionnement (FCF).

Les dotations et fonds de concours représentent 19, 52 M€ et sont répartis de la manière suivante :

- **17,40 M€ au titre de la dotation d'attribution de compensation (DAC)**, qui est en diminution de 0,50 M€ (hors DAC négatives),
- **2,13 M€ au titre du fonds communautaire de fonctionnement (FCF)**, reconduit à l'identique,
- **0,01 M€ au titre du Fonds Communautaire d'Investissement (FCI) attribué à la commune de LE LESLAY. Le montant s'élève précisément à 9 030 € .**

Les DAC négatives qui constituent une recette pour SBAA passent de **29 K€** en 2019 à **33 K€** en 2020 soit une évolution de 4 K€. Cette évolution est liée aux nouvelles charges transférées et à la neutralisation des effets de la fusion prévue par le Pacte.

➤ **La dotation d'attribution de compensation (DAC)**

La DAC constitue pour les EPCI une dépense obligatoire qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU) et des transferts de compétence. Elle peut être négative lorsqu'une Commune transfère plus de charges que de recettes à l'Agglomération.

La **DAC est en diminution de 0,50 M€**, hors DAC négatives.

L'évolution de la DAC constatée en 2020 est liée aux transferts de charges suivants :

- PLU/PLUI : remboursement des charges 2019 (-212 K€), restitution du FCTVA et de la DGD aux Communes concernées (+52 K€ pour 2019),
- L'application du principe du pacte de confiance sur la neutralisation de la DGF et du FPIC au titre de 2020 (-61 K€),
- Les services communs avec la Ville de Saint Briec : aménagement et déplacements, architecture, direction RH mutualisée (réfaction supplémentaire de -280 K€),
- La mise à jour du financement du syndicat de Lorge (-18 K€),
- Le financement de la cotisation à l'ARIC au niveau intercommunal (-5 K€),
- Le transfert du service d'aide à domicile [CIAS] (- 384 K€),
- La reprise des subventions culturelles pour les communes de BINIC-ETABLES-SUR-MER et TREVENEUC (+ 3,5 K€).

➤ **Le Fonds Communautaire de fonctionnement (FCF)**

Le fonds communautaire de fonctionnement (FCF) est un mécanisme de solidarité, qui permet de verser à chaque commune une aide au fonctionnement de ses services sous forme de fonds de concours. Conformément aux dispositions de l'article L.5216-5 VI du CGCT, les dépenses des communes de SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION sont considérées éligibles au fonds communautaire de fonctionnement (FCF) à condition qu'elles correspondent impérativement à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement.

Ce mécanisme, prévu à l'origine dans le Pacte pour 2017 et 2018, a été reconduit à l'identique pour les années 2019 et 2020. Un nouveau pacte financier et fiscal devra être voté en 2021, comme l'impose la loi Lamy pour les EPCI signataires d'un Contrat de Ville, ce qui est le cas de l'agglomération.

Le FCF a vocation à remplacer les dispositifs de solidarité des EPCI préexistants, à savoir :

- le FCF existant à Saint Briec Agglomération Baie d'Armor,
- le fonds de concours d'investissement à CAP 4 et Sud Goëlo,
- le FPIC réparti de manière dérogatoire à Quintin Communauté.

La répartition prévue par le Pacte consiste à attribuer à chaque territoire d'EPCI préexistant une enveloppe de 13,18 € par habitant soit au global 2 132 247 € (compte de « population DGF », prenant en compte les résidences secondaires et places de caravanes), puis à le répartir entre les Communes au prorata du mécanisme de solidarité antérieur (ou de sa population en l'absence de mécanisme).

FCF 2020	
HILLION	84 203 €
LANGUEUX	87 311 €
MEAUGON (LA)	44 438 €
PLEDRAN	118 453 €
PLERIN	152 514 €
PLOUFRAGAN	159 451 €
PORDIC	156 546 €
SAINT-BRIEUC	424 458 €
SAINT-DONAN	61 704 €
SAINT-JULIEN	48 593 €
TREGUEUX	104 131 €
TREMUSON	93 526 €
YFFINIAC	69 252 €
BODEO (LE)	19 912 €
PLAINTEL	48 120 €
PLOEUC-L'HER.	48 120 €
BINIC-ETABLES	112 554 €
LANTIC	22 289 €
PLOURHAN	28 985 €
SAINT-QUAY-POR.	68 516 €
TREVENEUC	13 168 €
FOEIL (LE)	20 969 €
HARMOYE (LA)	11 180 €
LANFAINS	13 302 €
PLAINE-HAUTE	18 379 €
QUINTIN	27 248 €
SAINT-BIHY	9 714 €
SAINT-BRANDAN	19 884 €
SAINT-GILDAS	10 051 €
VIEUX-BOURG (LE)	15 069 €
SAINT-CARREUC	20 207 €
TOTAL	2 132 247 €

N - ADMINISTRATION GENERALE ET COMMUNICATION

MONTANT REALISE = 34,76 M€	
FONCTIONNEMENT = 25,75 M€	INVESTISSEMENT = 9,01 M€

34,76 M€ ont été consacrés à cette politique qui regroupe outre la communication, le service commun risques majeurs, la coopération internationale et l'ensemble des charges nécessaires au fonctionnement quotidien des services.

ADMINISTRATION GENERALE : 34,06 M€

> Opérations financières : 16,7 M€

- Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **12,01 M€** et comprennent principalement 9,1 M€ de versements au FNGIR, 1,878 M€ de subventions d'équilibre à 4 budgets annexes de l'agglomération (Collecte et Valorisation des Déchets 830 K€, Gestion Immobilière d'Entreprises 418 K€, Hippodrome 260 K€ et Pôle Nautique 370 K€) et 0,96 M€ de remboursement d'intérêts d'emprunt du budget principal.
- Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **4,69 M€** et correspondent principalement au remboursement du capital des emprunts réalisés sur le budget principal.

> Administration générale : 17,36 M€

L'administration générale regroupe principalement des services transversaux dont les services mutualisés au 1^{er} janvier 2017 que sont la Direction Mutualisé des Services d'Informations (DMSI), la Direction Aménagement Espace Public, ainsi que le service architecture depuis le 1^{er} juillet 2018, la Direction Mutualisée des Ressources Humaines (DMRH) depuis le 1^{er} septembre 2018 et le service commande publique depuis le 1^{er} octobre 2019 (DB-184 2019 du 11 juillet 2019).

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **13,09 M€** (+0,75 M€/2019).

A noter que 126,4 K€ de dépenses de fonctionnement (gel, masques,...) sont comprises dans les 723,5 K€ de dépenses du budget principal liées à la crise sanitaire faisant l'objet d'un étalement de charges et donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).

La principale dépense concernent les dépenses de personnel qui s'élèvent à 9,17 M€ (+0,29 M€/2019).

Les **services mutualisés** sont refacturés aux communes pour les montants suivants :

- DMSI : 1,09 M€ (Saint-Brieuc et Ploufragan)

Les services communs avec la Ville de Saint Brieuc : aménagement et déplacements, architecture, direction RH mutualisée), font l'objet d'une réfection de DAC.

Les charges à caractère général qui s'élèvent à **2,74 M€ (+ 0,47 M€/2019)** ont été impactées par la crise sanitaire due à la COVID 19. Les principales dépenses sont : les cotisations pour 367,23 K€ (+

68,93 K€ du fait de l'augmentation de la cotisation à l'ADEUPA de 59,6 K€ (l'Arlic de 4,96 K€ pour l'adhésion des communes), les locations immobilières pour 80 K€ (- 4,5 K€), les fluides 141,9 K€ (- 29,3 K€/2019), les frais d'entretien et de réparations 82,3 K€ (+ 14 K€), les frais de nettoyage des locaux 117 K€ (+ 12,7 K€), les assurances 88,4 K€ (+14,9 K€), la maintenance pour 319,8 K€ (- 13,4 K€), l'affranchissement/télécommunications pour 244,2 K€ (- 43,6 K€), les autres services extérieurs 270,2 K€ (+ 174,7 K€) notamment 150 K€ de contrat 2020-2021 avec le stade briochin, 24 K€ de contribution à Mégalis ainsi que 30 K€ de prestations d'accompagnement vers Libre Office, les études 22,4 K€ (- 19,4 K€), les remboursements de frais aux communes 17 K€ (- 188,8 K€ correspondants aux remboursements de mise à disposition de personnel qui ont été réalisés sur le chapitre 012 - charges de personnel), les autres frais divers informatique 135,6 K€ (- 11,9 K€), les prestations de documentation avec la ville de Saint-Brieuc 19,9 K€ (+19,9 K€), les rémunérations d'intermédiaires pour 43,5 K€ (+ 43,3 K€) pour l'audit organisationnelle de la Direction mutualisée des Systèmes d'Information ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la fourniture de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle, les frais de déménagement pour le CIAS de TREGUEUX 7,7 K€ (+ 4,2 K€/2019).

Des dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire pour le comptes des communes ont affecté le budget. Il s'agit de l'acquisition de masques qui s'élève à 475,4 K€ et est couverte en recettes (241,4 K€ de refacturation aux communes et 234 K€ de subvention de l'État).

Certaines de ces charges prennent la forme de remboursements qui s'élèvent à 371 K€ (+ 13 K€/2019) dont les cinq locataires du CIAD qui ont versé des loyers à hauteur de **294,3 K€** (+8,3 K€/2019) correspondant au CNFPT 145 K€, au PETR DU PAYS DE SAINT-BRIEUC 78,6 K€, à l'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE 49,1 K€, à l'ADIL 11,3 K€ et à BAIE D'ARMOR AMENAGEMENT 10,3 K€.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à **1,17 M€** (-10 K€/2019) et comprennent entre autre les indemnités, les frais de mission et les frais de formation des élus.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **4,3 K€** et concernent des régularisations d'écritures.

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **4,27 M€** (+3,22 M€/2019) dont 126,4 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) faisant l'objet d'un étalement de charges en section d'investissement (DB-010-2021). Les autres dépenses comprennent principalement l'acquisition d'un immeuble de bureau et parking afin d'y établir le siège du CIAS (délibération DB-086-2020) pour **3,3 M€**. Ce bâtiment est situé 13 avenue Mendès France à Trégueux et est édifié sur la parcelle AS 403, d'une superficie de 3889 m². Cette immeuble récent datant de 2013 représente une superficie brute utile de 1 285 m² et est doté de 72 places de parking. Après acquisition par Saint-Brieuc Armor Agglomération, le CIAS devient l'utilisateur à titre principal du bâtiment, hébergeant en son sein l'antenne centre et son siège. Les conditions idéales sont donc réunies sur ce site : accessibilité pour l'ensemble des personnels et usagers (centralité de l'antenne et du siège), surface permettant d'accueillir le personnel et d'envisager le développement des services et enfin un nombre de places de stationnement suffisant pour les agents permanents et itinérants. Le personnel du CIAS a intégré les locaux le 1^{er} novembre 2020. Le montant du loyer annuel s'élève à 140 K€ (base année 2021).

Les autres réalisations portent sur des travaux d'amélioration au Centre Inter-Administratif inauguré le 27 avril 2018 pour **20 K€** (installation de la climatisation, travaux dans les bureaux loués à des entités hébergées, installation de déshumidificateurs dans les locaux d'archives...), des travaux d'accessibilité PMR et de plomberie à la Gendarmerie d'Etables-Sur-Mer pour **11 K€**, un changement de chaudière à la Direction Mutualisée des Ressources Humaines pour **17,4 K€**, des

travaux d'accessibilité PMR et la pose d'une Chaudière gaz au CMS de des travaux d'accessibilité PMR au Pôle de Proximité Ploelec-l'Hermitage pour **3,6 K€**.

Les autres réalisations significatives sont : l'acquisition de logiciels et licences **29 K€** (DMRH, FINANCES, suivi des entreprises, BIM), le service commun des systèmes d'information **251,5 K€** (dont 150 licences d'accès à un bureau virtuel destiné au télétravail...), le plan paysage **47,9 K€**, du matériel informatique **157,7 K€**, l'acquisition de matériel pour les espaces verts (tondeuse, débroussailleuses...) **7,1 K€**, les fonds de concours **32,2 K€** (dont 22,4 K€ pour la rénovation du Chemin des Nouettes à Langueux, 5 K€ pour la rénovation du local de dépôt des Restos du Coeur à Langueux, 3,5 K€ pour les travaux aux Restaurants Inter Administratifs de Saint-Brieuc et Ploufragan), l'acquisition de véhicules **68,7 K€**, les acquisitions pour la logistique et les moyens généraux **17,2 K€** (dont 14,7 K€ pour la centrale de conférence numérique) et du matériel de bureau **21,8 K€**.



Au sein de la politique administration générale, on peut souligner :

L'adhésion à l'agence d'urbanisme ADEUPa :

La loi NOTRE a organisé une spécialisation des compétences. Elle a notamment prévu une articulation étroite entre les enjeux d'aménagement et de développement d'une part, et les enjeux économiques d'autre part à l'échelle régionale et à l'échelle intercommunale. Au niveau intercommunal, la loi ALUR a confié aux intercommunalités la compétence du PLUI, et la loi NOTRE a précisé que les Agglomérations étaient les partenaires exclusifs des Régions, chef de file de l'économie.

Dans ce nouveaux contexte, Saint-Brieuc Armor Agglomération a souhaité structurer l'ingénierie locale, en s'inscrivant dans une dynamique de réseau régional et en s'appuyant sur des équipes dont les compétences en termes d'observation, d'analyse et de construction de scénarios ne sont plus à démontrer. Elle a également le souci de s'inscrire dans un réseau stratégique qui porte des orientations et des projets pour la Bretagne, et lui permettre d'appréhender les transitions comme des opportunités de développement. Il s'agit surtout de renforcer les complémentarités de nos territoires, d'inventer des nouvelles relations gagnant-gagnant entre les métropoles et les villes moyennes, de se doter des outils pertinents pour décrypter et comprendre les dynamiques de ces dernières, et d'apporter de nouvelles réponses notamment dans le champ de l'économie, de l'emploi et des formations.

Ainsi, afin de constituer, à Saint-Brieuc, un pôle d'ingénierie et de ressources articulé aux compétences techniques d'une agence d'urbanisme, l'agglomération a adhéré à l'agence d'urbanisme ADEUPA Brest-Bretagne depuis le 1^{er} juin 2017. En 2020, l'ADEUPa a par exemple accompagné les futures équipes de Saint-Brieuc Armor Agglomération afin de poursuivre et approfondir les travaux engagés en matière d'observation économique et de l'habitat, de renforcer l'observation des copropriétés dégradées, d'accompagner le territoire dans la

convention intercommunale d'attribution des logements locatifs sociaux sur la mise en œuvre des grands documents régionaux.

Le coût de l'adhésion correspond à un montant annuel de **1,30€ par habitant**, soit pour l'année 2020, **197 252 euros** (population municipale en vigueur eu 1^{er} janvier 2020 : 151 733 habitants). A cela s'ajoute **11 875 euros** de solde pour l'année 2019.

Subvention au Conseil de Développement

Le Conseil de développement du Pays et de l'Agglomération briochine a été installé depuis 2001, en conformité avec la Loi Voynet (LOADDT du 25 juin 1999), regroupant des représentants de la société civile organisée et des citoyens.

Les évolutions apportées par la réforme territoriale (loi NOTRE et MAPTAM) ont amené à mettre en place un Conseil de développement commun au Pays de Saint-Brieuc et aux deux nouvelles intercommunalités de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer, installé le 11 juillet 2018.

Pour rappel, une obligation légale a été introduite par la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) : un Conseil de développement est obligatoire pour les Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

Par délibération concordante, la composition du nouveau Conseil de développement a été instituée. Depuis l'Assemblée Générale constituant du 11 juillet 2018, le Conseil de développement réunit 30 structures et 72 citoyens acteurs du territoire désignés par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et les deux intercommunalités, répartis en quatre collèges :

- mutations économiques
- transition énergétique
- solidarités et cadre de vie
- citoyens.

La délibération prise par l'Agglomération le 18 octobre 2018 précise que les moyens nécessaires, au Conseil de développement pour l'exercice de ses missions, seront définis par convention entre le Conseil de Développement, le PETR Pays de Saint-Brieuc, la Communauté de communes Lamballe Terre et Mer (LTM) et la Communauté d'agglomération Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Programme 2020

L'année 2020 a vu la poursuite de l'animation du Conseil de développement mis en place au mois de juillet 2018. L'attention portée à l'animation et aux relations avec les membres est au centre des préoccupations afin de favoriser leur implication et participation aux problématiques, enjeux et thématiques du territoire.

- Animation du Conseil de Développement au service du développement du territoire et de la démocratie participative :

1. suivi et participation aux instances des collectivités de rattachement : information et suivi des politiques menées par le PETR et les EPCI

2. animation et gestion courante de l'association
3. participation au réseau régional des Conseil de développement.

- Contribuer aux projets de territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer et à la mise en œuvre de celui du PETR (suivi du Contrat Unique de Partenariat).

- mobiliser les membres et les partenaires du Conseil de développement.

La subvention apportée par Saint-Brieuc Armor Agglomération pour 2020 s'élève à **6 K€**.

Démarche Plan de paysage rattachée au PLUi

L'Agglomération a souhaité poursuivre la dynamique et l'ambition collective initiée lors de l'Atelier des territoires 2016-2017 en candidatant à l'appel à projet Plan de paysage, auquel elle a été lauréate.

Les dépenses pour le Plan de paysage, inscrites en investissement car concourant au PLUi, s'élèvent à **47,9 K€**.

En effet, le Plan de paysage que l'Agglomération a lancé début 2019 a pour but :

- d'accompagner l'élaboration du PLUi et en nourrir la conception paysagère ;
- de révéler les qualités et trésors du territoire afin de contribuer à faire des habitants les ambassadeurs du territoire, en poursuivant le travail entre élus sur le mode « atelier », avec de nombreux temps sur le terrain ;
- de formuler un plan d'actions opérationnel pour les prochaines années.

Le marché du Plan Paysage a été attribué à un groupement de bureaux d'études mené par Michel COLLIN, paysagiste.

Les recettes d'investissement perçues s'élèvent à **20 K€** (15 K€ de la DREAL et 5 K€ de la DDTM).

Le SIG Unifié

Par Délibération N° DB 417-20 du 21 décembre 2017 un nouveau partenariat SIG de pays 2018-2020 a été approuvé. Dans ce cadre une convention a été signée pour la création d'un SIG unifié entre le PETR du Pays de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer formant 72 communes. Ce transfert supprime la cotisation de Saint-Brieuc au PETR du Pays de Saint-Brieuc. Cette convention a également pour orientation le maintien du budget actuel (2,68 €/habitant).

En 2020 **les charges de structures et les charges salariales s'élevaient à 289,1 K€ (+ 6,1 K€/2019)**.

Les frais de maintenance des logiciels pris en charge directement par Saint-Brieuc Armor Agglomération s'élèvent à **99,9 K€**. Ils sont en baisse de près de 8 K€/2019 en raison de l'utilisation par l'agglomération de son propre hébergement via Bretagne Telecom en lieu et place de WVS Hébergement.

Ces dépenses sont en partie compensées en recettes par **185,9 K€** de participations dont 179 K€ par la Communauté de Communes Lamballe Terre et Mer et 3 K€ par le PETR du Pays de Saint-Brieuc. A cela s'ajoutent **3,9 K€** de remboursement de frais par les budgets annexes eau et assainissement.

Le partenariat SIG intercommunal sur le territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération :

Les frais de fonctionnement liés à la maintenance et aux achats de matériels et fournitures pour les besoins propres de l'Agglomération sont de l'ordre de 8,4 K€.

A ce chiffre, s'ajoutent notamment les frais de fonctionnement liés aux charges de structure (17 K€) et de personnel (163,8 K€) dans le cadre de la convention de moyens avec la Ville de Saint-Brieuc adoptée en mai 2019.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **25,1 K€** pour l'installation d'une deuxième station permanente géodésique dans le cadre du partenariat SIG sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc afin de garantir une précision centimétrique sur l'ensemble du territoire et de permettre de contrôler les relevés topographiques effectués par les prestataires.

Le Service Commun Prévention des Risques Majeurs

Le service commun Prévention des Risques Majeurs a accompagné les communes du territoire de Saint-Brieuc Agglomération dans la prévention des risques naturels et technologiques. Les dépenses pour l'exercice 2020 s'élèvent à **260 K€** (- 16,5 K€/2019).

Les recettes de l'exercice 2020 s'élèvent à **10,8 K€** (exercice N-1 soit - 20 K€ 2019) :

COMMUNES	MONTANTS
MAIRIE D'YFFINIAC	541,65
MAIRIE DE PLERIN	1191,63
MAIRIE DE LA MEAUGON	189,58
MAIRIE D'HILLION	541,65
MAIRIE DE TREMUSON	189,58
MAIRIE DE SAINT-BRIEUC	4333,19
MAIRIE DE PLEDRAU	541,65
MAIRIE DE PLOUFRAGAN	1191,63
MAIRIE DE SAINT-JULIEN	189,58
MAIRIE DE PORDIC	649,98
MAIRIE DE SAINT-DONAN	189,58
MAIRIE DE LANGUEUX	541,65
MAIRIE DE TREGUEUX	541,65

COMMUNICATION : 0,7 M€

Le compte administratif 2020 reflète les faits marquants de l'année.

Il y a tout d'abord la sortie du nouveau site internet www.saint-brieuc-armor-agglo.bzh avec un investissement exceptionnel de 49,8 K€ qui intègre également la refonte de sites annexes tels que celui de la Réserve Naturelle de la Baie. Sur l'enveloppe de 60 K€ prévue à cet effet, il reste 10,2 K€ qui seront mobilisés pour la poursuite du travail de modernisation de ces outils du web et des modules complémentaires au site de l'agglomération,

De plus, le fonctionnement a été bousculé par la crise sanitaire avec des reports et annulations d'évènements et de projets qui ont nécessité moins d'actions de communication. Par contre, des campagnes et supports ont été déployés pour faire connaître les dispositifs d'urgence mis en place par l'agglomération pour répondre à cette situation particulière.

Enfin, les évènements nautiques de l'été (Solitaire du Figaro et Trophée) doivent être maintenus.

Le budget 2020 de la Communication s'établit à **647,6 K€ (- 182,5 K€ / 2019)** de **dépenses de fonctionnement** dont **376,4 K€ (- 13,3 K€ / 2019)** de dépenses de personnel.

Les autres dépenses concernent les charges à caractère général pour **266,3 K€** dont les principales sont :

- La pose d'affiches sur les abribus pour **23,2 K€**,
- les insertions pour **37 K€** dont 8,2 K€ pour la Solitaire (affichage à St-Malo : cinéma + affiches),
- les impressions **67,3 K€** dont 38,1 K€ pour l'impression des magazines de l'agglomération,
- les affranchissements **24,4 K€** pour la distribution des magazines de l'agglomération,
- les prestations extérieures pour **84,6 K€** dont 27,1 K€ pour la création des magazines de l'agglomération.

Parmi ces dépenses il est à noter les frais engendrés pour les évènements nautiques (Solitaire et Trophée des multicoques) qui s'élèvent à **14,5 K€** pour des impressions divers, l'hébergement presse et les prestations extérieures.

A noter que 0,4 K€ de dépenses de fonctionnement sont comprises dans les 723,5 K€ de dépenses du budget principal liées à la crise sanitaire faisant l'objet d'un étalement de charges et donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **50,7 K€** dont 0,4 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) faisant l'objet d'un étalement de charge en section d'investissement (DB-010-2021). Les autres dépenses comprennent 49,8 K€ pour la refonte du site internet de l'agglomération et 0,5K€ pour l'acquisition d'un appareil photo.

Le **budget global consacré à la communication** doit également prendre en compte les moyens alloués aux budgets annexes qui s'élèvent à 46,3 K€ soit un budget global de 744,6 K€ (hors Photoreporter).

O – INCENDIE ET SECOURS

MONTANT DEPENSES = 4,64M€	
FONCTIONNEMENT = 4,06 M€	INVESTISSEMENT = 0,58 M€

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **4,06 M€** et concernent principalement le règlement de la contribution au titre du contingent incendie pour 4,03 M€ qui est en diminution de 145 K€ par rapport à 2019 en raison de l'application par le SDIS de nouvelles règles de répartition des financements.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **576 K€** (renouvellement de poteaux incendie,...).

P - LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE CONSOLIDÉE

Budgets consolidés	CA 2019	CA 2020
--------------------	---------	---------

Chaîne de l'épargne

Recettes réelles de fonctionnement (B)	164 288 162	165 694 176
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	120 466 798	123 923 091
Epargne de gestion (C=B-A)	43 821 364	41 771 085
Intérêts de la dette (D)	3 458 625	3 190 292
Epargne brute (E=C-D)	40 362 740	38 580 793
Capital de la dette (F)	12 592 951	13 477 155
Epargne nette (G=E-F)	27 769 788	25 103 638

Financement des dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement	66 246 878	47 084 953
<i>dont pour compte de tiers</i>	<i>11 136 797</i>	<i>2 036 498</i>
Opérations financières	827 766	487 563
Total dépenses d'investissement	67 074 645	47 572 516

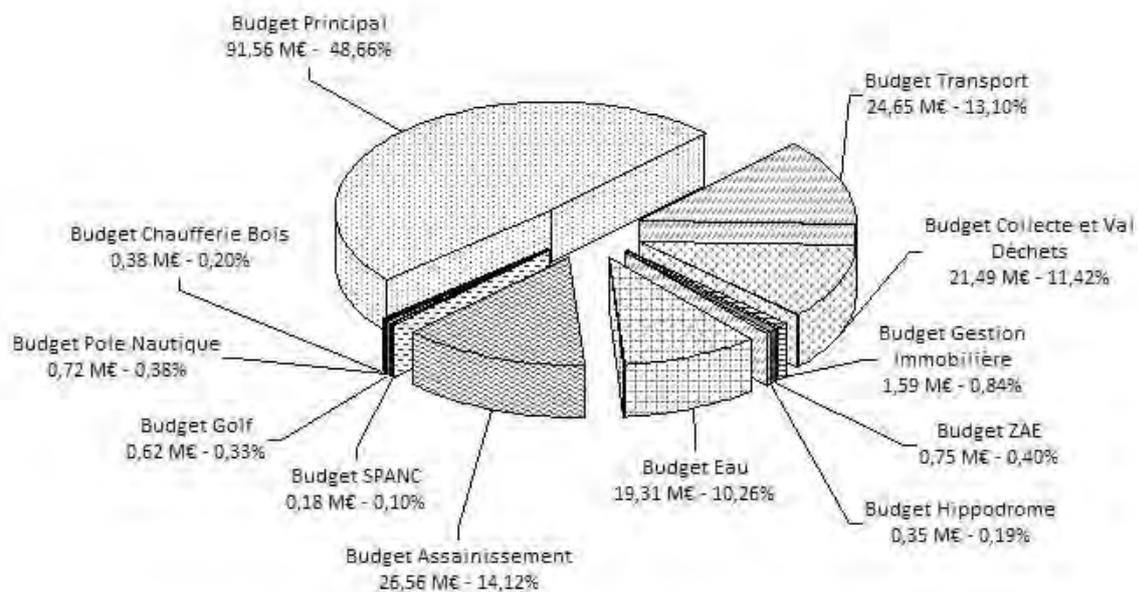
Financement Dépenses d'investissement		
Epargne nette	27 769 788	25 103 638
Subventions	7 958 594	6 535 605
Ressources propres d'investissement	4 260 030	3 478 821
Opérations pour compte de tiers	4 862 291	5 071 122
Emprunt	18 000 000	9 000 000
sous total recettes de l'exercice	62 850 703	49 189 187
Besoin fonds de roulement de l'exercice	4 223 942	-1 616 671
Résultats globaux de clôture	9 879 757	17 631 674

Résultats globaux de clôture avec:		
> l'intégration des résultats suite à la prise de compétence Eau (3 communes + syndicats Eau du Gouët et Eau du Guercy) et Assainissement (15 communes) en 2019	16 015 004	17 226 894
> l'intégration des résultats suite à la dissolution du SMICTOM Launay-Lantic sur le budget Collecte et valorisation des déchets en 2020		

IV - PRESENTATION DES REALISATIONS PAR BUDGET

Le graphique, ci-dessous, présente la répartition par budget des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement consolidées :

188 163 054 €



A- BUDGET PRINCIPAL

Résultats CA 2020 - Mouvements budgétaires

Comptes administratifs	2019	2020
Résultats de fonctionnement		
Résultats de l'exercice	7 495 843	8 851 030
Résultats reportés	0	0
Intégration résultats *	79 405	0
Total	7 575 248	8 851 030
Restes à réaliser Fonctionnement		
Dépenses	0	0
Recettes	0	0
Résultat net de fonctionnement	7 575 248	8 851 030
Résultats d'investissement		
Résultats de l'exercice	5 759 488	-187 752
Résultats reportés	659 544	6 339 628
Intégration résultats *	-79 405	
Total	6 339 628	6 151 876
Restes à réaliser Investissement		
Dépenses	4 066 881	6 071 490
Recettes	0	1 989 000
Résultat net d'investissement	2 272 746	2 069 386
Résultat cumulé	9 847 994	10 920 415
Résultat global de clôture (hors restes à réaliser)	13 914 875	15 002 905

* en 2019 SMEGA

Le compte administratif 2020 du budget principal s'établit à 103 388 201,50 € de dépenses réelles et d'ordre, 118 391 106,54 € de recettes réelles et d'ordre, section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

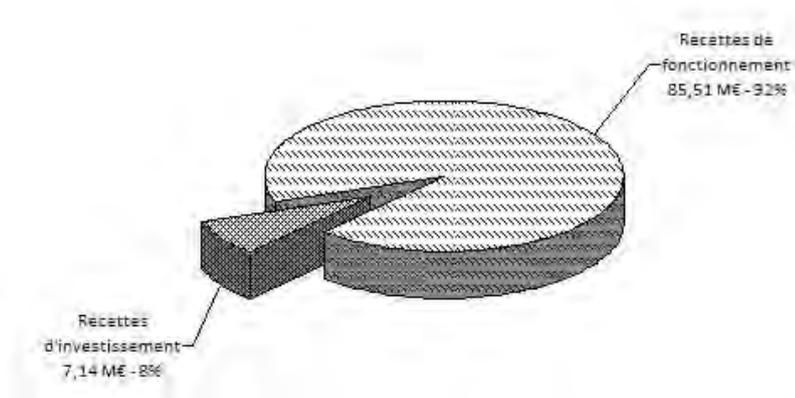
Il en résulte :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 8 851 029,53 €
- un excédent d'investissement cumulé de 6 151 875,51 € (résultat de l'exercice + résultat reporté).

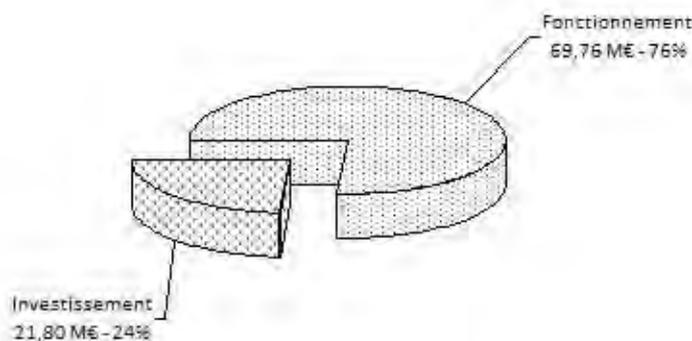
L'annexe 3 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget principal avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des comptes d'avances sur immobilisations et des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, **le compte administratif s'établit à 91 559 817,11 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 92 647 846,76 €.**

**Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement de l'exercice
92 647 846,76 €**

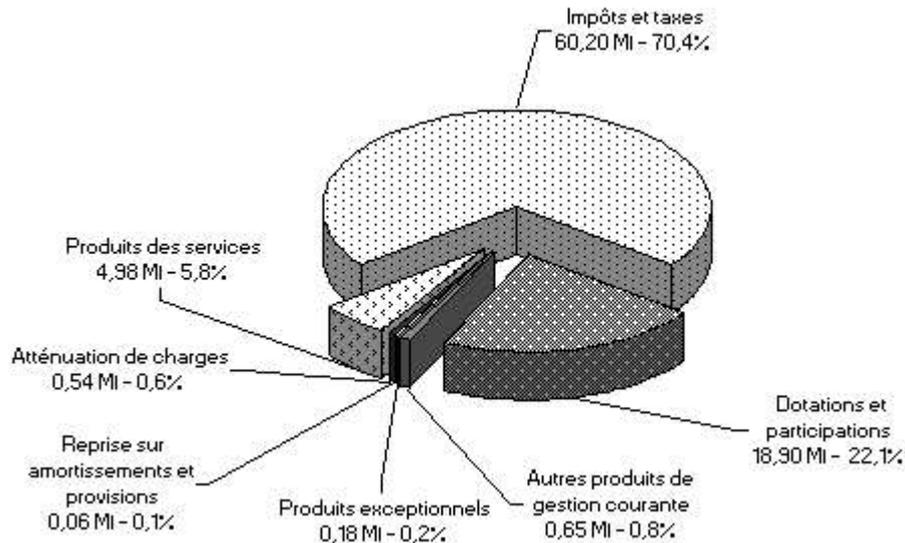


**Les dépenses réelles de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice
91 559 817,11 €**



1. Analyse de la section de fonctionnement

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 85 512 295,05 €



Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
013 Atténuation de charges	268 036,61	248 000	248 000	538 399,16	100,87 %	0,00
70 Produits des services, du domaine et...	5 387 911,39	5 299 940	4 709 140	4 980 759,69	-7,56 %	0,00
73 Impôts et taxes	57 648 130,52	59 462 000,00	59 466 600,00	60 203 519,06	4,43 %	0,00
74 Dotations et participations	18 517 963,31	18 973 000	19 653 242	18 905 895,62	2,09 %	0,00
75 Autres produits de gestion courante	636 878,47	647 000	669 338	650 378,48	2,12 %	0,00
76 Produits financiers	0,00	0	0	0,00		0,00
77 Produits exceptionnels	792 543,04	41 000	65 382	178 343,04	-77,50 %	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	55 000,00		0,00
Total recettes réelles retraitées de fonctionnement	83 251 463,34	84 670 940	84 811 702	85 512 295,05	2,72 %	0,00

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 85,5 M€ soit +2,72% par rapport au CA 2019.

- Les **atténuations de charges** s'élèvent à **538,4 K€** (+270,4 K€ / CA 2019) et correspondent à des remboursements de frais de personnel par l'assurance statutaire au vu des arrêts maladie. La forte hausse constatée est liée à des régularisations de recettes sur exercices antérieurs.
- Les **produits des services** s'élèvent à **4,98 M€** (-407,1 K€ / CA 2019). Les principales recettes concernent :
 - l'Administration Générale pour **2,29 M€** (+460 K€ / CA 2019) dont 0,97 M€ (-74,7 K€ / CA 2019) de participation des communes de Saint-Brieuc et Ploufragan dans le cadre de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information (DB-298-2016 Saint-Brieuc Agglomération), 182 K€ de participation de Lamballe Terre et Mer et du PETR dans le cadre du SIG unifié (sans augmentation/2019), 486 K€ (+ 70 K€/CA2019) de mises à

disposition de personnel (Saint-Brieuc, Plédran, Syndicat Transports et SGPU-Syndicat de gestion du Pôle Universitaire), 267,2 K€ (+ 241 K€) de prestations AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès des Communes et du SGPU), 10,8 K€ de refacturation pour le service des risques majeurs (-20 K€ / CA 2019), 64,9 K€ de prestations espace verts, 44,2 K€ de facturation aux communes membres pour des prestations d'heures de ménages, de mécanicien (Mairie de Saint-Bihy, Mairie et SIVAP de Quintin) et 241,4 K€ de recettes exceptionnelles pour la refacturation des masques Covid aux communes.

- la Politique Culturelle et Sportive pour **1,22 M€** (-925,5 K€ / CA 2019) dont 1,03M€ (-830 K€ /CA 2019 pour le sport (0,89 M€ pour les piscines,...) et **194,4 K€** (-95,5 K€ / CA 2019) pour la culture (83,5 K€ pour l'école de musique,...).
- le Centre d'Exploitation pour ses prestations à hauteur de **759,8 K€** (+44,3 K€ / CA 2019).
- le Service Commun d'Application du Droits des Sols pour **288,1 K€** soit +18,2 K€ par rapport au CA 2019 (facturation des communes).
- les aires d'accueil des gens du voyage pour **64,8 K€** (-34,7 K€ / CA 2019),
- les **Haltes-Garderies / Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** pour **214,8 K€ (-14,8 K€/2019)**
- Les panneaux commerciaux sur la zone d'activités de Langueux pour **28,7 K€** (- 11,8 K€/2019).

- Les **impôts et taxes** s'élèvent à **60,20 M€** soit +2,55 M€ par rapport au CA 2019.

Les taux de fiscalité générale (fiscalité ménages et économique hors VM et OM) votés par Saint Brieuc Armor Agglomération en 2017 étaient les taux moyens des anciennes Communautés, pondérés en fonction des bases (conformément au code général des impôts pour les fusions d'EPCI). Par conséquent, ces taux n'ont pas généré de variations de produits en 2017, et ont été reconduits à l'identique en 2018, 2019 et 2020. Les variations de ces produits s'expliquent donc uniquement par la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition.

Fiscalité directe intercommunale – budget principal	2019	2020	%
Cotisation foncière des entreprises CFE	13 971 398,00 €	14 501 698,00 €	3,80 %
Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises (t) CVAE	8 666 737,00 €	9 106 192,00 €	5,07 %
Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux IFER	1 060 549,00 €	1 067 855,00 €	0,69 %
Taxe sur les surfaces commerciales TASCOM	3 193 241,00 €	3 245 197,00 €	1,63 %
Taxe d'habitation TH	26 615 937,00 €	27 101 356,00 €	1,82 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties TFB	1 484 185,00 €	1 516 041,00 €	2,15 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFNB	193 193,00 €	193 271,00 €	0,04 %
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti TAFNB	311 984,00 €	302 907,00 €	-2,91 %
Rôles complémentaires / supplémentaires	403 813,00 €	219 786,00 €	-45,57 %
Attribution de compensation	28 565,00 €	32 621,00 €	14,20 %
Fonds national de péréquation des ressources Intercommunales et Communales FNIC	1 469 826,00 €	1 714 228,00 €	16,63 %
Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations GEMAPI		1 000 787,00 €	
Taxes de séjour	248 702,52 €	201 580,06 €	-18,95 %
TOTAL FISCALITE	57 648 130,52 €	60 203 519,06 €	4,43 %

L'actualisation forfaitaire des valeurs locatives d'habitation explique en partie l'évolution des impôts calculés sur cette base (TH et TFB). Jusqu'en 2017 inclus, cette actualisation était votée par le Parlement sous forme d'un coefficient. Depuis 2018, cette actualisation est calculée à partir de l'inflation constatée sur 12 mois écoulés, et s'est ainsi élevée à **1,2 %** pour 2020.

Depuis le 1er janvier 2017, tous les locaux professionnels entrant dans le champ de la RVLLP (Révision des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels) disposent désormais d'une nouvelle valeur locative révisée qui est égale au produit de sa surface pondérée par un tarif au mètre carré, éventuellement ajusté d'un coefficient de localisation.

- La variation des bases de la **taxe d'habitation** et des **taxes foncières sur les propriétés bâties** (+ 2, 14 %) est corrélée à l'évolution des locaux (constructions, extensions, démolitions...) mais également au nombre de bénéficiaires des mécanismes d'exonérations et de plafonnements en fonction de la situation sociale (âge, handicap, etc. au regard des revenus). C'est ce qui explique qu'en contrepartie, les allocations compensatrices, versées par l'Etat augmentent de 7, 13 % entre 2019 et 2020.

Depuis 2018, la loi supprime progressivement la cotisation de TH sur les résidences principales pour 80 % des foyers : cette réforme est sans incidence sur le produit fiscal 2020 de l'Agglomération et des Communes, car l'Etat se substitue aux contribuables concernés pour alimenter ce produit (dégrèvement). La refonte de la fiscalité locale sera mise en œuvre en 2021, ce qui implique pour l'Agglomération le maintien de la TH sur les résidences secondaires, et l'affectation d'une fraction de TVA correspondant au produit de TH perdu.

- S'agissant du produit fiscal CFE, l'évolution physique des bases entre 2019 et 2020 est de + 3, 77 % passant ainsi de 49 554 745 € en 2019 à 51 421 498 € en 2020, ce qui explique l'augmentation de cette recette fiscale constatée au CA 2020.

Le produit de **CFE** varie en fonction des locaux affectés à l'act aussi en fonction du poids des établissements soumis aux bases minimums (nombre et tranches de chiffre d'affaires) : ce système concerne 69 % des établissements et génère 21 % des bases CFE en 2020. Les bases minimums ont été maintenues en 2017 au niveau voté par chaque EPCI préexistant en 2016 (actualisées en fonction de l'inflation) : l'harmonisation des bases a commencé à partir de la taxation 2018 et sera étalée sur six années (DB 303-2017 du 28 septembre 2017).

- La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**, dépendante de l'activité économique des moyennes et grandes entreprises, est en hausse (+ 5, 07 % d'évolution entre 2019 et 2020). L'évolution du produit n'est pas liée directement à l'évolution réelle de la valeur ajoutée sur le territoire au cours de l'année écoulée : en effet, les mécanismes comptables (acomptes et régularisations) entraînent des décalages entre la création de la valeur ajoutée, l'encaissement et la répartition de la CVAE entre les collectivités.
- La **Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)** est due par les magasins de vente au détail en fonction de leur surface de vente (à partir de 400 m²) et de leur chiffre d'affaires (à partir de 460 000 € annuels HT). L'Etat perçoit un montant additionnel de cette taxe auprès des établissements dont la surface de vente dépasse 2 500 m². Le montant est en hausse de + 1, 63 % par rapport à 2019, le nombre de cotisants étant passé de 160 à 165.
- La **Taxe GEMAPI** a fait l'objet de deux délibérations qui ont été prises lors du conseil d'agglomération du 26/09/2019. La première a eu pour objet l'instauration de la taxe GEMAPI à compter de 2020 faisant ainsi référence à l'article 1530 bis du code général des impôts. La seconde a eu pour objet la fixation du produit 2020 à 1 000 000 €. Conformément à ces 2 délibérations, cette recette apparaît pour la première fois sur le compte administratif 2020 de SBAA (budget principal) à hauteur de 1 000 787 €.
- La **taxe de séjour** représente **202 K€** (-47 K€ / 2019). Cette baisse de - 18, 95 % est due à la crise sanitaire et à son incidence sur le nombre de nuitées.
- Les rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises, de taxes foncières sur le foncier bâti, de taxes foncières sur le foncier non bâti et de taxes d'habitation s'élèvent à **220 K€** (- 184 K€ /2019).
- Le chapitre impôts et taxes comprend également des **attributions de compensation (DAC) négatives pour 32,6 K€** (+ 4 K€ / 2019).
- Le **Fonds de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales (FPIC)** a été réparti selon le droit commun, conformément au Pacte de confiance et de gouvernance. Le montant global attribué à l'ensemble intercommunal est en augmentation de 4,66 %. La part de l'Agglomération évolue de + 16, 63 % : le droit commun implique que cette part intercommunale est proportionnelle au coefficient d'intégration fiscal (CIF), et celui-ci a progressé notamment sous l'effet des transferts de charges des Communes à l'Agglomération (services communs et autres charges transférées). Le CIF de SBAA est passé de 0,347 en 2019 à 0,387 en 2020.

FPIC de droit commun	2019	2020	Evol €	Evol %
Part EPCI	1 469 826 €	1 714 228 €	244 402 €	16,63 %
Part Communes (total)	2 754 661 €	2 707 037 €	-47 624 €	-1,73 %
Total ensemble interco	4 224 487 €	4 421 265 €	196 778 €	4,66 %

Les **dotations et participations** s'élèvent à **18, 91 M€** soit + 0,39 %. La **DGF** diminue de - 189 K€ soit - 1, 34 %. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est composée d'une dotation d'intercommunalité liée à différents critères physiques et financiers des EPCI (population, potentiel fiscal, coefficient d'intégration fiscal...), et d'une dotation de compensation liée initialement à la suppression de la part « salaires » de la taxe professionnelle.

- La **dotation d'intercommunalité** est calculée en fonction de plusieurs critères financiers et physiques (population, potentiel fiscal, coefficient d'intégration fiscale...). La fusion a entraîné l'application d'un mécanisme de garantie pour l'Agglomération, entraînant une quasi stabilité de cette dotation en 2017 et 2018. Désormais, la distribution nationale de l'enveloppe de DGF (variations démographiques et intégration communautaire de chaque EPCI) entraîne une diminution de l'enveloppe pour l'Agglomération. Le coefficient d'intégration fiscale doit atteindre 35 % pour que le montant de la dotation d'intercommunalité soit protégé. Le CIF de SBAA était en dessous de ce seuil en 2019 ce qui a induit une perte de DGF (-211 K€). En 2020, le CIF est supérieur à 35 % et par conséquent la dotation d'intercommunalité est stabilisée.
- La **dotation de compensation**, qui est l'une des variables d'ajustement de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat aux collectivités, est en diminution chaque année pour tous les EPCI bénéficiaires : -1,83 % pour l'Agglomération en 2020 (-183 K€/2019).
- Les **allocations compensatrices de fiscalité locale** sont versées par l'Etat en contrepartie d'allègements fiscaux décidés au niveau national. Les allocations relatives à la taxe d'habitation restent indexées sur les allègements fiscaux chaque année, et sont en augmentation de 6,52 % pour 2020. Les allocations compensatrice de la CFE sont en très forte augmentation en raison des nouvelles exonérations décidées par l'Etat : cette augmentation est de 10, 27 % par rapport à 2019.

Dotations et allocations compensatrices de fiscalité	2019	2020	Evol €	Evol %
Dotation d'intercommunalité	4 135 362 €	4 129 592 €	-5 770 €	-0,14 %
Dotation de compensation	10 035 202 €	9 851 728 €	-183 474 €	-1,83 %
TOTAL DGF	14 170 564 €	13 981 320 €	-189 244 €	-1,34 %
Allocations compensatrices fiscalité professionnelle	302 600 €	333 670 €	31 070 €	10,27 %
Allocations compensatrices fiscalité ménages	1 576 758 €	1 679 641 €	102 883 €	6,52 %
Total Allocations compensatrices de fiscalité	1 879 358 €	2 013 311 €	133 953 €	7,13 %

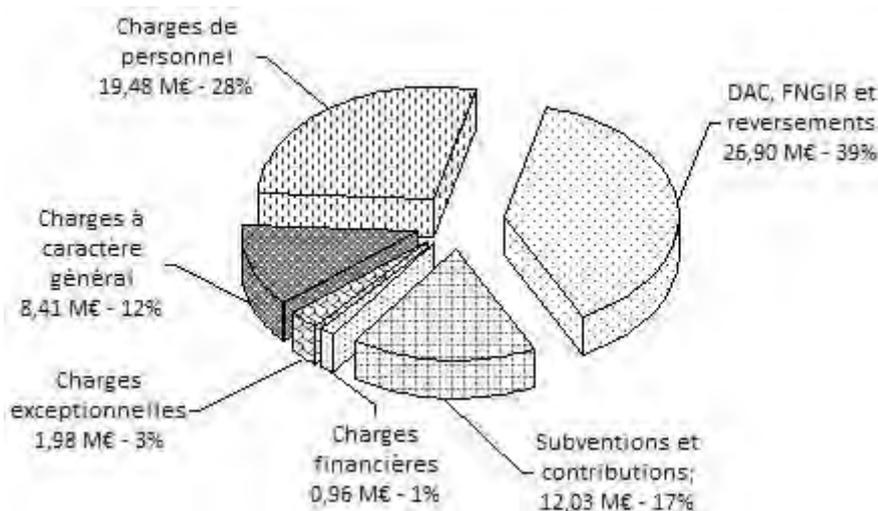
- Précision sur l'évolution de l'allocation compensatrice de CFE entre 2019 et 2020. Les états fiscaux 1259 des exercices 2019 et 2020 sont récapitulatifs des montants résultant des exonérations de CFE accordées au plan national. Le tableau suivant montre leur évolution entre 2019 et 2020.

Evolution de l'allocation compensatrice CFE entre 2019 et 2020		
Motif de l'exonération	Montant 2019	Montant 2020
Réduction des bases des créations d'établissements	667 €	588 €
Exonérations en zones d'aménagement du territoire	7 126 €	5 450 €
Diffuseur de presse	28 334 €	20 206 €
Bases minimum CFE [Chiffre d'affaires < ou = à 5 000 €]*	266 473 €	290 078 €
Autres exonérations	0 €	17 348 €
TOTAL	302 600 €	333 670 €

* Les indépendants et micro-entrepreneurs (auto-entrepreneurs) réalisant un chiffre d'affaires en 2018 inférieur à 5000 € ont été **exonérés** de CFE en 2020.

Les autres participations s'élèvent à 2 912 K€ et concernent l'Administration (234,9 K€ (dont 234 K€ d'aide de l'Etat pour l'achat de masques COVID des Communes), la Culture pour 214 K€, le Sport pour 44 K€, le Contrat Local de Santé pour 50,3 K€, le RPAM pour 428,4 K€, le PIA Jeunesse pour 334,7 K€, l'insertion sociale et professionnelle pour 4 K€, les Pôles de Proximité pour 267,9 K€, les Gens du voyage pour 151,6 K€, l'Habitat pour 367,6 K€, le Droit des Sols pour 131,4 K€, l'Aménagement des Eaux pour 579,8 K€, la Maison de la Baie pour 26 K€, l'Energie et Développement Durable pour 19,7 K€, la Réserve Naturelle de la Baie pour 56,8 K€ et le Développement Economique (PAE) pour 213 €.

- **Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 650,4 K€ (+13,5 K€ / CA 2019).** Les principales recettes concernent:
 - l'Administration Générale pour **394,3 K€ (+12,5 K€ / CA 2019)** dont 76,7 K€ de loyers de la Gendarmerie d'Etapes-Sur-Mer (+ 4,4 K€ pour régularisation de loyer révision de la convention) et 21,9 K€ de loyers liés au Centre Médico-social de Quintin. La progression des loyers de l'Administration Générale résulte principalement des locations de locaux au sein du Centre Inter-Administratif débutées courant 2018 auprès de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, du CNFPT, du PETR du pays de Saint-Brieuc, de Baie d'Armor Aménagement et de l'Adil 22. Elles représentent 294,3 K€ (+8,3 K€/2019) dont 212,3 K€ de loyer et 82 K€ de remboursement de charges (dont 13,4 K€ de taxe foncière).
 - l'Insertion Sociale et Professionnelle avec les remboursements des structures hébergées à l'Espace Initiative Emploi et les Ateliers du Coeur pour 172,2 K€ (+19,2 K€ / CA 2019 liés au décalage de facturation).
 - Le Développement Economique avec 48,3 K€ de loyers (Handi chiens, EPSMS ARGOUED, ANECAH).
 - La Maison de la Baie avec 0,99 K€ de recettes boutique et location studio (- 12,1 K€/2019) ;
 - Le portage foncier pour 34,5 K€ concernant la rétrocession de terrains rue de Verdun à TREGUEUX (+33,9 /2019)
 - La redevance du délégataire Saint-Brieuc Expo Congrès n'a pas été versée en 2020 (- 40,8 K€ / CA 2019). Elle fait l'objet d'un échelonnement de 2022 à 2025 en raison du contexte sanitaire et économique lié à la covid-19 (DB-239-2020).
- **Les produits exceptionnels s'élèvent à 178,3 K€** pour l'année 2020 (-614,2 K€ / CA 2019). Les recettes que l'on peut souligner sont : une indemnisation du contentieux sur la piscine Aquabaie pour 77,7 K€, un remboursement de sinistre sur l'aire des gens du voyage de Chaptal pour 5,8 K€, un remboursements de trop versé pour le PIA Jeunesse 21,8 K€, les certificats d'économie d'énergie pour l'habitat 38,8 K€, une subvention de l'ADEME pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique sur les équipements sportifs pour 4,3K€ et les subventions pour les postes de coordination actions insertion sociales pour 10,4 K€.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**69 755 122,96 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
011 Charges à caractère général	8 642 960	11 367 299	12 552 381	8 412 123,82	-2,67 %	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	19 171 886,18	17 250 400	20 350 400	19 476 733,06	1,59 %	0,00
014 Atténuation de produits	27 118 022,76	27 310 000	27 543 332	26 897 525,63	-0,81 %	0,00
65 autres charges de gestion courante	11 173 335,75	12 567 000	12 923 176	11 975 041,59	7,18 %	0,00
656 Frais fonctionnement groupes élus	55 426,03	80 000,00	80 000,00	52 243,53	-5,74 %	0,00
66 Charges financières	1 009 394,18	936 000,00	976 000,00	956 604,56	-5,23 %	0,00
67 Charges exceptionnelles	2 141 906,33	1 890 000	2 427 427	1 984 850,77	-7,33 %	0,00
Total dépenses réelles retraitées de fonctionnement	69 312 931,21	71 480 699	76 932 716	69 755 122,96	0,64 %	0,00

- Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 69,76 M€ (+442,2 K€ / CA 2019) et comprennent :

- Les charges à caractère général s'élèvent à 8,41 M€ (-232 K€ / CA 2019) dont principalement 2,65 M€ de fournitures (fluides, petit matériel,...) soit +0,31 M€ par rapport au CA 2019 du fait notamment de l'acquisition pour 475,4 K€ de masques pour les communes, 5,61 M€ de services extérieurs (entretien et réparation, études,...) soit -0,58 M€ par rapport au CA 2019 et 0,14 M€ d'impôts et taxes (+38 K€ / CA 2019). L'achat de masques pour les communes fait l'objet de recettes pour un montant équivalent (participation des communes et subvention de l'Etat).

Si on analyse les évolutions par politique, les charges à caractère général sont notables en Administration Générale (2,77 M€ soit + 430 K€ / CA 2019 notamment pour l'achat de masques pour les communes), Piscines (1,48 M€ soit -0,29 M€ / CA 2019), Habitat (180,7 K€ soit -92,3 K€ / CA 2019), Aménagement des Eaux (460,8 K€ soit -285,9 K€ / CA 2019), Communication (266,7 K€ soit -173,8 K€ / CA 2019), Eaux pluviales (432 K€), Insertion Sociale et Professionnelle (314,6 K€ soit -3,7 K€ / CA 2019) et en développement Economique (312 K€ soit -58,5 K€ / CA 2019).

A noter que 143,4 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise étalement de charges et sont donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021). Dans ces dépenses, on retrouve l'achat de fournitures et de petits équipements (gels, masques,...) ainsi que le dispositif coaching et expertise pour l'accompagnement des entreprises en difficulté dans le cadre du fond covid.

- Les **charges de personnel** sur le Budget Principal s'élèvent à **19,48 M€** pour l'année 2020 soit +0,3 M€ / CA 2019. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Nous pouvons expliquer cette évolution par les faits suivants :

- la création du service commun Commande Publique a un impact de 97,7 K€
- le Glissement Vieillessement technicité explique 124,4 K€
- l'application du PPCR 2020 explique 41,2 K€
- la création de postes permanents en 2020 pour 294,2 K€
- l'impact 2020 des créations de poste 2019 pour 305,48 K€.
- l'économie vacances de poste entre les départs d'agents et le recrutement d'agents en 2020 pour -412,2 K€.

Par ailleurs, les **refacturations** de services généraux (ressources humaines, services juridiques, finances, commande publique, ...) **aux budgets annexes** ont augmenté de **123 K€** ce qui vient réduire le reste à charge pour le budget principal (-123 K€ / CA 2019).

Il est à noter que le paiement de la mise à disposition des agents du SIG pour **163,8 K€** ont été affectés sur ce chapitre au lieu du chapitre des « charges à caractère général ».

A noter que 16,6 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire font l'objet d'un étalement de charges et sont donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).

- Les **atténuations de produits** s'élèvent à **26,9 M€** (-220 K€ / CA 2019) et correspondent principalement aux dotations versées aux communes pour 17,4 M€ (-0,5 M€ / CA 2019), au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources pour 9,1 M€ et au PIA Jeunesse pour 354,4 K€ (+239,6 K€ / CA 2019).

- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **11,98 M€** (+0,8 M€ / CA 2019). Les principales dépenses sont :

- des subventions de fonctionnement à des organismes publics pour 4,29 M€ soit +0,94 M€ / CA 2019 (les communes au titre du FCF pour 2,13 M€, les offices de tourisme pour 984,34 K€, le CIAS pour 1 M€ (nouveau 2020)).
- des subventions de fonctionnement à des organismes privés pour 1,63 M€ soit -60 K€ / CA 2019 (Armor Initiative 98,2 K€, Wild Rose 95 K€, MJC de Quintin 172 K€, Zoopôle Développement 164 K€, Agence Locale de l'Energie et du Climat 219,6 K€, le Temps des Sciences 45 K€, le Forum des savoir 27,5 K€, la Cité des Métiers 30 K€, la Mission Locale pour l'Insertion des Jeunes 34,4 K€, Zoopôle French tech 20 K€, le CISPD 62,6 K€, les manifestations sportives 123,6 K€...).
- des contingents et participations obligatoires pour 5,12 M€ soit -0,12 M€ / CA 2019 : SDIS 4,03 M€ (-0,15 M€ / CA 2019), Pays de Saint-Brieuc 451,9 K€ (+ 21,6€ / CA 2019), syndicat du pôle universitaire 427,5 K€, syndicat mixte de l'aéroport 108,83 K€ (+5,13 K€ / CA 2019).
- Des Indemnités et frais de mission et formation des élus pour 0,85 M€ soit - 26,8 K€/2019.

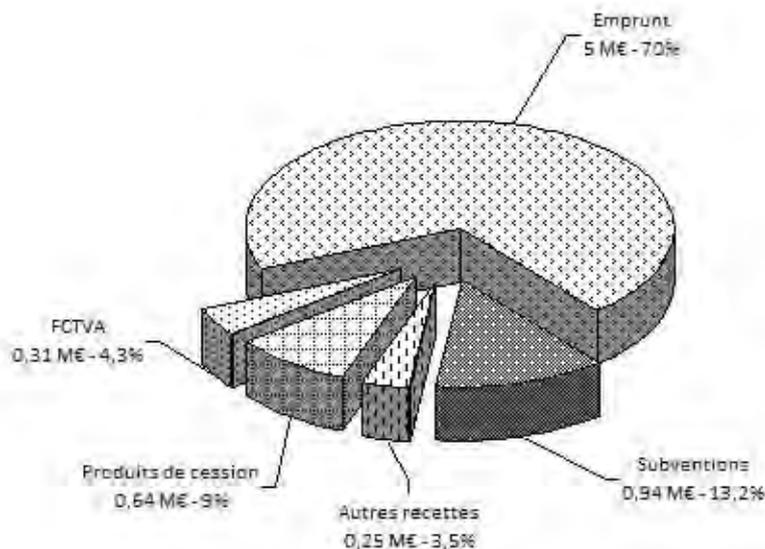
A noter que 407,8 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fonds covid) font l'objet d'un étalement de charges et sont donc comptabilisées en dépenses d'investissement

(DB-010-2021). On y retrouve entre autre le dispositif « Pass Covid 206-2020) ainsi que le dispositif « Covid-ADIE » pour 70,2 K€ (DC-206-2020) dont l'objectif est le maintien de l'activité des travailleurs indépendants de l'ADIE.

- Les **frais de fonctionnement de groupes d'élus** s'élèvent à 52,24 K€ (- 3,16 K€/CA 2019)
- Les **charges financières** s'élèvent à **956,6 K€** (-53,4 K€ / CA 2019) et correspondent aux remboursements des intérêts d'emprunts.
- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **1,98 M€** (-157 K€ / CA 2019) et concernent principalement les subventions d'équilibres au budget annexe Hippodrome pour 260 K€ (+26 K€ / CA 2019), au budget annexe Gestion Immobilière pour 418 K€ (+308,9 K€ / CA 2018), au budget Collecte et Valorisation des Déchets pour 830 K€ (-0,42 M€ / CA 2019 la baisse de la subvention a été permise par l'augmentation du taux de TEOM) et au budget annexe Pôle Nautique pour 370 K€ (inchangé / CA 2019).
A noter que 155,7 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fond covid) font l'objet d'un étalement de charges et sont donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021). Ce sont des subventions versées aux budgets annexes pour diverses actions telles que des exonérations de loyers, des exonérations de REOM et des aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique (Golf 3 K€, GIE 37 K€, Transports 80 K€ et Collecte et Valorisation des Déchets 30,5 K€).

2. Analyse de la section d'investissement

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 7 135 551,71 €

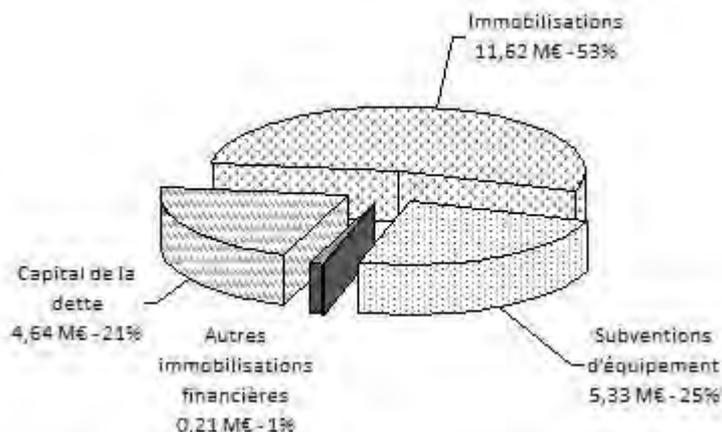


Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020				RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 536 882,33	2 000 000,00	2 000 000,00	312 395,58	-79,67 %	1 011 239
13 subventions d'investissement	3 044 850,74	2 177 000	2 328 678	935 027,63	-69,29 %	542 411
16 Emprunts et dettes assimilés	8 000 000,00	13 025 000,00	8 186 521,63	5 004 000,00	-37,45 %	0
204 Subventions d'équipement versées	19 750,00	0	0	133 946,28	578,21 %	4 000
21 Immobilisations corporelles	6 814,98	0	0	647 905,85	9407,08 %	0
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	6 091,93		0
27 Autres immobilisations financières	722 336,64	16 000	372 200	22 622,75	-96,87 %	431 350
45 Comptabilité distincte rattachée	556 378,96	1 037 000	1 295 866	73 561,69	-86,78 %	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	13 887 013,65	18 255 000	14 183 265	7 135 551,71	-48,62 %	1 989 000

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **7,14 M€ (- 6,74 M€ / CA 2019)** et comprennent :

- Le **FCTVA** s'élève à **0,31 M€** (-1,23 M€ / CA 2019).
- Les **subventions** s'élèvent à **0,93 M€** (-2,11 M€ / CA 2019). Les projets ayant perçus le plus de subventions sont :
 - le stade couvert d'athlétisme pour 366,9 K€ correspondant aux soldes des subventions de la Région, et du CNDS.
 - les eaux pluviales pour 231,3 K€ de divers financeurs.
 - l'habitat pour 165,5 K€ de l'ANAH sur le suivi animation du PIG 2019
 - Le Plan Paysage pour 20 K€ par le DREAL et la DDTM.
 - La refacturation du service Commun Informatique pour 113,9 K€
 - La rocade de déplacement pour 30,64 K€ de participation du Conseil Départemental concernant les travaux de déplacement de réseaux.
- Le chapitre **204** pour des remboursements d'aide à l'accession à la propriété et du FCTVA par le SGPU (Syndicat de Gestion du Pôle Universitaire) pour **133,9 K€**.
- Le **chapitre 21** s'élève à **647,9 K€** (+641,1 K€ / CA 2019), il s'agit de rétrocessions dans le cadre du portage foncier pour 627,33 K€ et de cession diverses pour 20,5 K€.
- Le **chapitre 16** s'élève à **5 M€** pour la réalisation de deux **emprunts** (2 M€ auprès du Crédit Agricole et 3 M€ auprès de la Banque Populaire de l'Ouest).
- Le **chapitre 27** regroupe des remboursements d'avance et de cautions pour **22,6 K€**.
- Des recettes dans le cadre d'investissements réalisés pour **compte de tiers** à hauteur de **73,6 K€** pour l'extension du réseau de bibliothèque (-482,8 K€ / CA 2019). Elles ont été perçues des communes de Binic-Etables, Le Foeil, Le Vieux-Bourg, Plainte-Haute, Plaintel, Ploec-L'hermitage, Plourhan, Saint-Brandan, Saint-Carreuc et Saint-Quay Portrieux.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
21 804 694,15 €



Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
020 Dépenses imprévues	0,00	100 000	100 000	0,00		0
16 Emprunts et dettes assimilés	4 028 075,95	4 278 000,00	4 300 000,00	4 641 736,74	15,23 %	0
20 Immobilisations incorporelles	894 775,33	1 313 000	1 618 876	778 287,82	-13,02 %	233 858
204 Subventions d'équipement versées	6 929 201,65	9 481 000	11 077 436	5 116 572,10	-26,16 %	1 482 518
21 Immobilisations corporelles	1 233 378,83	3 506 000	7 694 660	5 198 943,40	321,52 %	1 190 070
23 Immobilisations en cours	8 242 802,43	8 653 000,00	10 573 746,98	5 642 040,97	-31,55 %	3 165 043
27 Immobilisations financières	328 673,53	0	356 200	212 472,75	-35,35 %	0
45 Comptabilité distincte rattachée	553 868,49	1 037 000	1 038 152	214 640,37	-61,25 %	0
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	22 210 776,21	28 368 000	36 759 070	21 804 694,15	-1,83 %	6 071 490

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 21,80 M€ (-406,1 K€ / CA 2019) dont 723,5 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (achat de masques, fond covid,...) faisant l'objet d'un étalement de charges en section d'investissement (DB-010-2021). Les autres dépenses se composent de :

- **4,64 M€** de remboursement du **capital de la dette** (+0,61 M€ / CA 2019).
- **16,23 M€** de **dépenses d'équipement** (-1,72 M€ / CA 2019) qui découlent du Plan Pluriannuel d'Investissement de l'agglomération. Les principales dépenses sont :
 - Les **projets propres de l'agglomération** qui s'élèvent à **10,9 M€** (+0,53 M€ / CA 2019) dont 3,33 M€ pour l'acquisition du bâtiment du CIAS à TREGUEUX, 856,9 K€ pour le stade couvert d'athlétisme (-2,99 M€ / CA 2019), 2,73 M€ pour la politique eaux pluviales (-1,15 M€ / CA 2019), 576 K€ dans le cadre de la défense incendie (+391,2 K€ / CA 2019), 90,2 K€ d'acquisitions foncières dans le cadre de la politique habitat (-23,9K€ / CA 2019), 588 K€ pour l'entretien des parcs d'activités (+458,3 K€ / CA 2019), 286,9 K€ dans le cadre du PLU/PLUI (-50,6 K€ / CA 2019), 664,7 K€ pour la Rocade Urbaine concernant les travaux d'aménagement d'un giratoire au niveau de l'échangeur entre la rocade urbaine (RD700) et la rue Marcel Proust.
 - Les **subventions d'équipement versés par l'agglomération** qui s'élèvent à **5,12 M€** (- 1,81M€ / CA 2019) dont 1,9 M€ (-190 K€) pour la politique Habitat (amélioration du parc privé, aide à la charge foncière,...), 746,7 K€ (-318 K€) pour

la politique Economie, 764,6 K€ pour le déploiement territoire de l'agglomération (-20,8 K€), 182 K€ (-250 K€) pour la politique Enseignement Supérieur (Pôle universitaire et extension du CNAM), 757,4 K€ pour le contournement sud échangeur du Perray, 140,73 K€ pour le fonds de Recherche Innovation, 350 K€ pour le Quartier de Brézillet concernant l'acquisition du hall râteau à la ville de Saint-Brieuc, 46 K€ pour la rénovation totale de l'éclairage public sur les parcs d'activités, 40,7 K€ pour l'éclairage public sur le giratoire Marcel Proust, 50 K€ de participation à l'acquisition de matériel pour le Pôle Nautique, 30 K€ pour l'aide à l'installation de médecin (cabinets médicaux) et 39 K€ pour des travaux de voirie sur Lanfains et Yffiniac.

- Des **investissements pour compte de tiers donnant lieu à terme à un remboursement intégral pour 214,6 K€** (-339,27 K€ / CA 2019). Ces dépenses sont effectuées dans le cadre de la délégation d'aide à la pierre 177,1 K€ et du réseau de bibliothèque 37,6 K€.

- **Des immobilisations financières pour 212,5 K€ (-116 K€/2019) dont 50 K€ pour le Pass investissement multi-collectivités (prêt à une entreprise) et 156,35 K€ pour le « Covid Résistance Bretagne (avance remboursable aux associations et petites entreprises).**

B – BUDGET ANNEXE TRANSPORT

Le compte administratif 2020 du budget transport s'établit en mouvements budgétaires à 45 949 021,47 € de dépenses réelles et d'ordre et 45 125 553,98 € de recettes réelles et d'ordre, section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent d'exploitation cumulé de 2 001 399,23 €
- un déficit d'investissement cumulé de -2 824 866,72 €

L'annexe 4 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget transport avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des opérations de cession, du résultat capitalisé, le **compte administratif du budget transport s'établit à 24 654 930,35 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 34 620 505,40 €.**

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les Tub ne sont plus gérés en Délégation de Service Public via un opérateur privé mais le sont dans le cadre d'une Société Publique Locale (DB-049-2012 / Saint-Brieuc Agglomération). Par conséquent, le Budget Annexe Transport est assujéti à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2013 sauf pour certaines opérations particulières comme le Pôle d'Echange Multimodal (PEM).

Les faits marquants de l'année 2019 ont été l'adoption du Plan de Déplacement Urbain 2020-2030 le 19 décembre 2019, la gestion en année pleine de 29 circuits scolaires à l'échelle des 19 communes sur lesquelles la compétence transport scolaire était gérée par la Région avant le 1^{er} septembre 2018, l'inauguration du nouveau dépôt des bus le 8 septembre 2019 ainsi que l'inauguration commune de la phase 2 du chantier TEO et du pôle d'échange multimodal (PEM) le vendredi 20 septembre 2019.

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire qui impacte les recettes et dépenses d'exploitation.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 22 231 013,90 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
13 Atténuations de charges	7 600,85	1 000	1 000	1 370,73	-81,97 %	0
70 Produits de gestion courante	3 929 858,66	3 807 230	3 425 230	2 812 755,53	-28,43 %	0
73 Versement mobilité	18 037 528,02	16 950 000	16 950 000	16 703 627,16	-7,40 %	0
74 Dotations, subventions et participations	1 844 436,41	1 945 100	1 945 100	1 834 527,26	-0,54 %	0
75 Autres produits de gestion courante	125 395,28	127 670,00	127 670,00	160 716,39	28,17 %	0
76 Produits Financiers	0,00	0,00	0,00	747,00		0
77 Produits exceptionnels	261 852,01	10 000	721 731	717 269,83	173,92 %	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	24 206 671,23	22 841 000	23 170 731	22 231 013,90	-8,16 %	0

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 22,23 M€ (-1,97 M€ /CA 2019) et comprennent:

- Les **produits de gestion courante** s'élèvent à **2,81 M€** (-1,11 M€ / CA 2019). Sur ce montant les recettes voyageurs représentent 2,77 M€ (-1,08 M€ / CA 2019). Retraité du

III

remboursement de 253,1 K€ sur l'exercice 2019 par BAT sur perçu sur les dépenses Proxitub/GMU/NOCTUB de 2018, les recettes voyageurs diminuent de -0,82 M€ entre 2019 et 2020. Les recettes voyageurs correspondent principalement aux recettes commerciales TUB, Proxitub, Mobitub et Rou'libre à hauteur de 2,31 M€ (-959,4 K€ / CA 2019) et aux « titres sociaux » (titres vendus aux communes qui accordent un tarif préférentiel sous condition de ressources) pour 461,5 K€ (-123,2 K€ / CA 2019). La crise sanitaire a eu un impact important sur les recettes via une mobilité plus contrainte mais également une politique de non prélèvement des échéances mensuelles d'avril et de mai ainsi que l'émission de bons de réduction pour les abonnés annuels ayant payé au comptant. Pour finir, on peut noter les redevances abris-bus pour 42,5 K€ (-2,5 K€ / CA 2019).

- Le **Versement Mobilité** s'élève à **16,70 M€** (-1,33 M€ / CA 2019). Le versement mobilité est acquitté par les employeurs publics ou privés qui emploient onze salariés et plus. Conformément à la délibération DB-155-2017, le taux de versement mobilité est de 1,60% pour le périmètre de Saint-Brieuc Agglomération (13 communes) et 0,80 % pour le reste du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui a bénéficié d'une exonération pour 2017 et 2018 avant une montée en puissance du taux de 2019 à 2022 (DB-037-2018). Entre 2019 et 2020, on constate une évolution de -1,75 M€ qui résulterait de la crise sanitaire et économique liée au Covid-19 (chômage partiel, télétravail,...) ainsi qu'à un montant de versement mobilité exceptionnellement élevé en 2019 en raison principalement d'une régularisation (le versement mobilité était en baisse entre 2017 et 2018). Concernant cette baisse, 828 K€ est liée à une régularisation de 2018 perçue en 2019. Pour le reste de cette évolution, les informations dont nous disposons aujourd'hui ne permettent pas de déterminer ce qui découle de la crise sanitaire et économique de ce qui découle d'un montant de versement mobilité exceptionnellement élevé en 2019. L'agglomération est donc en attente de réponse de 2 courriers adressés à l'ACOSS pour avoir les éléments indispensables à cette analyse. Cette baisse de -1,75 M€ est minimisée par le taux de versement mobilité passé de 0,40 % à 0,80 % en 2020 sur une partie du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération soit +440 K€ entre 2019 et 2020 (uniquement l'ACOSS, la MSA ne faisant pas cette distinction).
- Les **dotations et participations** s'élèvent à **1,83 M€** (-19,5 K€ / CA 2019). La dotation générale de décentralisation versée par l'Etat et la Région s'élèvent à 909,5 K€ (stable / CA 2019). L'autre recette principale concerne une participation de la Région à hauteur de 789 K€ (stable / CA 2019) pour l'exercice de la compétence transport scolaire. Les autres recettes concernent une participation de 75,4 K€ (-19,5 K€ / CA 2019) pour les actions menées dans le cadre du PIA-Jeunesse (Projet innovants en faveur de la jeunesse / DB-151-2016) qui vise à favoriser l'émergence de politiques de jeunesse globales, intégrées et novatrices (Noc'TUB) et 60,6 K€ (stable / CA 2019) de participation de la Région pour la gestion de la ligne 7.
- Les **autres produits de gestion courantes** s'élèvent à **160,7 K€** (+35,3 K€ / CA 2019) et correspondent pour 148,2 K€ (+23,3 K€ / CA 2019) à la compensation assurée par l'Etat liée au manque à gagner dû au relèvement du seuil de 9 à 11 employés pour l'éligibilité au Versement Mobilité. La compensation 2019 de 125 K€ comprenait 102,3 K€ pour l'exercice 2019 ainsi qu'un rappel de 22,7 K€ pour l'exercice 2018. La compensation perçue en 2020 s'élève à 148,2 K€ dont 124,9 K€ pour l'exercice 2020 ainsi qu'un rappel de 23,3 K€ pour l'exercice 2019.

- **Les produits exceptionnels s'élèvent à 717,3 K€ (+455,4 K€ d'écritures comptables (+24,7 K€ / CA 2019), 15 K€ de prime exceptionnelle perçue au titre du dispositif ALVEOLE visant à accompagner le développement du stationnement vélo sur le territoire national (nouveau 2020) et 6,9 K€ d'amendes TUB (+0,9 K€ / CA 2019).** Par ailleurs, la diminution d'un certain nombre de dépenses d'exploitation (chômage partiel, carburant, prestations non réalisées,...) a conduit Baie d'Armor Transports à reverser 669,8 K€ à l'agglomération (exceptionnel 2020). L'année 2019 comprenait un remboursement par Réseau Ferré de France sur le PEM pour 249 K€ (-249 K€ / CA 2019).

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
18 673 520,75 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
011 Charges à caractère général	16 104 297,53	16 978 555	17 850 847	17 475 595,59	8,52 %	0
012 Charges de personnel	585 860,52	644 900	644 900	593 961,92	1,38 %	0
022 Dépenses imprévues	0,00	50 000	50 000	0,00		0
65 Autres charges de gestion courante	381 613,84	271 900	275 308	260 813,28	-31,66 %	0
66 Autres charges financières	260 354,32	243 000	243 000	238 263,65	-8,48 %	0
67 Charges exceptionnelles	143 251,18	724 000	304 300	104 886,31	-26,78 %	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	17 475 377,39	18 912 355	19 368 355	18 673 520,75	6,86 %	0

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 18,67 M€ (+1,19 M€ / CA 2019) dont :

- **Les charges à caractère général s'élèvent à 17,48 M€ (+1,37 M€ / CA 2019).**

La dépense principale concerne **le réseau des transports pour 17,3 M€ (+1,5 M€ / CA 2019)** avec en particulier la rémunération de l'exploitant qui s'élève à 15,88 M€ (+1,05 M€ / CA 2019) dont 13 M€ de rémunération de base, 1,24 M€ pour les services Proxitub/Mobitub/Domitub/Roulibre, 234,6 K€ pour le remboursement des frais de gestion de la régie de recettes des TUB et du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs (SAEIV) et 83,3 K€ dans le cadre de la démarche qualité. La progression de la rémunération de l'exploitant résulte principalement de l'impact de l'avenant n°18 pour 271 K€ (Domi'TUB, nouveau dépôt des bus,...), de l'avenant n°19 pour 320 K€ (desserte du collège d'Hillion et amélioration de la régularité de la ligne B), de l'ajustement des parts variables pour 130 K€, d'une hausse du remboursement des frais de gestion de la régie de recettes des TUB et du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageurs pour 117,7 K€ et des frais de déménagement au nouveau dépôt pour 64,7 K€. Retraité d'une minoration de 253,8 K€ du montant de l'actualisation 2020 en raison d'un trop perçu sur les dépenses Proxitub/GMU/NOCTUB en 2019, la rémunération de l'exploitant progresse de +1,3 M€ entre 2019 et 2020 pour atteindre 16,13 M€. Parmi les autres dépenses, il y a l'application de la convention d'affrètement avec la Région Bretagne des lignes Breizhgo et des frais de gestion de la ligne 7 pour un montant de 304,5 K€ (+0,7 K€ / CA 2019). La région perçoit une compensation de pertes de recettes pour 423,6 K€ (+405 K€ / CA 2019) conformément à la délibération DB-244-2019 du 24 octobre 2019 qui fait l'objet d'une régularisation de +282,4 K€ pour les années 2017-2019. Pour finir, Le transport exclusivement scolaire non compris dans la rémunération de BAT s'élèvent à 613,5 K€ (+56,8 K€ / CA 2019). Le **PDU** représente **84,7 K€ (+38,9 K€ / CA 2019)** dont l'expérimentation de VAE en libre service est la dépense principale pour 65,1K€ (nouveau 2020). Cette expérimentation actée lors du BP 2019 a finalement eu lieu sur l'exercice 2020 avec 2 stations (centre ville et port du légué). Les autres actions concernent principalement l'entretien du mobilier urbain en accessibilité PMR pour 14,9 K€ (-11,1 K€ / CA 2019). L'évolution à la baisse vient du solde de la révision du PDU pour 16,3 K€ sur l'exercice 2019. Les dépenses de **TEO** s'élèvent à

39,2 K€ (-90,2 K€ / CA 2019) et concernent des frais de communication (CA 2019), des fournitures pour 9 K€ (nouveau 2020) et les frais relatifs à la commission d'indemnisation pour 1,7 K€ (-4,4 K€ / CA 2019). Pour le **PEM**, les dépenses s'élèvent à **26,8 K€** (-58,2 K€ / CA 2019) et se composent principalement de maintenances (passerelle) et de frais juridiques. Les **dépenses communes** à toutes ses opérations s'élèvent à **28,4 K€** (-15,3 K€ / CA 2019).

Le réseau des transports fait l'objet de 2 régularisations sur 2020 :

-253,8 K€ sur montant de l'actualisation 2020 de la rémunération de l'exploitant en raison d'un trop perçu sur les dépenses Proxitub/GMU/NOCTUB en 2019. la rémunération de l'exploitant s'élève donc à 16,13 M€ (+1,3 M€ / CA 2019) .

+282,4 K€ sur l'exercice 2020 concernant l'affrètement des lignes Breizhgo pour les années 2017-2019.

Covid-19 :

> L'impact de la crise sanitaire sur le réseau présente une diminution du trafic voyageurs au plus bas à -95 % pendant le confinement pour remonter à -13 % à la rentrée 2020.

> La diminution d'un certain nombre de dépenses d'exploitation (chômage partiel, carburant, prestations non réalisées,...) a conduit Baie d'Armor Transports à reverser 669,8 K€ à l'agglomération fin 2020.

- Les **charges de personnel** s'élèvent à **594 K€** (+8,1 K€ / CA 2019).

L'évolution est principalement liée à l'effet en année pleine de 3 postes partiellement vacants en 2019 minimisé par un recours moins important à des contractuels.

- Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **260,8 K€** (-120,8 K€ / CA 2019) et comprennent principalement 156,6 K€ (+26,7 K€ / CA 2019) de reversement de recettes à la Région suite au transfert de la compétence transport scolaire, 45,9 K€ (-150,2 K€ / CA 2019) de participation aux contrats des autorités organisatrices de second rang de transport scolaire (Jean XXIII), 28,2 K€ (stable / CA 2019) de participation aux frais de gestion de l'espace Korrigo situé dans le nouvel espace voyageur de la gare SNCF, 19,7 K€ (stable / CA 2019) pour des actions en faveur du développement du covoiturage et 5,9 K€ (+5,2 K€ / CA 2019) de participation aux abonnements scolaires réglementés auprès de la SNCF. Cette évolution des autres charges de gestion courante est principalement liée à la reprise des services scolaires sur Plaintel par Baie d'Armor Transports depuis septembre 2019 (cf avenant 17 contrat OSP).

- Les **charges financières** s'élèvent à **238,3 K€** (-22,1 K€ / CA 2019) et concernent le paiement des intérêts d'emprunts.

Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements et son remboursement commence en février 2021 (4M€ mobilisés sur 2020 et 6 M€ début 2021).

- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **104,9 K€** (-38,4 K€ / CA 2019) et correspondent principalement à l'indemnisation des professionnels riverains pour 61 K€ (-69,5 K€ / CA 2019) dans le cadre du projet TEO ainsi qu'à des annulations de titres sur exercices antérieurs pour 30,8 K€ (+29,7 K€ / CA 2019).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
12 389 491,50 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
10 Dotations, fonds divers et réserves	791 191,45	0	0	192 398,51	-75,68 %	0
13 Subventions d'investissement	434 561,00	333 800	333 800	2 669 747,18	514,35 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 097 056	17 132 398	4 000 000,00		0
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	251,40		0
21 Immobilisations corporelles	10 102,00	300	550 840	562 657,67	5469,77 %	0
23 Immobilisations en cours	589 463,22	0	0	0,00	-100,00 %	0
45 Comptabilité distincte rattachée	4 305 912,32	3 098 900,00	3 653 900	4 964 436,74	15,29 %	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	6 131 229,99	6 530 056	21 670 938	12 389 491,50	102,07 %	0

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **12,39 M€ (+6,26 M€ / CA 2019)** dont :

- Le **FCTVA** perçu sur l'exercice 2020 dans le cadre des opérations d'investissements s'élèvent à **192,4 K€ (-598,8 K€ / CA 2019)**.
- Les **subventions d'investissement** perçues en 2020 s'élèvent à **2,67 M€ (+2,23 M€ / CA 2019)** et correspondent principalement à 1,727 M€ de subventions de la Région et du Département dans le cadre du PEM et 562 K€ de subventions dans le cadre de TEO (Région,...). Concernant le PDU, le montant des subventions s'élève à 380 K€ dont 300 K€ de subventions de l'État dans le cadre de la loi relative à la Transition Énergétique pour une Croissance Verte pour divers projets dont 257 K€ pour l'aménagement de la vallée de Gouëdic et 80,1 K€ du budget principal de l'agglomération pour les aides à l'acquisition de VAE auprès des particuliers dans le cadre du « fonds d'aides Covid-19 » (DB-300-2020). Le solde sera perçu sur 2021.
- **L'emprunt** s'élève à **4 M€ (+4 M€ / CA 2019)**. Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements. 4 M€ ont été mobilisés en 2020 et 6 M€ début 2021. Son remboursement débute en février 2021.
- Les **immobilisations corporelles** s'élèvent à **562,7 K€ (-26,7 K€ / CA 2019)** et correspondent principalement à des cessions dont la vente de l'ancien dépôt de bus à la ville de Saint-Brieuc pour 550 K€.
- **4,96 M€ en comptabilité distincte rattachée** (+658,5 K€ / CA 2019) dont 1,87 M€ de recettes dans le cadre du **PEM** et 3,09 M€ de recettes dans le cadre de **TEO**. Sur ce montant 4,45 M€ correspondent au remboursement de la ville de Saint-Brieuc dans le cadre des investissements réalisés par l'agglomération pour son compte sur la base de la convention de maîtrise d'ouvrage unique et 511,7 K€ correspondent à des subventions perçues de la Région par l'agglomération pour le compte de la ville de Saint-Brieuc et destinées à lui être reversées en temps que maître d'ouvrage.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
5 981 409,60 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
16 Emprunts et dettes assimilées	1 129 390,02	1 171 000	1 171 000	1 170 178,68	3,61 %	0
20 Immobilisations incorporelles	22 518,50	109 000,00	290 302,00	67 754,00	200,88 %	93 008
21 Immobilisations corporelles	692 736,59	1 684 200	3 035 423	1 726 649,98	149,25 %	166 158
23 Immobilisations en cours	16 338 324,02	4 395 601	6 431 812	1 424 643,43	-91,28 %	415 113
45 Comptabilité distincte rattachée	10 582 928,15	3 098 900	3 755 735	1 592 183,51	-84,96 %	281 107
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	28 765 897,28	10 458 701	14 684 271	5 981 409,60	-79,21 %	955 387

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 5,98 M€ (-22,78 M€ / CA 2019) dont :

- Le **remboursement du capital** des emprunts contractés pour financer les investissements pour **1,17 M€ (+40 K€ / CA 2019)**.
 Un emprunt de 10 M€ a été réalisé fin 2020 pour financer les investissements et son remboursement commence en février 2021 (4M€ mobilisés sur 2020 et 6 M€ début 2021).
- Les **dépenses d'équipements réalisées pour le compte de Saint-Brieuc Armor Agglomération** s'élèvent à **3,15 M€** pour 2020 (-13,88 M€ / CA 2019) :
 - **2,11 M€** pour le **réseau des transports** (-2,41 M€ / CA 2019) dont 420,7 K€ (-3,45 M€ / CA 2019) pour la construction du grand dépôt de bus et 1,69 M€ pour les autres dépenses (+1,04 M€ / CA 2019) dont les principales concernent l'acquisition de 3 bus hybrides pour 952,2 K€, l'acquisition de 3 bus articulés d'occasion et leur équipement pour 227,2 K€, le solde du programme de rénovation des bus 2019 pour 197 K€, le solde du matériel commandé en 2019 pour le nouveau dépôt des TUB pour un montant de 151 K€ (dépôt en rayonnage, cabine de peinture, station pneu, plateforme carrosserie, pose de système de frein, chariots élévateur...), du matériel embarqué et des postes radios (priorité des bus aux carrefours à feux) pour 49,6 K€, l'acquisition de 38 Vélos à assistance électrique pour le service Rou'libre pour 40,5 K€ et le remplacement du sanitaire à l'arrêt les Villages-Espace Commercial pour les conducteurs du réseau TUB pour 38,4 K€.
 - **549,3 K€** pour **TEO** (-8,69 M€ / CA 2019). Les investissements de l'agglomération sur des projets dont elle est maître d'ouvrage s'élèvent à 480,8 K€ pour 2020 (acquisition foncière, réalisation des travaux d'aménagement définitifs des équipements...). Par ailleurs, l'agglomération a versé 68,5 K€ de subventions d'équipements au Syndicat Départemental d'Électricité.
 - **-345,9 K€** pour le **PEM** (-3,23 M€ / CA 2019). L'exercice 2020 a fait l'objet d'une régularisation de TVA qui se traduit par une minoration des dépenses réalisées sur les exercices antérieurs.
 - **841,4 K€** pour le **PDU** (+444,2 K€ / CA 2019) dont 319,1 K€ pour la requalification en voie verte de l'ancienne voie ferrée reliant la gare SNCF de Saint-Brieuc au port du légué. Les travaux actuels concernent la section rue Berthollet – rue du Valais). Les autres dépenses notables sont 134 K€ pour la réalisation d'une voie verte dans la vallée du Gouëdic, 120 K€ d'aide

à l'acquisition de VAE auprès des particuliers dans le cadre de « d'aides Covid-19 » (DB-300-2020), 108,2 K€ dans le cadre du schéma directeur cyclable (91 K€ de fonds de concours et 17,2 K€ pour le lancement de sa révision), 78,9 K€ pour la mise en accessibilité du réseau, 27,4 K€ de participation à la plateforme Korrigo, 13,3 K€ pour le solde de la révision du PDU et 12,4 K€ pour la pose d'abris à vélo (CNAM,...).

- Les **dépenses d'équipements réalisées pour compte de tiers c'est à dire pour le compte de la ville de Saint-Brieuc** s'élèvent à **1,59 M€** pour 2020 (-8,98 M€ / CA 2019) :
 - **1,045 M€** pour le PEM (-6,44 M€ / CA 2019). La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la passerelle, le parking en silo, le boulevard Carnot,...
 - **547,3 K€** pour TEO (-2,54 M€ / CA 2019). Sur ce montant, 146,4 K€ concernent la phase 3 de TEO. La ville a délégué sa maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération (convention de maîtrise d'ouvrage unique) pour la réalisation de différents projets tels que la place Dugesclin, la rue du combat des Trente,...
- Les **avances auprès des entreprises** dans le cadre des travaux d'investissements pour **63,6 K€** (+40 K€ / CA 2019).

C – BUDGET ANNEXE EAU

Le compte administratif 2020 s'établit à 22 540 790,70 € HT de dépenses réelles et d'ordre, et 36 975 589,69 € HT de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent d'exploitation cumulé de 6 101 572,10 €
- un excédent d'investissement cumulé de 8 333 226,89 €

L'annexe 5 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget EAU avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs, **le compte administratif du budget EAU s'établit à 19 314 321,17 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 18 005 047,90 €.**

Ce budget 2020 se caractérise par l'exercice de la compétence Distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire. Cette compétence s'exerce selon 2 modes de gestion : la régie et la délégation de service public.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 17 422 961,47 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
13 Atténuations de charges	102 360,16	80 000	80 000	61 826,68	-39,60 %	0
70 Produits de gestion courante	16 515 810,06	16 858 000	16 858 000	16 621 637,71	0,64 %	0
72 Travaux en régie	305 353,00	664 250	664 250	378 741,99	24,03 %	0
74 Dotations, subventions et participations	299 459,48	87 000	195 864	211 950,97	-29,22 %	0
75 Autres produits de gestion courante	104 383,82	90 000	90 000	115 288,89	10,45 %	0
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	3 115,10		0
77 Produits exceptionnels	93 825,09	0	0	30 400,13	-67,60 %	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	17 421 191,61	17 779 250	17 888 114	17 422 961,47	0,01 %	0

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 17,42 M€ (STABLE/ CA 2019) et se composent de :

- **16,62 M€ de produits des services** (+0,11 M€ / CA 2019) dont principalement:
 - 12,25 M€ de ventes d'eau aux abonnés (- 0,66 M€ / CA 2019). La convergence tarifaire a été validée par délibération du 20 décembre 2018 suite à l'harmonisation de la compétence. Elle s'applique dès 2019 pour la mise en place d'une tarification unifiée à horizon 2023.
 - 2,65 M€ sont des ventes d'eau en gros. +0,49 M€ rapport à 2019 (hors redevance prélèvement).
 - 1,60 M€ (+0,42M€ / CA 2019) correspondent aux redevances perçues sur les consommations d'eau qui sont intégralement

reversées à l'Agence de l'Eau pour d'origine domestique et au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable pour le financement de la qualité et de l'interconnexion. Il existe toutefois un décalage dans le temps entre les dates réelles de perception et de reversement aux organismes.

- 118 K€ correspondent aux produits des travaux de branchements au réseau (-96 K€ / CA 2019).
- **212 K€ de subventions d'exploitation** (-87 K€ / CA 2019) versées par l'Agence de l'Eau (170 K€), le Conseil Départemental (28 K€) et le Conseil Régional (14 K€) pour la réalisation d'actions pour la protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les actions concernent le milieu rural (agriculture, aménagements bocagers, continuité écologique), les communes et les particuliers. Elles s'inscrivent dans le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Baie de Saint-Brieuc.
- **30 K€ de produits exceptionnels** (-63 K€ /CA 2019) dont 15 K€ de pénalités et d'indemnités et 15 K€ de remboursement de sinistres et contentieux.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
9 611 752,89 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
011 Charges à caractère général	3 900 334,02	4 765 000	4 877 553	4 378 586,02	12,26 %	0
012 Charges de personnel	2 857 235,40	3 174 000	3 174 000	2 861 270,99	0,14 %	0
014 Atténuations de produits	1 095 337,68	1 235 000	1 390 317	1 370 879,00	25,16 %	0
022 Dépenses imprévues	0,00	55 000	55 000	0,00		0
65 Autres charges de gestion courante	110 605,06	114 000	133 500	126 914,43	14,75 %	0
66 Autres charges financières	679 237,71	637 000	637 000	607 669,77	-10,54 %	0
67 Charges exceptionnelles	94 952,85	121 000	351 730	266 432,68	180,59 %	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	8 737 702,72	10 101 000	10 619 100	9 611 752,89	10,00 %	0

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 9,61 M€ (+0,87 M€ / CA 2019) et se composent de :

- **4,4 M€ de charges à caractère général** (+ 500 K€ / CA 2019) dont 2,3 M€ fournitures (+0,1 M€ / CA 2019), 0,89 M€ de charges et services extérieurs (+40 K€ / CA 2019) et 1,23 M€ de redevances versées au Syndicat départemental d'alimentation en eau et à l'Agence de l'eau.

A ce titre, les achats d'eau augmentent pour atteindre 662 K€ (+111 K€ / CA 2019), les produits de traitements atteignent 589 K€ (+59 K€ / CA 2019), les redevances reversées atteignent 1,23 M€ (+395 K€ /2019).

Concernant l'augmentation des dépenses en achat d'eau, cela résulte du fait qu'en 2020, le réservoir des chatelets a fait l'objet de travaux, ainsi nous avons eu recours à un approvisionnement par le SDAEP pour alimenter le secteur de Ploufragan. L'entreprise

diligentée pour faire les travaux a dépassé le délais d'exécution pour conséquence une demande plus importante en achat d'eau.

l'augmentation des redevances s'expliquent par le versement sur l'exercice 2020, du solde 2019 des redevances pollution et modernisation, qui était la première année de l'exercice des compétences sur le territoire des 32 communes que compte l'agglomération. Cette augmentation est aussi le fruit de l'augmentation des forfaits d'interconnexion.

- **2,86 M€ de charges de personnel** (Stable/ CA 2019). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Nous pouvons expliquer cette évolution par les faits suivants :
 - le Glissement Vieillessement technicité explique 10 K€.
 - l'application du PPCR 2020 explique 5 K€
 - les créations de postes permanents en 2020 pour 28 K€
 - l'économie vacances de poste entre les départs d'agents et le recrutement d'agents en 2020 pour -37 K€.
- **1,4 M€** pour le reversement de la **redevance pollution** perçue auprès des abonnés à l'agence de l'eau (+0,3 M€ / CA 2019).
- **127 K€** au titre des **autres charges de gestion courante** dont le chèque eau dans le cadre de la tarification sociale de l'eau pour 36 K€ et les créances admises en non valeur ou éteintes qui augmentent de 15 K€ pour atteindre 91 K€. Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concerne les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
- **608 K€** au titre des **charges financières** (-71 K€ / CA 2019). Ces charges correspondent au remboursement des intérêts des emprunts réalisés.
- **266 K€** de **charges exceptionnelles** (+171 K€ / CA 2019) qui correspondent principalement à des annulations de titres sur exercices antérieurs pour 103 K€ et à des charges exceptionnelles pour 163 K€.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

582 086,43 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0	100 000	0,00		0
13 Subventions d'investissement	421 292,69	131 000	307 460	399 680,40	-5,13 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	14 017 000	110 530	5 690,32	-99,89 %	0
23 Immobilisations en cours	0,00	0	0	18 588,34		0
27 Autres immobilisations financières	111 793,60	0	159 000	158 127,37	41,45 %	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	5 533 086,29	14 148 000	676 990	582 086,43	-89,48 %	0

Les recettes d'investissement s'élèvent à 582 K€ (-4,91 M€ / CA 2019) et se composent de :

- **400 K€ de subventions d'investissement** dont 25 K€ de subventions de l'annexe des Transports pour des travaux réalisés dans le cadre des projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO et PEM, 142 K€ de subventions agence de l'eau et département, 17 K€ de fonds de concours des communes, 216 k€ de travaux en direction des professionnels.
- **0,16 M€ de récupération de la TVA** déductible par l'intermédiaire des délégataires sur les travaux réalisés sur les territoires des Délégations de Service Public (+ 40 K€ / CA 2019). Les contrats de DSP qui prévoient le transfert du droit à déduction de TVA prennent fin le 1^{er} juillet 2018. Les lignes de dépenses deviennent alors comme le reste du budget assujetties à la TVA et l'Agglomération récupère directement la TVA sur ses investissements.
- **5,6 K€** au chapitre 16, correspondant à une participation à un emprunt de l'Armor Communauté
- **18,6 K€** au chapitre 23, correspondant à un remboursement d'avance sur marché.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
9 702 568,28 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019		Exercice 2020		Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	100 000,00	0,00		0
13 Subventions d'investissement	0,00	0	39 010	37 901,27		0
16 Emprunts et dettes assimilées	2 223 013,16	2 249 000	2 249 000	2 253 252,86	1,36 %	0
20 Immobilisations incorporelles	20 821,24	637 000	758 599	56 446,90	171,10 %	122 159
21 Immobilisations corporelles	542 379,76	922 000	1 061 302	413 100,67	-23,84 %	148 201
23 Immobilisations en cours	5 774 256,57	18 018 250	19 482 165	6 941 866,58	20,22 %	4 009 439
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	8 560 471	21 826 250	23 690 076	9 702 568,28	13,34 %	4 279 800

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 9,7 M€ (+ 1,1 M€ CA 2019) et se composent de :

- **2,25 M€** de remboursement du **capital de la dette** (+30 K€ / CA 2019)
- **7,41 M€** de dépenses d'équipement sont en hausse (+1,07 M€/CA 2019) :
 - **5,8 M€ se répartissent** sur les « priorités de services » (2,9 M€) et les « projets d'aménagement » (2,9 M€).
 - **196 K€** dans le cadre de la construction de la nouvelle usine d'eau potable (-75K€ / CA 2018). les travaux débuteront sur l'exercice 2021.
 - **530 K€** de travaux réalisés dans le cadre des projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO et PEM (+263 K€ / CA 2019).
 - **294 K€** d'acquisition de matériels (-19 K€ / CA 2019) dont 134 K€ de matériels industriels.
 - **77 K€** de travaux réalisés sur le Centre Technique de l'eau et bâtiments d'exploitation
 - **102 k€** de subventions d'équipements

- **379 K€ de travaux en régie**

Pour rappel, le niveau des dépenses d'investissement sur le budget annexe de l'eau est lié à la nécessité de la réalisation d'investissements conséquents (nouvelle usine de production d'eau,...). Le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) du budget eau prévoit environ 120 M€ d'investissements entre 2019 et 2028.

D –BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2020 du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 33 128 626,45€ HT de dépenses réelles et d'ordre, et 34 439 989,25 € HT de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent d'exploitation cumulé de **6 505 411,58 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **- 5 194 048,78 €**

L'annexe 6 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs transférés, **le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement s'établit à 26 560 102,00 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 18 462 834,00 €.**

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 16 161 294,93 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
013 Atténuations de charges	38 834,12	25 000	25 000	58 123,02	49,67 %	0
70 Produits de gestion courante	14 722 322,49	14 757 000	14 757 000	15 276 305,78	3,76 %	0
72 Travaux en régie	438 000,00	434 000	434 000	378 741,99	-13,53 %	0
74 Dotations, subventions et participations	166 742,70	30 000	30 000	52 366,15	-68,59 %	0
75 Autres produits de charge courante	287 752,92	334 000	334 000	351 985,50	22,32 %	0
77 Produits exceptionnels	38 964,06	2 000	500 000	43 772,49	12,34 %	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	15 692 616,29	15 582 000,00	16 080 000,00	16 161 294,93	2,99 %	0

Les recettes d'exploitation s'élèvent à 16,16 M€ (+0,47 M€ / CA 2019) et comprennent :

- **15,28 M€** constituent les **Produits des services** (+ 0,56 M€ / CA 2019) dont :
 - 13,5 M€ (+0,8 M€ / CA 2019) constituent le produit de la redevance assainissement collectif perçue auprès des abonnés (particuliers et professionnels).

La convergence tarifaire a été validée par délibération du 20 décembre 2018 suite à l'harmonisation de la compétence. Elle s'applique dès 2019 pour la mise en place d'une tarification unifiée à horizon 2023.

- 525 K€ (+3 K€ / CA 2019) constituent la part de la modernisation des réseaux de collecte qui est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau.
- 261 K€ (-123 K€ / CA 2019) de prestations diverses (dépotage,...).
- 432 K€ (stable) concerne la participation du budget principal pour couvrir les charges d'exploitation liées aux eaux pluviales.
- 562 K€ (-186 K€ / CA 2019) correspondent au produit des travaux de branchements par rapport à de nouveaux abonnés.
- **52 K€** (-115 K€ / CA 2019) concernent des **participations** de l'Agence de l'Eau pour les contrôles des branchements sur l'assainissement collectif.
- **352 K€** constituent les **Produits divers de gestion courante** dont la participation annuelle des industriels du SIVOM pour 236 K€ (+ 29 K€ / CA 2019), la facturation énergie du réseau de chaleur pour 36 K€ (-17 K€ / CA 2019) et 80 K€ pour le déversement des eaux résiduelles.
- **44 K€ de recettes exceptionnelles** (+5 K€ / CA 2019) de vente de ferraille, de recettes sur admission en non valeur et d'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION

6 960 869,82 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
011 Charges à caractère général	2 489 129,07	2 234 000	2 779 553	2 217 695,45	-10,90 %	0
012 Charges de personnel	2 733 132,84	3 080 000	3 055 000	2 693 042,38	-1,47 %	0
014 Atténuations de produits	469 862,97	580 000	702 921	696 161,00	48,16 %	0
022 Dépenses imprévues	0,00	80 000	80 000	0,00		0
65 Autres charges de gestion courante	70 913,49	70 000	72 000	71 837,25	1,30 %	0
66 Autres charges financières	1 258 881,68	1 182 000	1 182 000	1 165 419,65	-7,42 %	0
67 Charges exceptionnelles	115 388,30	100 000	168 500	116 714,09	1,15 %	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	7 137 308,35	7 326 000,00	8 039 974,00	6 960 869,82	-2,47 %	0

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **6,96 M€ (-0,17 M€ / CA 2019)**.

Les dépenses d'exploitation comprennent :

- **2,2 M€ de charges à caractère général** (-0,2 M€ / CA 2019) dont 702 K€ fournitures, énergie, produits de traitement(-63 K€ / CA 2019), 1,30M€(+0,170 M€ / CA 2019) de charges et services extérieurs, dans lesquels nous constatons 468 K€ de remboursement aux communes par les conventions de mandats (-532 K€ /

CA 2019), 177 K€ correspondant à l'impact de l'incendie K€ d'impôts et taxes (-3 K€ / CA 2019).

- **2,69 M€ de charges de personnel** (-40 K€ / CA 2019). Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel communautaire et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Nous pouvons expliquer cette évolution par les faits suivants :
 - le Glissement Vieillessement technicité explique 11 K€.
 - l'application du PPCR 2020 explique 4 K€
 - les créations de postes permanents en 2020 pour 99 K€
 - l'économie vacances de poste entre les départs d'agents et le recrutement d'agents en 2020 pour -150 K€.
- **696 K€ pour redevance pour la modernisation des réseaux** perçue auprès des abonnés à l'Agence de l'Eau (+ 226 K€ / CA 2019).
- **72 K€ au titre des autres charges de gestion courante** (+ 1 K€ / CA 2019). Les « admissions en non valeurs » regroupent les créances juridiquement actives dont le recouvrement est rendu impossible par la situation financière du débiteur tandis que les « créances éteintes » concerne les créances dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
- **1,17 M€ au titre des charges financières** (-94 K€ / CA 2019). Ces charges correspondent au remboursement des intérêts des emprunts réalisés.
- **117 K€ de charges exceptionnelles** (+2 K€ / CA 2019) qui correspondent principalement à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
2 352 701,02€

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0	300 000	111 907,89		0
13 Subventions d'investissement	1 053 461,62	449 000	7 019 484	2 186 339,98	107,54 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	9 473 000	4 655 632	0,00	-100,00 %	0
21 Immobilisations corporelles	0,00	0		3 291,20		0
23 Immobilisations en cours	0,00	0	0	51 161,95		0
27 Autres immobilisations financières	242 510,75	0	0	0,00	-100,00 %	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	6 295 972,37	9 922 000,00	11 975 115,15	2 352 701,02	-62,63 %	0

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2,4 M€ (-4 M€ / CA 2019) et se composent de :

- **2,18 M€ de subventions d'investissement** (+1,13 M€ / CA 2019) qui comprennent entre autre 178 K€ de participation du budget annexe des Transports pour des travaux réalisés dans le cadre des projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO et PEM, 24 K€ de participations du conseil départemental, 285 K€ de la Région pour de la réhabilitation de réseaux et 1,4 M€ de subventions de l'agence de l'eau dans le cadre de divers projets (études, acquisition matériel, ...) ,315K€ de fonds de concours des communes membres.

- La baisse des cettas d'investissements s'explique par le f d'emprunt réalisé en 2020 contrairement à 2019 (-5 M€ / CA 2019)

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

19 599 232,18 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	300 000,00	111 907,89		0
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	174 827,00	61 776,05		111 972
16 Emprunts et dettes assimilées	4 033 643,80	4 076 000	4 076 000	4 152 475,29	2,95 %	0
20 Immobilisations incorporelles	37 862,66	610 000	675 954	114 568,46	202,59 %	36 859
21 Immobilisations corporelles	167 617,03	626 000	794 839	306 557,75	82,89 %	154 834
23 Immobilisations en cours	9 151 046,06	12 866 000	23 350 991	14 851 946,74	62,30 %	6 200 874
45 Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	13 390 169,55	18 178 000,00	29 372 610,00	19 599 232,18	46,37 %	6 504 539

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **19,6 M€ (+6,2 € / CA 2019)** et se composent de :

- **4,15 M€** de remboursement du **capital de la dette** (+ 0,1 M€ / CA 2019), en augmentation du fait de la réalisation d'un emprunt de 5 M€ en 2019.
- **15,3 M€ (+ 6 M€ / CA 2019) dépenses d'équipement dont :**
 - **13,93 M€** consacrés aux « priorités de services » (11,39 M€), et aux « projets d'aménagement » (2,54 M€).
 - **553 K€** de travaux réalisés dans le cadre des projets structurants de Saint-Brieuc Armor Agglomération TEO et PEM.
 - **324 K€** d'acquisition de matériels.
 - **379 K€** de travaux en régie valorisés en investissement
 - **89 K€** de travaux sur le Centre technique de l'Eau et bâtiments exploitation...

E - SPANC

Le compte administratif 2020 du budget SPANC s'établit à 248 236,60 € TTC de dépenses réelles et d'ordre, et 143 351,55 € TTC de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un déficit d'exploitation cumulé de **-116 497,04 €**
- un excédent d'investissement cumulé de **11 611,99 €**

L'annexe 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Assainissement avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, des flux entre budget principal et budgets annexes (charges de personnel et de siège), des opérations concernant les contrats d'emprunt revolving, des résultats antérieurs transférés, **le compte administratif du budget SPANC s'établit à 177 087,83 € de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 131 739,56 €.**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SPANC est soustrait du budget Assainissement et fait l'objet d'un budget annexe TTC. Cette compétence est exercée sur l'ensemble du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération depuis sa création. L'activité se partage entre gestion en régie et prestation de service.

En 2020, le service du SPANC a connu des difficultés dans l'exercice de sa mission : interruption de l'activité liée à la situation sanitaire, arrêt puis départ d'un agent constituant une dépense non compensée par une recette, retard de lancement de la prestation de service concernant les contrôles de bon fonctionnement des installations, et défaillance du prestataire retenu.

Le SPANC fait actuellement l'objet d'une recherche quant à sa gestion, visant à limiter les risques financiers. Cette étude porte notamment sur l'analyse des risques liés aux différents choix possibles d'exploitation, avec pour objectif de parvenir à un fonctionnement budgétaire annuel équilibré.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION 131 739,56 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
70 Produits de gestion courante	196 836	313 000	313 000	125 379,56	-36,30 %	0
74 Dotations, subventions et participations	26 797	3 000	3 000	6 360,00	-76,27 %	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	223 632,83	316 000	316 000	131 739,56	-41,09 %	0

Les recettes réelles d'exploitation baissent de -41,09 % entre le CA 2019 et le CA 2020 et atteignent 131,7 K€ :

- **125,3 K€** (-71,5 K€ / CA 2019) sont les **recettes des contrôles** réalisés sur les installations individuelles.

- **6,4 K€ (-20,4 K€ / CA 2019) concernent des participations pour les contrôles des branchements ainsi que pour l'animation du programme de réhabilitation.**

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION						
177 087,83 €						
Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
011 Charges à caractère général	99 761	118 700	56 629	15 918,61	-84,04 %	0
012 Charges de personnel	177 000	177 000	177 000	160 781,42	-9,16 %	0
022 Dépenses imprévues	0,00	5 000	5 000	0,00		0
65 Autres charges de gestion courante	0,00	1 200	1 200	0,00		0
67 Charges exceptionnelles	1 800,00	5 000	5 000	387,80	-78,46 %	0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	278 561,30	306 900	244 829	177 087,83	-36,43 %	0

Les dépenses réelles d'exploitation progressent globalement de -36,43% entre le CA 2019 et le CA 2020 pour atteindre 177 K€. Les principales dépenses sont :

- **15,9 K€ (-83,8K€ / CA 2019) correspondent aux charges à caractère général.** Ses principales composantes sont les suivantes :
 - **6,8 K€ (-76,7 K€ / CA 2019) soit 3,81 % des dépenses réelles d'exploitation** sont les prestations de contrôles en complément de ceux réalisés en régie. Il s'agit des contrôles des dispositifs d'assainissement individuel.
 - **9,1 K€ (-7,2 K€ / CA 2019) concernent les autres charges à caractère général** dont les frais liés aux contrôles en régie. On peut noter :
 - ✓ Informatique et téléphonie 3,8 K€
 - ✓ Assurances et contentieux 4,3K€
 - ✓ Carburants et entretien des véhicules 0,4 K€
 - ✓ Fournitures 0,6 K€
- **160,7 K€ (-16,2 K€ / CA 2019) soit 90,8% des dépenses réelles d'exploitation** sont les **charges de personnel**. Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel, les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...) ainsi que des charges à caractère générales telles que les formations.
- **0,38 K€ (-1,4 K€ / CA 2019) sont des charges exceptionnelles** et concernent l'annulation d'une recette usager.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	
0 €	

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 197,29	1 700	1 700	0,00	-100,00 %	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	1 197,29	1 700	1 700	0,00	-100,00 %	0

Les recettes réelles d'investissement sont nulles (-1,2 K€ / CA 20

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
0 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
21 Immobilisations corporelles	5 805,60	10 800,00	13 334,24	0,00	-100,00 %	0
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	5 805,60	10 800	13 334	0,00	-100,00 %	0

Le compte administratif 2020 n'enregistre aucune dépense réelle d'investissement.

F – BUDGET ANNEXE COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

Le compte administratif 2020 du budget du service collecte et valorisation des déchets s'établit au global à **23 217 804,22 €** en recettes et à **22 576 389,13 €** en dépenses et cela avant retraitement des opérations d'ordre et des restes à réaliser 2020 détaillés dans la suite du rapport.

La gestion 2020 fait apparaître un surplus de recettes de **641 415,09 €** repartis comme suit :

- Résultat de fonctionnement : **+ 376 014,90 €**
- Résultat d'investissement : **+ 265 400,19 €**

Cependant, l'intégration des résultats du Smitom vient corriger ces excédents. En effet en Octobre 2020, lors de l'intégration des comptes de bilan du Smitom, les résultats 2019 ont été repris selon les modalités inscrites dans la convention de dissolution à savoir :

- En fonctionnement un report à nouveau de **-77 073,69 €** venant de facto diminuer l'affectation du résultat 2019 de Saint Briec Armor Agglomération qui avait été envisagé à 773 177,66 € pour la fixer à **696 103,97 €**.

- En Investissement un report de **-327 706,99 €**

Il en résulte les résultats de clôture suivants :

- un excédent d'exploitation cumulé de **298 941,21 €**
- un besoin de financement d'investissement cumulé de **62 306,80 €**

L'annexe 7 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget DECHETS MENAGERS avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le Compte Administratif du service des déchets ménagers pour l'année 2020 s'établit à **21 486 602,06 €** de dépenses réelles, section d'exploitation et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à **21 079 830,05 €**.

Les budgets des services de collecte et traitement (dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement) connaissent une augmentation de 7,14% avec un taux de réalisation de 93,5%. Cela s'explique en partie par :

- l'augmentation de certaines charges d'exploitation comme le carburant, le poste fourniture de pièces et entretien des véhicules
- l'intégration d'une partie des services de collecte du Smitom de Launay Lantic au 1^{er} Janvier 2020 dans les effectifs de Saint Briec Armor Agglomération
- La reprise de la gestion de déchetterie de Binic Etables sur Mer par Saint Briec Armor Agglomération
- l'évolution des tarifs 2020 de traitement facturés par Kerval et notamment sur de nouvelles filières comme les briques plâtrières.
- Le financement d'une étude sur le mode de financement REOM décidé en Février 2019 par le conseil d'agglomération
- de nouveaux investissements à financer sur le territoire de la Zone Nord de l'Agglomération en particulier pour l'installation des conteneurs enterrés sur les communes de SBAA gérées par le Smitom avant le 1^{er} Janvier 2020.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**20 954 771,85 €****FONCTIONNEMENT**

Comptes budgétaires	Exercice 2019				Exercice 2020						
	CA 2019	TEOM	REOM	Evolution	BP 2020	TEOM	REOM	CA 2020	TEOM	REOM	Evolution
013 Atténuation de charges	80 559,14	80 478,59	80 55	-2,35 %	151 000,00	150 900,00	100,00	142 063,94	142 160,19	903,75	76,35 %
70 Produits des services, du domaine et...	3 050 850,67	1 531 079,27	1 597 771,40	10,19 %	2 908 500,00	1 206 500,00	1 702 000,00	2 465 161,76	767 553,84	1 697 607,92	-19,20 %
73 Impôts et taxes	13 740 398,00	13 740 398,00	0,00	12,97 %	13 660 500,00	13 660 500,00	0,00	14 710 523,00	14 710 523,00	0,00	7,06 %
74 Dotations et participations	2 434 691,06	2 161 921,00	272 770,06	-6,20 %	2 397 000,00	2 176 000,00	221 000,00	2 646 351,80	2 240 875,30	405 476,49	8,69 %
75 Autres produits de gestion courante	1 252 500,31	1 252 500,31	0,00	4,38 %	1 252 500,00	1 252 500,00	0,00	875 900,00	875 900,00	0,00	-30,07 %
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %
77 Produits exceptionnels	2 876,31	2 790,10	86,21	-88,33 %	1 000,00	600,00	400,00	44 485,46	33 930,46	10 555,00	1 446,62 %
78 Reprise sur amortissements et provis...	0,00	0,00	0,00					70 285,89	40 000,00	30 285,89	0,00 %
TOTAL Recettes FONCTION	20 561 875,49	18 591 167,27	1 970 708,22	9,17 %	20 370 500,00	18 447 000,00	1 923 500,00	20 954 771,85	18 811 948,80	2 142 823,05	1,91 %

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2020 sont de **20 954 771,85 €** et comprennent :

- Les **atténuations de charges** pour **142 K€** (+61,4 K€ / CA 2019) correspondent aux remboursements sur charges de personnel du service TEOM.

- Les **produits des services** pour **2,47 M€** (-0,55 M€ / CA 2019) correspondent principalement à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères pour 1,67 M€ (+12 K€ / CA 2019), la revente de matériaux issus du tri sélectif pour 51 K€ (-739 K€ / CA 2019), la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères pour 615 K€ (+166 K€ / CA 2019), la refacturation d'une prestation de service atelier à Leff Armor Communauté pour 57 K€, la reprise de carton de déchetterie pour 23 K€, la facturation des apports des professionnels en déchetterie, la vente de composteurs pour 54 K€.

L'année 2020 fait ressortir une redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères plus importante qu'en 2020 car il y a eu l'intégration de la redevance spéciale des 5 communes de la Zone Nord de l'Agglomération gérée auparavant par le Smitom de Launay Lantic. On note également une absence de recettes matières qui ont été conservées par Kerval pour permettre l'équilibre de leur pérequation transport.

En 2020 ce poste de recettes est en évolution de - 22 % par rapport à 2019 avec le service REOM représentant 1,70 M€ (68,8%) et le service TEOM 0,77 M€ (31,2%)

- Les **impôts et taxes** s'élèvent à **14,71 M€** (+0,97 M€ / CA 2019) et correspondent à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour le service TEOM. Elle représente 70 % des recettes du service et est en évolution de plus de 7 % par rapport à 2019.

En 2020 Le service est financé par la TEOM avec application d'un taux unique sur l'ensemble du territoire à savoir **10,05 %** alors qu'il était de **9,57 %** en 2019 (vote du

taux de TEOM 2020 avec une augmentation de +5%).
augmentation du produit de TEOM de +700 K€.

- Les **dotations et participations** s'élèvent à **2,65 M€** (+0,22 M€ / CA 2019) avec notamment pour la plus grande part les soutiens versées par Citéo. Sur 2,65 M€ (+0,22 M€ / CA 2019) perçus, cela représente une augmentation de 8,70 % par rapport à 2019, Citéo représente 2,45 M€ (+0,51 M€ / CA 2019) notamment avec des recettes 2019 issues du Smitom. Les autres recettes proviennent des Eco Organismes (EcoFolio, EcoDDS, EcoTLC) pour un montant de 137 K€ (-233 K€/ CA 2019) et la péréquation transport de 29 K€ (-91 K€ / CA 2019).

Le service REOM représente 273 K€ (15,4%) et le service TEOM 2,16 M€ (84,6%).

- Les **autres produits de gestion** courante s'élèvent à **875 K€** (-376,6 K€ / CA 2019) et correspondent entre autres à la subvention versée par le budget principal d'un montant de 830 K€ pour équilibrer le service TEOM du budget collecte et valorisation des déchets 2020. En effet, la TEOM ne couvre pas l'intégralité des charges du service. Par rapport à 2019, la subvention concernant l'ex territoire de l'agglomération est en diminution puisque l'augmentation du taux de TEOM a permis notamment de diminuer la subvention de 1 252 K€ à 830 K€ (-422 K€ / CA 2019).

Le financement du service par ses ressources propres est nécessaire pour ne pas priver le budget principal de marges de manœuvre indispensables au financement de son propre programme d'investissement.

L'harmonisation du financement du service devra prendre en compte ce principe.

En 2020 apparaît maintenant le poste location du site de Lantic pour l'hébergement des services OM de Leff Armor et permet la perception de 45 K€ de recettes.

- Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **44,4 K€** (+ 41,6 K€ / CA 2019) et correspondent entre autres à la subvention versée par le budget principal d'un montant de 30,5 K€ pour le dispositif COVID19, des régularisations de retenue de garantie (Ex Smitom) pour 4,5 K€, de redevance pour 6 K€ et diverses perceptions de recettes pour 3,4 K€.

- Les **reprises de provisions** s'élèvent à **70,3 K€** (+ 70,3 K€ / CA 2019) et correspondent à la reprise de 2 provisions qui avait été faites par les ex communautés Sud Goëlo et Quintin pour respectivement 40 K€ et 30,3 K€.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

19 606 456,09 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019				Exercice 2020						
	CA 2019	TEOM	REOM	Evolution	BP 2020	TEOM	REOM	CA 2020	TEOM	REOM	Evolution
01 Charges à caractère général	1 608 213,70	1 417 348,26	170 865,44	14,78 %	1 861 000,00	1 607 475,00	253 525,00	2 124 569,78	1 914 158,26	210 411,52	32,11 %
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 603 268,76	5 967 867,83	635 400,93	-1,67 %	6 782 000,00	6 265 100,00	516 900,00	7 773 600,00	7 184 747,50	588 852,47	17,72 %
014 Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %
022 Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %
65 autres charges de gestion courante	10 204 284,68	9 238 113,81	966 170,87	-4,99 %	10 261 500,00	9 241 000,00	1 020 500,00	9 660 015,70	8 583 431,34	1 076 584,36	-5,33 %
66 Charges financières	46 251,50	46 251,50	0,00	-24,79 %	50 000,00	50 000,00	0,00	43 599,30	43 599,30	0,00	-5,73 %
67 Charges exceptionnelles	84 625,31	82 093,55	2 531,76	-14,27 %	89 100,00	83 300,00	5 800,00	4 671,31	4 446,84	224,47	-94,48 %
TOTAL Dépenses FONCTIO	18 546 643,95	16 771 676,85	1 774 969,10	3,06 %	19 043 600,00	17 246 875,00	1 796 725,00	19 606 456,09	17 709 381,77	1 897 074,32	5,71 %

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'exercice 2020 atteignent 19,61 M€ (+ 1 M€ / CA 2019) dont 1,88 M€ pour le service REOM (+ 100 K€ / CA 2019) et 17,7 M€ (+ 930 K€ / CA 2018) pour le service TEOM.

Ce budget est en augmentation de 5,71 % par rapport à celui de 2019. Ses composantes sont :

- **Les charges à caractère général** représentant **2,12 M€ (+0,51 M€ / CA 2019)** soit 10,83% des charges réelles 2020, et elles comprennent :
 - des **fournitures** pour **1,0 M€ (+100 K€ / CA 2019)** dont les fluides pour 64,8 K€, le carburant pour 564,3 K€, des vêtements de travail pour 32,5 K€ et des pièces pour l'entretien des véhicules pour 265,5 K€ et des Kits composteurs pour 45,3 K€ ainsi que diverses petites fournitures pour 27,6 K€.
 - des **prestations et services** pour **1,11 M€ (+412,5 K€ / CA 2019)** dont l'entretien et la maintenance des bâtiments et des véhicules pour 279,4 K€, des reliquats de prestations de collecte et traitement du Smitom pour 184,2 K€, des prestations de l'association Vert le Jardin 36 K€ (avec 24 K€ de financement en recettes) des frais de traitements DDS et divers pour 175 K€, des prestations de collecte ex territoire Smitom pour 52,5 K€ des frais de communications pour 75,8 K€, des frais d'assurances pour 35 K€, l'étude d'optimisation de collecte pour 37 K€ ainsi que l'étude de mise en place du nouveau financement du service Déchets pour 44,5 K€, des locations pour 11,5 K€, des frais de formation pour 23,6 K€, des frais de gardiennage des sites CTLD, Lantic et déchetteries pour 45,5 K€, des cotisations pour 39 K€, des frais de conditionnement carton pour 25 K€ et le remboursement au budget principal des achats pour 48 K€.
 - **Des impôts et taxes** pour **8,5 K€ (+3,6K€ / CA 2019)** correspondant à la taxe à l'essieu de l'ensemble des véhicules de collecte éligible pour 6,5 K€ et la taxe foncière du CTLD pour 2 K€

En résumé Les charges à caractère général progressent de +32,10% (soit +516 K€) par rapport à 2019, cette augmentation est liée principalement :

- aux fournitures fluides, carburants et vêtement de travail et véhicules +100 K€
- aux prestations de service notamment le solde des factures du Smitom +236,7 K€
- aux prestations de traitements pour 70 K€ (solde Smitom)
- aux remboursement du poste achat au Budget Principal : 48 K€
- aux assurances : 10 K€
- Divers petites évolutions : 51,3 K€

Le service TEOM représente 1,91 M€ (90%) contre 1,44 € en REOM représente 210 K€ (10%) contre 171 K€ en 2019 (11% en 2019).

• **Les charges de personnel** s'élèvent à **7,8 M€** (+1,2 M€/2019) soit 39,64 % des dépenses de 2020 avec une répartition de 74,9 % de titulaires, 13,2 % de non titulaires et 11,9 % de recours aux personnels extérieurs.

En 2019 la répartition était la suivante : 82,3% de titulaires, 13,2 % de non titulaires et 4,5% des personnels extérieurs.

Le personnel support passe de 327 K€ à 381 K€ (Refacturation du budget Principal)

Le service TEOM représente 7,18 M€ (+1,21 M€) et le service REOM 589 K€ (-47 K€).

Ce chapitre regroupe la rémunération du personnel et les charges salariales (CNRACL, CNFPT, FNAL,...). Nous pouvons expliquer cette évolution par les faits suivants :

- l'intégration des personnels du Smitom affecté au 1^{er} Janvier dans le service de l'Agglomération +490 K€
- le Glissement Vieillessement technicité explique + 24,1 K€.
- l'application du PPCR 2020 explique + 24,9 K€
- l'impact des créations de postes 2020 pour + 105,8 K€
- l'impact recrutement d'agents sur postes vacants en 2020 pour -20,1 K€.
- Recours au personnels CDG pour + 365,4 K€ pour faire face à l'absentéisme courant, 3 arrêts longs venants du Smitom de Launay Lantic. Ce recours intervient également dans le cadre du non recrutement d'agents supplémentaires dans l'attente de l'optimisation des circuits de collecte applicable au 1^{er} Janvier 2022.
- Personnels saisonniers +41,4 K€
- Personnels contractuels + 80,4 K€
- Refacturation service support SBAA + 53,8 €
- Assurance statutaire + 4,6 K€

La crise sanitaire a induit un recours plus important en personnel non titulaire (renforts, agents ASA).

• Les **autres charges de gestion courante** s'élèvent à **9,66 M€ (-0,54 M€ / CA 2019)** soit 49% des dépenses réelles 2020, elles évoluent d'environ -6% du fait de l'intégration directe des dépenses du Smitom dans la gestion 2020 et non plus en cotisation de collecte et correspondent principalement :

- aux prestations **Kerval** pour **9,57 M€ (+1,53 M€ / CA 2019)** pour le traitement des déchets de l'agglomération. La progression de cette dépense s'impose au budget Collecte et Valorisation des déchets car elle est liée d'une part au tonnage prévisionnel mais aussi à la tarification votée annuellement par Kerval.

Pour 2020, les prestations Kerval sont composées uniquement de tonnages 2020, les reliquats 2019 du Smitom étant passés sur les comptes de rattachements en 011 comme vu précédemment.

- Frais de traitement OMR : 3 658 K€
- Frais bas de quai déchetteries : 3 230 K€
- Frais de traitement CS : 1 819 K€
- Part fixe à l'investissement : 860 K€

L'évolution du budget de 1,53 M€ est liée aux évolutions de tonnages mais également au règlement direct des frais de traitement lié à la zone Nord de l'Agglomération alors qu'avant ce traitement était réglé par la Smitom.

Pour information la cotisation au fonctionnement du Smitom 2019 était de 2,06 M€. Après analyse du compte administratif 2019 du Smitom, la part du traitement représentait 51,08 % du budget soit, si l'on applique ce taux à notre cotisation 2019, une part de traitement d'environ 1,06M€ et 1 M€ de collecte.

En conséquence l'évolution nette pour 2020 pour ces prestations de traitement est une évolution de **0,53 M€ / CA 2019** (1,53 M€ - 1,00 M€) soit environ 5,8 % d'évolution (9,57 M€ en 2020 contre 9,04 M€ en 2019).

- A l'accès à la déchetterie de Ploeuc-l'Hermitage gérée par Loudéac Bretagne Centre pour **93 K€** somme identique à celle de 2019.

Le service TEOM représente 8,57 M€ (88,7%) et Le service REOM représente 1,09 M€ (11,3%).

- Les **charges financières** s'élèvent à **43,6 K€ (-2,7 K€ / CA 2019)** et concernent le paiement des intérêts d'emprunts du service TEOM.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

125 058,20 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019				RAR 2019	Exercice 2020							RAR 2020
	CA 2019	TEOM	REOM	Evolution		BP 2020	TEOM	REOM	CA 2020	TEOM	REOM	Evolution	
10 Dotations fonds divers et réserves	1 16 777,91	1 16 777,91	0,00	0,13 %		199 000,00	192 000,00	-7 000,00	41 242,39	41 242,39	0,00	-64,65 %	88 078,58
13 Subvention d'investissement	37 424,93	37 424,93	0,00	0,00 %		39 583,00	39 583,00	0,00	9 823,02	9 823,02	0,00	-73,75 %	20 832,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00 %		623 280,65	623 280,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 %	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	100,00 %		0,00	0,00	0,00	34 764,40	33 124,00	1 640,40	0,00 %	0,00
23 Immobilisations en cours	65 600,00	65 600,00	0,00	0,00 %		63 000,00	63 000,00	0,00	6 104,39	5 104,39	1 000,00	-90,69 %	18 495,61
4582 Opération sous mandat	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	33 124,00	33 124,00	0,00	0,00 %	262 090,40
TOTAL Recettes INVESTISSE	219 802,84	219 802,84	0,00	99,84 %	0,00	924 863,65	877 863,65	47 000,00	125 058,20	123 417,80	1 640,40	-43,10 %	389 496,59

Les recettes réelles d'investissement 2020 s'élèvent à **125,1 K€ (-94,7 K€ / CA 2019)** de recettes réelles :

Elles sont composées :

- du FCTVA à hauteur de 42,9 K€
- de 9,8 K€ de subventions relatives à une participation programme solaire
- de la régularisation de l'opération des conteneurs enterrés pour Plourhan dans le cadre de l'opération sous mandat pour 66,3 K€
- du remboursement d'une avance de Baie d'Armor Aménagement pour 6,1 K€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**1 880 145,97 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2019				RAR 2019	Exercice 2020							RAR 2020
	CA 2019	TEOM	REOM	Evolution		BP 2020	TEOM	REOM	CA 2020	TEOM	REOM	Evolution	
13 Subvention d'investissement	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	22 124,00	22 124,00	0,00	0,00%		
16 Emprunts et dettes assimilées	427 387,29	427 387,29	0,00	2,36%	0,00	430 000,00	496 000,00	496 797,35	496 797,35	0,00	16,24%		
20 Immobilisations incorporelles	2 306,68	1 228,65	1 080,00	-82,81%	29 760,00	38 000,00	38 920,00	24 882,25	24 882,25	0,00	978,70%	6 510,00	
204 Subvention d'équipement versées	1 32 026,86	132 028,96	0,00	351,84%	37 740,00	177 820,00	172 820,00	50 960,00	50 960,00	0,00	-61,40%	0,00	
21 Immobilisations corporelles	685 249,47	654 648,37	30 401,20	-22,33%	437 204,83	1 275 894,00	1 009 094,00	809 669,11	567 008,26	242 660,85	18,16%	1 012 900,38	
23 Immobilisations en cours	2 60 195,35	2 60 195,35	0,00	-5,15%	288 652,16	706 568,00	706 568,00	246 038,86	246 038,86	0,00	-5,44%	176 666,50	
4581 Opération sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00	229 674,40	229 674,40	0,00	0,00%	65 540,00	
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	1 507 165,65	1 475 484,45	31 681,20	-6,82%	793 356,99	2 628 282,00	2 355 402,00	1 880 145,97	1 637 485,12	242 660,85	24,75%	1 261 616,88	

Les dépenses d'investissement réelles pour 2020 sont de **1 880 145,97 € (+373 K€ / CA 2019)** et concernent :

- Le **remboursement du capital** de l'emprunt pour **496,8 K€** au CA 2020 (+69,4 K€ / CA 2019) et concerne le service TEOM. Cette évolution s'explique par le transfert d'une partie des emprunts du Smitom de Launay Lantic à compter du 1^{er} Janvier 2020

- Les **dépenses d'équipements totales** s'élèvent à **1,383 M€** contre **1,080 M€** en 2019 (+303 M€ / CA 2019) dont :

- **1,14 M€ (+92 K€ / CA 2019)** de dépenses sur le **Service TEOM** soit **82,4 %** des dépenses et déclinées comme suit :

Les fonds de concours versées à hauteur de 51 K€ (-81 K€ / CA 2019) et qui concernent :

- 51 K€ pour l'installation des conteneurs enterrés sur les communes de Plérin, Plourhan, Saint Brieuc et Yffiniac

La régularisation d'une subvention de 22 K€

- pour les conteneurs enterrés de Plourhan pour la réaffecter sur les opérations sous mandat en 4581 pour **22 K€** plutôt que de l'intégrer à l'inventaire du service Déchets qui n'est pas propriétaire des conteneurs

Les frais d'annonces et logiciel à hauteur de 25 K€ (+23 K€ / CA 2019) et qui concernent :

- 0,7 K€ pour l'acquisition de la benne OM et la licence Access 1,3 K€
- 23 K€ pour le projet de la déchetterie du futur sur le site de Trégueux

Les acquisitions de matériels pour un montant de 500 K€ (-67 K€ / CA 2019) et comprenant :

- 280 K€ pour l'acquisition de conteneurs, composteurs, colonnes aériennes, de caches bacs .

- 98 K€ pour l'acquisition d'une benne à ordures ménagères en verre
- 95 K€ pour l'acquisition d'un chargeur télescopique, d'un véhicule type boxeur et d'un véhicule utilitaire
- 15 K€ éléments stockage de produits et collecteur huile à la déchetterie de Binic Etables sur Mer
- 8 K€ pour des matériels et logiciels informatiques et copieurs,
- 4 K€ pour l'achat d'un poêle à Lantic et de matériels mécaniques

Les Travaux ci dessous à hauteur de 313 K€ (--7 K€ / CA 2019) :

- 46 K€ pour des travaux au CTLD concernant un agrandissement de la voie, du marquage au sol, changement d'un séparateur, d'une chaudière et mesure de la qualité de l'air.
- 8 K€ pour le site de Lantic comprenant l'installation d'un projecteur sur cour, des travaux sur réseaux et remplacement de la motorisation du portail
- 12 K€ pour le solde du marché du siège du Smitom et l'installation d'un filet de protection pour la fosse au CTLD
- 230 K€ pour la mise aux normes de la déchetterie de Plérin notamment sur la problématique gestion des eaux, réalisation de plateforme pour déchets inertes et modification des circulations.
- 10 K€ pour équiper la déchetterie de Binic-Etables sur Mer de la vidéo surveillance et la pose d'un système de comptage du trafic
- 6 K€ pour la mission Baie d'Armor Aménagement pour la déchetterie du Futur à Trégueux
- 1K€ de petits travaux sur la déchetterie de Ploufragan

➤ **242,7 K€ (+210,7 K€ / CA 2019)** de dépenses sur le **Service REOM** déclinées comme suit :

Les Acquisitions de matériels pour un montant de 242,7 K€ (+210,7 K€ / CA 2019) et comprenant :

- 29,6 K€ de renouvellement de bacs
- 200 K€ pour le renouvellement d'une benne OM
- 12,8 K€ pour l'acquisition d'un véhicule de service
- 0,3 K€ pour l'acquisition d'un taille haie

A cela il faut ajouter **1,26 M€** de reports 2020 concernant **1,01 M€** d'acquisition de matériels, **176,7 K€** de travaux, **65,5 K€** d'installation de conteneurs enterrés et **6,5 K€** de frais d'études.

G – BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE

Le compte administratif 2020 du budget Gestion Immobilière représente 7 013 728,16 € de dépenses réelles et d'ordre et 3 427 935,31 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 621 399,10 €
- un déficit d'investissement cumulé de 4 207 191,95 €.

L'annexe 8 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Gestion Immobilière avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, et du résultat capitalisé le cas échéant, le compte administratif du budget Gestion Immobilière s'établit à 1 590 533,46 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 1 817 267,33 €.

Il est à noter que suite à la dissolution du Syndicat Mixte de la Technopôle au 31 décembre 2017 (loi NOTRE) la gestion de la Technopôle a été intégrée au budget annexe gestion Immobilière au 1^{er} janvier 2018. Les principales missions sont l'acquisition et la vente de terrains, la location d'espaces de bureaux au sein des hôtels d'entreprises, des actions de promotion et d'animation du parc technologique.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1 296 678,07 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
70 Produits des services, et ventes diverses	266,00	0	0	1 509	467,14 %	0
74 Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	50 000,00		0
75 Autres produits de gestion courante	733 184,18	734 000	646 000	778 435,64	6,17 %	0
77 Produits exceptionnels	166 373,86	448 000,00	536 305,00	466 733,85	180,53 %	0
Total recettes réelles retraitées de fonctionnement	899 824,04	1 182 000	1 182 305	1 296 678,07	44,10 %	0

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1,3 M€ (+396,8 K€ / CA 2019) et comprennent :

- Les **participations** s'élèvent à **50 K€** (nouveau CA 2020) et sont perçues de l'Etat dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour encourager la dynamique des territoires. Elles concernent le projet Totem (150 K€ sur 30 ans de 2020 à 2022).
- Les **produits de gestion courante** pour **778,4 K€** (+45,1 K€ / CA 2019) qui concernent les loyers dont :
 - 393,3 K€ (-25,4 K€ / CA 2019) pour le site de la Technopole
 - 243,6 K€ (-49,9 K€ / CA 2019) de la SEM Baie d'Armor Entreprises (Cap1, Cap 2)
 - 141,5 K€ (+120,4 K€ / CA 2019) pour les autres loyers. Malgré quelques loyers à la baisse (-7,2 K€ / CA 2019), la progression entre 2019 et 2020 est liée au Quai Armez pour +57,2 K€ (inclus dans la SEM Baie d'Armor Entreprises en 2019) et à des nouveaux loyers perçus en 2020 tels que 64,1 K€ pour EKKO PINCEMIN, 4 K€ pour l'atelier relais de Ploëuc et 2,3 K€ pour le coin des malins.

Ces recettes sont minorées de 36,9 K€ d'exonérations accordées en raison du contexte sanitaire et économique (DB-093-2020 et DB-300-2020). En effet, les locataires d'un local

de la propriété de l'agglomération ont eu la possibilité, pour solliciter jusque 3 mois d'exonération pour un montant maximum de 3 K€.

- Les **produits exceptionnels** pour **466 K€** (+300,3 K€ / CA 2019) qui correspondent principalement à la subvention du budget principal pour assurer l'équilibre du budget annexe Gestion Immobilière qui s'élève à 418 K€ (+308,9 K€ / CA 2019). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital). L'autre recette significative concerne une subvention de 36,9 K€ du budget principal dans le cadre du « fonds d'aides Covid-19 » (DB-093-2020 et DB-300-2020) pour des exonérations de loyers accordées en raison du contexte sanitaire et économique.

Retraitées de la subvention d'équilibre du budget principal (418 K€), les recettes de fonctionnement progressent de +88K€ entre 2019 et 2020 (+11%) pour atteindre 878,7 K€.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

649 510,78 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
011 Charges à caractère général	658 671,61	675 500	687 800	560 327,53	-14,93 %	0
012 Charges de personnel et frais assimilés	29 067,20	160 000	160 000	39 225,97	34,95 %	0
022 Dépenses imprévues	0,00	2 000	2 000	0,00		0
65 Charges gestion courante	0,00	5 000,00	5 000,00	1 809,70		0
66 Charges financières	53 074,82	43 000,00	43 000,00	40 941,42	-22,86 %	0
67 Charges exceptionnelles	856,10	500,00	7 800,00	7 206,16	741,74 %	0
Total dépenses réelles retraitées de fonctionnement	741 669,73	886 000,00	905 600,00	649 510,78	-12,43 %	0

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 649,5 K€ (-92,2 K€ / CA 2019) et comprennent principalement :

- Les **charges à caractère général** qui s'élèvent à **560,3 K€** (-98,4 K€ / CA 2019) et sont composées de:
 - la **gestion de bâtiments ou projets à vocation économique** tels que Cap Entreprises, le Quai Armez et l'entretien de divers bâtiments (relais Kertugal,...). Le budget de fonctionnement s'élève à **325,4 K€** (-19,4 K€ / CA 2019). Sur ce montant, on retrouve entre autre la rémunération de la SEM Baie d'Armor Entreprises pour 207 K€ et les taxes foncières pour 84,6 K€. Les autres charges correspondent à l'entretien des bâtiments et extérieurs.
 - la **gestion de la Technopole** pour **210,9 K€** (-24,7 K€ / CA 2019) qui correspond principalement aux fluides pour 78,3 K€ (-7,9 K€ / CA 2019) et aux frais d'entretien et maintenance pour 90,9 K€ (-20,5 K€ / CA 2019).
 - Le **site de Chaffoteaux et Maury** n'a **pas de dépenses** sur l'exercice 2020 (-18,3 K€ / CA 2019).
 - Le **projet TOTEM** (réhabilitation de l'ancienne CAF) pour **24 K€** (-36 K€ / CA 2019) dans le cadre d'une convention passée avec la CCI pour la période 2019/2021 (DB-078-2019). Le solde de la convention (36 K€) sera versé sur l'exercice 2021.

- Les **charges de personnel** qui s'élèvent à **39,2 K€** (+10,1 K€ / CA 2019).
- Les **autres charges de gestion courante** soit **1,8 K€** concernent les « créances éteintes » (+1,8 K€ / CA 2019) dont l'extinction a été prononcée par le Tribunal de grande instance pour les particuliers ou par le Tribunal de commerce pour les professionnels.
- Les **charges d'intérêts des emprunts** qui s'élèvent à **41 K€** (-12 K€ / CA 2019).
- Les **charges exceptionnelles** s'élèvent à **7,2 K€** (+6,3 K€ / CA 2019) et correspondent à une régularisation de TVA.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
520 589,26 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 965,93	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	0
13 subvention d'investissement	2 029 573,00	284 987,00	284 987,00	284 987,00	-85,96 %	0
16 Emprunts	9 323,09	662 913,00	5 832 163,02	21 887,88	134,77 %	0
21 Immobilisations corporelles	25 420,33	0,00	0,00	213 714,38	740,72 %	0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	2 066 282,35	947 900	6 117 150	520 589,26	-74,81 %	0,00

Les recettes d'investissement s'élèvent à **520,6 K€** (-1,5 M€ / CA 2019) et concernent principalement :

- **285 K€** (+255,4 K€ / CA 2019) de **subventions** pour l'atelier relais de Ploelec-L'Hermitage dont 200 K€ du Département et 85 K€ de l'État.
- **213,7 K€** (+188,3 K€ / CA 2019) de **ventes** sur le site du Quai Armez (maison des douanes, ...).
- **21,9 K€** (+12,6 K€ / CA 2019) de remboursement de **cautions**.

L'exercice 2019 a bénéficié d'une subvention d'équilibre exceptionnelle du budget principal à hauteur de 2 M€ afin de combler le déficit d'investissement récurrent de ce budget dont l'équilibre dépend du budget principal.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
941 022,68 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
16 Emprunts	290 844,70	296 000	317 560	313 841,82	7,91 %	0
20 Immobilisations incorporelles	90,00	5 000	53 800	0,00	-100,00 %	50 650
21 Immobilisations corporelles	2 187 209,67	186 500	352 937	142 794,26	-93,47 %	92 867
23 Immobilisations en cours	1 203 275,09	756 400,00	1 858 540,00	484 386,60	-59,74 %	349 999
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	3 681 419,46	1 243 900	2 582 837	941 022,68	-74,44 %	493 516

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **941 K€** (-2,7 M€ / CA 2019) et comprennent principalement :

Les dépenses d'équipement pour **627,2 K€** (-2,76 M€ / CA 2019) dont :

- **323,7 K€** (-366,9 K€ / CA 2019) concernant le **Quai Armez**. L'opé par l'intermédiaire de la Société Publique Locale « Baie d'Armor Aménagement » consiste en la requalification d'un site au légué dans l'optique de louer ou de vendre des locaux réhabilités aux entreprises qui sont à dominante nautique.
- **70 K€** (-424 K€ / CA 2019) pour l'**atelier relais de Ploec-L'Hermitage**.
- **63,4 K€** (+63,4 K€ / CA 2019) pour le projet **TOTEM** entre autre pour des études de MOE et des diagnostics
- **65,6 K€** (+42,1 K€ / CA 2019) pour la **Technopôle** dont 54,6 K€ de travaux (accessibilité PMR,résine gravillonnée...) et 11 K€ de matériels
- **37,3 K€** (+37,3 K€ / CA 2019) dans le cadre de l'opération le **Coin des Malins** entre autre pour des études de MOE et des diagnostics
- **31,9 K€** (-10,6 K€ / CA 2019) pour les bâtiments **CAP1-2** (remplacement d'un puits de lumière,...)
- **28,1 K€** (+9,5 K€ / CA 2019) d'études dans le cadre du **pôle économique des brasseries de Quintin**

Le remboursement du **capital des emprunts** s'élève à **295,6 K€** (+10,2 K€ / CA 2019).

Lors de l'exercice 2019, Saint-Brieuc Armor Agglomération a procédé à l'acquisition d'un bâtiment à destination d'atelier-relais formant le le lot 9 d'environ 7700 m² à la Société Genesis Baie d'Armor pour un montant de 2 100 000 €HT (DB-010-2019). Cette acquisition a été réalisée en 2019 dans la perspective d'une vente ou d'une location à l'entreprise Ekko Pincemin. Cette solution facilitatrice au développement d'Ekko Pincemin est un soutien économique que Saint-Brieuc Armor Agglomération peut mettre en œuvre dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique.

H – BUDGET ANNEXE DES ZAE

Le compte administratif 2020 du budget ZAE représente 23 315 634,85 € de dépenses réelles et d'ordre, et 14 425 026,45 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- une section de fonctionnement à l'équilibre
- un déficit d'investissement cumulé de 8 890 608,40 €

L'annexe 9 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget ZAE avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, neutralisation des résultats antérieurs, et transfert en section d'investissement des acquisitions, travaux d'aménagement et cessions de terrains, **le compte administratif du budget ZAE s'établit à 752 381,03 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 930 070,84 €.**

L'analyse porte sur le budget retraité, les acquisitions, aménagements et cessions de terrains qui sont comptabilisés en fonctionnement dans un budget de stock sont considérés comme des dépenses et recettes d'investissement.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 59 523,24 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
66 Autres charges financières	40 951,85	38 000,00	39 000,00	35 977,14	-12,15 %	0
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	24 000,00	23 546,10		
Total dépenses réelles retraitées de fonctionnement	40 951,85	38 000,00	63 000,00	59 523,24	45,35 %	0

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 59,5 K€ (+18,5 K€ / CA 2019) et se composent de :

> 36 K€ de remboursement d'intérêts d'emprunt.

> 23,5 K€ de régularisation de TVA.

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT 930 070,84 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
21 Immobilisations corporelles	887 429,86	1 788 000	1 823 504	930 070,84	4,80 %	0
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	719 000	9 787 298	0,00		0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	887 429,86	2 507 000,00	11 610 802,21	930 070,84	4,80 %	0

Les recettes d'investissement s'élèvent à 930,1 K€ (+42,6 K€ / CA 2019) et se composent principalement:

> Des **ventes de terrains** réalisées pour **848,3 K€** (-31 K€ / CA 2019) dont 355,3 K€ sur la zone d'extension Nord des Châtelets, 136 K€ sur la zone du Perray, 97,2 K€ sur la zone de La Colignère à

Trémuson, 78,4 K€ sur la zone de la ville Neuve à Saint-Brandan, 54,1 K€ sur la zone de la ville de Pordic, 53,8 K€ sur la zone du Vau Ballier, 37,9 K€ sur la zone du Devant de la lande à Lantic et 35,5 K€ pour l'espace du lié à Ploeuc-l'Hermitage.

> De **remboursements** à hauteur de **34,4 K€** (+33,2 K€ / CA 2019) dont 32,1 K€ sur la zone d'extension Nord des Châtelets (taxes foncières, frais de bornages,...).

> D'une **subvention** de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives à hauteur de **47,4 K€** (nouveau CA 2020) pour la zone de La Colignière à Trémuson.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

692 857,79 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020		Evolution	RAR 2020	
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020		CA 2020/CA 2019
16 Emprunts	174 661,09	178 000	178 000	175 334,48	0,39 %	0
21 Immobilisations corporelles	425 449,61	2 291 000	2 301 504	517 523,31	21,64 %	0
27 Immobilisations financières	477 663,11	0	0	0,00	-100,00 %	0
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	1 077 773,81	2 469 000,00	2 479 504,00	692 857,79	-35,71 %	0,00

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **692,9 K€** (-384,9 K€ / CA 2019) et se composent:

> Du **remboursement du capital** qui s'élève à **175,3 K€** (+0,6 K€ / CA 2019).

> Des **acquisitions de terrains** qui s'élèvent à **3,4 K€** (-199 K€ / 2019). Des acquisitions à hauteur de 290 K€ sont décalées sur 2021 (successions non conclues, négociations plus longues que prévues,...).

> Des **travaux d'aménagement** réalisés à hauteur de **448,3 K€** (+298,5 K€ / CA 2019) concernant principalement les zones Le Perray à Trégueux pour 200,8 K€, la Colignière à Trémuson pour 120,1 K€, le Challonge à Plédran pour 89,6 K€, l'extension nord des Châtelets pour 17,9 K€ de Kéribet et les Islandais à Binic-Etables pour 14,6 K€.

> Des **autres dépenses** s'élevant à **65,8 K€** (-7,4 K€ / CA 2019) dont les taxes foncières pour 45 K€ et les frais d'actes et de contentieux pour 13,8 K€.

Les immobilisations financières de 0,48 M€ sur l'exercice 2019 concernaient des régularisations faites à la demande la Chambre Régionale des Comptes suite à des avances du budget principal.

Le déficit cumulé qui atteint 8,89 M€ en 2020 résulte du décalage entre les dépenses relatives aux acquisitions et travaux réalisés sur les zones et les recettes correspondant aux ventes à l'issue de l'aménagement des zones.

I – BUDGET ANNEXE HIPPODROME

Le compte administratif 2020 du budget hippodrome s'établit à 930 152,02 € de dépenses réelles et d'ordre, et 701 976,18 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 64 648,84 €
- un déficit d'investissement cumulé de 292 824,68 €

L'annexe 10 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget hippodrome avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, **le compte administratif de ce budget s'établit à 348 387,26 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 358 437,51 €.**

Inauguré le 1^{er} mars 2015, l'aménagement de l'hippodrome de la Baie a consisté principalement en la réalisation d'un restaurant panoramique et à l'aménagement des espaces proposés à la location pour des manifestations à caractère privé ou public.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 358 437,51 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
73 Impôts et Taxes	19 314,47	18 000,00	18 000,00	12 187,51	-36,90 %	0
75 Autres produits de gestion courante	87 843,74	87 000	87 000	86 250,00	-1,81 %	0
77 Produits exceptionnels	234 228,00	260 000	260 000	260 000,00	11,00 %	0
Total recettes réelles retraitées de fonctionnement	341 386,21	365 000	365 000	358 437,51	4,99 %	0

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 358,4 K€ (+17 K€ / CA 2019) dont :

- **12,2 K€** (-7,1 K€ / CA 2019) de **prélèvement sur les paris hippiques**. Ceux-ci diminuent entre 2019 et 2020 principalement du fait, qu'en application de la loi de finances 2019 et en l'absence de délibération prise par la commune d'Yffiniac, celle-ci perçoit à présent la moitié de cette recette.
- **86,3 K€** de **produits de gestion courante** (-15 K€ / CA 2019) dont 75 K€ (stable / CA 2019) de loyer de la Société des Courses, 10 K€ (stable / CA 2019) de redevance annuelle fixe des Traiteurs Briochins pour l'exploitation de l'espace restauration mais qui donnera lieu à une réduction de 9 K€ en 2021 et 1,3 K€ (-1,5 K€ / CA 2019) de locations du site.
- **260 K€** correspondant à la **subvention d'équilibre** versée par le Budget Principal (+26 K€ / CA 2019). En effet, celle-ci est nécessaire car les recettes de fonctionnement doivent couvrir les dépenses de fonctionnement (amortissements,...) ainsi que les emprunts (paiement des intérêts et remboursement du capital).

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
182 312,03 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
01 Charges à caractère général	62 367,63	80 715	80 715	52 889,56	-15,20 %	0
012 Charges de personnel et frais assimilés	85 753,24	87 800	87 800	87 799,37	2,39 %	0
022 Dépenses imprévues	0,00	1 000	1 000	0,00		0
65 autres charges de gestion courante	8 000,00	9 800	9 800	8 000,00	0,00 %	0
66 Charges financières	38 064,22	35 000	35 000	33 623,10	-11,67 %	0
67 Charges exceptionnelles	0,00	1 000	1 000	0,00		0
Total dépenses réelles retraitées de fonctionnement	194 185,09	215 315	215 315	182 312,03	-6,11 %	0

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 182,3 K€ (-11,9 K€ / CA 2019) et comprennent :

- **52,9 K€ de charges à caractère général** (-9,5 K€ / CA 2019) dont 12 K€ de fluides (-0,4 K€ / CA 2019), 8,4 K€ de fournitures (+0,1 K€ / CA 2019), 5,3 K€ (-10,5 K€ / CA 2019) de frais d'entretien et de maintenance, 5,4 K€ de services extérieurs (+0,5 K€ / CA 2019) et 21,8 K€ de taxes foncières (+0,8 K€ / CA 2019). La diminution entre 2019 et 2020 est donc liée à des frais d'entretien et de maintenance moindres en 2020 (pas d'entretien de la vitrerie,...) ainsi qu'à des dépenses exceptionnelles en 2019 (changement des blocs autonomes d'éclairage et de sécurité,...).
- **87,8 K€ de charges de personnel** (+2 K€ / CA 2019).
- **8 K€ d'aide financière** en partenariat avec le Département pour le financement d'un emploi associatif auprès de la Société des Courses (DB-283-2017).
- **33,6 K€ de remboursement des intérêts** de 2 emprunts (-4,5 K€ / CA 2019).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
0 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	60 315	321 028	0,00		0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	0,00	60 315,00	321 027,90	0,00		0

Il n'y a pas de recettes d'investissement.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT
166 075,23 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
16 Emprunts et dettes assimilés	146 484,40	149 000	149 000	148 923,52	1,67 %	0
20 Immobilisations incorporelles	720,00	1 000	1 000	0,00	-100,00 %	0
21 Immobilisations corporelles	24 716,94	60 000	82 487	17 151,71	-30,61 %	47261
23 Immobilisations en cours	46 686,05	0	0	0,00	-100,00 %	0
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	218 607,39	210 000	232 487	166 075,23	-24,03 %	47 261

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 166,1 K€ (-52,5 K€ / CA 2019) dont :

- > **17,2 K€** de **dépenses d'équipements** (-54,9 K€ / CA 2019) dont 7,6 K€ pour l'achat d'une balayeuse, 6,3 K€ pour le changement de rideaux métalliques et 1,4 K€ pour la pose d'une alarme.
- > **148,9 K€** (+2,4 K€ / CA 2019) pour **Le remboursement du capital** des 2 emprunts dont principalement l'emprunt réalisé dans le cadre de la construction de l'Espace d'accueil et de restauration contracté en décembre 2014.

J – BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE BOIS

Le compte administratif 2020 du Budget Annexe Chaufferie bois s'établit à 576 924,98 € HT de dépenses réelles et d'ordre et 545 362,90 € HT de recettes réelles et d'ordre, section de fonctionnement et d'investissement cumulées.

Il en résulte :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **6 800,17 €**
- un déficit d'investissement cumulé de **38 362,25 €**

L'annexe 11 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget Chaufferie bois.

Après retraitement des opérations d'ordre, **le compte administratif de ce budget s'établit à 381 458,35 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 377 307,61 €.**

La chaufferie bois construite en 2014 sur le quartier de Brézillet est un projet arrêté dans le cadre de l'Agenda 21 communautaire. Elle alimente plusieurs bâtiments propriétés de Saint-Brieuc Armor Agglomération, de la Ville de Saint-Brieuc et du Conseil Départemental.

La chaufferie bois a connu des difficultés de mise en route et de réglage. Le début d'exploitation a mis en évidence la technicité requise pour la gestion d'un tel équipement. Pour y remédier, Saint-Brieuc Armor Agglomération a signé un marché d'exploitation du site avec la société DALKIA (DB-217-2018). C'est un marché public d'exploitation avec gros entretien des installations et obligation de résultat qui a débuté le 24 septembre 2018.

RECETTES D'EXPLOITATION 377 307,61 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
70 Produits de gestion courante	399 350,54	415 000	415 000	377 307,61	-5,52 %	0
77 Produits exceptionnels	242,57	0	0	0,00	-100,00 %	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	399 593,11	415 000	415 000	377 307,61	-5,58 %	0

Les **recettes d'exploitation** s'élèvent à **377,3 K€** (-22,3 K€ / CA 2019) et correspondent à la vente de chaleur. Celle-ci s'effectue auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (Aquabaie), de la mairie de Saint-Brieuc (Stéredenn), du délégataire CD 22 (Maison Départementale des Sports) ainsi que la SBEC (Parc des Congrès et des Expositions et salle Hermione). L'évolution à la baisse résulte de la fermetures de divers sites (piscines,...) en raison de la crise sanitaire.

Cette facturation est réalisée conformément à la délibération tarifaire du 27 février 2020 (DB-080-2020).

DEPENSES D'EXPLOITATION**311 848,16 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
011 Charges à caractère général	283 931,12	271 120	298 120	282 831,73	-0,39 %	0
66 Autres charges financières	30 520,51	35 000	35 000	29 016,43	-4,93 %	0
67 Charges exceptionnelles	111,84	1 000	1 000	0,00	-100,00 %	0
68 Dotations aux amortissements et provisions	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00		0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	314 563,47	322 120,00	349 120,00	311 848,16	-0,86 %	0

Les **dépenses d'exploitation** s'élèvent à **311,8 K€** (-2,8 K€ / CA 2019) et comprennent principalement :

- **259,2 K€** (+4 K€ / CA 2019) pour le **fonctionnement de la chaufferie bois** correspondant à un taux de couverture 70% bois/ 30% gaz (78% bois/ 22% gaz en 2019). Ce montant se décompose en 112,9 K€ de gaz (+21,7 K€ / CA 2019) et 146,3 K€ de redevances à l'exploitant (-17,7 K€ / CA 2019). Le contrat d'exploitation comprend les coûts d'exploitation et l'achat de bois qui est à la charge de l'exploitant. La hausse du montant de gaz et la baisse de la redevance à l'exploitant qui comprend l'achat de bois sont donc liées à un fonctionnement plus important au gaz en 2020 qu'en 2019 (+8%). Par ailleurs, il y a aussi un décalage d'un mois de facture de gaz pour 8,9 K€ de 2019 sur 2020.
- **20,5 K€** de **fluides** (+3,3 K€ / CA 2019) dont 20 K€ d'électricité et 0,5 K€ d'eau. L'évolution est liée à un décalage d'un mois de facture d'électricité de 2019 sur 2020.
- **1,8 K€** (-7,2 K€ / CA 2019) de **frais divers** (entretien divers, taxe foncière,...). L'exercice 2019 comprenait entre autre des dépenses exceptionnelles d'entretien pour 5,8 K€ liées au contrat d'exploitation signé avec Dalkia.
- **1,3 K€** (-1,4 K€ / CA 2019) d'**assurances, d'honoraires et frais juridiques**.
- **29 K€** (-1,5 K€ / CA 2019) de remboursement d'**intérêt de la dette** et frais de trésorerie

RECETTES D'INVESTISSEMENT**0 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	16120	81997	0,00		0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	0,00	16120	81997	0,00		0

Dans le cadre de la construction de la Chaufferie Bois, Saint-Brieuc Armor Agglomération bénéficie d'une subvention de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie). Après un premier acompte de 499 K€ en 2011, un second acompte de 297,8 K€ a été versé en 2016. Le solde d'environ 200 K€ peut être versé au bout d'un an de bon fonctionnement et reste à être perçu par l'agglomération. Ce décalage dans le versement de la subvention est lié aux arrêts de la chaufferie bois.

L'**emprunt** nécessaire à la construction de la chaufferie bois a été réalisé en 2014 pour 1,2 M€.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
69 610,19 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
16 Emprunts et dettes assimilées	52 490,02	55000	55000	54 043,73	2,96 %	0
21 Immobilisations corporelles	0,00	23000	33266	15 566,46		0
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	52 490,02	109000	120466	69 610,19	32,62 %	0

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **69,6 K€** (+17,1 K€ / CA 2019) et comprennent :

- **54 K€** (+1,5 K€ / CA 2019) de **remboursement du capital de l'emprunt** réalisé lors de la construction de la chaufferie bois
- **15,6 K€** (+15,6 K€ / CA2019) de **travaux** dont 10,3 K€ pour la mise en place d'une passerelle d'accès à la fumisterie.

K – BUDGET ANNEXE GOLF

Le compte administratif 2020 du budget annexe du Golf s'établit à 825 636,82 € de dépenses réelles et d'ordre, et 785 639,61 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un déficit global de 39 997,21 € décomposé comme suit:

- un déficit d'exploitation cumulé de **53 962,45 €** contre 73 528,66 € en 2019
- un excédent d'investissement cumulé de **13 965,24 €** contre un déficit de **17 911,62 €** en 2019

L'annexe 12 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget annexe du Golf des Ajoncs d'Or avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, le compte administratif 2020 s'établit à 616 744,17 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 668 187,24 €.

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 668 187,24 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019		Exercice 2020		Evolution CA 2020/CA 2019	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020		
013 Atténuations de charges	23 908,32	20 000	20 000	24 983,97	4,50 %	0
70 Produits de gestion courante	623 740,35	654 800	733 399	564 100,40	-9,56 %	0
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0	0	0,00		0
75 Autres produits de gestion courante	16 062,09	14 000	14 000	10 136,00	-36,89 %	0
77 Produits exceptionnels	703	0	3 000	68 966,87	9713,58 %	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	664 413,53	688 800	770 399	668 187,24	0,57 %	0

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à **668,2 K€ en 2020** et sont en légère hausse par rapport à 2019 (+3,8 K€ / CA 2019).

- **Les atténuations de charges** s'élèvent à **25 K€** (+1 K€ / CA 2019) et correspondent au stock final de marchandises golfique au 31 12 2020 pour 16,9 K€ et aux remboursements d'indemnités journalières pour 8,1 K€
- **Les produits des services** s'élèvent à **564,1 K€** (-59,6 K€ / CA 2019) dont les principales recettes sont :
 - 486,8 K€** (-56,7 K€ / CA 2019) de prestations d'accès aux terrains et de location de voiturettes,
 - 67,6 K€** (-2,2 K€ / CA 2019) de ventes de marchandises comprenant les ventes ProShop et notamment les contrat dépôts ventes, **7,5 K€** (-1,3 K€ / CA 2019) de remboursement de frais de fluides du restaurant et **2 K€** pour la revente d'électricité des panneaux photovoltaïques.
 - Une subvention exceptionnelle de **3K€** venant du budget principal dans le cadre du dispositif COVID19 vient compléter les recettes 2020 du Golf afin de compenser les exonérations de loyers effectuées au profit du restaurant L'Accent.
- **Les revenus des immeubles** correspondant à la location du club house et les emplacements publicitaires s'élèvent à **10,1 K€** (-6 K€ / CA 2019).

- **Les recettes exceptionnelles s'élèvent à 69 K€** dont une régularisation d'une TVA collectée antérieure à Janvier 2017 sur demande de la trésorerie car elle ressortait en anomalie sur le compte de gestion 2020 et qui s'élèvent à **65,7 K€**.

Après retraitement de cette recette exceptionnelle, les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 602,5 K€ soit une baisse de 61,9 K€ par rapport au CA 2019 (-9,3%) liée principalement à la crise sanitaire.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT
563 958,68 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
011 Charges à caractère général	205 050,52	245 700	249 900	209 048,92	1,95 %	0
012 Charges de personnel	331 621,77	334 000	334 000	327 500,59	-1,24 %	0
65 Autres charges de gestion courante	4 432,72	5 300	5 300	4 432,92	0,00 %	0
66 Autres charges financières	20 889,43	21 000	21 000	20 202,60	-3,29 %	0
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 780,00	2 773,65		0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	561 994,44	606 000	612 980	563 958,68	-100,00 %	0

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 563,9 K€ (+2 K€ / CA 2019) et constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement.

- Les **charges à caractère général s'élèvent à 209 K€** en 2020 (+4 K€ / CA 2019) et sont en augmentation essentiellement sur le poste de dépenses correspondant aux :

2 contrats de dépôt-vente Pro Shop avec les sociétés Bretagne Clubmacking et Golf Action qui a subi une augmentation par rapport à 2019 (+13,7 K€) mais qui génère des recettes en parallèle.

Ces charges générales se présentent ainsi :

- des fluides pour 15,9 K€, (-0,8 K€ / CA 2019)
 - des fournitures pour 45,4 K€ (-12,9 K€ / CA 2019)
 - des achats de marchandises pour 57,4 K€ (+13,7 K€ / CA 2019) avec 2 contrats de dépôt-vente Pro Shop avec les sociétés Bretagne Clubmacking et Golf Action (reversement de commissions respectives de 15 % et de 10 %)
 - des stocks de marchandises initiaux au 01/01/2020 pour 16,1 K€ (-5 K€ / CA 2019)
 - des frais d'entretien et de réparations pour 11,3 K€ (-7,6 K€ / CA 2019)
 - des frais de communication pour 8,1 K€ (+ 2,3 K€ / CA 2019)
 - des frais d'assurance pour 8,2 K€ (+ 4,6 K€ / CA 2019)
 - diverses prestations (Ets paies, convoyage de fonds) pour 7 K€ (+1,2 K€ / CA 2019)
 - des taxes (foncières et rembt TEOM) pour 11,7 K€ (-0,8 K€ / CA 2019)
 - des cotisations pour 8,6 K€ (Réseau Golfy...) (+0,3 K€ / CA 2019)
 - des locations de voitures golf et mini pelles pour 4,7 K€ (-0,5 K€ / CA 2019)
- Les **charges de personnel s'élèvent à 327,5 K€** pour 9 agents (-4,1 K€ / CA 2019) et sont en baisse par rapport à celles de 2019 en raison d'un moindre recours au personnel contractuel

- Les **charges de gestion** s'élèvent à **4,4 K€** et intègrent les créances identiques à celles de 2019
- Les **charges financières** s'élèvent à **20,2 K€** (-0,7 K€ / CA 2019).

A noter que 4,6 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) font l'objet d'un étalement de charges et sont donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

0,00 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
13 Subventions d'investissement	0,00	0	0	0,00		0
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	43 000	88 468	0,00		0
21 Immobilisations corporelles	0	0	0	0,00		0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	0,00	43 000	88 468	0,00		0

En 2020 il n'y a pas eu de recettes d'investissement comme en 2019

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

52 785,49 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
16 Emprunts et dettes assimilées	47 511,26	49 000	49 000	48 229,47	1,51 %	0
20 Immobilisations incorporelles	0,00	1 000	1 000	0,00		0
21 Immobilisations corporelles	7 016,18	75 800	83 446	4 556,02	-35,06 %	11 850
23 Immobilisations en cours	0,00	0	21 000	0,00		21 000
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	54 527	125 800	154 446	52 785,49	-3,19 %	32 850

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **52,8 K€** (-1,7 K€ / CA 2019) dont 4,6 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) faisant l'objet d'un étalement de charges en section d'investissement (DB-010-2021).

Les autres dépenses d'investissement s'élèvent à **48,2 K€** (-6,3 K€ / CA 2019) concernant principalement le remboursement du capital des emprunts qui s'élève à 32,2K€ (-0,7 K€ / CA 2019) ainsi que l'avance remboursable de 16 K€ au budget principal de l'agglomération.

A cela il faut ajouter des reports d'investissement à hauteur de 32,9 K€ concernant 11,9 K€ d'acquisition d'immobilisations et 21 K€ de travaux.

L – BUDGET ANNEXE POLE NAUTIQUE

Le compte administratif 2020 du budget annexe du Pôle Nautique s'établit à 920 256,22 € de dépenses réelles et d'ordre, et 865 937,63 € de recettes réelles et d'ordre section d'exploitation et d'investissement cumulées.

Il en résulte un résultat global de clôture de **54 318,59 €** décomposé comme suit :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **2 801,48 €** contre 55 478,60 € au CA 2019
- un déficit d'investissement cumulé de **57 120,07 €** contre **18 596,58 €** au CA 2019

L'annexe 13 reprend l'ensemble des mouvements constatés au compte administratif du budget annexe du Pôle Nautique avant retraitement.

Après retraitement des opérations d'ordre, **le compte administratif de ce budget s'établit à 720 689,26 € de dépenses réelles, section de fonctionnement et d'investissement cumulées. Les recettes quant à elles s'élèvent à 629 488,65 €.**

Sur la section de fonctionnement la gestion 2020 fait apparaître une baisse de 7,4 % des recettes notamment du fait de la perte de recettes pendant la crise sanitaire. Les dépenses sont en baisse également de 2,5 % en raison des postes d'entretien-maintenance et fluides.

RECETTES REELLES D'EXPLOITATION

579 488,65 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
13 Atténuations de charges	61,56	0	0	3 680,34	5878,46 %	0
70 Produits de gestion courante	249 818,01	294 000	246 000	191 380,55	-23,39 %	0
72 Travaux en régie						
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0	0	0,00		0
75 Autres produits de gestion courante	1,76	0	0	152,23	8549,43 %	0
77 Produits exceptionnels	375 612,89	371 000	380 500	384 275,53	2,31 %	0
Total recettes réelles retraitées d'exploitation	625 494,22	665 000	626 500	579 488,65	-7,36 %	0

Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent à 579,5 K€. (-46 K€ / CA 2019)

- Les **produits de gestion courante** s'élèvent à **191,4 K€** (-58,5 K€ / CA 2019) et correspondent aux cotisations, activités, stages, régates, location de matériel, licences et facturation aux scolaires et groupes.
- Les **atténuations de charges** s'élèvent à **3,7 K€** (+3,7 K€ / CA 2019) et correspondent aux remboursements de salaires de la CPAM relatifs aux agents du pôle nautique.
- Les **produits exceptionnels** s'élèvent à **384,3 K€** (+8,8 K€ / CA 2019) et comprennent principalement la subvention du budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour **370 K€** qui reste stable et des indemnités versées concernant des sinistres bateaux et bâtiment pour **14,3 K€**.

DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION
561 419,70 €

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
011 Charges à caractère général	151 034,17	156 900	160 200	136 824,54	-9,41 %	0
012 Charges de personnel	411 376,80	429 000	429 000	405 300,91	-1,48 %	0
65 Autres charges de gestion courante	1,38	100	100	2,19	58,70 %	0
66 Autres charges financières	21 120,55	20 000	20 000	19 052,12	-9,79 %	0
67 Charges exceptionnelles	0,00	0	500	239,94		0
Total dépenses réelles retraitées d'exploitation	583 532,90	606 000	609 800	561 419,70	-3,79 %	0

Les dépenses réelles d'exploitation qui s'élèvent à 561,4 K€ (-22,1 K€ / CA 2019) constituent les dépenses nécessaires à l'entretien et au fonctionnement de l'équipement et sont en baisse de 2,5% par rapport à 2019.

- Les **charges à caractère général** s'élèvent à **136,8 K€** (-14,2 K€ / CA 2019) , elles sont en baisse de 4,50 % par rapport à 2019. Elles comprennent principalement :
 - Des fournitures et petits équipements servant principalement à l'entretien de la flotte des bateaux **35,3 K€** (-1,6 K€ / CA 2019),
 - des fluides pour **12,5 K€** (-3 K€ / CA 2018)
 - Des frais de carburants pour **6,7 K€** (+0,2 K€ / CA 2019)
 - De la maintenance et entretien techniques et locaux pour **21,9 K€** (-6,8 K€ / CA 2019)
 - Les assurances pour **14,2 K€** (+4,6 K€ / CA 2019)
 - Les honoraires diverses pour **1,7 K€** (-3,3K€ / CA 2019)
 - Les cotisations **3,2 K€** (+0,7 K€ / CA 2019)
 - Achat licences et passeport FFV (Fédération Française de Voile) pour **21,4 K€** (+4,6 K€ / CA 2019)
 - Frais de communications pour **9 K€** (+0,9 K€ / CA 2019)
 - Des taxes pour **7,8 K€** (+0,1 K€ / CA 2018) dont la taxe d'amodiation de l'aire de carénage 6,6 K€, les taxes foncières 1 K€ et la sacem 0,2 K€
 - Divers petites dépenses pour **3,1 K€** (-4,1 K€ / CA 2019)
- Les **charges de personnel** s'élèvent à **400,3 K€** et sont en baisse de 1,5% par rapport à 2019. Cette activité emploie 5 personnes sur 10 mois de l'année et a recours à 25 saisonniers pour la saison d'Eté. Cette année 2020 a vu une économie sur vacance de poste pour 8,8 K€ et un recours plus faible à la mise à disposition de moniteur.
- Les **charges financières** s'élèvent à **19 K€** (-2,1K€ / CA 2019) . Il s'agit des intérêts d'emprunt relatifs aux bâtiments du pôle situé à St Quay-Px et Binic-Etables.

A noter que 7,4 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) font l'objet d'un étalement de charges et sont donc comptabilisées en dépenses d'investissement (DB-010-2021).

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT**50 000,00 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0	0	0,00		0
13 Subventions d'investissement	50 000,00	50 000	50 000	50 000,00	0,00 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	14 000	74 159	0,00		0
21 Immobilisations corporelles	8 900	6 000	6 000	0,00		0
23 Immobilisations en cours	0,00	0	0	0,00		0
27 Autres immobilisations financières	0,00	0	0	0,00		0
Total recettes réelles retraitées d'investissement	58 900,00	70 000	130 159	50 000,00	-15,11 %	0

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 50 K€ (-8,9 K€ / CA 2019).

Elles correspondent à la subvention d'équipement du budget Principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour 50 K€ . Cette année il n'y a pas eu de cession de bateaux à constater.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT**159 269,56 €**

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
16 Emprunts et dettes assimilées	60 879,35	64 000	64 000	63 722,22	4,67 %	0
20 Immobilisations incorporelles	201,12	1 000	5 192	50 663,74	25090,80 %	2 480
21 Immobilisations corporelles	68 274,97	64 000	70 047	7 417,21	-89,14 %	21 959
23 Immobilisations en cours	13 137,49	0	44 503	37 466,39	185,19 %	7 036
Total dépenses réelles retraitées d'investissement	142 493	129 000	183 741	159 269,56	11,77 %	31 476

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 159,3 K€ (+16,8 K€ / CA 2019) dont 7,4 K€ de dépenses de fonctionnement liées à la crise sanitaire (fournitures) faisant l'objet d'un étalement de charges en section d'investissement (DB-010-2021). Les autres dépenses concernent :

- le remboursement du capital des emprunts pour **63,7 K€** (+2,8 K€ / CA 2019)
- l'acquisition de matériel nautique (bateaux, optimists, KayaKs, voiles et matériels nautiques...) pour **50,7 K€** (+-17,6 K€ / CA 2019),
- Des travaux réalisés pour **37,5 K€** (+24,4 K€ / CA 2019) qui concernent la réfection de la toiture du bâtiment du pôle nautique site de Binic.

V – ANALYSE DE LA DETTE

I. Evolution de la dette et capacité d'endettement

Le capital restant dû est passé de 170,8 M€ début 2020 à 166,4 M€ fin 2020

L'encours a donc diminué de 4,4 M€ soit une baisse de 2,62 %.

Ce solde positif résulte :

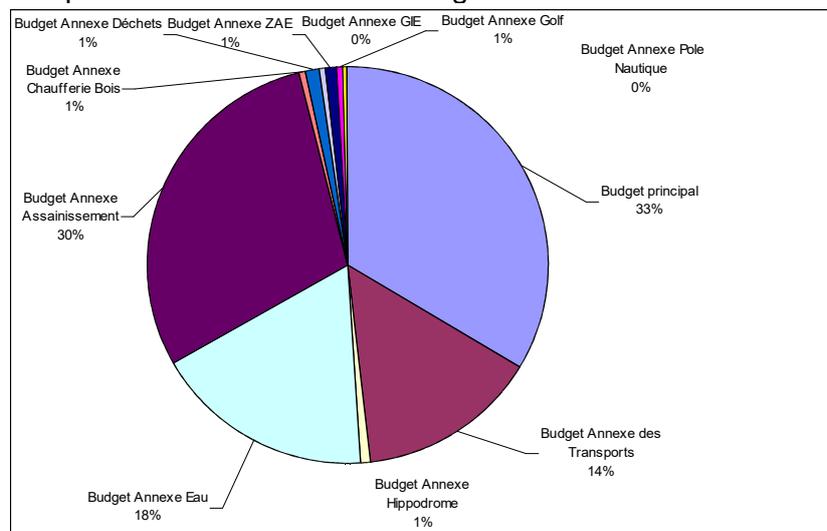
- du remboursement annuel du capital à hauteur de 13,4 M€,
- des emprunts nouveaux représentant 9 M€,

L'écart constaté entre le rapport du CA 2019 : capital restant dû au 31/12/19 : 170 375 669 € et le capital restant dû au 01/01/2020 170 855 788 € soit 480 119 € s'explique par :

- le transfert des emprunts du SMITOM : 511 790,50 €
- la scission d'un emprunt suite à la dissolution du Syndicat des eaux du Gouët : - 31 684,41 €
- la régularisation d'un emprunt dans le cadre de la dissolution du Syndicat des eaux du Gouët : 13,43 €

Budgets 2020	Capital restant dû au 01/01/2020	Capital remboursé en 2020	Emprunts nouveaux 2020	Régularisation suite dissolution syndicat du Gouët (mandat + titre = 0)	Capital restant dû au 31/12/2020
Budget principal	55 731 007	4 637 482	5 000 000		56 093 525
Budget Annexe des Transports	21 168 084	1 170 179	4 000 000		23 997 905
Budget Annexe Hippodrome	1 477 280	148 924			1 328 356
Budget Annexe Eau	31 548 251	2 250 342		2 910	29 297 909
Budget Annexe Assainissement	53 250 527	4 152 475			49 098 052
Budget Annexe Chauffage Bois	1 002 213	54 044			948 169
Budget Annexe Déchets	2 415 939	496 797			1 919 142
Budget Annexe GIE	1 088 741	295 626			793 115
Budget Annexe ZAE	1 566 853	175 334			1 391 519
Budget Annexe Golf	907 557	32 229			875 328
Budget Annexe Pole Nautique	699 335	63 722			635 613
Total	170 855 788	13 477 155	9 000 000	2 910	166 378 634

La répartition entre les différents budgets est la suivante :



Les budgets eau et assainissement représentent 47,12% de l'encours au 31/12/2020. ID : 022-200069409-20210630-DB_125_2021-DE

L'analyse du **délaï de désendettement (ratio encours de dette sur épargne brute)** constitue un des éléments fondamentaux de l'analyse financière.

Capacité de désendettement : budget principal (En K€)

Année	Epargne de gestion	Frais financiers	Epargne brute	Encours de dette	Ratio de désendettement
2006	6 410	335	6 075	13 504	2,22
2007	7 560	635	6 925	15 404	2,22
2008	6 758	546	6 212	18 056	2,91
2009	8 013	512	7 501	16 456	2,19
2010	9 048	545	8 503	18 893	2,22
2011	7 986	603	7 383	22 128	3,00
2012	9 453	632	8 821	28 079	3,18
2013	9 843	898	8 945	35 467	3,97
2014	10 684	904	9 780	36 203	3,70
2015	10 560	815	9 745	37 329	3,83
2016	12 168	817	11 351	39 738	3,50
2017	11 490	1 120	10 370	55 690	5,37
2018	14 922	1 103	13 819	51 759	3,75
2019	14 948	1 009	13 939	57 731	4,14
2020	16 713	957	15 757	56 094	3,56

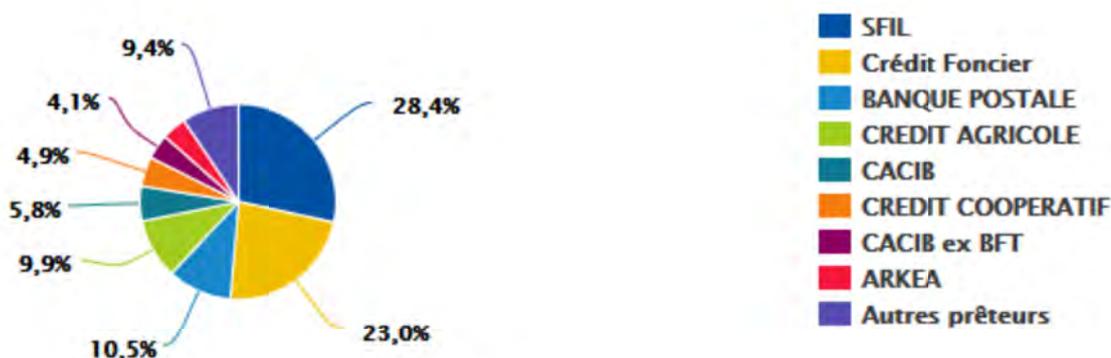
En 2020, le délai de désendettement est de 3,56 années, pour le budget principal. Tous budgets confondus, ce ratio est de 4,3 contre 4,2 en 2019.

Il faut noter que la zone dangereuse pour les collectivités territoriales se situe au dessus de 10 années.

2. L'encours de dette par prêteur

Saint-Brieuc Armor Agglomération compte 175 contrats d'emprunts répartis auprès de 14 établissements prêteurs.

La répartition de l'encours entre les différents prêteurs se décompose comme suit :



3. La structure de la dette

La répartition de la dette est la suivante :

- ➔ **82,43 % en taux fixe (137,2 M€)**
- ➔ **17,57% en taux variable (29,2€)**

L'encours de la dette se situe très majoritairement à taux fixe. Cette évolution est très nette depuis 2015 du fait d'un contexte particulièrement intéressant sur ce type d'offre.

4. Le coût de la dette

La durée de vie résiduelle de la dette de l'agglomération est de 15 ans et 5 mois au 31 décembre 2020. Fin 2019, elle était de 15 ans et 7 mois en comparaison, les EPCI et communes de plus de 100 000 habitants ont une durée moyenne de 14 années en 2020 (source observatoire Finance Active).

Le taux d'intérêt moyen pondéré est de 1,85% fin 2020 contre 1,96% fin 2019 pour l'agglomération. Les EPCI et communes de la même strate se situaient fin 2020 autour de 1,89%.

5. Le risque de taux :

La **charte Gissler**, classe les emprunts par typologie en fonction du risque de taux.

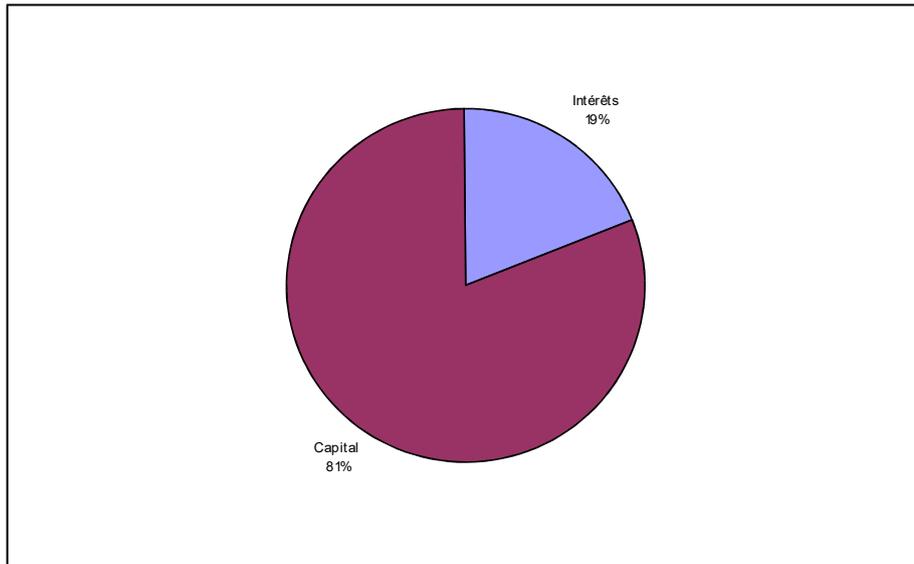
Les différentes catégories sont les suivantes :

- A : taux fixe ou taux variable simple
- B : barrière simple
- C : option d'échange
- D : multiplicateur jusqu'à 3 ou jusqu'à 5 capé
- E : multiplicateur jusqu'à 5
- F : autres types de structure

La dette de Saint-Brieuc Armor Agglomération est sécurisée, l'encours est constitué à 99,8% d'emprunts classifiés en A. Ce sont désormais 97,7% des encours des collectivités qui sont positionnés sur des produits non structurés.

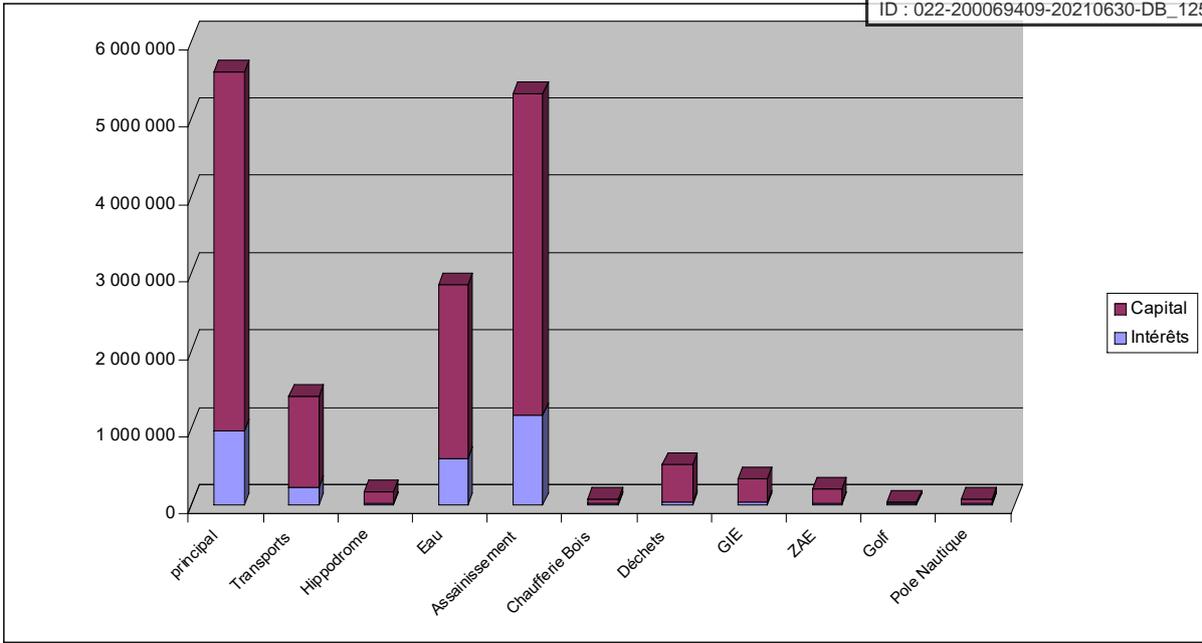
6. L'annuité de la dette

L'annuité consolidée de la dette s'élève à 16,7 M€ dont 3,2 M€ de frais financiers et 13,5 M€ de remboursement du capital de la dette.



L'annuité 2020 de la dette par budget est la suivante :

Budgets 2020	Intérêts	Capital
principal	956 526	4 637 482
Transports	238 264	1 170 179
Hippodrome	33 623	148 924
Eau	607 670	2 250 342
Assainissement	1 165 420	4 152 475
Chaufferie Bois	29 016	54 044
Déchets	43 599	496 797
GIE	40 941	295 626
ZAE	35 977	175 334
Golf	20 203	32 229
Pole Nautique	19 052	63 722
Total	3 190 292	13 477 155



VI – Le PPI

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - REVISION 2021																		
	< 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	> 2028	< 2019	2019-2020	2021-2026	> = 2027	Total	
1 – POLE DEVELOPPEMENT DURABLE																		
Etude Usine de déshydratation	D	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	0	30	
Maison de la pêche - Pré Aly	R	0	1	95	18	0	0	0	0	0	0	0	0	96	18	0	113	
Programme GEMAPI	R	0	0	16	3	0	0	0	0	0	0	0	0	16	3	0	19	
Rénovation plateforme filière bois	D	0	0	17	221	675	361	361	361	361	361	361	0	17	2 337	721	3 075	
Eaux Pluviales	R	0	0	2	36	111	59	59	59	59	59	59	0	2	383	118	503	
Défense incendie	D	0	0	49	20	120	10	0	0	0	0	0	0	49	150	0	199	
Casernes	R	0	0	8	3	20	2	0	0	0	0	0	0	8	25	0	33	
Nouveaux Projets Transition Énergétique	D	0	4 026	3 274	6 441	4 036	4 089	3 821	4 754	4 969	4 619	4 619	0	7 309	28 111	9 237	44 657	
Usine de déshydratation	R	0	1 147	799	2 071	662	671	627	780	815	758	758	0	1 946	5 626	1 515	9 087	
Chaufferie bois	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Centrale solaire - Yves Le Foll	R	0	29	3	51	133	58	8	8	8	8	8	0	32	267	17	315	
Sous - Total Budget Principal	D	0	4 210	3 454	7 629	7 611	14 266	21 248	8 096	5 930	6 395	8 080	0	7 665	64 769	14 475	86 908	
Sous - Total Budget Annexe Transport	R	0	1 176	828	2 402	1 117	4 394	6 467	1 959	3 881	1 674	1 831	0	2 004	20 221	3 505	25 730	
Total Pôle Développement Durable	D	0	5 386	4 282	10 031	8 728	18 660	27 715	10 052	9 811	8 069	9 911	0	9 669	85 000	18 000	112 638	
Total Pôle Développement Durable	BF	15 168	31 294	22 544	47 701	66 185	46 780	34 684	36 583	28 298	29 225	31 460	1 010	15 168	53 838	260 431	61 696	391 133
2 – POLE COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE																		
Acquisitions foncières	R	0	114	90	219	0	0	0	0	0	0	0	0	204	219	0	423	
Subv Habitat PLH antérieurs	R	0	1 472	848	1 544	1 798	830	908	625	0	0	0	0	2 420	5 705	0	8 125	
PLH 32 - Accompagnement des Communes	D	0	0	0	0	20	20	40	0	0	0	0	0	80	80	0	160	
PLH 32 - Amélioration de l'Habitat Privé	R	0	603	754	1 842	1 877	1 801	1 756	869	372	0	0	0	1 358	8 517	0	9 875	
PLH 32 - Renouvellement urbain du centre-ville de St-Brieuc	D	0	4	96	423	445	427	427	181	53	0	0	0	100	1 956	0	2 056	
PLH 32 - Production de logements conventionnés publics	R	0	105	12	33	130	235	270	130	0	0	0	0	117	798	0	916	
PLH 32 - Adaptation du parc privé	D	0	0	0	0	50	50	50	35	20	0	0	0	0	205	0	205	
PLH 32 - Rénovation du parc public	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
PLH 32 - Requalification des quartiers QPV	D	0	0	0	0	460	1 012	448	481	400	280	120	0	0	2 800	400	3 200	
PLH 32 - Développement de l'Innovation	R	0	0	0	0	200	250	250	250	250	250	250	0	1 200	0	1 200		
PLH 32 - Total	D	0	607	851	2 369	3 788	4 965	4 746	3 889	3 253	1 890	1 022	178	1 458	23 009	3 090	27 557	
PLH 5	R	0	105	387	392	637	681	500	360	0	0	0	0	492	2 570	0	3 062	
PLUI	D	0	0	0	0	0	0	1 000	1 000	3 000	9 000	0	0	2 000	12 000	0	14 000	
Sous - Total Habitat	D	0	2 533	2 175	4 474	5 929	6 139	5 860	4 600	5 238	10 371	178	0	4 708	33 000	15 787	53 495	
Sous - Total Cohésion Sociale	R	0	281	434	1 048	1 293	737	557	417	57	57	57	0	715	4 109	114	4 938	
Projet développement et cohésion sociale – GDV	D	257	78	15	465	686	160	50	50	50	50	50	0	257	93	1 461	1 911	
Insertion par Économie et investissement de croissance	R	33	5	2	74	283	26	8	8	8	8	8	0	33	7	468	16	
Contrat local de santé	D	0	38	33	40	40	40	40	40	40	40	40	0	71	240	60	391	
Extension Potes & Potiron	R	0	120	80	50	50	50	50	50	50	50	50	0	200	300	100	600	
Extension Potes & Potiron	D	0	145	24	29	60	370	0	0	0	0	0	0	145	53	430	628	
Sous - Total Cohésion Sociale	D	0	402	260	156	615	1 146	250	140	140	140	140	0	402	417	2 431	280	
Sous - Total Cohésion Sociale	R	124	5	2	74	344	26	8	8	8	8	8	0	124	7	468	16	
Étude Développement Sport Nature	D	0	53	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53	0	0	53	
Stade d'Athlétisme	R	9 152	3 850	859	149	0	0	0	0	0	0	0	0	9 152	4 709	149	14 010	
AquaBaie	R	5 382	2 634	268	24	0	0	0	0	0	0	0	0	5 382	2 902	24	8 308	
Goëlys	D	0	0	1	133	2 608	58	0	0	0	0	0	0	1	2 799	0	2 800	
Station VTT Sud	R	0	0	0	22	971	50	0	0	0	0	0	0	0	1 042	0	1 043	
Centre Sport Nature	D	0	0	0	88	212	1 914	1 283	266	0	0	0	0	0	3 762	0	3 762	
Patinoire	R	0	0	0	14	35	314	210	44	0	0	0	0	0	617	0	617	
Boulodrome	D	0	0	0	0	50	50	50	50	50	50	50	0	0	250	0	250	
Centre Sport Nature	R	0	0	0	0	8	8	8	8	8	8	8	0	0	41	0	41	
Patinoire	D	0	0	0	11	60	1 489	1 283	131	6	0	0	0	11	2 969	0	2 980	
Boulodrome	R	0	0	0	2	10	244	210	21	1	0	0	0	2	487	0	489	
Boulodrome	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	2 000	3 500	0	6 000	0	6 000	
Boulodrome	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	382	628	974	0	1 984	0	1 984	
Boulodrome	D	0	0	0	0	929	0	0	0	0	0	0	0	0	929	0	929	
Boulodrome	R	0	0	0	0	152	0	0	0	0	0	0	0	0	152	0	152	
Sous - Total Sport	D	9 152	3 903	871	429	5 288	3 305	1 463	322	50	500	2 000	3 500	9 152	4 774	10 858	6 000	
Sous - Total Sport	R	5 382	2 634	270	70	1 411	582	240	53	8	382	628	974	5 382	2 904	2 365	1 984	
Hangar Maison de la Baie	D	0	0	0	0	41	370	0	0	0	0	0	0	0	411	0	411	
Réaménagement locaux La Briquetterie	R	0	0	0	0	7	227	0	0	0	0	0	0	0	233	0	233	
Hangar Boutdeville	D	0	0	0	0	195	1 120	25	0	0	0	0	0	0	1 340	0	1 346	
Hangar Boutdeville	R	0	0	0	0	32	364	155	0	0	0	0	0	0	551	0	551	
Hangar Boutdeville	D	0	0	0	0	125	375	0	0	0	0	0	0	0	500	0	500	
Hangar Boutdeville	R	0	0	0	0	21	62	0	0	0	0	0	0	0	82	0	82	
Sous - Total Culture	D	0	0	0	0	361	1 865	25	0	0	0	0	0	0	2 251	0	2 251	
Sous - Total Culture	R	0	0	0	0	59	652	155	0	0	0	0	0	0	866	0	866	

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - REVISION 2021																	
	< 2019	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	> 2028	< 2019	2019-2020	2021-2026	>= 2027	Total
Rocade Urbaine : section courante et giratoire Marcel Proust	D	1 252	0	658	870	0	0	0	0	0	0	0	1 252	658	870	0	2 780
	R	736	0	458	566	0	0	0	0	0	0	0	736	458	566	0	1 750
Rocade urbaine : giratoire RD712 / rue Pierre de Coubertin	D	0	6	21	68	600	500	0	0	0	0	0	0	27	1 168	0	1 195
	R	0	4	15	40	325	271	0	0	0	0	0	0	19	636	0	655
Rocade urbaine : réduction giratoire Brézillet	D	0	0	24	0	1 730	1 556	0	0	0	0	0	0	24	3 286	0	3 310
	R	0	0	17	0	1 221	1 098	0	0	0	0	0	0	17	2 319	0	2 336
Rocade urbaine : transformation en boulevard urbain	D	0	0	0	0	0	0	0	480	1 080	1 080	0	0	0	480	2 160	2 640
	R	0	0	0	0	0	0	0	339	762	762	0	0	0	339	1 524	1 863
Programme d'aménagement nouveau schéma routier d'Agglomération	D	0	0	2	965	406	0	0	0	0	0	0	0	2	1 371	0	1 372
	R	0	0	1	681	286	0	0	0	0	0	0	0	1	967	0	968
Axe de Contournement Sud	D	17 792	52	757	0	0	0	0	0	0	0	0	17 792	308	0	0	18 601
	R	0	202	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	202	0	0	202
Contournement Sud : Sabot / Le Merlet	D	0	0	0	55	146	681	1 243	1 121	1 232	411	0	0	0	4 479	411	4 890
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contournement Sud : Le Merlet / Les Plaines Villes	D	0	0	0	3 040	714	110	217	217	0	0	0	0	0	4 298	0	4 298
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contournement Sud : Les Plaine ville / Le Sépulcre (Hypothèse : participation SDA 30% sans subvention)	D	0	0	0	0	0	0	0	130	117	0	1 847	0	0	5 802	9 854	15 656
	R	0	0	0	0	0	0	0	5 464	6 161	1 846	0	0	0	0	0	0
Contournement Sud : échangeur du Sépulcre (Hypothèse : subvention Etat 15%, Région 10%, CD 35%, SDA 35%)	D	0	0	0	0	0	0	61	300	200	350	305	0	0	561	655	1 216
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contournement Sud : aménagements connexes RD36 / RD45	D	0	0	0	26	208	195	143	0	0	0	0	0	0	573	0	573
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Aménagement Routier	D	19 044	57	1 463	5 025	3 804	3 133	1 794	1 756	7 376	8 002	3 231	19 044	1 520	22 887	13 080	56 531
	R	736	206	497	1 287	1 832	1 369	0	339	762	762	0	736	697	1 524	0	2 784
Sous - Total Budget Principal	D	28 598	6 754	4 664	10 543	16 528	14 692	9 421	8 078	12 166	13 880	15 741	28 598	11 418	71 427	35 147	146 590
	R	6 242	3 125	1 198	2 479	4 939	3 367	960	478	412	1 209	1 456	6 242	4 323	12 635	3 639	26 839
Cale Port de Saint-Quay	D	0	0	0	13	200	100	88	0	0	0	0	0	0	400	0	400
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements récurrents Pôle Nautique	D	0	67	50	50	50	50	50	50	50	50	50	0	118	300	100	518
	R	0	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	0	100	300	100	500
Sous - Total Budget Annexe Pôle Nautique	D	0	67	50	63	250	150	138	50	50	50	50	0	118	700	100	918
	R	0	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	0	100	300	100	500
Système d'arrosage Golf	D	0	0	0	180	211	117	0	0	0	0	0	0	0	506	0	506
	R	0	0	0	93	127	70	0	0	0	0	0	0	0	290	0	290
Investissements récurrents Golf	D	0	7	0	98	30	30	30	30	30	30	30	0	7	248	60	315
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Budget Annexe Golf	D	0	7	0	278	241	147	30	30	30	30	30	0	7	756	60	823
	R	0	0	0	93	127	70	0	0	0	0	0	0	0	290	0	290
Budget Annexe Hippodrome	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Budget Annexe Hippodrome	D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Pôle Cohésion Sociale et Territoriale	D	28 598	6 829	4 714	10 883	17 019	14 989	9 589	8 158	12 246	13 960	15 821	28 598	11 543	72 883	35 307	148 330
	R	6 242	3 175	1 248	2 622	5 116	3 487	1 010	528	462	1 259	1 506	6 242	4 423	13 225	3 739	27 628
	BF	22 356	3 653	3 467	8 261	11 903	11 502	8 579	7 630	11 784	12 700	14 316	4 552	22 356	7 120	59 659	120 702
3 - POLE DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE																	
Fibre optique – Déploiement du Très Haut Débit	D	970	785	765	750	1 204	731	711	711	711	711	0	970	1 560	4 816	711	8 046
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement supérieur – Campus Universitaire Beaufeuillage	D	0	0	32	579	400	350	25	25	25	25	0	0	32	1 404	25	1 461
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement supérieur – Campus Universitaire Mazier	D	1 582	195	182	112	775	950	700	450	0	0	0	1 582	377	2 987	0	4 946
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement supérieur – Campus Universitaire Technopole	D	0	0	0	50	150	500	150	0	0	0	0	0	0	850	0	850
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds Innovation Recherche	D	447	227	141	556	373	373	373	373	373	373	373	447	368	2 421	373	3 609
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CPER 2015 / 2020	D	540	188	13	50	0	0	0	0	0	0	0	540	200	50	0	790
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous - Total Enseignement Supérieur Recherche	D	3 538	1 395	1 132	2 097	2 902	2 904	1 959	1 559	1 109	1 109	0	3 538	2 527	12 528	1 109	19 702
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle politique aides économiques	D	0	755	747	1 230	890	890	890	890	890	890	890	0	1 502	5 680	1 780	9 961
	R	0	124	122	202	146	146	146	146	146	146	146	0	246	932	292	1 470
Requalification PAE	D	0	172	634	1 963	600	600	600	600	600	600	600	0	806	4 963	1 200	6 969
	R	0	28	107	322	98	98	98	98	98	98	98	0	135	634	197	1 146
Sous - Total Actions Economiques	D	0	927	1 381	3 192	1 490	1 490	1 490	1 490	1 490	1 490	1 490	0	2 308	10 642	2 980	15 930
	R	0	152	229	524	244	244	244	244	244	244	244	0	381	1 746	489	2 616
Grand Brézillet - Ex Centre de tri	D	911	0	0	880	0	0	0	0	0	0	0	911	413	7 598	0	8 922
	R	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grand Brézillet - Hall Râseau	D	0	0	413	0	0	400	0	0	0	0	0	0	0	400	0	400
	R	0	0	0	0	0	100	2 600	0</								

VII – ANNEXES

Annexe 1 : Chaîne de l'Épargne, financement de l'investissement et résultats par budget

2020	Budget Principal	Budget Transports	Budget Gestion Immobilière	Budget Collecte Déchets	Budget ZAE	Budget EAU	Budget ASSAINISSEMENT	Budget SPANC	Budget HIPPODROME	Budget CHAUFFERIE BOIS	Budget GOLF	Budget POLE NAUTIQUE	consolidée
Chaîne de l'épargne													
Recettes réelles de fonctionnement (B)	85 512 295	22 231 014	1 296 678	20 954 772	0	17 422 961	16 161 295	131 740	358 438	377 308	668 187	579 489	165 694 176
Dépenses réelles de fonctionnement (A)	68 798 597	18 435 257	608 569	19 562 857	23 546	9 004 083	5 795 450	177 088	148 689	282 832	543 756	542 368	123 923 091
Epargne de gestion (C=B'-A)	16 713 699	3 795 757	688 109	1 391 915	-23 546	8 418 878	10 365 845	-45 348	209 749	94 476	124 431	37 121	41 771 085
Intérêts de la dette (D)	956 526	238 264	40 941	43 599	35 977	607 670	1 165 420	0	33 623	29 016	20 203	19 052	3 190 292
Epargne brute (E=C-D)	15 757 172	3 557 493	647 167	1 348 316	-59 523	7 811 209	9 200 425	-45 348	176 125	65 459	104 229	18 069	38 580 793
Capital de la dette (F)	4 637 482	1 170 179	295 626	496 797	175 334	2 250 343	4 152 475	0	148 924	54 044	32 229	63 722	13 477 155
Epargne nette (G=E-F)	11 119 690	2 387 314	351 541	851 518	-234 858	5 560 866	5 047 950	-45 348	27 202	11 416	71 999	-45 653	25 103 638
Financement des dépenses d'investissement													
Dépenses d'équipement	16 950 485	4 811 231	627 181	1 361 225	517 523	7 411 414	15 273 073	0	17 152	15 566	4 556	95 547	47 084 953
dont pour compte de tiers	214 640	1 592 184		229 674									2 036 498
Opérations financières	216 728		18 216	22 124	0	40 811	173 684				16 000		487 563
Total dépenses d'investissement	17 167 212	4 811 231	645 397	1 383 349	517 523	7 452 225	15 446 757	0	17 152	15 566	20 556	95 547	47 572 516
Financement Dépenses d'investissement													
Epargne nette	11 119 690	2 387 314	351 541	851 518	-234 858	5 560 866	5 047 950	-45 348	27 202	11 416	71 999	-45 653	25 103 638
Subventions	935 028	2 669 747	284 987	9 823	0	399 680	2 186 340	0	0	0	0	50 000	6 535 605
Ressources propres d'investissement	1 126 962	755 308	235 602	82 111	930 071	182 406	166 361	0	0	0	0	0	3 478 821
Opérations pour compte de tiers	73 562	4 964 437	0	33 124	0	0	0	0	0	0	0	0	5 071 122
Emprunt	5 000 000	4 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000 000
sous total recettes de l'exercice	18 255 242	14 776 806	872 131	976 577	695 213	6 142 952	7 400 651	-45 348	27 202	11 416	71 999	4 347	49 189 187
Besoin fonds de roulement de l'exercice	-1 088 030	-9 965 575	-226 734	406 772	-177 690	1 309 273	8 046 106	45 348	-10 050	4 151	-51 443	91 201	-1 616 671
Résultats globaux de clôture	15 002 905	-823 467	-3 585 793	641 415	-8 890 608	14 434 799	1 311 363	-104 885	-228 176	-31 562	-39 997	-54 319	17 631 674
Résultat global de clôture corrigé de la reprise sur le budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets des résultats non budgétaires du SMICTOM Launay-Lantic suite à sa dissolution au 1er janvier 2020	15 002 905	-823 467	-3 585 793	236 634	-8 890 608	14 434 799	1 311 363	-104 885	-228 176	-31 562	-39 997	-54 319	17 226 894

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés du budget principal et des 11 budgets annexes.

Budgets	Fonctionnement				Investissement				Total	
	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat de l'exercice	Déficit/Excédent antérieur	Résultat cumulé	Restes à réaliser	Résultat cumulé	Résultat cumulé (hors RàR)
Principal	8 851 029,53	0,00	8 851 029,53	0,00	-187 752,07	6 339 627,58	6 151 875,51	-4 082 489,91	10 920 415,13	15 002 905,04
Transports	2 001 399,23	0,00	2 001 399,23	0,00	12 676 380,04	-15 501 246,76	-2 824 866,72	-955 386,56	-1 778 854,05	-823 467,49
Eau	6 101 572,10	0,00	6 101 572,10	0,00	13 782,66	8 319 444,23	8 333 226,89	-4 279 799,89	10 154 999,10	14 434 798,99
Assainissement	6 505 411,58	0,00	6 505 411,58	0,00	-7 562 234,45	2 368 185,67	-5 194 048,78	-6 504 538,54	-5 193 175,74	1 311 362,80
SPANC	-54 426,02	-62 071,02	-116 497,04	0,00	9 077,75	2 534,24	11 611,99	0,00	-104 885,05	-104 885,05
Collecte et valorisation des déchets	298 941,21	77 073,69	376 014,90	0,00	-9 609,25	275 009,44	265 400,19	-872 120,29	-230 705,20	641 415,09
Reprise de résultats suite à la dissolution du SMICTOM Launay-Lantic	298 941,21	-77 073,69	-77 073,69	0,00	-9 609,25	-327 706,99	-327 706,99	-872 120,29	-404 780,68	-404 780,68
	298 941,21	0,00	298 941,21	0,00	-9 609,25	-52 697,55	-62 306,80	-872 120,29	-635 485,88	236 634,41
Gestion immobilière	709 102,98	-87 703,88	621 399,10	0,00	-482 369,11	-3 724 822,84	-4 207 191,95	-495 268,85	-4 081 061,70	-3 585 792,85
Zones Activité Economiques	0,00	0,00	0,00	0,00	177 689,81	-9 068 298,21	-8 890 608,40	0,00	-8 890 608,40	-8 890 608,40
Hippodrome	64 648,84	0,00	64 648,84	0,00	7 578,22	-300 402,90	-292 824,68	-47 260,91	-275 436,75	-228 175,84
Chaufferie bois	6 800,17	0,00	6 800,17	0,00	17 220,46	-55 582,71	-38 362,25	0,00	-31 562,08	-31 562,08
Golf	19 566,21	-73 528,66	-53 962,45	0,00	31 876,86	-17 911,62	13 965,24	-32 850,07	-72 847,28	-39 997,21
Pole Nautique	2 801,48	0,00	2 801,48	0,00	-38 523,49	-18 596,58	-57 120,07	-31 475,55	-85 794,14	-54 318,59
TOTAL	24 506 847,31	-223 303,56	24 283 543,75	0,00	4 653 117,43	-11 709 767,45	-7 056 650,02	-17 301 190,57	-74 296,84	17 226 893,73

Annexe 2 : Compte administratif consolidé

Le compte administratif agrégé de l'exercice 2020 représente un volume budgétaire global de **261 413 598,90 € en dépenses** et **279 045 273,31€ en recettes**.

Le tableau ci-après présente le compte administratif agrégé du budget principal et des 11 budgets annexes relatifs aux Transports, à la Gestion Immobilière des Entreprises, aux Zones d'Activités Economiques, à l'Hippodrome, la Chaufferie bois, la Collecte et Valorisation des Déchets Ménagers, au Golf, au Pôle Nautique et ceux de l'Eau, de l'Assainissement et du SPANC.

CA : PRINCIPAL ET ANNEXES - Mouvements CA										
En €		DEPENSES			RECETTES			RESULTATS CUMULES		
Budget	Section	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES	REELLES	ORDRE	TOTALES
BUDGET PRINCIPAL	F.	72 062 467,31	8 500 322,76	80 562 790,07	87 738 982,27	1 674 837,33	89 413 819,60	15 676 514,96	-6 825 485,43	8 851 029,53
	I.	21 150 574,10	1 674 837,33	22 825 411,43	14 137 336,60	14 839 950,34	28 977 286,94	-7 013 237,50	13 165 113,01	6 151 875,51
	Total	93 213 041,41	10 175 160,09	103 388 201,50	101 876 318,87	16 514 787,67	118 391 106,54	8 663 271,46	6 339 627,58	15 002 905,04
BUDGETS ANNEXES										
TRANSPORT	F.	19 044 333,39	2 446 461,59	21 490 794,98	22 872 745,57	619 448,64	23 492 194,21	3 828 412,18	-1 827 012,95	2 001 399,23
	I.	8 337 531,09	16 120 695,40	24 458 226,49	19 186 898,18	2 446 461,59	21 633 359,77	10 849 367,09	-13 674 233,81	-2 824 866,72
	Total	27 381 864,48	18 567 156,99	45 949 021,47	42 059 643,75	3 065 910,23	45 125 553,98	14 677 779,27	-15 501 246,76	-823 467,49
COLLECTE DECHETS MENAGERS	F.	19 606 456,09	1 069 580,81	20 676 036,90	20 954 771,85	97 279,95	21 052 051,80	1 348 315,76	-972 300,86	376 014,90
	I.	1 880 145,97	20 206,26	1 900 352,23	821 162,17	1 344 590,25	2 165 752,42	-1 058 983,80	1 324 383,99	265 400,19
	Total	21 486 602,06	1 089 787,07	22 576 389,13	21 775 934,02	1 441 870,20	23 217 804,22	289 331,96	352 083,13	641 415,09
GESTION IMMOBILIERE	F.	649 510,78	441 821,07	1 091 331,85	1 510 392,45	202 338,50	1 712 730,95	860 881,67	-239 482,57	621 399,10
	I.	1 995 234,97	3 927 161,34	5 922 396,31	1 361 087,17	354 117,19	1 715 204,36	-634 147,80	-3 573 044,15	-4 207 191,95
	Total	2 644 745,75	4 368 982,41	7 013 728,16	2 871 479,62	556 455,69	3 427 935,31	226 733,87	-3 812 526,72	-3 585 792,85
HIPPODROME	F.	182 312,03	195 979,69	378 291,72	358 437,51	84 503,05	442 940,56	176 125,48	-1 111 476,64	64 648,84
	I.	166 075,23	385 785,07	551 860,30	62 176,81	196 858,81	259 035,62	-103 898,42	-188 926,26	-292 824,68
	Total	348 387,26	581 764,76	930 152,02	420 614,32	281 361,86	701 976,18	72 227,06	-300 402,90	-228 175,84
CHAUFFERIE BOIS	F.	311 848,16	99 271,60	411 119,76	377 307,61	40 612,32	417 919,93	65 459,45	-58 659,28	6 800,17
	I.	69 610,19	96 195,03	165 805,22	28 171,37	99 271,60	127 442,97	-41 438,82	3 076,57	-38 362,25
	Total	381 458,35	195 466,63	576 924,98	405 478,98	139 883,92	545 362,90	24 020,63	-55 582,71	-31 562,08
ZONES D'ACTIVITES	F.	577 046,55	6 923 989,95	7 501 036,50	930 070,84	6 570 965,66	7 501 036,50	353 024,29	-353 024,29	0,00
	I.	175 334,48	15 639 263,87	15 814 598,35	0,00	6 923 989,95	6 923 989,95	-175 334,48	-8 715 273,92	-8 890 608,40
	Total	752 381,03	22 563 253,82	23 315 634,85	930 070,84	13 494 955,61	14 425 026,45	177 689,81	-9 068 298,21	-8 890 608,40
EAU	F.	9 713 381,80	2 417 238,55	12 130 620,35	17 044 219,48	1 187 972,97	18 232 192,45	7 330 837,68	-1 229 265,58	6 101 572,10
	I.	9 222 197,38	1 187 972,97	10 410 170,35	8 006 714,46	10 736 682,78	18 743 397,24	-1 215 482,92	9 548 709,81	8 333 226,89
	Total	18 935 579,18	3 605 211,52	22 540 790,70	25 050 933,94	11 924 655,75	36 975 589,69	6 115 354,76	8 319 444,23	14 434 798,99
ASSAINISSEMENT	F.	7 553 651,24	4 335 378,28	11 889 029,52	16 375 334,36	2 019 106,74	18 394 441,10	8 821 683,12	-2 316 271,54	6 505 411,58
	I.	19 220 490,19	2 019 106,74	21 239 596,93	9 341 984,20	6 703 563,95	16 045 548,15	-9 878 505,99	4 684 457,21	-5 194 048,78
	Total	26 774 141,43	6 354 485,02	33 128 626,45	25 717 318,56	8 722 670,69	34 439 989,25	-1 056 822,87	2 368 185,67	1 311 362,80
SPANC	F.	177 087,83	71 148,77	248 236,60	131 739,56	0,00	131 739,56	-45 348,27	-71 148,77	-116 497,04
	I.	0,00	0,00	0,00	0,00	11 611,99	11 611,99	0,00	11 611,99	11 611,99
	Total	177 087,83	71 148,77	248 236,60	131 739,56	11 611,99	143 351,55	-45 348,27	-59 536,78	-104 885,05
GOLF	F.	568 514,70	172 308,01	740 822,71	668 187,24	18 673,02	686 860,26	99 672,54	-153 634,99	-53 962,45
	I.	48 229,47	36 584,64	84 814,11	0,00	98 779,35	98 779,35	-48 229,47	62 194,71	13 965,24
	Total	616 744,17	208 892,65	825 636,82	668 187,24	117 452,37	785 639,61	51 443,07	-91 440,28	-39 997,21
POLE NAUTIQUE	F.	568 836,91	94 410,32	663 247,23	579 488,65	86 560,06	666 048,71	10 651,74	-7 850,26	2 801,48
	I.	151 852,35	105 156,64	257 008,99	105 478,60	94 410,32	199 888,92	-46 373,75	-10 746,32	-57 120,07
	Total	720 689,26	199 566,96	920 256,22	684 967,25	180 970,38	865 937,63	-35 722,01	-18 596,58	-54 318,59
BUDGET GLOBAL	F.	131 015 446,79	26 767 911,40	157 783 358,19	169 541 677,39	12 602 298,24	182 143 975,63	38 526 230,60	-14 165 613,16	24 360 617,44
	I.	62 417 275,42	41 212 965,29	103 630 240,71	53 051 009,56	43 850 288,12	96 901 297,68	-9 366 265,86	2 637 322,83	-6 728 943,03
	Total	193 432 722,21	67 980 876,69	261 413 598,90	222 592 686,95	56 452 586,36	279 045 273,31	29 159 964,74	-11 528 290,33	17 631 674,41

Résultat global de clôture corrigé de la reprise sur le budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets des résultats non budgétaires du SMICTOM
Launay-Lantic suite à sa dissolution au 1er janvier 2020

17 226 893,73

Annexe 3 : Compte administratif 2020 : Budget principal

Section de fonctionnement :

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
023Virement à la section d'investissement	0,00	3 651 000	1 717 200	0,00		
042Opérations d'ordre transfert entre sect	7 400 417,51	7 377 000	7 881 345	8 500 322,76	14,86 %	
Sous total opérations d'ordre	7 400 418	11 028 000	9 598 545	8 500 322,76	14,86 %	0,00
011Charges à caractère général	8 693 959,98	11 497 000	12 680 082	8 636 558,57	-0,66 %	
012Charges de personnel et frais assimilés	20 551 678,53	21 946 000	21 946 000	20 996 127,97	2,16 %	
014Atténuation de produits	27 118 022,76	27 310 000	27 543 332	26 897 525,63	-0,81 %	
022Dépenses imprévues	0,00	80 000	80 000	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	11 173 335,75	12 567 000	12 923 176	12 382 858,34	0,00 %	
656 Frais fonctionnement groupes élus	55 426,03	80 000	80 000	52 243,53		
66 Charges financières	1 009 394,18	936 000	976 000	956 604,56	-5,23 %	
67 Charges exceptionnelles	2 141 906,33	1 890 000	2 427 427	2 140 548,71	-0,06 %	
Sous total opérations réelles	70 743 724	76 306 000	78 656 017	72 062 467,31	1,86 %	0,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	78 144 141	87 334 000	88 254 562	80 562 790,07	3,10 %	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042Opérations d'ordre transfert entre sect	953 828,40	915 000	1 694 800	1 674 837,33	75,59 %	
Sous total opérations d'ordre	953 828	915 000	1 694 800	1 674 837	75,59 %	0
013Atténuation de charges	268 036,61	248 000	248 000	538 399,16	100,87 %	
70 Produits des services, du domaine et...	6 818 703,74	7 048 000	6 457 200	6 564 584,60	-3,73 %	
73 Impôts et taxes	57 648 130,52	59 462 000	59 466 600	60 203 519,06	4,43 %	
74 Dotations et participations	18 517 963,31	18 973 000	19 653 242	18 905 895,62	2,09 %	
75 Autres produits de gestion courante	636 878,47	647 000	669 338	650 378,48	2,12 %	
77 Produits exceptionnels	796 443,04	41 000	65 382	821 205,35	3,11 %	
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0	0	55 000,00		
Sous total opérations réelles	84 686 156	86 419 000	86 559 762	87 738 982,27	3,60 %	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	85 639 984	87 334 000	88 254 562	89 413 819,60	4,41 %	0,00

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	953 828,40	915 000	1 694 800	1 674 837,33	75,59 %	
041 Opérations patrimoniales	33 405,89	0	0	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	987 234	915 000	1 694 800	1 674 837,33	69,65 %	0
020 Dépenses imprévues	0,00	100 000	100 000	0,00		
16 Emprunts et dettes assimilés	6 231 874,52	7 378 000	7 400 000	4 641 736,74	-25,52 %	
20 Immobilisations incorporelles	894 775,33	1 313 000	1 618 876	778 287,82	-13,02 %	233 858
204 Subventions d'équipement versées	6 929 201,65	9 481 000	11 077 436	5 116 572,10	-26,16 %	1 482 518
21 Immobilisations corporelles	1 233 378,83	3 506 000	7 694 660	4 475 423,96	262,86 %	1 190 070
23 Immobilisations en cours	8 278 537,72	8 653 000	10 573 747	5 711 440,36	-31,01 %	3 165 043
27 Autres immobilisations	100 000,00	0	356 200	212 472,75	112,47 %	
45 Comptabilité distincte rattachée	553 868,49	1 037 000	1 038 152	214 640,37	-61,25 %	
Sous total opérations réelles	24 221 637	31 468 000	39 859 070	21 150 574,10	-12,68 %	6 071 490
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	25 208 871	32 383 000	41 553 870	22 825 411,43	-9,45 %	6 071 490

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	659 544,42	0	6 339 628	6 339 627,58	-100,00 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	3 651 000	1 717 200	0,00		
024 Immobilisations affectées,concedées,affe	0,00	0	757 185	0,00		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	7 400 417,51	7 377 000	7 881 345	8 500 322,76	14,86 %	
041 Opérations patrimoniales	33 405,89	0	0	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	8 093 368	11 028 000	16 695 358	14 839 950,34	83,36 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	9 177 443,73	2 000 000	9 575 248	7 887 643,39	-14,05 %	1 011 239
13 subventions d'investissement	3 044 850,74	2 177 000	2 328 678	935 027,63	-69,29 %	542 411
16 Emprunts et dettes assimilés	9 975 125,04	16 125 000	11 286 522	5 004 000,00	-49,84 %	
204 Subventions d'équipement versées	19 750,00	0	0	133 946,28	578,21 %	4 000
21 Immobilisations corporelles	2 914,98	0	0	5 043,54	73,02 %	
23 Immobilisations en cours	35 735,29	0	0	75 491,32	111,25 %	
27 Autres immobilisations financières	722 336,64	16 000	372 200	22 622,75	-96,87 %	431 350
45 Comptabilité distincte rattachée	556 378,96	1 037 000	1 295 866	73 561,69	-86,78 %	
Sous total opérations réelles	23 534 535	21 355 000	24 858 513	14 137 336,60	-39,93 %	1 989 000
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	31 627 903	32 383 000	41 553 870	28 977 286,94	-8,38 %	1 989 000

Annexe 4 : Compte administratif 2020 : Budget annexe

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	1 732 944,00	1 989 523,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	2 283 130,49	2 428 000,00	2 584 160,00	2 446 461,59	7,15 %	
Sous total opérations d'ordre	2 283 130,49	4 160 944,00	4 573 683,00	2 446 461,59	7,15 %	0
011 Charges à caractère général	16 104 297,53	16 978 555,00	17 850 847,00	17 475 595,59	8,52 %	
012 Charges de personnel	585 860,52	644 900,00	644 900,00	593 961,92	1,38 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	3 677 169,99	1 899 601,00	2 528 401,00	631 625,92	-82,82 %	
66 Autres charges financières	260 354,32	243 000,00	243 000,00	238 263,65	-8,48 %	
67 Charges exceptionnelles	143 251,18	724 000,00	304 300,00	104 886,31	-26,78 %	
Sous total opérations réelles	20 770 933,54	20 540 056,00	21 621 448,00	19 044 333,39	-8,31 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	23 054 064,03	24 701 000,00	26 195 131,00	21 490 794,98	-6,78 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	3 549 597,02	1 860 000,00	2 474 400,00	619 448,64	-82,55 %	
Sous total opérations d'ordre	3 549 597,02	1 860 000,00	2 474 400,00	619 448,64	-82,55 %	0
013 Atténuation de charges	7 600,85	1 000,00	1 000,00	1 370,73	-81,97 %	
70 Produits de gestion courante	3 929 858,66	3 807 230,00	3 425 230,00	2 812 755,53	-28,43 %	
73 Versement transport	18 037 528,02	16 950 000,00	16 950 000,00	16 703 627,16	-7,40 %	
74 Dotations, subventions et participations	1 844 436,41	1 945 100,00	1 945 100,00	1 834 527,26	-0,54 %	
75 Autres produits de gestion courante	125 395,28	127 670,00	127 670,00	160 716,39	28,17 %	
76 Produits Financiers	0,00	0,00	0,00	747,00		
77 Produits exceptionnels	271 852,01	10 000,00	1 271 731,00	1 359 001,50	399,90 %	
Sous total opérations réelles	24 216 671,23	22 841 000,00	23 720 731,00	22 872 745,57	-5,55 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	27 766 268,25	24 701 000,00	26 195 131,00	23 492 194,21	-15,39 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	15 501 246,76	15 501 246,76		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	3 549 597,02	1 860 000,00	2 474 400,00	619 448,64	-82,55 %	
041 Opérations patrimoniales	69 880,19	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	3 619 477,21	1 860 000,00	17 975 646,76	16 120 695,40	345,39 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	1 129 390,02	1 171 000,00	1 171 000,00	1 170 178,68	3,61 %	
20 Immobilisations incorporelles	22 518,50	109 000,00	290 302,00	67 754,00	200,88 %	93 008
21 Immobilisations corporelles	692 736,59	1 684 200,00	3 081 922,78	1 773 128,96	155,96 %	166 158
23 Immobilisations en cours	13 105 609,03	2 767 900,00	5 904 868,54	3 627 531,72	-72,32 %	415 113
45 Comptabilité distincte rattachée	10 582 928,15	3 098 900,00	3 843 625,00	1 698 937,73	-83,95 %	281 107
Sous total opérations réelles	25 533 182,29	8 831 000,00	14 291 718,32	8 337 531,09	-67,35 %	955 387
TOTAL Dépenses D'INVESTISSEMENT	29 152 659,50	10 691 000,00	32 267 365,08	24 458 226,49	-16,10 %	955 387

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	1 798 450,76	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 732 944,00	1 989 523,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre secti	2 283 130,49	2 428 000,00	2 584 160,00	2 446 461,59	7,15 %	
041 Opérations patrimoniales	69 880,19	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	4 151 461,44	4 160 944,00	4 573 683,00	2 446 461,59	-41,07 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	4 107 071,60	0,00	4 712 204,22	4 904 602,73	19,42 %	
13 Subventions d'investissement	434 561,00	333 800,00	333 800,00	2 589 682,18	495,93 %	
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	3 097 056,00	17 132 397,86	4 000 000,00		
20 Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	251,40		
21 Immobilisations corporelles	102,00	300,00	47 340,00	47 469,98	46439,20 %	
23 Immobilisations en cours	652 304,38	0,00	1 726 150,00	2 573 700,93	294,56 %	
45 Comptabilité distincte rattachée	4 305 912,32	3 098 900,00	3 741 790,00	5 071 190,96	17,77 %	
Sous total opérations réelles	9 499 951,30	6 530 056,00	27 693 682,08	19 186 898,18	101,97 %	0
TOTAL Recettes D'INVESTISSEMENT	13 651 412,74	10 691 000,00	32 267 365,08	21 633 359,77	58,47 %	0

Annexe 5 : Compte administratif 2020 : Budget annexe Lau

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	5 981 000,00	5 561 964,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	2 371 388,61	2 248 000,00	2 417 300,00	2 417 238,55	1,93 %	
Sous total opérations d'ordre	2 371 388,61	8 229 000,00	7 979 264,00	2 417 238,55	1,93 %	0
011 Charges à caractère général	3 900 334,02	4 765 000,00	4 877 553,00	4 378 586,02	12,26 %	
012 Charges de personnel	2 857 235,40	3 174 000,00	3 174 000,00	2 861 270,99	0,14 %	
014 Atténuations de produits	1 095 337,68	1 235 000,00	1 390 317,00	1 370 879,00	25,16 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	110 605,06	114 000,00	133 500,00	126 914,43	14,75 %	
66 Autres charges financières	679 237,71	637 000,00	637 000,00	607 669,77	-10,54 %	
67 Charges exceptionnelles	94 952,85	221 000,00	451 730,00	368 061,59	287,63 %	
Sous total opérations réelles	8 737 702,72	10 201 000,00	10 719 100,00	9 713 381,80	11,17 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	11 109 091,33	18 430 000,00	18 698 364,00	12 130 620,35	9,20 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	1 001 972,06	1 315 000,00	1 474 500,00	1 187 972,97	18,56 %	
Sous total opérations d'ordre	1 001 972,06	1 315 000,00	1 474 500,00	1 187 972,97	0,19	0,00
13 Atténuations de charges	102 360,16	80 000,00	80 000,00	61 826,68	-39,60 %	
70 Produits de gestion courante	16 515 810,06	16 858 000,00	16 858 000,00	16 621 637,71	0,64 %	
74 Dotations, subventions et participations	299 459,48	87 000,00	195 864,00	211 950,97	-29,22 %	
75 Autres produits de gestion courante	104 383,82	90 000,00	90 000,00	115 288,89	10,45 %	
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	3 115,10		
77 Produits exceptionnels	294 520,65	0,00	0,00	30 400,13	-89,68 %	
Sous total opérations réelles	17 316 534,17	17 115 000,00	17 223 864,00	17 044 219,48	-1,57 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	18 318 506,23	18 430 000,00	18 698 364,00	18 232 192,45	-0,47 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	1 001 972,06	1 315 000,00	1 474 500,00	1 187 972,97	18,56 %	
041 Opérations patrimoniales	271 682,69	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	1 273 654,75	1 315 000,00	1 474 500,00	1 187 972,97	-0,07	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	63 244,70	0,00	100 000,00	0,00	-1,00 %	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	39 010,00	37 901,27		
16 Emprunts et dettes assimilées	2 223 013,16	5 899 000,00	5 899 000,00	2 253 252,86	1,36 %	
20 Immobilisations incorporelles	20 821,24	637 000,00	758 599,44	56 446,90	171,10 %	122 159
21 Immobilisations corporelles	542 379,76	822 000,00	961 302,17	311 471,76	-42,57 %	148 201
23 Immobilisations en cours	5 468 903,57	17 354 000,00	18 817 914,65	6 563 124,59	20,01 %	4 009 439
Sous total opérations réelles	8 318 362,43	24 712 000,00	26 575 826,26	9 222 197,38	0,11	4 279 800
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	9 592 017,18	26 027 000,00	28 050 326,26	10 410 170,35	8,53 %	4 279 800

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	3 258 795,56	0,00	8 319 444,23	8 319 444,23	155,29 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	5 981 000,00	5 561 964,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	2 371 388,61	2 248 000,00	2 417 300,00	2 417 238,55	1,93 %	
041 Opérations patrimoniales	271 682,69	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	5 901 866,86	8 229 000,00	16 298 708,23	10 736 682,78	81,92 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	5 683 795,93	0,00	7 524 628,03	7 424 628,03	30,63 %	
13 Subventions d'investissement	421 292,69	131 000,00	307 460,00	399 680,40	-5,13 %	
16 Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	17 667 000,00	3 760 530,00	5 690,32	-99,89 %	
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	18 588,34		
27 Autres immobilisations financières	111 793,60	0,00	159 000,00	158 127,37	41,45 %	
Sous total opérations réelles	11 216 882,22	17 798 000,00	11 751 618,03	8 006 714,46	-28,62 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	17 118 749,08	26 027 000,00	28 050 326,26	18 743 397,24	9,49 %	0

Annexe 6 : Compte administratif 2020 : Budget annexe de l'Assamissement

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	5 115 000,00	5 346 186,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre section	4 179 739,61	4 295 000,00	4 338 440,00	4 335 378,28	3,72 %	
Sous total opérations d'ordre	4 179 739,61	9 410 000,00	9 684 626,00	4 335 378,28	3,72 %	0,00
011 Charges à caractère général	2 921 129,07	2 666 000,00	3 211 553,00	2 649 695,45	-9,29 %	
012 Charges de personnel	2 910 132,84	3 257 000,00	3 232 000,00	2 853 823,80	-1,93 %	
014 Atténuations de produits	469 862,97	580 000,00	702 921,00	696 161,00	48,16 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	70 913,49	70 000,00	72 000,00	71 837,25	1,30 %	
66 Autres charges financières	1 258 881,68	1 182 000,00	1 182 000,00	1 165 419,65	-7,42 %	
67 Charges exceptionnelles	115 388,30	100 000,00	168 500,00	116 714,09	1,15 %	
Sous total opérations réelles	7 746 308,35	7 935 000,00	8 648 974,00	7 553 651,24	-2,49 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	11 926 047,96	17 345 000,00	18 333 600,00	11 889 029,52	-0,31 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	1 911 365,61	1 588 000,00	2 078 600,00	2 019 106,74	5,64 %	
Sous total opérations d'ordre	1 911 365,61	1 588 000,00	2 078 600,00	2 019 106,74	0,06	0,00
013 Atténuations de charges	38 834,12	25 000,00	25 000,00	58 123,02	49,67 %	
70 Produits de gestion courante	15 331 322,49	15 366 000,00	15 366 000,00	15 869 087,20	3,51 %	
74 Dotations, subventions et participations	166 742,70	30 000,00	30 000,00	52 366,15	-68,59 %	
75 Autres produits de charge courante	287 752,92	334 000,00	334 000,00	351 985,50	22,32 %	
77 Produits exceptionnels	1 179 313,30	2 000,00	500 000,00	43 772,49	-96,29 %	
Sous total opérations réelles	17 003 965,53	15 757 000,00	16 255 000,00	16 375 334,36	-3,70 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	18 915 331,14	17 345 000,00	18 333 600,00	18 394 441,10	-2,75 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Déficit d'investissement	3 003 604,92	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	1 911 365,61	1 588 000,00	2 078 600,00	2 019 106,74	5,64 %	
041 Opérations patrimoniales	424 961,30	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	5 339 931,83	1 588 000,00	2 078 600,00	2 019 106,74	-62,19 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	90 471,36	0,00	300 000,00	111 907,89	23,69 %	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	174 827,00	61 776,05		111 972
16 Emprunts et dettes assimilées	4 049 028,30	4 971 000,00	4 971 000,00	4 152 475,29	2,55 %	
20 Immobilisations incorporelles	37 862,66	610 000,00	675 953,56	114 568,46	202,59 %	36 859
21 Immobilisations corporelles	167 617,03	626 000,00	794 838,72	306 557,75	82,89 %	154 834
23 Immobilisations en cours	8 713 046,06	12 432 000,00	22 916 990,72	14 473 204,75	66,11 %	6 200 874
Sous total opérations réelles	13 058 025,41	18 639 000,00	29 833 610,00	19 220 490,19	47,19 %	6 504 539
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	18 397 957,24	20 227 000,00	31 912 210,00	21 239 596,93	15,45 %	6 504 539

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Excédent d'investissement	0,00	0,00	2 368 185,67	2 368 185,67		
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	5 115 000,00	5 346 186,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	4 179 739,61	4 295 000,00	4 338 440,00	4 335 378,28	3,72 %	
041 Opérations patrimoniales	424 961,30	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	4 604 700,91	9 410 000,00	12 052 811,67	6 703 563,95	45,58 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	9 850 085,13	0,00	7 289 283,18	7 101 191,07	-27,91 %	
13 Subventions d'investissement	1 053 461,62	449 000,00	7 019 483,57	2 186 339,98	107,54 %	
16 Emprunts et dettes assimilées	5 015 384,50	10 368 000,00	5 550 631,58	0,00	-100,00 %	
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	3 291,20		
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	51 161,95	0,00 %	
27 Autres immobilisations financières	242 510,75	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	16 161 442,00	10 817 000,00	19 859 398,33	9 341 984,20	-42,20 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	20 766 142,91	20 227 000,00	31 912 210,00	16 045 548,15	-22,73 %	0

Annexe 7 : Compte administratif 2020 : Budget annexe Collecte et Valorisation des Déchets

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
002 Résultat de fonctionnement	154 398,49	0	77 074		-100,00 %	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	1 163 339,72	1 070 000	1 070 000	1 069 580,81	-8,06 %	
Sous total opérations d'ordre	1 317 738	1 070 000	1 147 074	1 069 581	-18,83 %	0,00
011 Charges à caractère général	1 608 213,70	2 234 000	2 406 640	2 124 569,78	32,11 %	
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 603 268,76	7 770 000	7 773 600	7 773 600,00	17,72 %	
65 autres charges de gestion courante	10 204 284,68	10 190 000	10 202 820	9 660 015,70	-5,33 %	
66 Charges financières	46 251,50	37 000	47 000	43 599,30	-5,73 %	
67 Charges exceptionnelles	84 625,31	20 000	20 006	4 671,31	-94,48 %	
Sous total opérations réelles	18 546 644	20 251 000	20 450 066	19 606 456,09	5,71 %	0,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	19 864 382	21 321 000	21 597 140	20 676 036,90	4,09 %	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
002 Résultat de fonctionnement	0,00	0	0	77 073,69		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	10 084,31	24 500	24 500	20 206,26	100,37 %	
Sous total opérations d'ordre	10 084	24 500	24 500	97 279,95	864,67 %	0,00
013 Atténuation de charges	80 559,14	156 100	156 100	142 063,94	76,35 %	
70 Produits des services, du domaine et...	3 050 850,67	3 218 900	3 243 900	2 465 161,76	-19,20 %	
73 Impôts et taxes	13 740 398,00	14 660 000	14 660 000	14 710 523,00	7,06 %	
74 Dotations et participations	2 434 691,06	2 320 000	2 328 600	2 646 351,80	8,69 %	
75 Autres produits de gestion courante	1 252 500,31	871 500	1 083 500	875 900,00	-30,07 %	
77 Produits exceptionnels	68 476,33		30 540	44 485,46	-35,04 %	
78 Reprise sur amortissements et provisions	0,00	70 000	70 000	70 285,89		
Sous total opérations réelles	20 627 476	21 296 500	21 572 640	20 954 771,85	1,59 %	0,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	20 637 560	21 321 000	21 597 140	21 052 051,80	2,01 %	0,00

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement	0,00	0	52 697	0,00		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	10 084,31	24 500	24 500	20 206,26	100,37 %	
041 Opérations patrimoniales	9 722,28	500 000	0	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	19 807	524 500	77 197	20 206,26	2,02 %	0
13 Subventions d'équipement	0,00	0	22 124	22 124,00		
16 Emprunts et dettes assimilés	427 387,29		500 000	496 797,35	16,24 %	
20 Immobilisations incorporelles	2 306,68	5 800	35 560	24 882,25	978,70 %	6 510,00
204 Subventions d'équipement versées	132 026,86	125 400	65 140	50 960,00	-61,40 %	0,00
21 Immobilisations corporelles	685 249,47	1 592 200	2 260 255	809 669,11	18,16 %	1 012 900,38
23 Immobilisations en cours	260 195,35	179 100	454 521	246 038,86	-5,44 %	176 666,50
4581 Opérations sous mandat	0,00	0	302 200	229 674,40		65 540,00
Sous total opérations réelles	1 507 166	1 902 500	3 639 800	1 880 145,97	24,75 %	1 261 616,88
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	1 526 972	2 427 000	3 716 997	1 900 352,23	24,45 %	1 261 616,88

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	474 716,84	0	0	275 009,44	-42,07 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0	0	0,00		
024 Immobilisations affectées, concédées, affe	0,00	8 000	14 000	0,00		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	1 163 339,72	1 070 000	1 070 000	1 069 580,81	-8,06 %	
041 Opérations patrimoniales	9 722,28	0	0	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	1 647 779	1 078 000	1 084 000	1 344 590,25	-18,40 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	116 777,91	290 300	986 404	738 986,76	532,81 %	88 079
13 subventions d'investissement	37 424,93	3 600	25 300	9 823,02	-73,75 %	20 832
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	1 055 100	1 261 293	0,00		
21 Immobilisations corporelles	0,00	0	33 200	33 124,00		
23 Immobilisations en cours	0,00	0	24 600	6 104,39		18 496
4582 Opérations sous mandat	0,00	0	302 200	33 124,00		262 090
Sous total opérations réelles	154 203	1 349 000	2 632 997	821 162	432,52 %	389 497
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	1 801 982	2 427 000	3 716 997	2 165 752,42	20,19 %	389 497

Annexe 8 : Compte administratif 2020 : Budget annexe Gesti

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
002 Résultat de fonctionnement	0,00	0	87 705	87703,88		
023 Virement à la section d'Investissement	0,00	79 270	37 870	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	353 170,00	350 730	354 130	354117,19	0,27 %	
Sous total opérations d'ordre	353 170,00	430 000,00	479 705,00	441821,07	25,10 %	0
011 Charges à caractère général	658 671,61	675 500	687 800	560327,53	-14,93 %	
012 Charges de personnel et frais assimilés	29 067,20	160 000	160 000	39225,97	34,95 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	2 000	2 000	0,00		
65 Charges gestion courante	0,00	5 000	5 000	1809,70		
66 Charges financières	53 074,82	43 000	43 000	40941,42	-22,86 %	
67 Charges exceptionnelles	856,10	500	7 800	7206,16	741,74 %	
Sous total opérations réelles	741 669,73	886 000,00	905 600,00	649510,78	-12,43 %	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	1 094 839,73	1 316 000	1 385 305	1091331,85	-0,32 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	138 146,30	134 000	203 000	202338,50	46,47 %	
Sous total opérations d'ordre	138 146	134 000	203 000	202338,50	46,47 %	0
70 Produits des services, et ventes diverses	266,00	0	0	1508,58	467,14 %	
74 Dotations et participations	0,00	0	0	50000,00		
75 Autres produits de gestion courante	733 184,18	734 000	646 000	778435,64	6,17 %	
77 Produits exceptionnels	299 155,68	448 000	536 305	680448,23	127,46 %	
Sous total opérations réelles	1 032 606	1 182 000	1 182 305	1510392,45	46,27 %	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	1 170 752,16	1 316 000	1 385 305	1712730,95	46,29 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	2 790 068,63	0	3 724 823	3724822,84	33,50 %	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	138 146,30	134 000	203 000	202338,50	46,47 %	
Sous total opérations d'ordre	2 928 215	134 000	3 927 823	3927161,34	34,11 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	107 387,49	0	0	0,00	-100,00 %	
16 Emprunts	290 844,70	296 000	317 560	313841,82	7,91 %	1 752,92
20 Immobilisations incorporelles	90,00	5 000	53 800	0,00	-100,00 %	50 650,00
21 Immobilisations corporelles	2 187 209,67	186 500	352 937	142794,26	-93,47 %	92 867,14
23 Immobilisations en cours	1 579 809,17	972 500	2 485 840	1538598,89	-2,61 %	349 998,79
Sous total opérations réelles	4 165 341	1 460 000	3 210 137	1995234,97	-52,10 %	495 268,85
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	7 093 555,96	1 594 000	7 137 960	5922396,31	-16,51 %	495 268,85

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	79 270	37 870	0,00		
024 Immobilisations affectées, concédées, affe	0,00	0	1 510	0,00		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	353 170,00	350 730	354 130	354117,19	0,27 %	
Sous total opérations d'ordre	353 170	0	393 510	354117,19	0,27 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	436 490,64	0	0,00	0,00	-100,00 %	
13 subvention d'Investissement	2 029 573,00	284 987	284 987,00	284987,00	-85,96 %	
16 Emprunts	9 323,09	662 913	5 832 163	21887,88	134,77 %	
21 Immobilisations corporelles	26,00	0	0	0,00	-100,00 %	
23 Immobilisations en cours	376 534,08	216 100	627 300	1054212,29	179,98 %	
Sous total opérations réelles	2 851 947	1 164 000	6 744 450	1361087,17	-52,28 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	3 205 116,81	1 594 000	7 137 960	1715204,36	-46,49 %	0

Annexe 9 : Compte administratif 2020 : Budget annexe ZAE

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	7 345 018,35	6 980 000,00	6 980 000,00	6 923 989,95	-5,73 %	0
Sous total opérations d'ordre	7 345 018,35	6 980 000,00	6 980 000,00	6 923 989,95	-5,73 %	0
011 Charges à caractère général	425 449,61	2 291 000,00	2 301 504,00	517 523,31	21,64 %	0
66 Autres charges financières	40 951,85	38 000,00	39 000,00	35 977,14	-12,15 %	0
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	24 000,00	23 546,10		
Sous total opérations réelles	466 401,46	2 329 000,00	2 364 504,00	577 046,55	23,72 %	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	7 811 419,81	9 309 000,00	9 344 504,00	7 501 036,50	-3,97 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	6 923 989,95	7 521 000	7 521 000	6 570 965,66	-5,10 %	0
Sous total opérations d'ordre	6 923 989,95	7 521 000,00	7 521 000,00	6 570 965,66	-5,10 %	0
70 Produits des services, du domaine et...	880 403,15	1 787 300	1 822 804	882 595,49	0,25 %	0
75 Autres produits de gestion courante	678,51	700,00	700	0,00	-100,00 %	0
77 Produits exceptionnels	6 348,20	0	0	47 475,35	647,86 %	0
Sous total opérations réelles	887 429,86	1 788 000,00	1 823 504,00	930 070,84	4,80 %	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	7 811 419,81	9 309 000,00	9 344 504,00	7 501 036,50	-3,97 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	8 859 117,41	0,00	9 068 298,21	9 068 298,21	2,36 %	0
040 Opération d'ordre transfert entre sect	6 923 989,95	7 521 000,00	7 521 000,00	6 570 965,66	-5,10 %	0
Sous total opérations d'ordre	15 783 107,36	7 521 000,00	16 589 298,21	15 639 263,87	-0,91 %	0,00
16 Emprunts	652 324,20	178 000,00	178 000,00	175 334,48	-73,12 %	0
Sous total opérations réelles	652 324,20	178 000,00	178 000,00	175 334,48	-73,12 %	0
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	16 435 431,56	7 699 000,00	16 767 298,21	15 814 598,35	-3,78 %	0,00

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
040 Opération d'ordre transfert entre sect	7 345 018,35	6 980 000,00	6 980 000,00	6 923 989,95	-5,73 %	0
Sous total opérations d'ordre	7 345 018,35	6 980 000,00	6 980 000,00	6 923 989,95	-5,73 %	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	22 115,00	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	719 000,00	9 787 298,21	0,00		
Sous total opérations réelles	22 115,00	719 000,00	9 787 298,21	0,00	-100,00 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	7 367 133,35	7 699 000,00	16 767 298,21	6 923 989,95	-6,02 %	0

Annexe 10 : Compte administratif 2020 : Budget annexe

Section de fonctionnement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	63 685,00	38 685,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	169 527,36	171 000,00	196 000,00	195 979,69	15,60 %	
Sous total opérations d'ordre	169 527,36	234 685,00	234 685,00	195 979,69	15,60 %	0
011 Charges à caractère général	62 367,63	80 715,00	80 715,00	52 889,56	-15,20 %	
012 Charges de personnel et frais assimilés	85 753,24	87 800,00	87 800,00	87 799,37	2,39 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00		
65 autres charges de gestion courante	8 000,00	9 800,00	9 800,00	8 000,00	0,00 %	
66 Charges financières	38 064,22	35 000,00	35 000,00	33 623,10	-11,67 %	
67 Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00		
Sous total opérations réelles	194 185,09	215 315,00	215 315,00	182 312,03	-6,11 %	0
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	363 712,45	450 000,00	450 000,00	378 291,72	4,01 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	84 503,05	85 000,00	85 000,00	84 503,05	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre	84 503,05	85 000,00	85 000,00	84 503,05	0,00 %	0
73 Impôts et Taxes	19 314,47	18 000,00	18 000,00	12 187,51	-36,90 %	
75 Autres produits de gestion courante	87 843,74	87 000,00	87 000,00	86 250,00	-1,81 %	
77 Produits exceptionnels	234 228,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00	11,00 %	
Sous total opérations réelles	341 386,21	365 000,00	365 000,00	358 437,51	4,99 %	0
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	425 889,26	450 000,00	450 000,00	442 940,56	4,00 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	231 836,09	0,00	300 402,90	300 402,90	29,58 %	
040 Opération d'ordre transfert entre section	84 503,05	85 000,00	85 000,00	84 503,05	0,00 %	
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	880,00	879,12		
Sous total opérations d'ordre	316 339,14	85 000,00	386 282,90	385 785,07	21,95 %	0
16 Emprunts et dettes assimilés	146 484,40	149 000,00	149 000,00	148 923,52	1,67 %	
20 Immobilisations incorporelles	720,00	1 000,00	1 000,00	0,00	-100,00 %	
21 Immobilisations corporelles	24 716,94	60 000,00	82 486,81	17 151,71	-30,61 %	47 261
23 Immobilisations en cours	46 686,05	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	218 607,39	210 000,00	232 486,81	166 075,23	-24,03 %	47 261
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	534 946,53	295 000,00	618 769,71	551 860,30	3,16 %	47 261

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	63 685,00	38 685,00	0,00		
040 Opération d'ordre transfert entre sect	169 527,36	171 000,00	196 000,00	195 979,69	15,60 %	
041 Opérations patrimoniales	0,00	0,00	880,00	879,12		
Sous total opérations d'ordre	169 527,36	234 685,00	235 565,00	196 858,81	16,12 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	65 016,27	0,00	62 176,81	62 176,81	-4,37 %	
16 Emprunts et dettes assimilés	0,00	60 315,00	321 027,90	0,00		
Sous total opérations réelles	65 016,27	60 315,00	383 204,71	62 176,81	-4,37 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	234 543,63	295 000,00	618 769,71	259 035,62	10,44 %	0

Annexe 11 : Compte administratif 2020 : Budget annexe CH

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	35 880	7 580	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	97 470,59	98 000	99 300	99 271,60	1,85 %	
Sous total opérations d'ordre	97 470,59	133 880,00	106 880,00	99 271,60	1,85 %	0
011 Charges à caractère général	283 931,12	271 120	298 120	282 831,73	-0,39 %	
66 Autres charges financières	30 520,51	35 000	35 000	29 016,43	-4,93 %	
67 Charges exceptionnelles	111,84	1 000	1 000	0,00	-100,00 %	
68 Dotations aux amortissements et provisions	0,00	15 000	15 000	0,00		
Sous total opérations réelles	314 563,47	322 120,00	349 120,00	311 848,16	-0,86 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	412 034,06	456 000,00	456 000,00	411 119,76	-0,22 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	40 612,32	41 000	41 000	40 612,32	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre	40 612,32	41 000,00	41 000,00	40 612,32	0,00 %	0
70 Produits de gestion courante	399 350,54	415 000	415 000	377 307,61	-5,52 %	
77 Produits exceptionnels	242,57	0	0	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	399 593,11	415 000,00	415 000,00	377 307,61	-5,58 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	440 205,43	456 000,00	456 000,00	417 919,93	-5,06 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	81 954,97	0	55 583	55 582,71	-32,18 %	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	40 612,32	41 000	41 000	40 612,32	0,00 %	
Sous total opérations d'ordre	122 567,29	41 000,00	96 582,71	96 195,03	-21,52 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	52 490,02	55 000	55 000	54 043,73	2,96 %	
20 Immobilisations incorporelles	0,00	1 000	1 000	0,00		
21 Immobilisations corporelles	0,00	23 000	33 266	15 566,46		
23 Immobilisations en cours	0,00	30 000	31 200	0,00		
Sous total opérations réelles	52 490,02	109 000	120 466	69 610,19	32,62 %	0
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	175 057,31	150 000	217 048	165 805,22	-5,29 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	97 470,59	98 000	99 300	99 271,60	1,85 %	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	35 880	7 580	0,00		
Sous total opérations d'ordre	97 470,59	133 880,00	106 880	99 271,60	1,85 %	0
10 Dotations	22 004,01	0	28 171	28 171,37	28,03 %	
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	16 120	81 997	0,00		
Sous total opérations réelles	22 004	16 120	110 168	28 171,37	28,03 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	119 474,60	150 000	217 048	127 442,97	6,67 %	0

Annexe 12 : Compte administratif 2020 : Budget annexe Golf

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020		Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020 CA 2020/CA 2019	
002 Déficit de fonctionnement	85 862,75	0,00	73 528,66	73 528,66	-14,36 %
023 Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	5 665,00	0,00	
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	104 202,00	97 000,00	99 235,00	98 779,35	-5,20 %
Sous total opérations d'ordre	190 064,75	97 000,00	178 428,66	172 308,01	-9,34 %
011 Charges à caractère général	205 050,52	245 700,00	249 900,00	213 604,94	4,17 %
012 Charges de personnel	331 621,77	334 000,00	334 000,00	327 500,59	-1,24 %
65 Autres charges de gestion courante	4 432,72	5 300,00	5 300,00	4 432,92	0,00 %
66 Autres charges financières	20 889,43	21 000,00	21 000,00	20 202,60	-3,29 %
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	2 780,00	2 773,65	
Sous total opérations réelles	561 994,44	606 000,00	612 980,00	568 514,70	1,16 %
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	752 059,19	703 000,00	791 408,66	740 822,71	-1,49 %

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020		Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020 CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	14 117,00	14 200,00	21 010,00	18 673,02	32,27 %
Sous total opérations d'ordre	14 117,00	14 200,00	21 010,00	18 673,02	32,27 %
13 Atténuations de charges	23 908,32	20 000,00	20 000,00	24 983,97	4,50 %
70 Produits de gestion courante	623 740,35	654 800,00	733 398,66	564 100,40	-9,56 %
75 Autres produits de gestion courante	16 062,09	14 000,00	14 000,00	10 136,00	-36,89 %
77 Produits exceptionnels	702,77	0,00	3 000,00	68 966,87	9713,58 %
Sous total opérations réelles	664 413,53	688 800,00	770 398,66	668 187,24	0,57 %
TOTAL Recettes EXPLOITATION	678 530,53	703 000,00	791 408,66	686 860,26	1,23 %

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020		Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020 CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	53 469,18	0,00	17 911,62	17 911,62	-66,50 %
040 Opérations d'ordre transfert entre section	14 117,00	14 200,00	21 010,00	18 673,02	32,27 %
Sous total opérations d'ordre	67 586,18	14 200,00	38 921,62	36 584,64	-45,87 %
16 Emprunts et dettes assimilées	47 511,26	49 000,00	49 000,00	48 229,47	1,51 %
20 Immobilisations incorporelles	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	7 016,18	75 800,00	83 446,27	0,00	-100,00 %
23 Immobilisations en cours	0,00	0,00	21 000,00	0,00	
Sous total opérations réelles	54 527,44	125 800,00	154 446,27	48 229,47	-11,55 %
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	122 113,62	140 000,00	193 367,89	84 814,11	-30,54 %

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020		Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020 CA 2020/CA 2019	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	5 665,00	0,00	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	104 202,00	97 000,00	99 235,00	98 779,35	-5,20 %
Sous total opérations d'ordre	104 202,00	97 000,00	104 900,00	98 779,35	-5,20 %
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	43 000,00	88 467,89	0,00	
Sous total opérations réelles	0,00	43 000,00	88 467,89	0,00	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	104 202,00	140 000,00	193 367,89	98 779,35	-5,20 %

Annexe 13 : Compte administratif 2020 : Budget annexe Pôle Nautique

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
023 Virement à la section d'investissement	0,00	51 000,00	12 695,00	0,00		
042 Opérations d'ordre transfert entre sect	113 475,57	91 000,00	96 575,00	94 410,32	-100,00 %	
Sous total opérations d'ordre	113 475,57	142 000,00	109 270,00	94 410,32	-100,00 %	0
011 Charges à caractère général	151 034,17	156 900,00	160 200,00	144 241,75	-100,00 %	
012 Charges de personnel	411 376,80	429 000,00	429 000,00	405 300,91	-100,00 %	
65 Autres charges de gestion courante	1,38	100,00	100,00	2,19	-100,00 %	
66 Autres charges financières	21 120,55	20 000,00	20 000,00	19 052,12	-100,00 %	
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	500,00	239,94		
Sous total opérations réelles	583 532,90	606 000,00	609 800,00	568 836,91	-100,00 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	697 008,47	748 000,00	719 070,00	663 247,23	-100,00 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
002 Excédent reporté	11 050,00	0,00	0,00	0,00	-100,00 %	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	107 042,85	77 000,00	86 570,00	86 560,06	-19,14 %	
Sous total opérations d'ordre	107 042,85	77 000,00	86 570,00	86 560,06	-19,14 %	0
13 Atténuations de charges	61,56	0,00	0,00	3 680,34	5878,46 %	
70 Produits de gestion courante	249 818,01	294 000,00	246 000,00	191 380,55	-23,39 %	
75 Autres produits de gestion courante	1,76	0,00	0,00	152,23	8549,43 %	
77 Produits exceptionnels	384 512,89	377 000,00	386 500,00	384 275,53	-0,06 %	
Sous total opérations réelles	634 394,22	671 000,00	632 500,00	579 488,65	-8,65 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	741 437,07	748 000,00	719 070,00	666 048,71	-10,17 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Résultat d'investissement reporté	69 034,21	0,00	18 596,58	18 596,58	-73,06 %	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	107 042,85	77 000,00	86 570,00	86 560,06	-19,14 %	
Sous total opérations d'ordre	176 077,06	77 000,00	105 166,58	105 156,64	-40,28 %	0
16 Emprunts et dettes assimilées	60 879,35	64 000,00	64 000,00	63 722,22	4,67 %	
20 Immobilisations incorporelles	201,12	1 000,00	5 191,67	50 663,74	25090,80 %	2 480
21 Immobilisations corporelles	68 274,97	64 000,00	70 046,88	0,00	-100,00 %	21 959
23 Immobilisations en cours	13 137,49	0,00	44 502,53	37 466,39	185,19 %	7 036
Sous total opérations réelles	142 492,93	129 000,00	183 741,08	151 852,35	6,57 %	31 476
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	318 569,99	206 000,00	288 907,66	257 008,99	-19,32 %	31 476

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	51 000,00	12 695,00	0,00		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	113 475,57	91 000,00	96 575,00	94 410,32	-16,80 %	
Sous total opérations d'ordre	113 475,57	142 000,00	109 270,00	94 410,32	-16,80 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	136 497,84	0,00	55 478,60	55 478,60	-59,36 %	
13 Subventions d'investissement	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00 %	
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	14 000,00	74 159,06	0,00		
Sous total opérations réelles	186 497,84	64 000,00	179 637,66	105 478,60	-43,44 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	299 973,41	206 000,00	288 907,66	199 888,92	-33,36 %	0

Annexe 14 : Compte administratif 2020 : Budget annexe SPANC

Section d'exploitation

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
002 Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00	62 071,02	62 071,02		
042 Opérations d'ordre transfert entre section	7 142,55	9 100,00	9 100,00	9 077,75	27,09 %	
Sous total opérations d'ordre	7 142,55	9 100,00	71 171,02	71 148,77	896,13 %	0,00
011 Charges à caractère général	99 761,30	118 700,00	56 628,98	15 918,61	-84,04 %	
012 Charges de personnel	177 000,00	177 000,00	177 000,00	160 781,42	-9,16 %	
022 Dépenses imprévues	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00		
65 Autres charges de gestion courante	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00		
67 Charges exceptionnelles	1 800,00	5 000,00	5 000,00	387,80	-78,46 %	
Sous total opérations réelles	278 561,30	306 900,00	244 828,98	177 087,83	-36,43 %	0
TOTAL Dépenses EXPLOITATION	285 703,85	316 000,00	316 000,00	248 236,60	-13,11 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
042 Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Sous total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70 Produits de gestion courante	196 836,32	313 000,00	313 000,00	125 379,56	-36,30 %	
74 Dotations, subventions et participations	26 796,51	3 000,00	3 000,00	6 360,00	-76,27 %	
Sous total opérations réelles	223 632,83	316 000,00	316 000,00	131 739,56	-41,09 %	0
TOTAL Recettes EXPLOITATION	223 632,83	316 000,00	316 000,00	131 739,56	-41,09 %	0

Section d'investissement

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
040 Opérations d'ordre transfert entre section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Sous total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00		0
21 Immobilisations corporelles	5 805,60	10 800,00	13 334,24	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	5 805,60	10 800,00	13 334,24	0,00	-100,00 %	0
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	5 805,60	10 800,00	13 334,24	0,00	-100,00 %	0

Comptes budgétaires	Exercice 2019	Exercice 2020			Evolution	RAR 2020
	CA 2019	BP 2020	BUDGET TOTAL 2020	CA 2020	CA 2020/CA 2019	
001 Excédent d'investissement	0,00	0,00	2 534,24	2 534,24		
040 Opérations d'ordre transfert entre section	7 142,55	9 100,00	9 100,00	9 077,75	27,09 %	
Sous total opérations d'ordre	7 142,55	9 100,00	11 634,24	11 611,99	62,57 %	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 197,29	1 700,00	1 700,00	0,00	-100,00 %	
Sous total opérations réelles	1 197,29	1 700,00	1 700,00	0,00	-100,00 %	0
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	8 339,84	10 800,00	13 334,24	11 611,99	39,24 %	0

Annexe 15 : Les ratios réglementaires (budget principal)**SYNTHESE DES RATIOS REGLEMENTAIRES**

(DECRET DU 27 MARS 1993)

En € / habitant	CA 2018	CA 2019	CA 2020
POPULATION TOTALE	163 168	163 415	163 187
MESURE DU SERVICE RENDU			
Dépenses réelles de fonct. / population	429,20	432,91	441,59
POIDS DE LA FISCALITE			
Produit des impositions directes / population	335,27	342,08	356,98
TAILLE FINANCIERE			
Recettes réelles de fonct. / population	519,09	518,23	537,66
EFFORT ET NIVEAU D'EQUIPEMENT			
Dépenses d'équipement brut / population	104,56	106,09	98,55
NIVEAU D'ENDETTEMENT			
Encours de la dette / population	317,21	353,28	343,74
DGF / POPULATION	89,59	86,72	85,68
POIDS DU PERSONNEL			
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	27,00 %	29,05 %	29,14 %
PRESSION FISCALE			
Produits des impositions directes / potentiel fiscal	112,03 %	115,40 %	117,79 %
MESURE DE L'EPARGNE NETTE			
Dépenses réelles de fonct. + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonct.	87,34 %	90,63 %	87,42 %
TAUX D'INVESTISSEMENT			
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	20,14 %	20,47 %	18,33 %
POIDS DE LA DETTE			
Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	61,11 %	68,17 %	63,93 %

Annexe 16 : Compte Administratif 2020 :
TABLEAU DES TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET
D'INVESTISSEMENT PAR POLITIQUE

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées de fonctionnement

	BP 2020	CA 2020	Taux de réalisation
Développement Economique	2 287 256	2 282 668	100 %
Enseignement - Recherche - Innovation	1 085 800	876 344	81 %
Tourisme	1 444 348	1 188 611	82 %
Habitat et logement	1 420 477	1 387 649	98 %
Transport et déplacements	18 912 355	18 673 521	99 %
Culture et équipements culturels	2 571 062	2 292 688	89 %
Equipements de loisirs et politique sportive	8 264 861	7 282 748	88 %
Insertion Sociale et professionnelle	929 283	875 122	94 %
Cohésion sociale	1 132 200	1 105 394	98 %
Petite enfance, enfance, jeunesse	1 951 785	1 731 721	89 %
Environnement	41 509 922	38 850 050	94 %
Aménagement voirie	1 250 905	1 224 357	98 %
Dotations et fonds de concours aux communes	19 808 750	19 535 366	99 %
Administration générale et communication	27 294 726	25 747 373	94 %
Incendie et secours	4 264 900	4 059 770	95 %
	134 128 630	127 113 383	95 %

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées d'investissement

	BP 2020	CA 2020	Taux de réalisation
Développement Economique	7 016 860	4 167 620	59 %
Enseignement - Recherche - Innovation	1 277 991	322 730	25 %
Tourisme	1 406 000	59 040	4 %
Habitat et logement	4 967 363	2 193 021	44 %
Transport et déplacements	10 458 701	5 981 410	57 %
Culture et équipements culturels	397 100	114 760	29 %
Equipements de loisirs et politique sportive	2 785 600	1 637 870	59 %
Insertion Sociale et professionnelle	30 800	16 914	55 %
Cohésion sociale	80 000	41 310	52 %
Petite enfance, enfance, jeunesse	67 570	54 165	80 %
Environnement	46 056 764	34 161 965	74 %
Aménagement voirie	4 691 696	2 709 480	58 %
Dotations et fonds de concours aux communes	0	9 030	
Administration générale et communication	5 680 967	9 004 323	158 %
Incendie et secours	613 539	576 033	94 %
	85 530 951	61 049 671	71 %

Taux de réalisation dépenses réelles retraitées de fonctionnement et d'investissement

	BP 2020	CA 2020	Taux de réalisation
Développement Economique	9 304 116	6 450 288	69 %
Enseignement - Recherche - Innovation	2 363 791	1 199 074	51 %
Tourisme	2 850 348	1 247 651	44 %
Habitat et logement	6 387 840	3 580 670	56 %
Transport et déplacements	29 371 056	24 654 930	84 %
Culture et équipements culturels	2 968 162	2 407 448	81 %
Equipements de loisirs et politique sportive	11 050 461	8 920 618	81 %
Insertion Sociale et professionnelle	960 083	892 037	93 %
Cohésion sociale	1 212 200	1 146 704	95 %
Petite enfance, enfance, jeunesse	2 019 355	1 785 886	88 %
Environnement	87 566 686	73 012 014	83 %
Aménagement voirie	5 942 601	3 933 837	66 %
Dotations et fonds de concours aux communes	19 808 750	19 544 396	99 %
Administration générale et communication	32 975 693	34 751 696	105 %
Incendie et secours	4 878 439	4 635 804	95 %
	219 659 581	188 163 054	86 %

Annexe 17 :

**LISTES DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
OBLIGATOIREMENT ASSORTIES DE CONVENTIONS (> 23 000 €)**

Décret n°2017-779 du 5 mai 2017

Nom de la structure	Adresse siège social	Siret	Objet de la subvention	Délivrations / Conventions			Versements antérieurs	Subventions versées En 2020		Versements ultérieurs	Subventions en nature en 2020
				Montants	Dates	Modalités		Décisions antérieures	Décisions 2020		
ADALEA	35 RUE DE BROCELANDE 22000 ST BRIEUC	77745917300087	POLITIQUE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	3 000,00 €	Délégation: 06/02/2020 (DB-008-2020)	Au vote de la délibération			3 000,00 €		
				6 000,00 €	Délégation: 24/10/2019 (DB-233-2019)	Versement en 2020		6 000,00 €			
				17 500,00 €	Délégation: 06/02/2020 (DB-009-2020)	Conditionné à l'obtention des cofinancements escomptés			17 500,00 €		
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	5 RUE DU 71EME RI 22000 SAINT-BRIEUC	52319139300025	POLITIQUE HABITAT	2 080,00 €	Délégation: 12/11/2020 (DB-249-2020)	Conditionné à l'obtention des cofinancements escomptés			2 080,00 €		
				43 000,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-081-2020)	> Action 1 / 32 K€: acompte 80% signature et solde sur présentation bilan activité			34 100,00 €	8 900,00 €	
				42 000,00 €	Délégation: 21/03/2019 (DB-037-2019) + avenant 24/10/2019 (DB-250-2019)	Acompte 80% signature et solde sur présentation bilan activité	29 278,88 €	8 329,38 €			
ANSES	14 RUE PIERRE ET MARIE CURIE SECTEUR SERVICE COMPTABLE 94700 MAISONS ALFORT	13001202400183	POLITIQUE ENVIRONNEMENT	91 800,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-081-2020)	A la signature de la convention			88 600,00 €		
				22 500,00 €	Décision: 30/10/2019 (DC-467-2019)	> Signature: 7 500 €	7 500,00 €			15 000,00 €	
				24 000,00 €	Décision: 20/10/2017 (DC-411-2017)	> Signature: 8 000 €	8 000,00 €			8 000,00 €	
ARMOR INITIATIVE	RUE DE LA CROIX 22500 TREGUEUX	42511981500024	POLITIQUE ECONOMIE	26 000,00 €	Délégation: 31/05/2018 (DC-411-2018)	> Signature: 13 000 €	13 000,00 €		5 618,47 €		
				43 000,00 €	Décision: 28/10/2016 (DC-441-2016)	> Signature: 15 000 €	30 000,00 €		15 000,00 €		
				22 500,00 €	Décision: 15/11/2019 (DC-493-2019)	> Signature: 7 500 €	7 500,00 €			15 000,00 €	
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	ESPACE CONVERGENCE 22440 PLOUFRAGAN	35221687301565	POLITIQUE ECONOMIE	152 500,00 €	Décision DC-403-2020 et DC-206-2020	Action 1 : 140 500 € Signature: 65 000 € / Acompte 65 000 € / Solde 10 500 € maximum sous conditions			147 250,00 €		
CHAMBRE DES METIERS	18 TERRTE DE LA MOTTE 22440 PLOUFRAGAN	13001317000019	POLITIQUE HABITAT	12 500,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-034-2020)	> Acompte: 6 250 € à la signature			6 250,00 €	6 250,00 €	
				38 000,00 €	Délégation: 24/10/2019 (DB-236-2019)	> Solde: 6 250 € sur présentation d'un rapport d'activité et financier	19 000,00 €		3 950,00 €		
				25 000,00 €	Délégation: 29/11/2019 (DB-034-2020)	> Solde: 19 000 € maximum sous conditions (cf. convention)			25 000,00 €		> Campagne de communication "l'achat local" pour 12 682 €
CITE DES METIERS COTE D'ARMOR	6 RUE CAMILLE GUERIN ZOOPOLE 22440 PLOUFRAGAN	42086766500036	POLITIQUE ECONOMIE	27 500,00 €	Décision: 11/05/2020 (DC-169-2020)	A la signature de la convention			27 500,00 €		
				33 500,00 €	Délégation: 06/02/2020 (DB-008-2020)	A la signature de la convention			33 500,00 €		
CNAM	155 CROIX ZOOPOLE 22440 PLOUFRAGAN	43411361900019	POLITIQUE ECONOMIE	35 000,00 €	Décision: 28/05/2020 (DC-205-2020)	Sur présentation d'un rapport activité et d'un rapport financier			35 000,00 €		
GOELO VOLLEY BALL	22 RUE DU CAP HORNIER 22680 ETABLES SUR MER	38903757300026	POLITIQUE SPORTIVE	24 000,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-065-2020)	> 22 K€ à la signature de la convention			22 000,00 €		
LE TEMPS DES SCIENCES	14 RUE BRIZELK 22000 ST BRIEUC	82347745000014	POLITIQUE ECONOMIE	18 000,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-066-2020)	Au vote de la délibération			18 000,00 €		
LES MARIONNET IC	7 RUE DE LA CAILLE 22520 BINIC	50360170000027	POLITIQUE CULTURELLE	45 000,00 €	Décision: 11/05/2020 (DC-170-2020)	A la signature de la convention			45 000,00 €		
MISSION LOCALE INSERTION JEUNE	47 RUE DOCTEUR RAHUEL BP 2380 22023 ST BRIEUC CEDEX 1	32873235900042	POLITIQUE INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	26 000,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-064-2020)	A la signature de la convention			26 000,00 €		> Campagne de communication pour 742 €
				34 394,00 €	Délégation: 06/04/2020	Au vote de la délibération			34 394,00 €		
MIC DE QUINTIN	LES QUINCONCES 22800 QUINTIN	77744592500012	POLITIQUE CULTURELLE	1 200,00 €	Délégation: 12/11/2020 (DB-250-2020)	Au vote de la délibération			1 200,00 €		
				3 700,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-064-2020)	Au vote de la délibération			3 700,00 €		
SAINT BRIEUC AGGLO TOUR	4 RUE SAINT FIACRE 22590 TREMELOIR	88180841400018	POLITIQUE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	172 000,00 €	Délivrations: 27/02/2020 (DB-051-2020)	> 25% en juin 2020 sous conditions			172 000,00 €		
				24 000,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-065-2020)	A la signature de la convention			24 000,00 €		> Achat d'un trophée 66 € > Mise à disposition du vélodrome évaluée à 100 € > Campagne de communication pour 80 €
SILLAGE	12 BOULEVARD CLEMENCEAU 22000 ST BRIEUC	39123905000027	POLITIQUE HABITAT ET LOGEMENT	55 000,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-044-2020)	A la signature de la convention			55 000,00 €		
TELENN	138 RUE DU LEGUE 22000 ST BRIEUC	38359273000022	POLITIQUE CULTURELLE	25 000,00 €	Délégation: 20/12/2018 (DB-370-2018) + 23/05/2019 (DB-116-2019)	> Acompte en février 2020 de 12 000 €			26 500,00 €		> Occupation d'un local à titre gracieux évaluée à 11 600 €
UNIVERSITE RENNES 1	2 RUE DU THABOR 35065 RENNES CEDEX	19350936100013	POLITIQUE ECONOMIE	26 500,00 €	Décision: 18/06/2020 (DC-234-2020)	> Solde en juin 2020 de 14 500 €			26 500,00 €		
				25 000,00 €	Conventions: 14/01/2019 + 28/05/2019 + 18/06/2020	> Signature: 12 500 €	12 500,00 €			12 500,00 €	
				23 250,00 €	Délégation: 30/04/2019 (DB-076-2019)	> Signature: 7 750 €	7 750,00 €			7 750,00 €	
WILD ROSE ART ROCK	4 RUE JOUALLAN BP 4637 22046 ST BRIEUC CEDEX 2	34004539200057	POLITIQUE ECONOMIE	23 250,00 €	Décision: 31/05/2018 (DC-154-2018)	> Solde: 7 750 € maximum sous conditions (cf. convention)			7 750,00 €		
				23 250,00 €	Décision: 31/05/2018 (DC-153-2018)	> Solde: 7 750 € maximum sous conditions (cf. convention)	7 750,00 €		7 605,41 €		
ZOOPOLE DEVELOPPEMENT	2 RUE JEAN ROSTAND BP 7 22440 PLOUFRAGAN	39047443500026	POLITIQUE CULTURELLE	95 000,00 €	Délégation: 27/02/2020 (DB-063-2020)	A la signature de la convention			95 000,00 €		> Mise à disposition de la "Maison de l'Agglo" évaluée à 202 €
ZOOPOLE DEVELOPPEMENT	2 RUE JEAN ROSTAND BP 7 22440 PLOUFRAGAN	39047443500026	POLITIQUE ECONOMIE	164 000,00 €	Décision: 11/05/2020 (DC-171-2020)	> Action 1 / 90 000€ : A la signature de la convention			164 000,00 €		> Salon Création et reprise d'entreprise : campagne de communication pour 202 €
				164 000,00 €	Convention: 27/03/2020	> Action 2 / 25 000€ : A la signature de la convention			164 000,00 €		

Annexe 18 : Evolution de la masse salariale et créations**Annexe 18.1****EXPLICATIONS EVOLUTION MASSE SALARIALE CA 2020 TOUS BUDGETS CONFONDUS****MASSE SALARIALE n K€ (chapitre 012)**

en K€		CA 2018	CA 2019	CA 2020	Ecart CA 2020 / CA 2019
TOTAL 012	tous budgets	31 388	32 990	34 436	1 446

Détail des écarts entre le CA 2020 et le CA 2019 :**CA 2020 / CA2019****A- Impacts mécaniques**

Glissement Vieillesse Technicité (GVT)	170
PPCR	76
Sous Total A	246

B - Mutualisation et Transfert

Service commun Commandes Publiques (01/10/2019)	98 10/12ème (impact de la DAC)
Transfert SMITOM Launay Lantic	490
Sous Total B	588

C - Création de Postes

Impact création de poste 2019 en année pleine 2020	355
Création de poste 2020	477
Sous Total C	832

D - Autres

Agents sur postes non permanents	
Assurance Statutaire / Capital décès / Reprise CET,...	-220
Economie Vacances de postes	
Remboursement et refacturation	
Sous Total D	-220

A+B+C+D Total des écarts expliqués	1446
---	-------------

Annexe 18.2

DELIBERATIONS 2019 - CREATION DE POSTES - IMPACTS BUDGETAIRES EN 2020

DIRECTION	Service/mission	A	B	C	libélé poste	Cadre d'emplois	date délibérat	impact budget BF 2020	commentaire
Sport Culture	MDB - Briqueterie		1		Responsable de la MDB-Briqueterie	Rédacteur	25/04/2019	non	pas d'impact
	Action culturelle		0,4		Musicien intervenant	Ass. Ens. Art. Pal	25/04/2019	oui	pour partie communes
Informatique	Direction			1	Agent en charge du pool de Smartphones	Adjoint technique	19/12/2019	oui	recrutement à venir
	Etudes et Dévelop.	1			Responsable de projets	Attaché	19/12/2019	non	Actuellement pourvu (poste chef de projet)
D° Aménagement	Insertion sociale et professionnelle	1			Coordonnateur insertion sociale et professionnelle	Attaché	25/04/2019	non	50% financé par le FSE
Cadre de Vie	Direction	1			Chargé de mission CTG	Attaché	19/12/2019	oui	CDD 3 ans - Recrutement à venir - Financement CAF
	Gens du voyage		1		Médiateur	Rédacteur	19/12/2019	oui	CDD 1 an - Recrutement à venir
	habitat			0,4	Agent d'accueil Espace Info Habitat	Adjoint administrat	19/12/2019	oui	Passage à temps complet des 2 agents d'accueil (soit +0,4 ETP)
Droit des sols - PLUI	ADS	1			Chargé de mission planification	Ingénieur	21/03/2019	oui	refacturation communes
	ADS	1			Chargé de l'élaboration du PLUI	Attaché/Ingénieur	07/02/2019	oui	refacturation communes
D° Affaires juridiques	Commande publique	1			Responsable du pôle Marchés Publics	Attaché	26/09/2019	oui	refacturation ville
Commande Publique	Commande publique			1	Gestionnaire Marchés Publics	Adjoint administrat	26/09/2019	oui	refacturation ville
	Commande publique		2		Rédacteur Marchés Publics	Rédacteur	26/09/2019	oui	refacturation ville
	Commande publique		1		Gestionnaire en charge de la gestion des marchés (eau / assainissement)	Rédacteur	25/04/2019	oui	
Finances	Commande publique	1			Acheteur	Attaché	21/03/2019	oui	refacturation en partie ville
D° développement Econo	Finances		1		gestionnaire exécution budgétaire (eau/ assainissement)	Rédacteur	25/04/2019	oui	année pleine
	Développement des entreprises	1			Chef de service	Attaché	26/09/2019	non	Transformation contrat en CDI
Tourisme		1			Chargé de mission développeur économique	Attaché	25/04/2019	oui	Mission 2 ans année pleine
		1			Chargé de mission stratégie touristique (3 ans)	Attaché	25/04/2019	oui	
Pôle de Proxi	Binic-Etables sur Mer	1			Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	21/03/2019	oui	TNC 17 h 30
	Binic-Etables sur Mer			1	Agent en charge de l'accueil Pôle Binic Etables	Adjoint administratif	19/12/2019	oui	
	Binic-Etables sur Mer			0,2	Agent d'entretien	Adjoint technique	19/12/2019	oui	Passage de 0,60 à 0,80 ETP -
DGS	Direction	1			Chef de projet coordonnateur sports nature	Attaché	25/04/2019	oui	CDD 2 ans
	EDD	1			Chargé de mission COT ENR	Ingénieur	19/12/2019	oui	CDD 2 ans -Financement ADEME
Prospective, stratégie		1			Chargée de mission contrat local de santé	Attaché	19/12/2019	non	CDD 3 ans Financement ARS
	Direction	1			Chargé de projets contractualisation, transitions, friches et centres bourgs	Attaché / Ingénieur	19/12/2019	oui	
D° Mutualisée RH		1			Chargé de mission qualité de vie	Attaché	26/09/2019	oui	
Direction aménagement et déplacement	Bâtiments communaux			1	Agent logistique et d'événementiels	Adjoint technique	25/04/2019	non	Pérenisation contrat accompagnement dans l'emploi
	Déplacements	1			Chargé de mission concertation communication	Attaché	21/03/2019	non	passage en CDI
	Infrastructures (CEE)			1	Agent d'exploitation de la voirie	Adjoint technique	19/12/2019	oui	
Déchets				1	Technicien réseaux fibre	Technicien	19/12/2019	oui	
				1	Ambassadeur prévention tri	Adjoint technique	19/12/2019	oui	
				1	Responsable secteur Lantic	Technicien	19/12/2019	oui	
				2	Transfert Smitom Launay Lantic	Adjoint administrat	19/12/2019	oui	Transfert
			14	Transfert Smitom Launay Lantic	Adjoint technique	19/12/2019	oui	Transfert	
			1	Transfert Smitom Launay Lantic	Rédacteur	19/12/2019	oui	Transfert	
DEA	Patrimoine		1		Dessinateur	Technicien	25/04/2019	oui	
	Patrimoine		1		Géomaticien	Technicien	25/04/2019	oui	
	Relations usagers ressources			1	Chargé du suivi des contrats DSP	Technicien	25/04/2019	oui	
	Exploitation réseau	1			Chargé du suivi des rejets industriels et assimilés	Technicien	25/04/2019	oui	
	Relations usagers ressources			0,5	Agent comptable	Adjoint administrat	25/04/2019	oui	
	Patrimoine		1		Chef de projets réseaux patrimoine	Technicien	21/03/2019	oui	
	Patrimoine		1		Chef de projets usine patrimoine	Technicien	21/03/2019	oui	
	Patrimoine		1		Surveillant de travaux	Adj. tech ou agt ma	21/03/2019	oui	
Bassins versants, milieux aquatiques		1		Agent en charge de la GEMAPI	Technicien	19/12/2019	oui		
Usagers/branchements			1	Contrôleur de branchements collectifs	Agent de maîtrise	19/12/2019	oui		
Patrimoine			1	Chef de projets réseaux	Technicien	19/12/2019	oui		
Patrimoine			1	Surveillant de travaux	Agent de maîtrise	19/12/2019	oui		
TOTAL		60,5	17	17,4	26,1				

Annexe 19 : État annuel des indemnités des Élus Comm

Références :

Article L5211-12-1 du CGCT

Précisions de la DGCL du 20 novembre 2020 (page 42 du de l'AMF)

Nom Prénom	Fonctions	Date du Mandat	Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (mission, repas, kilométriques)
KERDRAON Ronan	Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	19 196,93 €	
COSSON Mickaël	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
GUIHARD Hervé	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
METOIS-LE BRAS Christine	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	174,58 €
MOULIN Rémy	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
CLAESSENS Blandine	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
PRIDO Pascal	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
GUIGNARD Sylvie	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
ALLEN0 Vincent	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
GUIGNARD Thibaut	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
RAOULT Loic	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
LABBE Jean-Marc	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
SIMELIERE Thierry	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
LE GALL Gérard	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
FAURE Bertrand	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
HAMAYON Denis	Vice-Président	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	9 570,66 €	
BENIER Jean-Marie	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
BEUZIT Bruno	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
LESAGE Hugues	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
LE BORGNE Joël	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
LE BUHAN Didier	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
LE CAM Yannick	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
MAHE Laurence	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
NGUYEN Nicolas	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
JOLLY Christian	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
MEROT Gérard	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
DAVOINE-LALANDEC Eliane	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
HAMON Jean-Paul	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
MITNIK Laure	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
HAICAULT Michelle	Conseiller délégué	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	4 169,22 €	
OLLIVIER Stéphane	Conseiller spécifique	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	2 703,91 €	
PETRA Michel	Conseiller spécifique	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	2 703,91 €	
GASPAILLARD Damien	Conseiller spécifique	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	2 703,91 €	
BELLEGUIC David	Conseiller spécifique	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	2 703,91 €	

DYDA Rachid	Conseiller spécifique	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	2 703,91 €	
GALLERNE Pascale	Conseiller spécifique	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	2 703,91 €	
BATARD Joël	Conseiller spécifique	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	2 703,91 €	
CHAUVIN Paul	Conseiller spécifique	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	2 703,91 €	
HONORE Laurent	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
GENNOU Annie	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
LE DUAULT Michel	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
HAAS Richard	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
HAMON Guillaume	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
HURSON Françoise	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
JOUAN Michel	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
RANNO Christian	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
PIERRE Philippe	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
OGER Nicole	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
BRIEND Stéphane	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
DEMEURANT-COSTARD Brigitte	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
GUYOT André	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
HATREL-GUILLOU Claudine	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
MARCHESIN-PIERRE Catherine	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
PINEL Maryse	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
LE CRONC Maxime	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
ORAIN-GROVALET Christine	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
BRIAND Patricia (FALLER)	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
MEROT Olivier	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
AKTAS Cigdem	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
BROLLY Marie-Jo	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
CREISMEAS Morgane	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
FAVRAIS Stéphane	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
GENIN Chloé	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
HUBERT Martine	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
LAPORTE Nadia	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
LE BOEDEC Aline	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
LE HINGRAT Thibaut	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
L'HER Stéphane	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
LUCAS Monique	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
MOY Aurélie	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
POILBOUT Corentin	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	

ROUXEL Richard	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
STENTZEL-LE CARDINAL Stéphanie	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
STIEFVATER Thierry	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
SIMON Annie	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
LE GALL Isabelle	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
PEDRONO Pascal	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
RAULT Alain	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
SERANDOUR Marcel	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
RIVIERE Catherine	Conseiller communautaire	Du 16/07/2020 Au 31/12/2020	1 283,48 €	
DIOURON Marie-Claire	Présidente	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	22 803,62 €	
BIDAULT Loïc	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
BLANCHARD Claude	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
BLEGEAN Gérard	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
COSSON Mickaël	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
EOUZAN Louis	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
GUIGNARD Thibaut	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
HINAULT Michel	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
JOUSSEAUME Thérèse	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
KERDRAON Ronan	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
LE GALL Gérard	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
METOIS Christine	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
MOULIN Rémy	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
MOUNIER Jean-Marie	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
RANNO Christian	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
RAOULT Loïc	Vice-Président	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	11 368,78 €	
BERTRAND Jean-luc	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
BOTHOREL Armelle	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
CAZUGUEL-LEBRETON Nadir	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
ECOBICHON Alain	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
LE HEGARAT Fabrice	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
LE VEE Joseph	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
LOSQ Gérard	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
MEROT Gerard	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
PRIDO Pascal	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
RAULT André	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	
SIMELIERE Thierry	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	5 778,41 €	

URVOY Christian	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020		
BEUZIT Bruno	Conseiller spécifique	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	4 259,84 €	
CROCHET Alain	Conseiller spécifique	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	4 259,84 €	
DESDOIGTS Jacky	Conseiller spécifique	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	4 259,84 €	
HAMON Jean-Paul	Conseiller spécifique	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	4 259,84 €	
LESAGE Hugues	Conseiller spécifique	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	4 259,84 €	
ORAIN-GROVALET Christine	Conseiller spécifique	Du 01/01/2020 Au 15/07/2020	4 259,84 €	
ARNAUD Adrien	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
BATTAS Maurice	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
BENDARRAZ Saïd	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
BENIER Jean-Marie	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
BERNARD Jean-Yves	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
BLEVIN Brigitte	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
BOULDE Marie-France née GE	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
BRIEND Stéphane	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
BROUDIC Françoise	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
COLAS Jean-Luc	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
DANIEL Christian	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
DEL ZOTTO Miriam	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
DELOURME Pierre	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
DREVES Yann	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
GRONDIN Sylvie	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
GUILLEMOT Jean-Yves	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
GUILLOU-TARRIERE Marie	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
HUBERT Martine née ROUAU	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
HURSON Françoise	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
JONCOUR Bruno	Conseiller délégué	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
JOUAN Antony	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
JOUAN Michel	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
KERHARDY Jérôme	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
LAURENT Maryse	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
LE BUHAN Didier	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
LE CAM Yannick	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
LE DUAULT Michel	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
LE FUR Françoise	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
LE GALL Isabelle	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	

LE GONIDEC Brigitte	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020		
LE MEE Alfred	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
LOPIN Pierre-Yves	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
MACHET Bernadette	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
MARCHAND Marie-France	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
MESGOUEZ - LE GOUARD De	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
MINET Christine née PAGNIER	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
OGER Isabelle	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
OLLIVIER Stéphane	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
PAULIN-VERDIER Sylvie	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
PELLAN Françoise	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
RAULT Alain	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
SEITE Elisabeth	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
SERANDOUR Marcel	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
SIMON Annie	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
SIMON Philippe	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
STEPHAN Jean-Pierre	Conseiller Communautaire	Du 01/01/2020 Au 28/06/2020	1 384,60 €	
Totaux			648 590,23 €	

LEXIQUE

Amortissement (d'une immobilisation) :

Constatation comptable de la dépréciation de la valeur d'un élément d'actif

Annuité de la dette :

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts, qui constituent une des charges de la section de fonctionnement et du montant du remboursement du capital, qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

Epargne brute ou Capacité d'autofinancement :

Excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement, dont le montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts puis les dépenses d'équipement).

Dépenses d'investissement direct :

Les dépenses d'investissement direct correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux travaux en cours et aux opérations d'investissement pour le compte de tiers.

Dettes à long et moyen terme en fin d'exercice :

Cette dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée sur le montant des emprunts contractés pour une durée supérieure à un an.

Emprunts :

Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice. Par convention, il s'agit de financements inscrits pour une durée supérieure à un an.

Excédent brut courant (EBC) :

Ressource fondamentale que les collectivités tirent régulièrement de leur cycle de fonctionnement. Premier des soldes intermédiaires de gestion utilisé dans l'analyse financière des communes, l'excédent brut courant se calcule de la manière suivante : $EBC = (\text{Produit des services} + \text{ressources fiscales} + \text{dotations de l'État} + \text{autres subventions et participations} + \text{autres produits de gestion courante}) - (\text{Charges à caractère général} + \text{charges de personnel} + \text{autres charges de gestion courante})$.

Intérêts des emprunts :

Les intérêts des emprunts sont les intérêts de la dette à long terme et ceux de la dette à moins d'un an. Cette dernière fait partie, non pas des capitaux permanents, mais des opérations de trésorerie. Néanmoins, elle peut également donner lieu à paiement d'intérêt.

Investissement (dépenses) :

Les dépenses définitives d'investissement s'entendent hors remboursements d'emprunts et immobilisations financières (voir plus haut la définition des opérations définitives). Les dépenses réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières.

Investissement (recettes) :

Les recettes définitives d'investissement s'entendent hors emprunts et remboursements de prêts et avances (voir plus haut la définition des opérations définitives). Les recettes réelles d'investissement intègrent les remboursements d'emprunts et les immobilisations financières. Les

recettes totales d'investissement sont les recettes réelles d'investissement
l'autofinancement brut

Epargne nette ou Marge d'autofinancement courant (MAC) :

Autofinancement brut diminué des remboursements de dettes en capital. La marge d'autofinancement courant mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissements grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette

Ressources propres :

Les ressources propres sont constituées des capitaux propres, des amortissements et des provisions.

Résultat de l'exercice :

Somme algébrique du résultat courant non financier, du résultat financier et du résultat exceptionnel. Il est également calculé par différence entre les charges et les produits de fonctionnement de l'exercice.